

Proposition pour la Préparation à la REDD+ (RPP) République du Congo



*Unité * Travail * Progrès*



CN-REDD

Brazzaville, 16 Septembre 2011

La Banque mondiale ne garantit pas la véracité, ni l'authenticité des données incluses dans les Modèles de proposition des mesures pour l'état de préparation (R-PPs) soumises par les participants des pays REDD et n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour les conséquences éventuelles de l'usage de ces données. Les frontières des pays, les couleurs, les dénominations des lieux et autres informations visibles sur les cartes de géographie dans les R-PPs n'impliquent pas de la part de la Banque mondiale un jugement sur le statut juridique de quelque territoire ou une approbation ou acceptation de telles frontières.

Table des matières de la RPP

Préambule	3.
Information générale	11
Contact	11
Equipe de rédaction du RPP	12
Acronymes	13
Résumé exécutif	16
Composante 1 : Organisation et consultation	21
Composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la participation	21
Composante 1b : Consultation et participation des parties prenantes	28
Composante 2 : Organisation et consultation	40
Composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance.....	40
Composante 2b : Options stratégique de REDD+	67
Composante 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+	90
Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux	99
Composante 3 : Développement d'un scénario de référence	105
Composante 4 : Conception d'un système de suivi	118
Composante 4a : Emissions et absorptions	118
Composante 4b : Autres bénéfiques et impacts	138
Composante 5 : Calendrier et budget	142
Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi et évaluation	152
Annexes	156
Annexe 1 : Point sur le niveau d'exécution des différentes recommandations des CP/ FCPF	157
Annexe 1.1 : Points sur le niveau d'exécution des recommandations du CP6/ 2010	157
Annexe 1.2 : Point sur le niveau d'exécution des recommandations du CP 9/ 2011	163
Annexe 1b-1 : Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur le RPP de la République du Congo	165
Annexe 1b-2 : Points saillants issus des ateliers de consultations des parties prenantes tenues	173
Annexe 1b-3 : Plan de consultation et de participation	176
Annexe 2a : TDRs de l'étude des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts	180
Annexe 2b : Options stratégiques de REDD+	184
Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+	185
Annexe 2c-1 : TDRs mission d'assistance technique du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ ...	185
Annexe 2c-2 : TDRs des Cadres de la Coordination Nationale REDD	193
Annexe 2d : Evaluation environnementale et sociale stratégique	215
Annexe 2d-1 : TDRs de l'EESS pour REDD+ en République du Congo	215
Annexe 3 : Scénario de référence	271

Préambule

La République du Congo, poursuit sans relâche son engagement à faire valoir ses performances dans le cadre du processus REDD+.

Le présent rapport sur le R-PP de la République du Congo est la deuxième version révisée, élaborée au cours de la période qui a suivi la fin des travaux du 6^{ème} Comité des Participants du FCPF (PC6). Cette période va du 10 Juillet 2010 au 20 Septembre 2011.

Au stade actuel de la finalisation de la version révisée du R-PP de la République du Congo, nous pouvons confirmer qu'il a été pris en compte l'ensemble des observations pertinentes des experts du FMT (Facility Management Team), du TAP (Technical Advisory Panel) et des 6^{ème} et 9^{ème} Comités des Participants du FCPF tenue respectivement à Georgetown (Guyana) du 29 Juin au 1^{er} Juillet 2010 et à Oslo (Norvège) du 20 au 22 Juin 2011.

La Coordination Nationale, sous la conduite des autorités nationales impliquées dans le dossier REDD+ (Présidence de la République, Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, etc.) et avec le concours des organisations de la société civile, du secteur privé, des entités décentralisées et des communautés locales et autochtones, a valorisé l'ensemble des consultations conduites entre Juillet 2010 et Février 2011, puis entre Mai et Septembre 2011. Il s'agit de :

- La vaste Campagne Nationale sur la REDD+ et le R-PP de la République du Congo, réalisée du 04 Août au 04 Décembre 2010 pour une très large sensibilisation et consultation des parties prenantes dans leurs zones d'action (bureaux, domiciles en villes et dans les villages). L'approche « porte à porte » à travers le forum théâtre itinérant a été mis en exergue ;
- La première Mission conjointe FCPF et UN-REDD, effectuée en République du Congo en Août 2010, par les représentants de la Banque Mondiale, du PNUD, du PNUE, de la FAO, de FERN, de WRI et de WCS, pour finaliser le plan d'urgence REDD+ de la République du Congo avec l'ensemble des parties prenantes au processus REDD+ ;
- L'atelier national pour la mise en place de la Commission Intérimaire REDD+ de la Société Civile (CI-REDD SC) et la validation d'un plan d'urgence à court terme sur le R-PP Congo ;
- Les ateliers départementaux de Février 2011, complémentaires à ceux de Mars 2010, pour une plus large consultation des citoyens et des communautés locales et autochtones ;
- L'atelier national de validation de la version révisée du R-PP des 22 et 23 Février 2011 ;
- Les nombreuses séances de travail du groupe des experts REDD+ Congo et de la commission mixte MDDEFE-CI-REDD SC pour la finalisation de la version révisée du R-PP de la République du Congo sur la base des diverses remarques et observations d'étape.
- Le side event sur le savoir faire des peuples autochtones (photos ci-après), Co-organisé par la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) et le Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC), lors de la 2^{ème} édition du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC II), tenue du 16 au 19 Mars 2011 à Impfondo, dans le Département de la Likouala (cf. carte des départements du Congo, page 17 ci-après).



Stand de la CN-REDD pour les démonstrations des savoirs faire des peuples autochtones dans le domaine de la REDD+



Spectacle inédit d'un montage sur scène d'une case traditionnelle « la lutte autochtone » avec des gaulettes et des feuilles de maranthacée.

- La deuxième Mission conjointe FCPF et UN-REDD, effectuée en République du Congo en Septembre 2011, par les représentants de la Banque Mondiale, du PNUD et du PNUE, pour renforcer le dialogue national et l'engagement des parties prenantes autour de la REDD+ en République du Congo, examiner les domaines prioritaires du R-PP de la République du Congo et les modalités d'appui technique et financier du programme UN-REDD, finaliser les documents devant aboutir à la signature de l'accord de don de 3,4 millions de dollars US du FCPF avec la Banque Mondiale.

Il convient de rappeler que la 6^{ème} session du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), tenue à Georgetown à Guyana du 28 Juin au 1^{er} Juillet 2010, avait approuvé le 29 Juin 2010 avec amendements le R-PP de la République du Congo. Cette approbation est consignée dans la Résolution n°PC/6/2010/3 du 29 Juin 2010. Ladite Résolution avait fait des recommandations suivantes :

- Renforcer les consultations avec les populations locales et les peuples autochtones ;
- Mieux analyser les complémentarités entre le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT dans l'amélioration de la gouvernance forestière ;
- Détailler le système de suivi des co-bénéfices ;
- Répondre aux commentaires émis par le TAP sur les composantes 3 (scénario de référence) et 4 (MRV) ;
- Approfondir les analyses des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, plus particulièrement de l'exploitation forestière industrielle ;
- Expliquer comment les études analytiques permettront d'adresser les problématiques de la sécurité foncière, des droits sur le carbone et du partage des bénéfices.
- Rechercher des financements additionnels auprès du Secrétariat de l'UN-REDD pour soutenir les programmes de consultation.

A la date de la tenue de l'atelier national de Février 2011, le point fait dans le cadre de l'exécution des recommandations de la 6^{ème} session du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), se résume comme suit :

Recommandations	Niveau d'exécution	Observations
Renforcer les consultations avec les populations locales et les peuples autochtones.	Tâche réalisée.	La CN-REDD ¹ et la CI-REDD-SC ² , mettant à profit le concours des pouvoirs publics, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du Congo à la REDD, ont valorisé la campagne nationale sur la REDD et le R-PP, ainsi que les focus des plateformes et les ateliers départementaux.
Mieux analyser les complémentarités entre le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT dans l'amélioration de la gouvernance forestière.	Tâche réalisée.	Une note d'information sur le lien entre REDD+ et APV-FLEGT a été rédigée. Elle sera intégrée dans le document du R-PP sous la forme d'un « encadré ». Elle permettra de clarifier la complémentarité des 2 processus dans la réduction des émissions liées à la Déforestation et à Dégradation forestière.
Détailler le système de suivi des co-bénéfices.	Tâche finalisée.	Tâche exécutée par la CN-REDD, la Cellule nationale MRV-REDD et le Bureau d'étude ONFi. La composante 4b concernant les autres bénéfices et impacts sociaux a été améliorée. Le système de MRV congolais va intégrer des principes, critères, indicateurs et vérificateurs pour le suivi des co-bénéfices au processus REDD+ (revenus et cadre de vie des populations locales et autochtones, conservation de la biodiversité, etc.)
Répondre aux commentaires émis par le TAP sur les composantes 3 (scénario de référence) et 4 (MRV).	Tâche finalisée.	La CN-REDD, la Cellule nationale MRV-REDD et le Bureau d'étude ONFi ont apporté des améliorations sur la composante 3 sur le scénario de référence et la composante 4 sur le système MRV (cf. notes conceptuelles des dites composantes).

¹ Coordination Nationale REDD

² Commission Nationale REDD de la Société Civile

Recommandations	Niveau d'exécution	Observations
<p>Approfondir les analyses des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, plus particulièrement de l'exploitation forestière industrielle.</p>	<p>Tâche finalisée.</p>	<p>La CN-REDD, la Cellule nationale MRV-REDD et de nombreux partenaires à la REDD (cadres du secteur public et du secteur privé, société civile et société savante), ont permis d'enrichir ces analyses. Des consultations complémentaires des parties prenantes sont prévues dans la phase de la mise en œuvre du R-PP grâce aux études identifiées par le R-PP. Il convient de souligner que le niveau très avancé de la mise en œuvre des règles d'exploitation forestière à impacts réduits est une garanti de taille pour limiter l'impact de l'exploitation forestière industrielle sur la forêt. Notons aussi que l'exploitation forestière industrielle en République du Congo est encore sélective en raison notamment des exigences du marché international des bois, de l'étroitesse du marché local et des coûts de transport. En plus, malgré quelques lacunes mineures, la réglementation forestière semble bien respectée et permet de maintenir les prélèvements à un niveau compatible avec l'accroissement naturel de la ressource</p>
<p>Expliquer comment les études analytiques permettront d'adresser les problématiques de la sécurité foncière, des droits sur le carbone et du partage des bénéfices.</p>	<p>Tâche finalisée.</p>	<p>Tâche exécutée par la CN-REDD et la Cellule nationale MRV-REDD. Cette explication a été apportée dans la composante 2 (préparation de la stratégie REDD) en général et dans la composante 2c (cadre de mise en œuvre de REDD+) en particulier.</p>
<p>Rechercher des financements additionnels auprès du Secrétariat de l'UN-REDD pour soutenir les programmes de consultation.</p>	<p>Tâche finalisée.</p>	<p>Financement a été annoncé mais n'est pas encore rendu disponible. La mission conjointe des partenaires techniques et financiers de la République du Congo à la REDD+ (Banque Mondiale, PNUD, etc.) d'août 2010 avait abouti à la validation d'un plan d'urgence sur le R-PP Congo et d'un budget de 75.000 \$ US. La CN-REDD et la Représentation du PNUD au Congo avaient finalisé dans les délais les modalités de gestion desdits fonds sur une période de 6 mois, allant de Février à Août 2011. Le Gouvernement de la république, qui a engagé le pays au processus REDD+, a mobilisé des moyens compensatoires pour faire avancer le processus de consultations des populations locales et autochtones (cf. note ci-dessous sur la campagne nationale sur la REDD+ et le R-PP Congo).</p>

Les principales activités de la Campagne Nationale sur la REDD+ et le R-PP, ainsi que celles des différentes consultations en atelier ou en focus groupe avaient apportées de nombreuses de données qui ont permis d'améliorer le R-PP. Ces activités ont, dans leur ensemble, aidé à :

- Renforcer les consultations avec les populations locales et les peuples autochtones ;
- Approfondir les réflexions sur les impacts potentiels d'autres secteurs (mines, infrastructures, agriculture) sur la déforestation et la dégradation des forêts ;
- Mieux analyser les complémentarités entre le processus REDD+ et APV/FLEGT dans l'amélioration de la gouvernance forestière ;
- Détailler le système de suivi des co-bénéfices ;
- Répondre aux commentaires émis par les experts du Technical Advisory Panel (TAP) par rapport à la composante 3 portant sur le Scénario de Référence et la composante 4a relative au Système MRV ;
- Approfondir les analyses des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, plus particulièrement de l'exploitation forestière industrielle ;
- Expliquer comment les études analytiques permettront d'adresser les problématiques de la sécurité foncière, des droits sur le carbone et du partage des bénéfices.
- Discuter avec les partenaires techniques et financiers de la République du Congo sur :
 - o les difficultés dans la mobilisation des fonds additionnels aux 200.000 dollars US prévus pour la phase d'élaboration du R-PP ;
 - o les prochaines étapes du processus national de la préparation à la REDD+ ;
 - o les besoins en financements pour la mise en œuvre effective du R-PP.

Lors du 9^{ème} Comité des Participants (CP9), tenu à Oslo (Norvège) du 20 au 22 Juin 2011, certains membres du Comité des Participants du FCPF avaient en l'absence des délégués de la République du Congo, exprimé leur volonté d'améliorer d'avantage les composantes 2a et 2c du R-PP de la République du Congo, notamment par une meilleure clarification :

- des impacts de l'exploitation forestière industrielle, de l'exploitation minière (fer, sable bitumineux, etc), et agro-industrielle (palmeraie, etc) sur le couvert forestier ;
- des études à mener pour la clarification du cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo ;
- du budget relatif au suivi des co-bénéfices (budget 4b).

A la date du 26 Août 2011, le point fait dans le cadre de l'exécution de leurs recommandations, se résume comme suit :

Recommandations	Niveau d'exécution	Observations
<p>Identification des causes de la déforestation, notamment le rôle de l'exploitation forestière industrielle et la présentation de l'impact du développement des autres secteurs (mines, pétrole et agriculture notamment) sur le couvert forestier.</p>	<p>Tâche réalisée.</p>	<p>La composante 2a a été enrichi pour répondre de façon plus précise à cette préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les analyses pertinentes des rapports de l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF) sur les défis de la gouvernance forestière (cf point 2.4.3) ; • Les TDRs détaillés de l'étude sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. • Les 4 études initialement prévues pour mieux comprendre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts ont été regroupées dans une seule étude. Les résultats des initiatives antérieures ou en cours seront capitalisés. Il s'agit notamment des avancées en cours sur les deux projets pilotes REDD (projet relatif au suivi de la couverture forestière et projet relatif à la quantification de carbone) et des études sur la lettre des politiques sur la bio-énergie et les enquêtes sur la filière bois-énergie. • Un encadré supplémentaire (encadré 2a2) a été introduit dans la composante 2a. Il porte sur les informations vérifiées et validées de façon responsable, sur les activités de recherche autorisées par le Gouvernement à : <ul style="list-style-type: none"> - la société pétrolière « ENI Congo » pour les activités de recherche sur les sables bitumineux dans le Département du Kouilou ; - les sociétés d'exploitation minière « Mining Project Development (MPD) » et « Congo Iron » pour des activités de recherches sur les minerais de fer dans les Départements de la Lékoumou et de la Sangha.

		<p>L'encadré 2a2 rappelle les dispositions réglementaires en matière d'étude d'impact environnemental et social, repris de façon plus explicite dans la composante 2d ci-dessous.</p> <p>Des informations liées à développement en perspective des plantations de palmier à huile ont été aussi rappelé dans le paragraphe 3.1 portant sur l'agriculture.</p>
Détailler les études à mener pour la clarification du cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo.	Tâche réalisée.	<p>Les termes de référence (TDRs) sur les études à mener pour mieux clarifier le cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo ont été préparés et insérés dans la présente version du R-PP. Elles ont précisé : le contexte, les objectifs de la consultation, les livrables, les principales questions à aborder (échelle de mise en œuvre, identification des options pour le partage des revenus, identification des options pour la gestion des Fonds REDD+, mission du bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études, profil du consultant ou bureau d'études, durée de la mission).</p> <p>Les exigences techniques minimales pour le développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en République du Congo, ont aussi été indiquées dans ces TDRs.</p>
Mieux structurer le budget relatif au suivi des co-bénéfices.	Tâche finalisée.	<p>Le budget alloué à la composante 4b relative au suivi des co-bénéfices et risques a été revu à la garantir des moyens adéquats nécessaires à l'accomplissement des tâches programmées.</p> <p>Une ligne du budget a été prévue pour les travaux de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD) pour lui permettre d'accomplir ses missions.</p>

Les annexe 1.1 et 1.2 qui reprennent ces deux tableaux relatifs au niveau d'exécution des recommandations des membres du Comité des Participants du FCPF (Guyana CP6 et Norvège CP9), apportent des informations complémentaires qui intègrent le processus d'amélioration du R-PP de la République du Congo.

Le présent rapport est la deuxième version révisée du R-PP de la République du Congo. Cette version a connu de nettes améliorations, notamment avec les notes de clarification formulées au niveau des encadrés 2a1 (page 45), 2a2 (page 61), 2a3 (page 66), 2b1 (page 73), 2b2 (page 82), 2b3 (page 88), 2c1 (page 98), les reformulations de textes ou de paragraphes pour certaines composantes, notamment celles ayant un lien avec :

- les organes de gestion de la REDD+ ;
- les causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation ;
- le scénario de référence qui a pris en compte les avancées très significatives de l'étude IIASA sur le modèle CONGOBIOM et les activités que prévoit le projet régional REDD financé par le FEM (GEF), avec comme agence d'exécution la Banque Mondiale et la COMIFAC ;
- le système national MRV qui a pris en compte les activités qui seront déployé dans le cadre du projet régional MVR ou MRV avec la FAO sur financement du CBFF ;
- le budget global et certains budgets spécifiques liés aux composantes.

Comme on peut s'en apercevoir, le plus important a été fait. C'est dans ce processus dynamique de la REDD+ que nous sollicitons la compréhension et l'implication de la communauté internationale pour avancer à bâtir un modèle REDD+ sur la base des acquis que la République du Congo a déjà accumulés, notamment dans les domaines de l'aménagement forestier durable (mise en œuvre des prescriptions des plans d'aménagement forestier et de la certification forestière, de l'exploitation forestière à impact réduit, de l'application des règles d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR), de la gouvernance forestière (amélioration du cadre législatif et réglementaire, signature de l'Accord de Partenariat Volontaire «APV-FLEGT» pour le renforcement de la légalité sur la production et la commercialisation du bois), de la sylviculture (programme d'afforestation et de reboisement), de la conservation de la biodiversité (création et gestion durable des aires protégées).

L'engagement irréversible qu'affiche la République du Congo dans le cadre du processus REDD+ est en cohérence avec sa vision de développement durable déclinée dans tous les exercices de planification élaborée avec l'ensemble des parties prenantes (PAFN-1992, PNAE-1994, SNDR-1997, SNAT-2005, DSRP-2008 et DSRP nouvelle génération - 2011).

Il revient à la communauté internationale d'appuyer cet engagement national, de façon à permettre à la République du Congo qui abrite des forêts naturelles humides gérée durablement (plans d'aménagement disponible, taux de déforestation et de dégradation forestière quasi-négligeable), de poursuivre la collecte et la compilation des données REDD+ qui soient mesurables, réelles et vérifiables, conformément aux principes clés du GIEC et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La République du Congo qui avait volontairement adhéré au Programme d'Action Forestiers Tropical (PAFT-1992) pour apporter sa contribution à la lutte contre la Déforestation (le PAFT ayant été décliné comme une réponse internationale à la Déforestation) souhaite que la communauté internationale valorise les leçons du succès mitigé du PAFT pour mobiliser **d'avantage** des financements attendus en vue de promouvoir sur les terrain **de véritables** activités alternatives à la Déforestation et à la Dégradation des forêts. Les différentes consultations auprès des parties prenantes (Focus groupes, ateliers départementaux et Forum International des Peuples Autochtone d'Afrique Centrale) ont permis de relever les inquiétudes des populations pauvres sur les risques de dérapage du processus REDD+ du fait de certaines incompréhension dues aux manque de confiance des uns pour les autres et à l'insuffisance des financements destinés à promouvoir les activités alternatives à la Déforestation et de la dégradation des forêts.

Nous concluons ce préambule ont rappelons cette profonde évocation des peuples autochtones réunis en Mars 2011 lors du 2^{ème} FIPAC à Impfondo : « Oeuvrons tous de façon très certaine, pour que REDD+ ne devienne pas être un fardeau complémentaire à celui de la pauvreté ».

Informations générales

1°)- Contact

1.1- Contact 1 : Coordonnateur National REDD+

Nom	Georges Claver BOUNDZANGA
Organisation	Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement (MDDEFE)
Titre	Coordonnateur National REDD+
Adresse	Palais des Verts, B.P. 98, Brazzaville, République du Congo
Téléphone	+242 666 73 21 ; +242 531 74 11
Courriel	bouzgege@yahoo.fr/ cabc_george@yahoo.fr

1.2- Contact 2 : Equipe nationale de la Coordination Nationale REDD+

Noms des membres de l'équipe	Fonctions et contacts
Georges Claver BOUNDZANGA	Coordonnateur national REDD Congo Tel : + 242 06 666 73 21 Email : bouzgege@yahoo.fr/ cabc_george@yahoo.fr
Gervais ITSOUA MADZOUS	Chef de la Cellule Information, Education, Communication Tel : + 242 05 531 74 11 Email : imadzous@yahoo.fr
Chérubins Brice OUISSIKA	Chef de la Cellule MRV Tel : + 242 06 628 61 53. Email : ocherubins@yahoo.fr
Michel NIAMA	Chef de la Cellule Modélisation et scénario de référence Tel : + 242 06 966 86 83. Email : michel_niama@yahoo.fr
Farel MOUYANGOU	Chef de la Cellule Evaluation Tel : + 242 05 547 03 59 Email : farelmou@yahoo.fr
Brice Séverin PONGUI	Chef de la Cellule Juridique Tel : + 242 06 665 77 35 Email : juristenvironnement@yahoo.fr
Adélaïde ITOUA	Chef de la Cellule Action Tel : + 242 06 666 99 71. Email : adelaideitoua@yahoo.fr

2°)- Équipe de rédaction du R-PP de la République du Congo

N°	Noms des membres de l'équipe	Organisation de tutelle
1°-	Georges Claver BOUNDZANGA	Coordination nationale REDD Congo
2°-	Gervais ITSOUA-MADZOUS	Coordination nationale REDD Congo
3°-	Lambert MABIALA	Expert national, consultations
4°-	Brice Séverin PONGUI	Expert national, cadre de mise en œuvre
5°-	Pierre Vincent BISSOUEKEME	Expert national, cadre de mise en œuvre
6°-	Farel MOUYANGOU	Expert national, EESS
7°-	Théophile NTIAKOULOU	Expert national, EESS
8°-	Michel NIAMA	Expert national, scénario de référence
9°-	Basile MPATI	Expert national, système MRV
10°-	Chérubins Brice OUISSIKA	Expert national, système MRV
11°-	Suspense IFO	Expert national, système MRV
12°-	Christian BURREN	Wildlife Conservation Society (WCS) Congo)
13°-	Jean-Pierre PROFIZI	Consultant indépendant de l'ONFi
14°-	Luc DURRIEU DE MADRON	Consultant indépendant de l'ONFi
15°-	Matthieu WEMAERE	Avocat à la Cour, inscrit aux barreaux de Bruxelles et Paris
16°-	Olivier BOUYER	Office national des forêts international (ONFi)
17°-	Anne MARTINET	Office national des forêts international (ONFi)
18°-	Jean-Baptiste ROUTIER	Office national des forêts international (ONFi)
19°-	Adélaïde ITOUA	Point Focal Changements Climatiques CCNUCC/Congo
20°-	Maixent HANIMBAT	Plate forme Gestion Durable des Forêts (Société civile)
21°-	Géry Freddy MOYONGO	Réseau National des Peuples Autochtones (Société civile)
22°-	Boniface MATINGOU	Chef de Service Forêts à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Sangha (DDEFE/Sangha)

3°)- Acronymes

AFD	:	Agence Française de Développement
ANE	:	Agence Nationale de l'Environnement
AVP	:	Accord Volontaire de Partenariat
BEAC	:	Banque des Etats d'Afrique Centrale
CARESCO	:	Coordination des Associations et Réseau de la Société Civile du Congo
CBFF	:	Congo Basin Forest Fund (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo)
CCOD	:	Conseil de Concertation des ONG de Développement
CCR-CE	:	Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne
CD-REDD+	:	Coordination Nationale REDD+
CEPAREC	:	Centre de Promotion, d'Appui et de Renforcement de Capacités des Organisations de la société civile du Congo
CERGE	:	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CITES	:	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces Menacées
CNIAF	:	Centre National des Inventaires et Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CN-REDD	:	Coordination Nationale REDD
CODEPA-REDD:	:	Comité Départemental REDD ou Comités Départementaux REDD
CONA-REDD	:	Comité National REDD
CI-REDD SC	:	Commission Intérimaire REDD Société Civile
CNSEE	:	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
CNUCED	:	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CCNUCC	:	Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONADEC	:	Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo
DFNP	:	Domaine Forestier Non Permanent
DFP	:	Domaine Forestier Permanent
DSRP	:	Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EESS	:	Evaluation Environnementale et Sociale est Stratégique
EFIR	:	Exploitation Forestière Impacts réduits
ESA	:	European Space Agency (Agence Spatiale Européenne)
FCPF	:	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de Partenariat du Carbone Forestier)
FECONDE	:	Fédération des ONG de Développement du Congo
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF en anglais)
FIPAC	:	Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale
FJEC	:	Forum des Jeunes Entreprises du Congo
FLEGT	:	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (processus de renforcement de la légalité de la production et commercialisation du bois)
FMI	:	Fonds Monétaire International
FMT	:	Facility Management Team
FRA	:	Forest Resource Assessment (Evaluation des ressources forestières)
FSC	:	Forest Stewardship Council
GAF	:	Groupe d'Expert Allemand en matière de SIG et Télédétection
GIEC	:	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (IPPC en anglais)

GOFC/GOLD	:	Réseau Mondial d'Observation des Forêts et de la Couverture des Terres
Ha	:	Hectare
IDR	:	Institut de Développement Rural
IIASA	:	International Institute for Applied Science Analysis (Institut International pour l'Analyse des Sciences Appliquées)
K\$:	Kilo dollars (= 1000 dollars Américains)
MDDEFE	:	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
MRST	:	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MDP	:	Mécanisme de Développement Propre
MRV	:	Mesurage, Rapportage, Vérification
NAMAs	:	Nationally Appropriate Mitigation Actions (Mesures d'Atténuation Nationales Appropriées)
O	:	Option
OFAC	:	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIF	:	Observatoire Indépendant du secteur Forestier
OIREDD	:	Observatoire Indépendant de la REDD+
ONFI	:	Office National des Forêts filiale Internationale
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Operational Policies (Politiques Opérationnelles)
PPP CONA-REDD:		Plateforme de la Puissance publique du Comité National REDD
PSC CONA-REDD:		Plateforme de la Société Civile du Comité National REDD
PPA CONA-REDD:		Plateforme des Peuples Autochtones du Comité National REDD
PSP CONA-REDD :		Plateforme du Secteur Privé du Comité National REDD
PPP CODEPA-REDD:		Plateforme de la Puissance publique du Comité National REDD
PSC CODEPA-REDD:		Plateforme de la Société Civile du Comité National REDD
PPA CODEPA-REDD:		Plateforme des Peuples Autochtones du Comité National REDD
PSP CODEPA-REDD :		Plateforme du Secteur Privé du Comité National REDD
PAFN	:	Plan d'Action Forestier National
PCPA	:	Programme Concerté Pluri-Acteurs
PDC	:	Programme Dialogue Citoyen
PFBC	:	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PICV	:	Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAT	:	Plan National d'Affectation des Terres
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
QA/QC	:	Quality Assessment / Quality Control (suivi et contrôle de la qualité)
RDC	:	République Démocratique du Congo
REDD+	:	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts avec inclusion de la Gestion Forestière Durable, de la Conservation Forestière Durable et de l'Accroissement des stocks de carbone y compris le reboisement.
RENAPAC	:	Réseau National des Peuples Autochtones du Congo
RIFFEAC	:	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
RPP	:	Readiness Preparation Proposal (Proposition de la préparation à la REDD+ ou plan de

		Préparation à la REDD+)
SO	:	Sous Option
SIG	:	Système d'Information Géographique
SNAT	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDR	:	Schéma National de Développement Rural
SNR	:	Service National de Reboisement
TAP	:	Technical Advisory Panel
UCL	:	Université Catholique de Louvain
UE	:	Unité d'Echantillonnage
UFA	:	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	:	Unité Forestière d'Exploitation
UN-REDD	:	Initiative REDD des Nations Unies (conduite par la FAO, le PNUD et le PNUE)
WCS	:	Wildlife Conservation Society (Société de Conservation de la faune sauvage)
WRI	:	World Ressource Institute (Institut des Ressources Mondiales)

4°)- Résumé exécutif

La République du Congo a été sélectionnée, par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale, pour la mise en œuvre du programme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, **avec inclusion de la Gestion Durable des Forêts, la Conservation de la biodiversité et l'Accroissement des stocks de carbone (REDD+)**. La présente proposition (R-PP) contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés par le Congo pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Le programme du R-PP couvrira la période allant de 2011 à 2013. Le budget global pour la préparation à REDD de la République du Congo est de **15 500 000 \$ US**, réparti de la manière suivante :

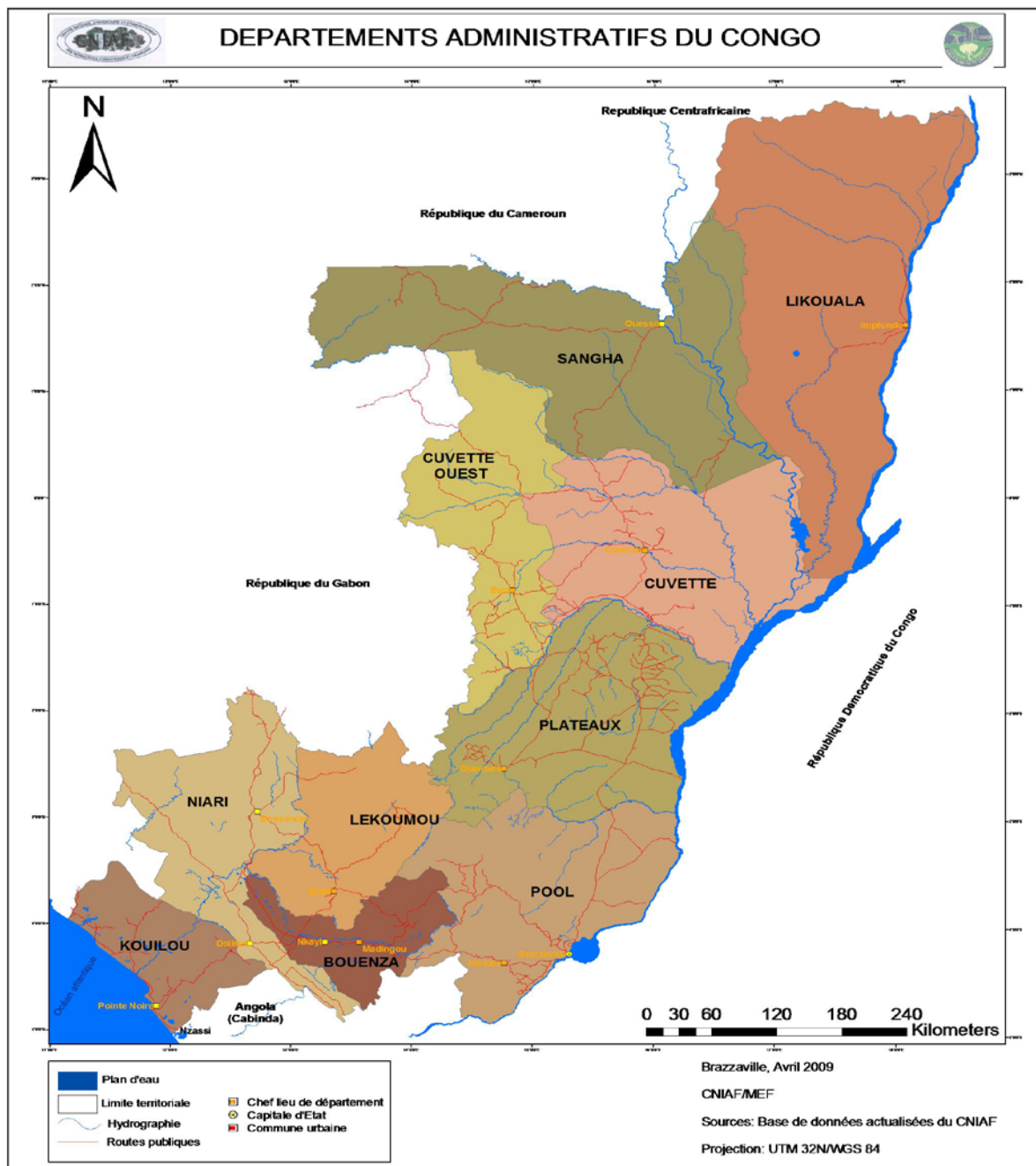
- **Gouvernement Congolais : 0,6 million \$US (4%) ;**
- **FPCF : 3,4 millions \$US (22%)**
- **UN-REDD : 4 millions \$US (26%)**
- **Autres bailleurs : 7,5 millions \$US (48%).**

Les pays industrialisés, les institutions financières internationales, régionales et sous-régionales, le secteur privé, les ONG internationales, les donateurs et organisations de bienfaisance sont sollicités pour couvrir les 7,5 millions de dollars US .

Contexte

La République du Congo, à cheval sur l'équateur et au cœur du deuxième massif forestier mondial, s'étend sur 342.000 km² (34.200.000 hectares). Avec un couvert forestier de 22.471.271 hectares (soit environ 2/3 de la superficie totale) et un taux de déforestation négligeable (0,08%), la République du Congo est classée dans la catégorie des pays à forte couverture forestière et à faible taux de déforestation et de dégradation forestière. La majorité des forêts congolaises qui portent sur 21 800 000 hectares (97% des forêts congolaises), constitue la strate de forêts denses humides, dont près de 38 % (8 369 760 hectares) sont inondées en quasi-permanence, ce qui leur procure une protection naturelle. Plus de 80% de la superficie forestière nationale font partie du domaine forestier de l'Etat, ce qui fait de l'Etat le principal propriétaire forestier.

La population congolaise est estimée à 3,8 millions d'habitants en 2008, ce qui correspond à une densité moyenne de 10,5 habitants au km², et le taux moyen annuel de croissance démographique est de 3,2%. Malgré le fait que près de 60% de la population habitent dans les cinq principales villes (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouesso), la plus grande partie de la population dépend toujours des forêts pour ses besoins vitaux (alimentation, énergie, pharmacopée, etc.). L'économie congolaise est principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuent à près de 70% du PIB (DSRP-2007). L'agriculture occupe 40% de la population active, mais elle ne contribue que pour 6% au PIB.



Les grandes orientations de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes, de la gestion participative et de la lutte contre la pauvreté, sont définies à travers : (i) le Plan d'action forestier national (PAFN, 1992) ; (ii) le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994) ; (iii) le Schéma national de développement rural (SNDR, 1997) ; (iv) le Schéma national d'aménagement du

territoire (SNAT, 2005) ; (v) le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, 2008) ; et (vi) le Plan d'action national (PAN, 2008).

A travers le processus d'aménagement forestier durable, qui a démarré légalement à la fin de l'année 2000, la République du Congo a réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent.

A ce jour, 4.150.888 hectares de concessions ont été aménagés et **disposent par conséquent des plans d'aménagement forestiers durable, garantissant :**

- **une production soutenable et polycyclique de bois d'œuvre en fonction des assiettes annuelles de coupe équi-surfaces de la série de production, appelée à respecter des rotations bien longues de 30 ans (durée fixée sur des bases scientifiques édictées par les taux de reconstitution des essences) ;**
- **une protection et une conservation des zones qui ont démontré leur vocation de garantir le maintien, la restauration et l'amélioration des éléments constitutifs de la biodiversité ;**
- **un développement durable des communautés locales et autochtones.**

6.436.376 hectares de concessions forestières sont en cours d'aménagement. Il est estimé que d'ici 2015, environ 80 à 85% des 13.040.695 hectares des forêts de production auront un plan d'aménagement.

3.048.279 hectares sont actuellement éco-certifiés. Ce qui fait du Congo le 1^{er} pays au monde en terme de surface d'exploitation éco-certifiée en forêt naturelle.

Des efforts importants ont aussi été faits en terme de reboisement avec 84 420 hectares de plantations, dont 12 450 hectares en forêt dégradée. En outre, 3 531 820 hectares, soit 10,3 % de la superficie totale du Congo, ont été classés comme aires protégées.

L'engagement du Congo à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles se traduit également par son adhésion à de nombreux Accords internationaux dont le plus récent est le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), signé à Brazzaville le 5 Février 2005 et ratifié par la loi n°35-2006 du 26 Octobre 2006. **Avec la tenue du Sommet des trois Bassins Forestiers Tropicaux du monde, tenue à Brazzaville du 29 Mai au 3 Juin 2011, la République du Congo vient de lancer l'initiative de Brazzaville pour la signature d'un accord de coopération entre les trois plus grands Bassins forestiers tropicaux de la planète. L'initiative en cours pourrait être conclu à Rio de Janéiro au Brésil en Juin 2012, lors de la conférence internationale dénommée Rio + 20.**

Participation lors de la préparation à REDD+

La préparation de la proposition du R-PP de la République du Congo s'est inspirée du processus de consultation relatif à la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), qui visait à atteindre le point de décision pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE). Elle s'est aussi basée sur les acquis du processus AVP/FLEGT, la République du Congo en identifiant trois types de parties prenantes pour la préparation de sa stratégie REDD+ à savoir : la puissance publique, le secteur privé et la Société civile.

Ces parties prenantes ont été largement intégrées dans le développement de la proposition sur la préparation à la REDD+ à travers des entretiens individuels mais également lors des nombreux ateliers organisés tout au long de l'élaboration de la proposition. Ces mêmes parties prenantes seront également consultées et informés régulièrement lors de la finalisation des éléments stratégiques (stratégie nationale, cadre de mise en œuvre) et techniques (scénario de référence et système MRV) de la préparation à la REDD+.

Les aspects stratégiques de la préparation à REDD+

Suite à la faible densité démographique, les pressions exercées sur les écosystèmes sont considérées comme relativement faibles. Les premières analyses estiment le taux annuel de déforestation et de dégradation forestière à environ 0,076% (soit environ 17 000 hectares),

Les principales causes directes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières sont : (i) la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis, (ii) la production et la consommation non durables de bois énergie, (iii) l'exploitation forestière non durable voire illégale et (iv) le développement urbain. Ces causes directes sont aggravées par de nombreux facteurs sous-jacents dont, parmi d'autres, l'absence d'une vision commune de l'aménagement du territoire discutée et validée par toutes les parties prenantes, la pauvreté des populations rurales, l'augmentation démographique, l'absence de sources d'énergies alternatives adaptées aux faibles revenus des populations, la production et utilisation inefficaces du charbon de bois, les faiblesses de la gouvernance forestière exercée par l'Etat.

Afin de s'attaquer à ces causes directes et différents facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts et ainsi de réduire les émissions qui y sont reliées, le R-PP propose une série d'options stratégiques préliminaires. Il s'agira notamment de : (i) renforcer la sécurité foncière, (ii) gérer durablement les ressources forestières, (iii) améliorer les systèmes de production agricole, (iv) rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie.

Le cadre de mise en œuvre de REDD+ sera guidé par quatre principes : (i) la participation de toutes les parties prenantes, (ii) la régulation, (iii) l'incitation et (iv) le contrôle. L'adoption d'une loi REDD+ consacrera le caractère transversal de la politique REDD+ et facilitera l'intégration des activités REDD+ dans les politiques sectorielles. Elle fixera les rôles et les responsabilités des autorités publiques, les priorités stratégiques, les principes fondamentaux et les instruments de mise en œuvre, y compris les incitations.

Dans ce cadre, un Décret d'application pris en Conseil des Ministres portera création, fonctions, composition et organisation, des organes de mise en œuvre du REDD+ à savoir : le Comité National REDD, les Comités Départementaux REDD et la Coordination Nationale REDD. Un Fonds National REDD+ pourrait être créé pour gérer les financements et promouvoir les investissements REDD+. Son fonctionnement est discuté en détails dans la composante 2c. Un Registre national REDD+ sera aussi créé afin de recenser les activités REDD+ nationales.

A ce stade, la République du Congo explore deux options : l'option 1 qui confère la propriété pleine et entière des crédits carbone à l'Etat et l'option 2 qui confère la propriété des crédits carbone à la personne qui peut démontrer qu'il est le propriétaire du bien. L'option 1 consiste à ce que le carbone séquestré et les réductions d'émissions pourraient être qualifiés de ressources naturelles qui font partie du patrimoine de la République et qu'il convient de réaliser dans l'intérêt supérieur de la Nation. Sur la base de cette option, l'Etat deviendra le seul capable juridiquement de transférer le titre légal vers des tiers. L'option 2 consiste à ce que le carbone séquestré est qualifié de « fruit industriel ou naturel » selon qu'il est réalisé par l'intervention de l'homme. Les crédits carbones sont qualifiés de « bien meuble incorporel ».

Ces options préliminaires par rapport à la stratégie REDD+ et le cadre de sa mise en œuvre seront affinées au cours de la phase de préparation à la REDD+ à travers un processus participatif s'appuyant sur des études spécifiques, mais également sur les expériences issues de projets pilotes REDD+ au niveau sub-national. La République du Congo entend en outre lancer, sur la base du Décret 2009-415 et de principes et critères internationaux, une évaluation stratégique des impacts potentiels des options stratégiques REDD+ proposées sur l'environnement et sur le milieu socio-économique.

Les aspects techniques de la préparation à REDD+

Le scénario de référence du Congo sera un scénario historique ajusté, comme défini par la décision méthodologique de Copenhague (FCCC/CP/2009/11/Add.1). Ce scénario de référence aura deux composantes : une composante « spatiale » permettant d'estimer les zones à risques de déforestation et une composante « quantitative » estimant les surfaces déboisées dans le futur. Dans un esprit de coopération régionale et de coopération Sud-Sud, un plan de renforcement des capacités est également prévu. Durant sa préparation à la REDD+, la République du Congo reste donc ouverte à la réflexion sur la question, ainsi qu'aux retours d'expériences étrangères.

Le système MRV sera développé conformément à la Décision 4/CP.15 de Copenhague³ concernant les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions de la déforestation et la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier. En complément de cette Décision, les méthodologies pour le développement du MRV suivront le Guide des bonnes pratiques du secteur de l'utilisation des terres et de la forêt⁴, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2003, ainsi que les Lignes directrices sur le secteur de l'agriculture, de l'utilisation des terres et de la forêt⁵, établies par le GIEC en 2006. La République du Congo prévoit la mise en place d'une Cellule MRV qui sera hébergée au CNIAF et pourra accueillir des personnels du CERGEC. Sous la tutelle stratégique du Comité national REDD+ et la tutelle technique de la Coordination Nationale REDD+, ses rôles seront de programmer et exécuter les activités du système de Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV) et de suivi et contrôle de la qualité (QA/QC) des données. Cette Cellule MRV sera dotée des moyens humains et logistiques nécessaires à la conduite efficace du MRV.

³ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

⁴ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_languages.html

⁵ <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>

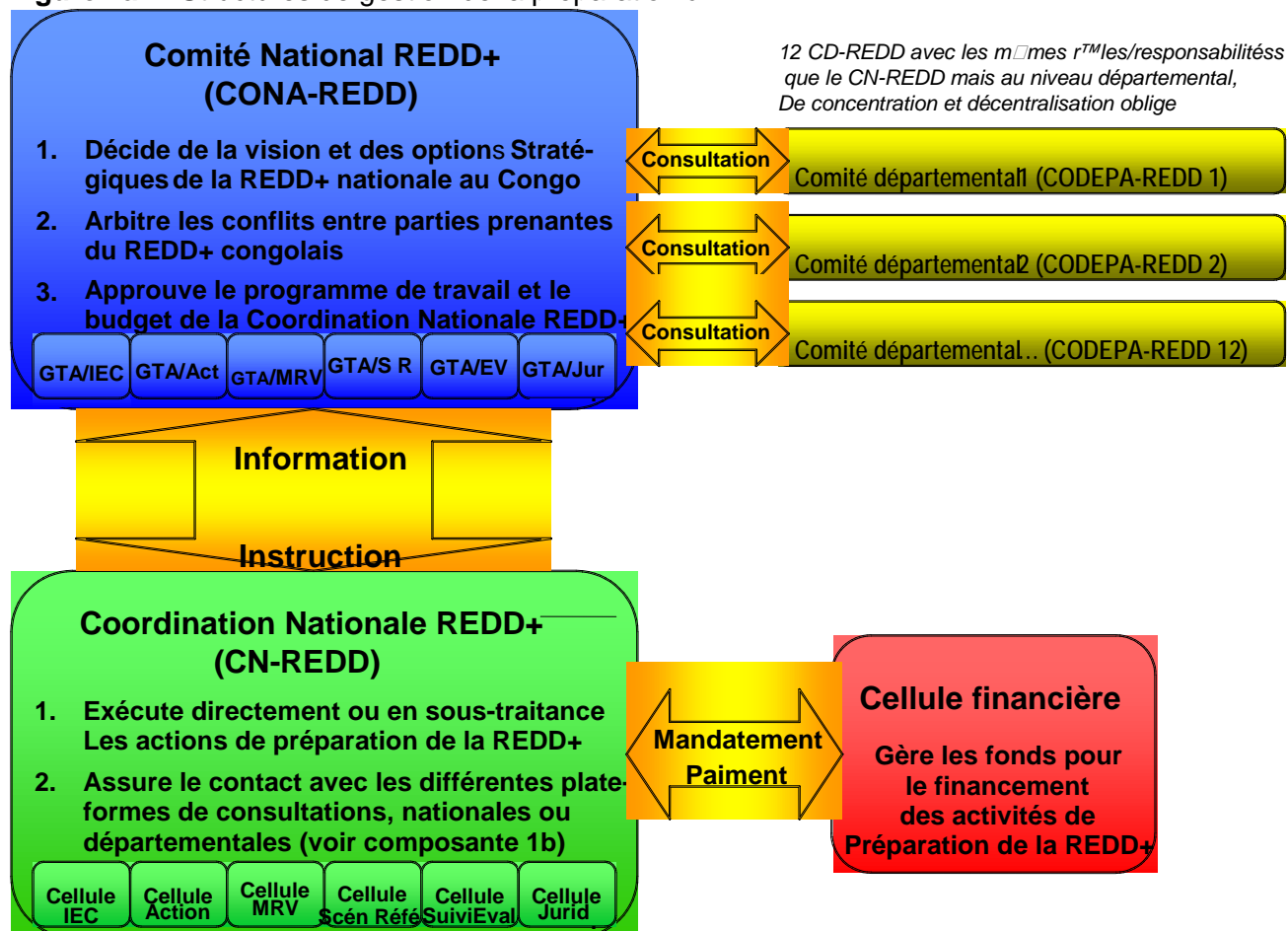
Composante 1 : Organisation et consultation

Composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

1°- VUE D'ENSEMBLE

En République du Congo, le cadre juridique de la REDD sera consolidée soit par la mise en place d'une loi cadre REDD+, soit par l'amélioration de la loi n°003/91 du 23 Avril 1991 sur la protection de l'environnement. Ces améliorations se feront à travers les amendements du cadre actuel de l'environnement et l'introduction des principes liés à la REDD+, en vue d'organiser tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays. Les contours de ce cadre juridique sont présentés dans la composante 2c. Ainsi, dans le cadre de cette loi, un décret d'application pris en Conseil des Ministres, portera création, fonctions, composition et organisation des organes de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo. Les fonctions de ces organes et leurs liens entre eux sont établis comme suit :

Figure 1a1 : Structures de gestion de la préparation à REDD+



2°)- LE COMITE NATIONAL REDD+ (CONA-REDD)

2.1- Les fonctions du CONA-REDD

Les quatre fonctions principales de ce Comité National REDD+ sont les suivantes :

- Décider de la vision et des options stratégiques de la REDD+ nationale au Congo ;
- Animer le débat REDD+ national entre les plateformes de la Puissance publique, de la Société civile et du Secteur privé (voir composante 1b) ;
- Arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes du processus REDD+ congolais ;
- Approuver le programme de travail et le budget de la Coordination Nationale REDD+.

2.2- La composition du CONA-REDD

Le Comité National REDD+ **qui compte quatre (04) plateformes** est composé de :

- 30 membres, répartis de la manière suivante :
 - **Plateforme de la Puissance publique (PPP CONA-REDD)** : 13 membres dont : 1 membre nommé par la Présidence de la République, 2 membres parlementaires élus respectivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat, 1 membre élu par ses pairs au sein du Conseil économique et social et 9 membres nommés au sein des Ministères concernés par la gestion des ressources naturelles (Forêts, Environnement, Agriculture, Mines, Hydrocarbures, Energie, Plan, Finances, Administration du territoire, Foncier). Au delà des 9 délégués ministériels de plein droit, les autres délégués ministériels seront membres observateurs ;
 - **Plateforme de la Société Civile (PSC CONA-REDD)** : 8 membres dont 6 membres œuvrant dans des ONG opérant dans le secteur de l'environnement, de développement et du droit humain et élus au sein de la plateforme de la Société civile (voir composante 1b pour plus de détail sur cette plateforme) et 2 membres représentant les communautés locales ;
 - **Plateforme des Peuples Autochtones (PPA CONA-REDD)** : 6 membres ;
 - **Plateforme du Secteur Privé (PSP CONA-REDD)**: 3 membres dont 1 membre du sous secteur forestier, 1 membre du sous secteur agro-industriel et 1 membre du sous secteur des industries extractives (mines, pétrole) ;
- 12 membres des comités départementaux ayant statut d'observateurs.

Le Comité national REDD+ peut en outre faire appel à tout sachant (société savante et autres) en fonction des thématiques qui seront abordées dans l'exécution de son mandat.

Les membres du Comité National REDD+ sont nommés par Décret pris en Conseil des Ministre sur proposition de leurs structures respectives. Dans la désignation des membres du Comité national, la question du genre devrait être prise en compte.

Les décisions au sein du Comité National REDD+ seront prises par consensus.

2.3- L'organisation du CONA-REDD

Le Comité national REDD+ tient ses réunions régulièrement et au moins une fois par trimestre. Les décisions sont prises par consensus. Les autres modalités pratiques de son fonctionnement seront consignées dans son règlement intérieur qui sera adopté lors de sa première réunion.

Au sein de ce Comité national REDD+ sera établi un secrétariat chargé de transmettre ses décisions et recommandations aux organisations extérieures, notamment les Comités départementaux REDD+ (voir 3 infra) et la Coordination nationale REDD+ (voir 4 infra).

Selon besoin, le Comité national REDD+ pourra créer des « Groupes de Travail Ad hoc en sigle GTA » : leurs conditions de création et de dissolution, leur mode de fonctionnement ainsi que leur composition seront à évaluer au cas par cas. Les principaux « Groupes de Travail Ad hoc (GTA) » à créer vont s'investir dans les domaines suivants :

- Information, éducation et communication (voir composante 1b) ;
- Conception des systèmes de suivi (MRV des émissions et des absorptions, ainsi que des autres impacts et bénéfices de la REDD (voir composante 4) ;
- Développement du scénario de référence (voir composante 3) ;
- Formulation et mise en œuvre concrètes des options stratégiques REDD+ et suivi des projets pilotes REDD+ (voir composante 2b) ;
- Finance REDD+ (voir composante 2c)
- et autres éventuels « GTA » à créer.

3°- LES COMITES DEPARTEMENTAUX REDD+ (CODEPA-REDD+)

La stratégie nationale REDD+ n'ayant pas pour objectif de créer des coquilles vides, la création de ces Comités départementaux n'est pas obligatoire : elle se fera aux vues de l'intérêt portée aux questions REDD+ par les parties prenantes de chaque Département.

3.1- Les fonctions des CODEPA-REDD+

Les quatre principales fonctions des Comités départementaux REDD+ sont les suivantes :

- Faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité national REDD+ et du processus REDD+ au niveau du Département ;
- Animer le débat REDD+ départemental entre les plateformes de la Puissance publique, de la Société civile et du Secteur privé (voir composante 1b) ;
- Arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes du REDD+ départemental ;
- Formuler des propositions au Comité national REDD+.

3.2- La composition et l'organisation des CODEPA-REDD+

L'administration étant déconcentrée et décentralisée au niveau de 12 Départements, des Comités départementaux REDD+ seront composés de 26 membre répartis de la manière suivante :

- **Plateforme de la Puissance publique (PPP CODEPA-REDD)**: 10 membres dont : 1 membre nommé par la Préfecture, 2 membres issus du Conseil Départemental et 7 membres nommés au sein des administrations locales ;
- **Plateforme de la Société civile (PSC CODEPA-REDD)**: 8 membres dont 4 membres œuvrant dans des ONG opérant dans le secteur de l'environnement, de développement et

du droit humain et élus au sein de la plateforme de la Société civile (voir composante 1b pour plus de détail sur cette plateforme) et 4 membres représentant les communautés locales ;

- **Plateforme des Peuples Autochtones (PPA CODEPA-REDD)**: 5 membres ;
- **Plateforme du secteur privé (PSP CODEPA-REDD)**: 3 membres dont 1 membre du sous secteur forestier, 1 membre du sous secteur agro-industriel et 1 membre du sous secteur des industries extractives (mines, pétrole) ;

Les Comités Départementaux REDD+ peuvent en outre faire appel à tout sachant (société savante et autres) en fonction des thématiques qui seront abordées dans l'exécution de leur mandat. Le secrétariat permanent du Comité Départemental REDD+ sera assuré par le Secrétariat du Conseil Départemental

Dans la désignation des membres du Comité Départemental, la question du genre devrait être prise en compte.

Les Comités Départementaux REDD+, pourront le cas échéant mettre en place des Comités REDD+ dans les Districts (sous-préfecture) et/ou villages. Leur composition obéira au schéma des Comités Départementaux REDD+.

4°- LA COORDINATION NATIONALE REDD+ (CN-REDD)

4.1- Les fonctions de la CN-REDD

Les trois principales fonctions de la Coordination nationale REDD+ sont les suivantes :

- Exécuter (en direct ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD+ ;
- Assurer le contact avec les différentes plateformes de consultations, nationales ou départementales (voir composante 1b) ;
- Préparer les sessions du Comité National REDD+

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répond aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise.

4.2- La composition et l'organisation de la CN-REDD

La Coordination nationale REDD+ est composée d'au moins 6 membres désignés parmi les cadres nationaux par un arrêté du Ministre en charge de l'Environnement :

- Un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- Un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, éducation et communication ;
- Un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- Un expert en économie, Chef de la Cellule modélisation/scénario de référence ;
- Un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- Un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action ;
- Un expert en matière juridique, Chef de la Cellule Juridique.

Les TDRs des Experts, Chefs des Cellules sont placés dans les pages annexes n°2c2.

La Coordination Nationale REDD+ est assistée par un personnel d'appui chargé d'animer le secrétariat, le service de documentation et le service de comptabilité. En outre, elle s'appuie sur un réseau de Points focaux ou Point de contacts REDD+, désignés au sein des Ministères ayant un lien avec la REDD+ (Forêts, Environnement, Agriculture, Mines, Hydrocarbures, Energie, Plan, Finances, Administration du territoire, Foncier, Recherche scientifique, Enseignement, etc.). Elle peut aussi faire appel à tout sachant sous la forme des consultations ou de renforcement des capacités.

5°)- LE FONDS NATIONAL REDD+ ET REGISTRE NATIONAL REDD+

5.1- Justification

Un Fonds national REDD+ pourrait être créé pour gérer les financements et promouvoir les investissements REDD+. Son fonctionnement est discuté en détails dans la composante 2c.

Un Registre national REDD+ serait créé afin de recenser les activités REDD+. La création d'un tel Registre s'inspire de l'idée de créer un registre international des actions volontaires d'atténuation faites par le pays en développement (NAMAs en anglais).

Un registre mondial des NAMAs permettrait en effet de communiquer sur les actions d'atténuation envisagées par les pays en développement, puis de faire se rencontrer les demandes de financement des pays en développement avec les offres de financement des bailleurs multilatéraux ou bilatéraux, voire d'acheteurs privés de crédits carbone.

Le Registre national REDD+ congolais serait une sorte de « miniature » de ce registre mondial : il permettrait à l'Etat de recenser les activités REDD+ nationales et de s'assurer que les financements REDD+ ne se recouvrent pas ou, au contraire, n'ignorent pas des actions de la stratégie REDD+. Une des conditions d'enregistrement des actions REDD+ dans ce Registre serait de pouvoir être « lisibles » dans le système MRV national (voir composante 4).

5.2- La gestion financière pour mettre en œuvre la Stratégie nationale REDD+

Afin d'offrir des garanties de transparence financière, d'indépendance et d'auditabilité, les 4 temps du circuit comptable des (i) dépenses courantes engagées par le/la comptable de la Coordination nationale REDD+ et des (ii) transactions, en financements REDD+ ou crédits carbone, gérées directement par le Fonds national REDD+ seront a priori les suivantes :

- Etape 1 : Engagement de la dépense ;
- Etape 2 : Liquidation de la dépense (vérification du service fait) par la Coordination nationale REDD+ ;
- Etape 3 : Mandatement de la dépense par le Trésor congolais, après avis du Groupe de Travail Ad hoc (GTA) du volet Budget du Comité national REDD+ et vérification de la conformité des pièces et de la réalité du service fait ;
- Etape 4 : Paiement par le/la comptable de la Coordination nationale REDD+ (si dépenses courantes de fonctionnement de la Coordination) ou par le Fonds national REDD+ (si financements REDD+ ou crédits carbone).

Ce schéma sera raffiné dans le cadre de l'étude 3 prévue dans la composante 2c, mais restera conforme aux dispositions prévues dans la Loi anticorruption et devra être approuvé par la Commission interministérielle de lutte contre la corruption, la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'Observatoire anticorruption.

En tout état de cause, il y aura donc séparation des pouvoirs entre mandataire et payeur. Par ailleurs, toutes les pièces comptables accompagnées d'un état financier seront présentées à chaque réunion du Comité national REDD+.

6°)- LES AUTRES INSTITUTIONS POUR LE SCENARIO DE REFERENCE ET LE MRV

Le Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE) et les Directions des études et de la planification ou de la statistique des Ministères techniques ayant en charge la gestion des ressources naturelles interviendront dans l'élaboration du scénario de référence national, conformément aux dispositions détaillées dans la composante 3.

Le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF), sous tutelle du Ministère en charge des Forêts (MDDEF) et le Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique (CERGEC) sous tutelle du Ministère en charge de la Recherche Scientifique (MRST) interviendront à travers la Cellule Nationale MRV-REDD, dans l'élaboration et la mise en œuvre du système MRV, conformément aux dispositions détaillées dans la composante 4.

7°)- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 1a

Sous-composante 1a - Coordination de l'ensemble du processus REDD						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un consultant pour développement des textes de création des structures REDD (CONA, CD et CN-REDD)	25'000	-	-	-	25'000
	Recrutement du personnel de la Coordination Nationale REDD (un Coordonnateur National, six responsables de cellule et un assistant logistique)	70'000	185'000	185'000	185'000	625'000
	Assistance technique internationale à la coordination nationale REDD+	-	150'000	150'000	-	300'000
	Recrutement d'un bureau d'études pour développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du CONA REDD, des CODEPA REDD et de la CN-REDD+	25'000	75'000	75'000	-	175'000
	Recrutement de consultants et de bureaux d'études pour assurer la gestion financière du programme de préparation à REDD	15'000	45'000	45'000	45'000	150'000
	Recrutement d'un cabinet pour effectuer les audits annuels du programme de préparation à REDD+	-	50'000	50'000	50'000	150'000
Formations et Ateliers	Promulgation des textes et institution des structures de gestion de la préparation à REDD+	5'000	-	-	-	5'000
	Réunions du CONA REDD+	12'000	21'000	21'000	21'000	75'000
	Réunions des CODEPA REDD+	50'000	100'000	100'000	100'000	350'000
Fournitures	Equiperment du CONA REDD+	-	10'000	-	-	10'000
	Equiperment des CODEPA REDD+	25'000	75'000	-	-	100'000
	Equiperment de la CN REDD+	10'000	15'000	-	-	25'000
	Acquisition d'un véhicule double cabine pour la Coordination Nationale	50'000	-	-	-	50'000
Fonctionnement	Frais de mission des Membres de la CN REDD+ à l'intérieur du pays et à l'étranger (formations et communication)	20'000	25'000	25'000	25'000	95'000
	Fonctionnement du CONA REDD+	2'000	6'000	6'000	6'000	20'000
	Fonctionnement des Com. Dép. REDD+	10'000	30'000	30'000	30'000	100'000
	Fonctionnement de la CN REDD+	20'000	50'000	50'000	50'000	170'000
	Prise en charge du personnel d'appui de la CN REDD+ (Secrétaire, chauffeur, etc.)	6'000	13'000	13'000	13'000	45'000
	Location des bureaux de la CN REDD+ 2011-2014	8'000	24'000	24'000	24'000	80'000
	Organisation des réunions techniques en 2011 et 2012	4'000	7'000	7'000	7'000	25'000
Total composante 1a		353'000	854'000	754'000	529'000	2'490'000
FCPF		214'000	447'000	447'000	372'000	1'480'000
UN-REDD		104'000	157'000	157'000	157'000	575'000
Congo		35'000	100'000	0	0	135'000

Composante 1b : Consultation et participation des parties prenantes

1°)- PRINCIPES ET OBJECTIFS

1.1- Principes

En République du Congo, la forêt constitue le milieu et la source de vie de milliers des personnes et son exploitation, artisanale ou industrielle, pour produire des produits ligneux ou non ligneux, constitue une source de revenus pour les populations et l'Etat.

Développer une stratégie nationale REDD+ implique d'intégrer les préoccupations de toutes les parties prenantes et d'assurer leur maîtrise des enjeux en présence. La République du Congo impliquera toutes les parties concernées par REDD+, via une approche inclusive.

Une attention particulière sera portée à ce que les voix des peuples autochtones et des communautés locales soient entendues lors du développement de la stratégie REDD+, dans le respect du principe de « consentement libre, préalable et informé » contenu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et conformément à la politique opérationnelle 4.10 de la Banque mondiale sur les peuples autochtones.

A ces principes s'ajoutent les lignes directrices de l'UN-REDD concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de la REDD+ avec un accent sur la participation des Peuples Autochtones et des autres Communautés dépendant de la forêt.

1.2- Objectifs

- (i) Favoriser la remontée d'information de première main provenant des organisations villageoises, administrations déconcentrées et décentralisées ou des ONG locales et internationales vivant et/ou travaillant sur le terrain, conscientes des problèmes causées par la déforestation et la dégradation. Avec ces informations, les prises de décision dans le cadre du développement de la stratégie nationale REDD+ devraient être améliorées ;
- (ii) S'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptabilité des options stratégiques REDD+, afin que celles-ci puissent être adaptées, efficaces et pérennes ;
- (iii) Garantir la transparence du processus, notamment sur les aspects problématiques que sont l'aménagement du territoire, la réglementation de l'accès au foncier et aux ressources naturelles et la distribution de la rente carbone dans la société congolaise.

2°)- EXPERIENCES EN MATIERE DE CONSULTATIONS PARTICIPATIVES

L'émergence du pluralisme et du libéralisme syndical et associatif a engendré de nombreuses dynamiques de la société civile depuis près de 20 ans. Il existe actuellement pléthore de collectifs de la société civile, parmi lesquels on peut citer la Fédération des ONG de développement du Congo (FECONDE), la Convention nationale des associations et ONG de développement et d'environnement du Congo (CONADEC), la Coordination des associations et réseau de la société civile du Congo (CARESCO), le Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD), le Centre de promotion, d'appui et de renforcement de capacités des organisations de la société civile du Congo (CEPAREC), le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), le Réseau national des peuples autochtones du Congo (RENAPAC), le Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC), la Plate forme APV-FLEGT pour la Gestion durable des forêts, l'Alliance Homme Environnement (AMEA), la Convention Nationale des Associations et des ONG de Développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC), l'Association de Défense et de Promotion des droits des Peuples Autochtones (ADPPA), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), le Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT), l'Alliance Nationale pour la Nature (ANN), l'Organisation pour le Développement et les Droits Humains (ODDHC), etc.

Après une période de conflit, clôturée en 1998, la République du Congo a expérimenté plusieurs consultations participatives, à l'échelle locale ou nationale, dans le secteur forestier ou d'autres secteurs, assurant l'implication active et constante des parties prenantes. On cite ci-dessous les leçons tirées de quelques consultations, sur lesquelles on pourrait s'appuyer.

2.1- Consultations participatives hors du domaine forestier

Le principal processus de consultation à ce jour a concerné la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), qui visait à atteindre le point de décision pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE).

Dans ce cadre, le Programme dialogue citoyen (PDC), converti par la suite en Programme concerté pluri-acteurs (PCPA), a fait émerger plusieurs plateformes thématiques (Santé et Environnement, Éducation, Justice et Pauvreté, Eau et Énergie, Entrepreneuriat) dont les contributions au travers des diagnostics participatifs ont largement influé l'élaboration du DSRP. Les consultations menées dans ce cadre par les organisations de la société civile ont permis au secrétariat du DSRP-Congo et aux partenaires au développement de recevoir de cette catégorie d'acteurs, la perception de la pauvreté et les désidératas des communautés locales et autochtones en vue de leur sortit de cet état chronique.

Autre exemple, à la suite du lancement de l'Initiative de la transparence de l'industrie extractive (ITIE) en 2002 au Sommet de Johannesburg sur le développement durable, une plateforme de la transparence des industries extractives a été créée en République du Congo.

Cette plateforme, toujours active, regroupe la Commission justice et paix de l'église catholique et d'autres ONG militantes dans les domaines des droits de l'homme, de la santé et de l'environnement, de l'éducation, du foncier, de l'agriculture, des communautés locales, etc.

Cette plateforme dialogue constamment avec les pouvoirs publics (Ministères en charges des mines et hydrocarbure, économie et finances, transport maritime, etc.) et le secteur privé (sociétés d'exploitations pétrolière et minière).

2.2- Consultations participatives dans le domaine forestier

Les exigences de la négociation de l'Accord de partenariat volontaire (APV) du pays avec l'Union européenne, dans le cadre du processus d'Application des Réglementations Forestières, de la Gouvernance et des Échanges Commerciaux (FLEGT) ont permis de créer trois plateformes de concertation : Puissance publique, Secteur privé et Société civile. Si les différentes plates formes ainsi constituées ont permis d'apporter lors des négociations les points de vue des parties prenantes, leur fonctionnement actuel éprouve quelques difficultés. Les moyens financiers par exemple, mobilisés lors de la phase de négociation, ne reflètent pas les disponibilités actuelles. En plus chaque plate forme éprouve son lot de problèmes.

Au niveau du département de la Sangha, au Nord Congo, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagements forestiers et de l'éco-certification de deux concessions forestières, Congolaise industrielle des bois (CIB) et Industrie forestière de Ouesso (IFO), ont débouché sur des consultations participatives intéressantes : l'Instance permanente d'observation et de suivi (IPOS) pour la CIB et l'Organe de renforcement des capacités des communautés et l'observation de leur participation dans la gestion forestière (ORCCOP) pour IFO. Ces deux instances constituent des cadres de concertation permanents entre les deux concessionnaires forestiers et les communautés locales et autochtones vivants dans et autour des concessions forestières.

Le projet "Participation et implication effective des institutions et populations locales dans la gestion de l'exploitation forestière industrielle au Sud Congo", exécuté dans les Départements de la Lékoumou, du Niari et du Kouilou par l'ONG Congo environnement et développement, met en place des cadres départementaux de concertation sur la gouvernance forestière

Enfin, le projet de "Cartographie participative" exécuté par l'Observateur congolais des droits de l'Homme et la Fondation pour les forêts tropicales est là encore un exemple de concertation.

La République du Congo dispose donc d'une culture de la concertation participative et dispose de ressources humaines formées et d'outils ad hoc pour mettre en œuvre un plan de consultation en vue de l'élaboration de sa stratégie nationale REDD+.

3°- IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET CONSULTATIONS MENEES

En se basant sur les acquis du processus AVP/FLEGT, la République du Congo a identifié trois types de parties prenantes pour la préparation de sa stratégie REDD+. C'est ce découpage qui a également servi de base aux propositions de plateformes évoquées dans la composante 1. Dans le souci de garantir un fonctionnement durable des plates formes, la coordination REDD+ accordera une attention particulière à leur formation et leur mode de fonctionnement. Les plates formes envisagées sont : la puissance publique, le secteur privé et la société civile.

3.1- La puissance publique

Ce groupe rassemble les départements ministériels et autres organes publics chargés d'élaborer ou de voter ou de faire appliquer les lois et réglementations dont l'action a un effet sur la déforestation, la dégradation forestière, l'utilisation et l'accès à la ressource, le partage des revenus et les droits fonciers coutumiers et/ou d'usage :

- Le Secrétariat général du Gouvernement;
- 19 départements ministériels, en charge (1) du Plan et de l'aménagement du territoire, (2) de l'Economie, des finances et du budget, (3) du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, (4) des Transports, (5) de l'Energie et de l'hydraulique, (6) de la Pêche et de l'aquaculture, (7) de la Délégation des grands travaux, (8) des Travaux

publics, (9) de l'Agriculture et Elevage, (10) de l'Urbanisme et de l'habitat, (11) de l'Administration du territoire, (12) des Affaires foncières et la préservation du domaine public, (13) des Mines et de la géologie, (14) de la Recherche scientifique et technologique, (15) des Enseignements « primaire/technique/supérieur » (16) du Commerce et des approvisionnements, (17) des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, (18) de la Médecine traditionnelle (Ministère de la santé et Population), (19) de la Justice ;

- Les Administrations décentralisées : Mairies, Conseils départementaux et communaux ;
- Les Préfectures ;
- Le Parlement.

3.2- Le secteur privé

On pourrait classer ici tous les opérateurs économiques dont l'action s'inscrit dans le secteur forestier, ou dont l'action influence le milieu forestier. On peut citer les sociétés d'exploitation forestière, les sociétés d'exploitation minière, les entreprises agricoles industrielles, les sociétés de travaux publics, les petits exploitants forestiers (piétistes) ou groupements d'exploitants artisanaux, la Fédération nationale des tradi-praticiens du Congo.

3.3- La Société civile

Ce groupe rassemble les Association et ONG, les églises, les leaders d'opinions et représentants des communautés. Les peuples autochtones et la société savante sont également classés dans cette catégorie.

3.4- Consultations déjà menées pour le développement du R-PP

Les consultations générales ou spécifiques à certaines composantes, menées entre Janvier et Avril 2010 puis entre Juillet 2010 et Février 2011, puis entre Mai et Septembre 2011. Il s'agit de :

- La vaste Campagne Nationale sur la REDD+ et le R-PP de la République du Congo, réalisée du 04 Août au 04 Décembre 2010 pour une très large sensibilisation et consultation des parties prenantes dans leurs zones d'action (bureaux, domiciles en villes et dans les villages). **L'approche « porte à porte » à travers le forum théâtre itinérant a été mis en exergue ;**
- La **première** Mission conjointe FCPF et UN-REDD, effectuée en République du Congo en Août 2010, par les représentants de la Banque Mondiale, du PNUD, du PNUE, de la FAO, de FERN, de WRI et de WCS, pour finaliser le plan d'urgence REDD+ de la République du Congo avec l'ensemble des parties prenantes au processus REDD+ ;
- L'atelier national pour la mise en place de la Commission Intérimaire REDD+ de la Société Civile (CI-REDD SC) et la validation d'un plan d'urgence à court terme sur le R-PP Congo ;
- Les ateliers départementaux de Février 2011, complémentaires à ceux de Mars 2010, pour une plus large consultation des citoyens et des communautés locales et autochtones ;
- L'atelier national de validation de la version révisée du R-PP des 22 et 23 Février 2011 ;

- Les nombreuses séances de travail du groupe des experts REDD+ Congo et de la commission mixte MDDEFE-CI-REDD SC pour la finalisation de la version révisée du R-PP de la République du Congo sur la base des diverses remarques et observations d'étape.

Le side event sur le savoir faire des peuples autochtones (photos ci-après), Co-organisé par la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) et le Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC), lors de la 2^{ème} édition du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC II), tenue du 16 au 19 Mars 2011 à Impfondo, dans le Département de la Likouala (cf carte des départements du Congo, page 17 ci-dessus).

, sont présentées dans les pages de l'annexe 1b-1, intitulé : « Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur le R-PP Congo ». Le tableau de cet annexe indique :

- le type, la date et le lieu de la rencontre ;
- éventuellement les noms, prénoms et contacts des personnes rencontrées ;
- le contenu et les points saillants des discussions.

3.4.1. Des participants :

En se référant aux instructions du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE) et aux objectifs des consultations, les différentes consultations menées au niveau central (Brazzaville) et départemental ont connu la participation des Représentants de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile, y compris les représentants des peuples autochtones et du monde universitaire et de la recherche scientifique.

Y ont également participé des représentants des bailleurs de fonds, (PNUD, Banque mondiale, FAO), de WCS, d'ONFI, de la Norvège et de la République Démocratique du Congo. (Voir liste en annexe). Les différents participants de la société civile par exemple ont été identifiés à partir des différentes plates formes existantes, tandis que ceux du secteur privé l'on été en fonction de leur intérêt au processus et du domaine d'activité.

3.4.2. Objectifs

Il y a lieu de rappeler que les consultations organisées visaient essentiellement la sensibilisation du large public et des parties prenantes sur le processus REDD+ et de recevoir les attentes et les recommandations de celles-ci en la matière pour le Congo.

Les travaux en atelier par groupe de partie prenante dans les départements permettaient aux participants de se prononcer sur certaines questions comme : avis sur le cadre institutionnel en élaboration pour le processus REDD-CONGO, le Comité Départemental REDD+, le Plan de Consultation, les causes apparentes et sous-jacentes de la dégradation des forêts et de la déforestation au niveau départemental et les possibles pistes d'évitement.

3.4.3. Résultats

Les principaux résultats et les points saillants discutés lors des différents ateliers de consultation sont présentés dans l'annexe 2b-2

4°)- CONSULTATIONS A MENER ET COMMUNICATION A PREVOIR DE 2011 A 2013

4.1- Planification des consultations futures (2011-2013)

Comme lors des négociations de l'APV-FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne, les consultations à mener dans le cadre du processus REDD+, seront conduites d'abord au niveau des plateformes comprenant respectivement: la Puissance publique, le Secteur privé et la Société civile. Elles seront ensuite suivies et couronnées par des consultations à large échelle, qui réuniront les représentants de toutes les parties prenantes, aux niveaux national, départemental et villageois. Selon UN-REDD (Programme UN REDD-2010), les parties prenantes sont définies comme des groupes ayant une voix, un intérêt, un droit sur les forêts et ceux qui seront affectés négativement ou positivement par les activités REDD+. Il s'agit d'organismes publics importants, d'utilisateurs formels et informels de la forêt, d'entités du secteur privé, des peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt.

- (i) Au niveau de la Plateforme de la Puissance publique, des consultations auront lieu pour préparer notamment la loi cadre REDD+ (voir composante 2c). En l'absence de la Primature, le Comité National REDD+ et la Coordination Nationale REDD+ seront appuyés par les Conseillers aux forêts et à l'environnement du Président de la République ;
- (ii) Au niveau de la Plateforme du Secteur privé, les consultations seront sectorielles et menées par corporation, à travers les focus groupe (i) mines, (ii) forêt, (iii) agriculture, (iv) industrie pétrolière. Les entretiens avec les organisations patronales telle l'Union interprofessionnelle du Congo (UNICONGO) permettront de consolider les conclusions ;
- (iii) Au niveau de la Plateforme de la Société civile, les consultations de la plateforme de la Société civile seront là aussi faites par focus groupe. A ce stade les focus groupe suivants sont identifiés :
 - ONG de promotion des femmes, des jeunes, des droits de l'homme, de défense de l'environnement, de développement ;
 - Chambre des métiers ;
 - Groupes religieux ;
 - Associations de promotion des Peuples autochtones ;
 - Acteurs ruraux : organisations de base, communautés locales, leaders d'opinions, propriétaires terriens et coutumiers ;
 - Société savante : facultés (littérature, sciences humaines, sciences naturelles, sciences économiques, droit, institut du développement rural), centres de recherche (Direction générale de la recherche scientifique et technique, Centre d'étude et de recherche végétale, Centre de recherche géographique et de production cartographique, Groupe d'étude et de recherche sur la diversité biologique, etc.) ;
 - Projets de terrain et bureaux d'études.

Les consultations générales ou spécifiques à certaines composantes, à mener entre 2011 et 2013 sont présentées en annexe 1b-3.

Ces consultations devraient se dérouler au sein des communautés auprès des entités représentatives (femmes, jeunes, hommes, populations autochtones) seront consultés distinctement des autres communautés locales. Elles doivent se faire suivant une méthodologie appropriée, selon les normes internationales auxquelles le Congo a adhéré.

Les procès-verbaux des réunions de consultations seront contresignés par les représentants des différentes entités de la communauté et les représentants des parties prenantes pour garantir une consultation adéquate en vue d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé.

4.2. Stratégie de collecte et de circulation de l'information

4.2.1. Collecte de l'information

Pour les consultations générales :

L'information sera collectée à partir du comité national, composé des représentants des différentes plates formes des parties prenantes et des comités départementaux mis en place.

Pour les consultations spécifiques :

La Coordination Nationale REDD+, avec l'appui des consultants procédera à la formation des enquêteurs au niveau central et départemental, il est prévu que ceux-ci soit essentiellement des acteurs de la société civile, qui à leur tour se déploieront, chacun en fonction de sa zone géographique de résidence a la collecte de l'information sur le terrain. L'information collectée et traité sera validée par le Comité National/Comité Départemental.

4.2.2. Circulation de l'information

Toute l'information liée à l'élaboration de la stratégie nationale sera traitée par la Coordination Nationale REDD+. L'information traitée par la Coordination Nationale est validée par le Comité national qui regroupe les représentants des parties prenantes, dont les peuples autochtones et les Délégués des Comités Départementaux.

Il est donc aisé de comprendre que le Comité National a la possibilité de refouler ou reformuler une information en fonction des préoccupations des parties prenantes. Une attention particulière mérite donc d'être accordée au fonctionnement du Comité National et surtout au mode de prise de décision à son niveau. Toutes les plaintes liées au fonctionnement du processus REDD seront traitées au niveau des Comités Départementaux et du Comité National.

Pour toute situation, le Comité Départemental peut directement envoyer des avis non contraignant aux projets ou initiatives REDD avec copie à la Coordination Nationale REDD+ et peut tranquillement se rassurer lors des sessions du Comité National si ses préoccupations ont été prises en compte et peut dès lors obtenir des explications nécessaires.

4.3. Méthodologie des consultations futures (approche de développement)

Les consultations seront réalisées en vue de répondre à certaines questions importantes dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale. De façon à s'assurer de la prise en compte des intérêts et de l'engagement des parties prenantes.

Bien entendu qu'en se basant sur le principe du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP), la coordination nationale REDD+, en fonction des questions en consultation par composante, veillera a ce que la partie consulté sois premièrement informé, qu'elle est comprise les enjeux en présence, qu'elle sois rassurée de ce que ses intérêts sans garantis, avant de s'engager et qu'en d'autres termes qu'elle est la possibilité de dire Non, pour toute situation confuse. Le contexte et les réalités de chaque cas seront appréciés.

Pour se faire l'implication des autres organisations internationales (gouvernementales, de la société civile ou privées), pouvant aider le pays à faire passer le bon message est mise à contribution

4.4- Information et communication large : démultiplication des contacts

La stratégie nationale REDD+ sera régulièrement discutée et amendée par les plateformes constituées au niveau national. La Coordination nationale REDD+ essaiera, dans la limite de ses moyens humains et financiers et en tenant compte des particularités de chacun des 12 Départements, d'initier la création des mêmes plateformes au niveau départemental.

Au niveau des communautés, la Coordination nationale REDD+ passera le relais aux organisations de la société civile, actives sur le terrain. Celles-ci, avec l'aide de la télévision, de la presse, des radios nationales et locales, focaliseront les interventions sur les points suivants :

- La sensibilisation du grand public sur la REDD : le processus, ses tenants et aboutissants, ses avantages (et éventuelles contraintes) ;
- L'identification des besoins complémentaires en information des populations ;
- La recherche de l'adhésion des les parties prenantes à la stratégie nationale REDD+.

Les outils et supports d'information et de communication pour cette démultiplication seront à adapter aux conditions locales et au niveau de réceptivité et d'intérêt des communautés :

- Réunions de travail ;
- Appuis- accompagnements dans des actions pilotes ;
- Séminaires, ateliers de vulgarisation conférences et causeries débat ;
- Focus groups avec les communautés locales et autochtones ;
- Publication d'articles de presse ;
- Productions et diffusion de films documentaires ;
- Productions et diffusion d'émissions radiotélévisées ;
- Productions de spectacles.

La Coordination Nationale poursuivra la mise en œuvre de l'approche « porte à porte avec le forum théâtre itinérant » qui a permis d'améliorer la masse critique des citoyens ayant au moins une fois reçu des informations sur REDD+. Le volet « forum théâtre itinérant » sera complété par un deuxième volet baptisé « marathon national de la REDD+ » qui permettra de véhiculer sous la forme de forme de « relais » les informations sur la REDD+ par catégorie d'acteurs socio-économiques. Il s'agit notamment des :

- Universités à travers le « relais REDD+ des Universités » qui fera le tour des facultés et instituts installés dans le pays ;
- Lycées à travers le « relais REDD+ des Lycées » qui fera le tour des Lycées d'enseignement général et technique installés dans le pays ;
- Collèges à travers le « relais REDD+ des Collèges » qui fera le tour des Collèges d'enseignement général et technique installés dans le pays ;
- Ecoles primaires à travers le « relais REDD+ des Ecoles primaires » qui fera le tour des établissements d'enseignement primaire installés dans le pays ;
- Marchés à travers le « relais REDD+ des Marchés » qui fera le tour des Marchés de renoms institués dans chaque chef lieu de préfecture et de sous préfecture ;
- Associations d'entraide ou « Moziki » à travers le « relais REDD+ des Moziki » qui fera le tour des « Moziki » de renoms institués dans chaque chef lieu de préfecture et de sous préfecture ;

- Autres entités qui pourront être identifiées par la Cellule IEC de la Coordination Nationale REDD.

Ce marathon national REDD+ pourra être sanctionné par des attestations ou diplômes à délivrer aux lauréats des examens annuels.

4.5- Communication à l'international

Des actions de communication au niveau international seront également initiées en vue de permettre au pays de valoriser les avancées réalisées dans la mise en œuvre initiale de sa stratégie REDD+ et de rechercher les financements pour la poursuite de sa mise en œuvre.

Ceci sera réalisé par la Présidence de la République, les Ministères, le Comité national REDD+, la Coordination nationale REDD+, les experts nationaux REDD+ et l'équipe nationale MRV, au travers de leur participation à des événements liés à la REDD+ ou à l'environnement, mais aussi au travers de la publication et diffusion dans les médias étrangers d'articles de presse, de films documentaires, d'interviews et de témoignages.

5°)- PLAN DE TRAVAIL DE LA COMPOSANTE 1b

Activités	2011		2012		2013		Organisme responsable pour la mise en œuvre
	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	
Prises des contacts							Coordination nationale
Développement des supports de communication et information							Coordination nationale, Consultants externes
Création des plateformes départementales							Plateformes existantes Coordination nationale
Création des plateformes nationales							Plateformes existantes Coordination nationale
Renforcement des capacités des plateformes mises en place							Consultant avec appui Coordination nationale
Création des Comités départementaux REDD+ (pour info : voir comp. 1a)							Coordination nationale
Conception du plan de consultation							Coordination nationale (cellule IEC)
Mise en œuvre du plan de consultation (en continu, avec temps forts suivant mise en œuvre des composantes)							Coordination nationale + entités suivant thèmes (CNIAF, CNEES, etc.)
Formation des formateurs au niveau central et départemental (relais)							Consultant avec appui Coordination nationale
Consultations proprement dite au niveau départemental							Organisation de la Société Civile locales
Suivi des Consultations							Coordination nationale

6°)- BUDGET DE LA COMPOSANTE 1b

Sous-composante 1b - Consultations multipartites						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Assistance technique pour la mise en œuvre du plan de consultation	20'000	40'000	-	-	60'000
	Conception des supports de communication et de consultation	10'000	20'000	-	-	30'000
	Formation des formateurs pour les consultations	-	30'000	-	-	30'000
	Appui technique pour le renforcement des capacités au niveau des plates-formes de consultation sur la REDD	25'000	100'000	-	-	125'000
Formations et Ateliers	Appui à la création des plates-formes départementales	35'000	-	-	-	35'000
	Emissions dans des Radio communautaires existantes (à être exécuté par les Comités Départementaux) et animation culturelles (sketch, pièces théâtrales, récital de musique)	25'000	40'000	40'000	-	105'000
	Ateliers de formation des formateurs au niveau des plates-formes	25'000	50'000	50'000	-	125'000
	Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale (composante 2a Préparation stratégies REDD)	-	-	45'000	-	45'000
	Organisation des ateliers de consultation sur le scénario de référence et le MRV (composantes 3 et 4)	-	25'000	25'000	-	50'000
	Organisation de l'atelier national sur l'EESS	-	25'000	-	-	25'000
	Conduite d'actions de sensibilisations et de consultation (sous-traitance ONG)	100'000	200'000	200'000	-	500'000
Fournitures	Equipement pour les consultations	-	25'000	25'000	-	50'000
	Achat d'un véhicule pour les consultations (cellule IEC)	-	50'000	-	-	50'000
	Production de divers outils de sensibilisation et de Communication	30'000	50'000	50'000	-	130'000
Fonctionnement	Organisation d'ateliers de consultation	20'000	45'000	45'000	-	110'000
	Entretien et carburant du véhicule pour les consultations	10'000	20'000	20'000	-	50'000
Total composante 1b		300'000	720'000	500'000	0	1'520'000
FCPF		80'000	215'000	235'000	0	530'000
UN-REDD		150'000	300'000	110'000	0	560'000
Congo		30'000	125'000	75'000	0	230'000
Autres		40'000	80'000	80'000	0	200'000

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

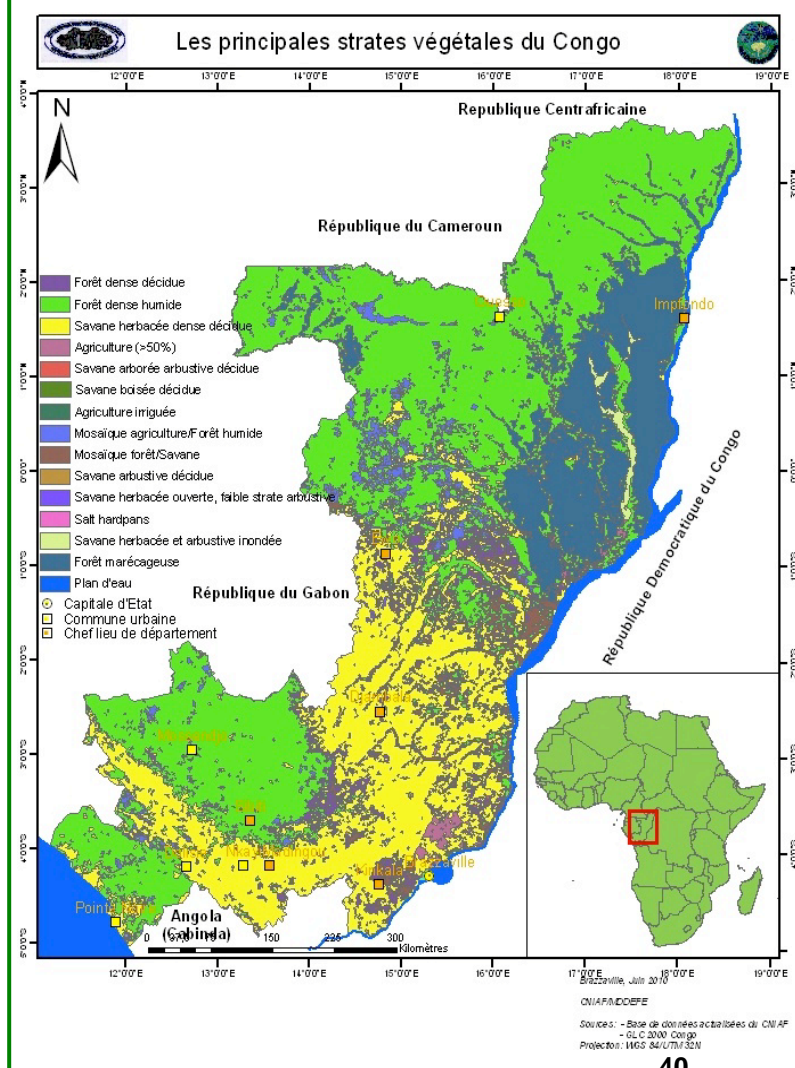
Composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

1°)- CONTEXTE : GRANDES CARACTERISTIQUES DU PAYS ET DE SES FORETS

1.1- Un pays à fort couvert forestier

La République du Congo, à cheval sur l'équateur et au cœur du deuxième massif forestier mondial, s'étend sur 342.000 km² (34.200.000 millions d'hectares : 2/3 de formations forestières, soit 22.471.271hectares) et 1/3 de savanes, soit 11.678.729 hectares. La forêt est présente au Sud et surtout au Nord :

Figure 2a1 : Carte du couvert forestier en 2008 (CNIAF)



Dans le Sud du pays (au Sud de l'Équateur) on rencontre :

- Le massif du Mayombe (Département du Kouilou) avec 1.503.172 hectares de forêts denses et claires sur terre ferme (6,69% des forêts du pays) ;
- Le massif du Chaillu (Départements du Niari et de la Lékoumou) avec 4.386.633 hectares de forêts denses et claires sur terre ferme (19,52% des forêts du pays) ;
- Les forêts galeries et les mosaïques forestières du Sud Est et du Centre (Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux) couvrent 589.862 hectares (2,63% des forêts du pays) ;

Dans le Nord du pays (au Nord de l'Équateur) on rencontre :

- Les forêts denses et claires sur terre ferme (Départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette Ouest) avec 7.500.000 hectares (33% des forêts du pays) ;
- Les forêts inondées (Départements de la Likouala, de la Sangha et de la Cuvette) avec 8.500.000 hectares (38% des forêts du pays).

Dans le cadre du processus REDD+, la répartition de surface entre « savanes arbustives » et « forêt » est susceptible d'être modifiée suivant les critères qui seront retenus en terme de hauteur des arbres, taux de couverture des arbres au sol et superficie minimale des formations forestières.

1.2- Des taux de déforestation et de dégradation faibles

La République du Congo est un pays fortement boisés à faible niveau de déforestation et de dégradation. Le rapport d'Analyse des ressources forestières (FRA, 2005) estime le taux de déforestation à 0,08%, tandis que le rapport 2008 sur l'état des forêts du Bassin du Congo (OFAC 2009) mentionne pour la République du Congo un taux annuel de déforestation brute de 0,07% et un taux annuel de déforestation nette de seulement 0,02% (Duveiller et al 2008). Ces chiffres diffèrent à cause des méthodologies utilisées, et certains experts considèrent que les deux estimations semblent sous-estimées, notamment à cause d'un manque d'images satellitaires exploitables dans le Sud du pays généralement très ennuagé.

Cependant, la situation n'est pas uniforme sur l'ensemble du pays, et varie en fonction de la densité de population, de la qualité des infrastructures de transport, de la richesse des forêts et l'historique de leur exploitation, de l'existence de zones urbaines, etc. La déforestation et la dégradation semblent plus importantes au Sud qu'au Nord, le Nord étant peu peuplé (1,5 habitants/km² environ contre 10,5 habitants/km² en moyenne nationale).

Il convient de relever que les processus de la déforestation et de la dégradation des forêts sont encore mal suivis en République du Congo. A cet effet, des études spécifiques y relatives sont indispensables pour le développement d'une stratégie nationale REDD+.

1.3- Une organisation administrative déconcentrée et décentralisée

L'organisation administrative de la République du Congo est régie par la loi n°3-2000 de l'année 2000 portant principes de la déconcentration et de la décentralisation. Les 12 Départements et Communes sont des circonscriptions administratives et des collectivités locales. Le Département constitue l'échelon de conception, programmation, harmonisation, soutien, coordination et contrôle des actions et opérations de développement économique, social et culturel, réalisées grâce à l'intervention de l'ensemble des services départementaux de l'Etat.

1.4- Une croissance démographique forte

La population congolaise est estimée à 3,8 millions d'habitants en 2008. La densité moyenne est de 10,5 habitants au km² et le taux moyen annuel de croissance démographique de 3,2%. Près de 60% de la population habite dans les cinq principales villes : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou. Le reste de la population (40%) vit en milieu rural.

La population congolaise est très jeune : environ 45% de la population est âgée de moins de 15 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 51 ans. La plus grande partie de la population dépend toujours des forêts pour ses besoins vitaux (alimentation, énergie, pharmacopée, etc.).

1.5- Une économie dépendante des exportations de pétrole et de bois

L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois, qui contribuaient en 2004, selon le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP, 2007) à près de 70% du PIB (64% pour le pétrole et 5,6% pour le bois) et à 98% des recettes d'exportation (93% pour le pétrole et 5% pour le bois).

L'agriculture occupe 40% de la population active mais ne contribue que pour 6% au PIB. Avec plus de 22 000 emplois directs et indirects⁶, le secteur forestier reste le plus important pourvoyeur d'emploi après l'administration publique. Il dégage un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros par an : ses recettes fiscales contribuent à 2% du total des recettes de l'Etat et ses recettes d'exportation à 10% du total des recettes d'exportation de l'Etat.

1.6- L'Etat propriétaire des forêts

Le domaine forestier national comprend le domaine forestier de l'Etat et le domaine forestier des personnes privées (cf. article 3 de la loi n°16-2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier).

Le Domaine forestier de l'Etat est divisé entre le Domaine forestier non permanent (DFNP) et le Domaine forestier permanent (DFP), à l'intérieur duquel sont comprises les 18 Unités forestières d'aménagement (UFA) qui couvrent près de 18,5 millions d'hectares, soit plus de 80% de la superficie forestière nationale (voir 2.1 infra sur l'aménagement forestier).

Les populations peuvent devenir propriétaire de forêts privées si celles-ci se trouvent sur des terres qui leur appartiennent ou de plantations forestières privées si elles ont planté ces forêts sur des terres qui appartiennent à l'Etat (cf. art. 33, 34, 35 loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier). Mais l'exercice de tous ses droits est conditionné, d'après la loi, à l'obtention d'un titre foncier coutumier.

L'article 31 de la loi 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier proclame la reconnaissance des droits fonciers coutumiers.

La loi portant régime agro-foncier, en son article 23, « assure la reconnaissance des droits fonciers coutumiers préexistants compatibles avec le code domaniaux ». L'article 35 de la loi 16-2000 portant code forestier indique cependant que la reconnaissance des droits des propriétaires des forêts privées se fait par l'Etat sur la base de titres fonciers ou de droits fonciers coutumiers, droits fonciers qui ont été reconnus par la Conférence nationale souveraine de 1991.

Malheureusement, cette reconnaissance est soumise à des conditions fiscales et techniques qui ne sont pas accessibles aux communautés locales et aux populations autochtones. Il conviendrait par conséquent de prévoir l'assouplissement des conditions fiscales et techniques pour la jouissance des droits fonciers coutumiers ;

2°)- DE GROS EFFORTS SUR L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE (AIRES PROTEGEES)

2.1- Des modes d'exploitation forestière différents entre Nord et Sud du pays

L'exploitation forestière et la transformation des produits forestiers sont surtout présentes dans les zones du pays les moins peuplées, les plus pauvres et les plus enclavées du pays où elles fournissent des services sociaux (habitats décentes, écoles et centres de santé, routes, eau potable, électricité, téléphone, etc.) en l'absence de structures et d'investissements publics.

L'exploitation forestière congolaise est sélective en raison notamment des exigences du marché international des bois, de l'étroitesse du marché local et des coûts de transport. Ces coûts sont plus importants dans le massif Nord et rend le nombre d'essences rentables plus réduit. Dans le Nord du pays, l'exploitation forestière porte sur une dizaine d'essences (Sapelli, Sipo, etc.). Dans le Sud du pays par contre, une trentaine d'essences sont exploitées (Okoumé, Limba, Niové, etc.). Il est pour l'instant établi que les ressources forestières prélevées par les populations sont généralement faibles dans la plupart des massifs forestiers éloignés des centres urbains. Malgré quelques lacunes, la réglementation semble bien respectée et permet de maintenir les prélèvements à un niveau compatible avec l'accroissement naturel de la ressource.

⁶ Fiche de collecte des données pour le suivi de l'état des forêts d'Afrique centrale. Niveau national République du Congo. Ministère de l'économie forestière (MEF), Brazzaville et Projet Forêt d'Afrique (FORAF), Kinshasa - 2008

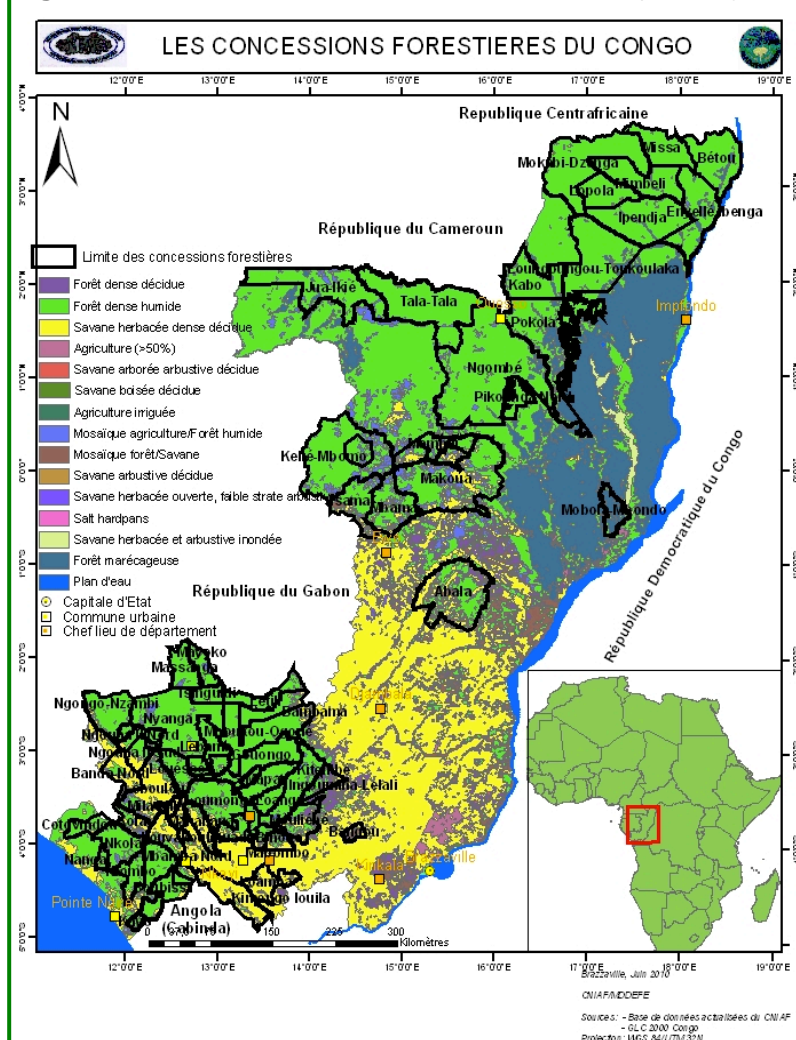
Des doutes persistent par contre l'ampleur réelle des prélèvements industriels, surtout dans le Sud où l'historique de l'exploitation est plus ancien et **moins organisé du fait de l'absence des plans d'aménagement des concessions forestières**. La durabilité du prélèvement de certaines essences est préoccupante, leur taux de reconstitution étant parfois inférieur à 20%. **Certaines critiques se focalisent sur le fait que les** forêts du Sud du pays ont fait l'objet de plusieurs « repasses » (voir encadré infra) depuis la réalisation des inventaires datant des années 1970. Ceux-ci ne reflètent plus la richesse réelle des concessions attribuées aux petites entreprises. Des surfaces importantes sont donc exploitées sans connaissance de leurs capacités réelles, sans gestion durable de la ressource.

Les droits d'usage concernant les produits forestiers non-ligneux sont importants et cette ressource constitue un apport essentiel, parfois vital, de biens et services, pour les populations forestières, notamment les peuples autochtones qui y puisent l'essentiel de leurs besoins en nourriture, énergie, équipements, médicaments. Les citoyens continuent quant à eux d'utiliser de grandes quantités de bois de feu issues de forêts parfois éloignées des centres urbains. Le « droit d'usage » connaît donc des dérives, sources de déforestation et de dégradation.

2.2- De gros efforts depuis les années 2000 pour développer l'aménagement forestier

Avec le processus d'aménagement forestier durable (voir encadré ci-dessous), qui a démarré légalement à la fin de l'année 2000, la République du Congo a réalisé d'énormes progrès pour protéger ses écosystèmes et les populations qui en dépendent.

Figure 2a2 : Carte des concessions forestières (CNIAF)



Des efforts importants ont aussi été faits en terme de reboisement et création d'aires protégées. Ainsi, la base de données 2010 du CNIAF, indiquent les efforts ci-après :

- 84.420 hectares de plantations, dont 12.450 hectares en forêt dégradée, ont été créés depuis 1950 ;
- 3.531.438 hectares (10,30% du pays) ont été classés comme aires protégées depuis 1950 ;
- 4.150.888 hectares de concessions ont été aménagés depuis 2001 ;
- 6.436.376 hectares sont en cours d'aménagement ;
- 8.369.760 hectares sont sous protection, car inondée en quasi-permanence.
- 3.048.279 hectares de concessions forestières déjà aménagées sont certifiées FSC. Cette performance fait du Congo le premier pays au monde en terme de surface d'exploitation certifiée FSC en forêt naturelle.
- D'ici 2015, 80 à 85% des 13.040.695 hectares de forêts de production seront aménagées.

Les notes complémentaires de l'encadré ci-après permettent de mieux clarifier la compréhension de l'aménagement forestier durable.

Encadré 2a1 : Notes sur l'aménagement forestier et ses principaux termes techniques

En République du Congo, le plan d'aménagement forestier constitue (i) un **outil de gestion et de planification** de l'activité forestière industrielle et (ii) un **référentiel légal**, sur la durée de validité du plan d'aménagement. Il est approuvé par Décret pris en conseil des Ministres.

L'**inventaire forestier d'aménagement** est basé sur un **échantillonnage systématique** des concessions effectué le long de layons parallèles et équidistants (espacés de 2 à 2,5 km). L'**unité d'échantillonnage** est la parcelle de 0,5 hectare (200 m x 25 m) géoréférencée à partir de relevés de points au GPS. Tous les arbres de diamètre supérieur ou égal à 20 cm sont inventoriés sur l'ensemble de la parcelle. Les données sur la régénération, les produits forestiers non ligneux, la faune et les **indices de chasse et de braconnage** sont relevées le long des layons. De même pour les informations sur le **milieu forestier** (texture du sol, densité du couvert, abondance des lianes, etc.).

L'aménagiste doit en outre effectuer un **zonage en séries d'aménagement** (série de **production** et série de **développement communautaire** pour les zones exploitables, série de **protection** et de **conservation** pour les zones non exploitables à protéger et/ou à conserver). L'élaboration d'un **plan d'aménagement** demande une **forte technicité** des opérateurs, notamment en matière de maîtrise des logiciels de Système d'information géographique (**SIG**) et de techniques d'**inventaires au sol**. Il a un coût estimé entre 3 à 12 US\$/ha (selon les cas).

Chaque série d'aménagement génère des **plans de gestion quinquennaux**. Les séries de production, qui comprennent entre autres des **obligations techniques, industrielles, sociales et fiscales**, seront récoltées suivant les **assiettes annuelles de coupe** d'équisurfaces. Les **volumes annuels de prélèvement** des espèces commercialisables sont fixés sur la base de la **possibilité forestière** de l'assiette annuelle de coupe. Dans le cadre de l'inventaire forestier, le bois à exploiter est connu à l'avance par :

- les prospecteurs qui les identifient sur le terrain ;
- les pointeurs qui les enregistrent dans les fiches et les positionnent sur la base de leur Géoréférencement ;
- les opérateurs de saisie qui les codifient ;
- les agents de l'Administration forestière qui vérifient sur le terrain les comptages réalisés et qui autorisent leur exploitation.

La durée de la **rotation** qui permet de garantir le temps de repos de l'assiette de coupe, la régénération des essences et la constitution du couvert forestier, est établit par les aménagistes dans le respect des Directives Nationales d'Aménagement Forestier Durable. Dans le cadre des plans d'aménagement forestier, la durée des rotations établies pour les plans d'aménagement des concessions forestières, varient de 25 à 35 ans. Elles sont déterminées suivant le **taux de reconstitution** des essences forestières et la durabilité économique, écologique et sociale de la concession forestière. La possibilité forestière et le **diamètre minimum d'exploitation (DME) ou même le diamètre minimum d'aménagement (DMA)** sont fixés pour chaque essence aménagée. Il convient de rappeler que la possibilité forestière est le volume de bois qu'il est possible de récolter sur une surface donnée sans compromettre la pérennité des essences.

Les parcelles exploitées dans le cadre des assiettes annuelles de coupe sont laissées en **régénération** pendant la durée de la rotation, avant une nouvelle coupe. Lorsqu'une coupe est effectué sur une assiette de coupe avant expiration de cette durée, on parle de **repassé**. Le code

forestier et les Directives nationales d'aménagement des concessions forestières n'autorise pas des repasses dans les assiettes de coupes.

L'aménagement forestier durable s'accompagne avant toute exploitation, d'une **planification rationnelle** des réseaux de **débardage** : entre l'**abattage**, et le débardage, il faudra en effet **débusquer** le fût du pied de l'arbre abattu jusqu'au parc de façonnage des billes (parc de tronçonnage). Cette distance doit être **optimisée** (pas trop grande pour éviter les dommages sur l'assiette annuelle de coupe et pas trop courte pour éviter le tracé de trop nombreuses pistes). La localisation des **parcs de stockage des grumes** est aussi pensée pour limiter la dégradation.

Un système de **suivi des impacts sociaux et environnementaux** est mis en place afin de s'assurer que l'exploitation participe au **développement local** (emploi et revenus, conditions d'accès aux logements décentes, aux soins et à l'éducation, etc.) et que les **dommages environnementaux** sont **minimisés** (pratiques des règles d'exploitation forestière à impacts réduits, exemple, l'évaluation des impacts sur l'eau et les sols du réseau de desserte est pris en compte dans le zonage entre différentes séries d'aménagement).

Afin d'accélérer le processus d'élaboration des plans d'aménagement, l'administration forestière congolaise a initié, grâce au cofinancement de l'Agence française de développement, un projet visant à encadrer les **petites et moyennes entreprises congolaises** concessionnaires des forêts du Sud dans l'élaboration de plans d'aménagement adaptés aux conditions locales.

La République du Congo qui pratique la gestion forestière durable, veille à la pérennité des peuplements forestiers. Comme on le sait, la meilleure façon d'assurer la pérennité des peuplements forestiers est de veiller à leur reconstitution. Les plans de gestion imposent de ne prélever plus de bois que la forêt ne produit naturellement. Le niveau d'avancement du processus d'aménagement forestier dans les UFA de la république du Congo se présente comme suit :

Tableau 2a1 : Avancement du processus d'aménagement dans les UFA

Désignation	2000	2002	2005	2008	2010
Superficies forestières attribuées à l'exploitation du bois d'œuvre	11 387 000	11 387 000	11 387 000	11 976 000	13 040 695
Concessions forestières en cours d'aménagement	0	834 302	4 114 000	6 372 000	7 217 892
Concessions forestière disposant d'un Plan d'aménagement validé	0	0	0	2 077 648	4 150 888
Concession forestière certifiée FSC	0	0	0	834 000	3 048 279

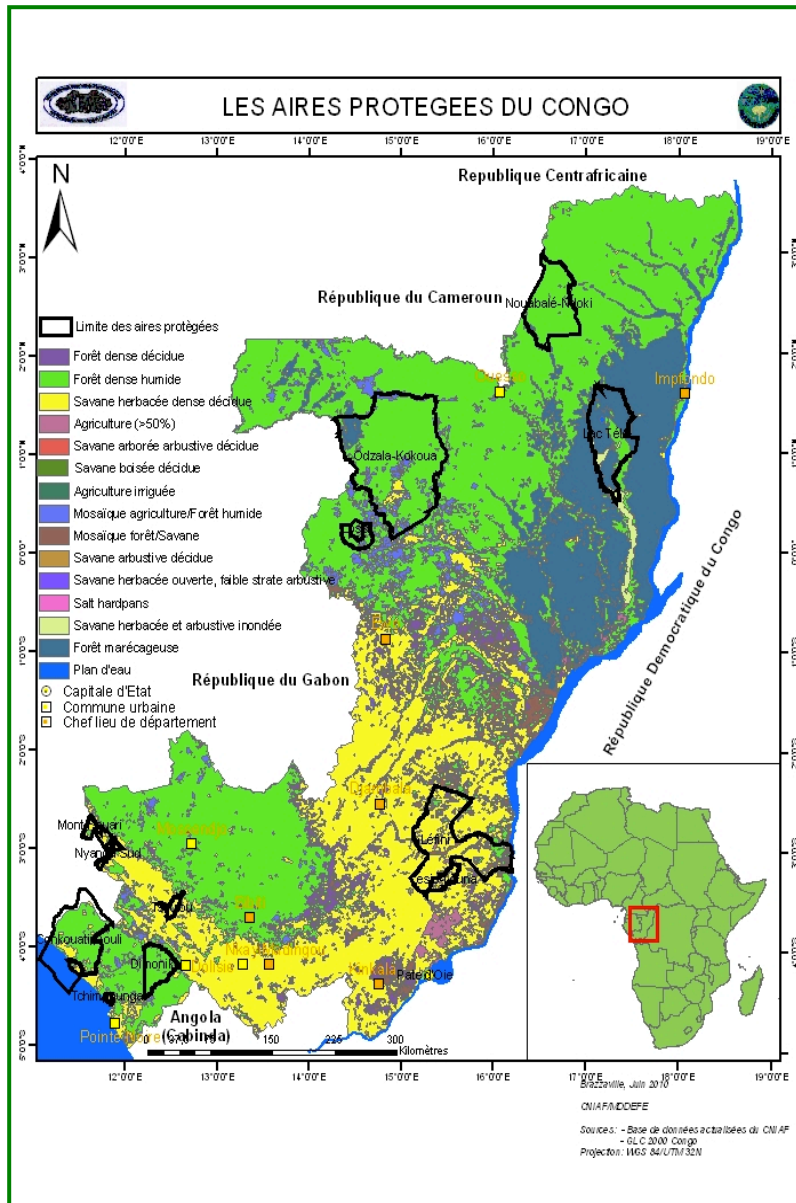
Source : CNI AF (2010)

La production de bois brut (grumes) a plus que doublé entre 2000 et 2004, passant de 630 878 m³ à environ 1 500 000 m³, suite à l'attribution de surfaces à de nouvelles sociétés qui ont démarré leurs activités après 2000 et à la relance des activités des sociétés déjà installées.

La possibilité annuelle estimée à 2 000 000 m³ pour les essences commerciales est loin d'être atteinte. Les études dendrométriques réalisées pour les plans d'aménagement indiquent que cette valeur a été sous-évaluée pour les essences couramment exploitées et commercialisées.

2.3- Le développement des aires protégées : une priorité de la République du Congo

Les aires protégées couvrent près de 11% du pays, soit 3,5 millions d'hectares, dont 74% de forêts. Il s'agit de :



- 3 Parcs Nationaux (3,2 millions d'hectares) : Nouabalé-Ndoki, Odzala-Kokoua et Conkouati-Douli) ;
- 7 Réserves (1 million d'ha) : Léfini, Mont Fouari, Tsoulou, Nyanga Nord, Nyanga Sud, Dimonika et Lac Télé) ;
- 3 Sanctuaires (0,3 million d'ha : Tchimpounga, Lossi et Lessio-Louna) ;
- 1 Domaine de chasse (22 924 hectares : Mont Mavoumbou).

Cet important réseau d'aires protégées, qui s'ajoute aux forêts bénéficiant d'une protection naturelle (forêts inondées, forêts de montagne, séries de protection et conservation des concessions forestières aménagées) est faiblement touché par la déforestation et la dégradation.

Il convient cependant de souligner que la création des aires protégées devra aussi obéir aux principes du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP). La gestion des dites aires protégées devra se faire suivant les principes du nouveau paradigme de la conservation, afin de garantir la participation, la co-gestion, le co-bénéfice et le respect des droits des communautés locales et des populations autochtones (cf. loi n°37-2008 du 20 novembre 2008 sur la

faune et les aires protégées).

La REDD devra par ailleurs garantir la participation des communautés locales et des populations autochtones dans le processus de mise en place de tout mécanisme financier, afin de s'assurer qu'il soit conforme à leurs intérêts, compatible à leur culture, et à la reconnaissance de leur qualité de premiers protecteurs de la forêt.

2.4- Les fondements de la politique forestière congolaise

L'objectif global de la politique forestière est d'assurer le développement économique, social et écologique du pays sur la base de la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

2.4.1- Législation nationale

Le cadre juridique qui constitue le fondement de la politique du Gouvernement dans les secteurs multidisciplinaires de la forêt et de l'environnement est essentiellement constitué par les textes suivants:

- Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- Loi n°20/96 du 15 avril 1996 (modifiant la Loi de 1984) instituant la journée de l'arbre ;
- Loi n°16/2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier ;
- Loi n°17-2000 du 31 décembre 2000 relative à la propriété foncière ;
- Loi n°10-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat ;
- Loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

A l'exception de la Loi 003/91 en cours de révision, la Loi forestière (16-2000), la Loi sur la faune (37-2008) et toutes celles élaborées après le Sommet mondial de Rio de Janeiro (1992) intègrent les préoccupations de la communauté internationale en vue de garantir la durabilité économique, écologique et sociale des ressources naturelles (terre, forêt, eau, faune, etc.).

2.4.2- Engagements internationaux et régionaux

L'engagement du pays à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles se traduit par son adhésion à de nombreux Accords internationaux (voir annexe 2a) dont le plus récent est le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), signé à Brazzaville le 5 février 2005 et ratifié par la loi n°35-2006 du 26 Octobre 2006.

Dans le cadre de la gestion transfrontalière de la faune sauvage, des accords ont été signés :

- Entre les Gouvernements du Cameroun, de la République centrafricaine et la République du Congo pour la mise en place du parc tri National de la Sangha et l'interzone Dja-Odzala-Minkébé (en 2008 et 2009 respectivement) ;
- Entre l'Angola, la République démocratique du Congo et la République du Congo pour la mise en place d'une aire protégée tri-nationale dans le massif du Mayombe.

Depuis Mai 2010, la République du Congo a signé avec l'Union européenne un Accord de Partenariat Volontaire (APV) dans le cadre du processus portant sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Elle s'apprête à émettre des licences FLEGT dès 2013, ce qui garantira la légalité de toutes ses exportations de bois.

La République du Congo devrait utiliser le système de vérification de la légalité des bois et des produits dérivés (bois bruts ou transformés, bois de chauffage, sciures, déchets, débris de bois et agglomérés, charbon de bois, de coques ou de noix) pour l'ensemble des bois et produit dérivés, quel que soit le marché de destination, y compris national.

Il convient de rappeler qu'une convention de collaboration avait déjà été conclue en 2005, entre le Ministère en charge des forêts et World Resources Institute (WRI) pour la mise en place d'un Système d'Information de la Gestion Forestière (SIGEF).

En Avril 2007, il a été également conclu un protocole d'accord avec deux organismes anglais (Forest Monitor et Ressources Extraction Monitoring) pour l'opérationnalisation d'un Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF) pour la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo.

2.4.3- Les points de faiblesse de la législation forestière

La politique forestière présente des faiblesses majeures puisqu'elle a été adoptée avant que soient reconnus les droits fonciers traditionnels par la Conférence nationale souveraine de 1991.

Le Domaine forestier de l'Etat n'est pas encore défini. Le projet d'appui à la gestion durable des forêts, en cours d'exécution n'a pas encore achevé cette tâche. Il s'ensuit dans certaines zones forestières quelques malentendus entre les populations et les exploitants forestiers et aussi entre les populations et le Service national du reboisement (SNR) du MDDEF, les exploitants agricoles et les services de l'urbanisme.

Par ailleurs, le faible équipement de l'Administration Forestière ne permet pas un contrôle adapté sur toute l'étendue du territoire national. Selon la Banque mondiale, des progrès sont à réaliser dans le domaine de la fiscalité et des adjudications de concessions forestières, de la protection de la biodiversité, de la participation des populations locales et autochtones à la gestion durable des forêts et des capacités institutionnelles du secteur.

De manière générale, les conclusions de l'atelier national sur le processus FLEGT tenu à Brazzaville du 3 au 4 Décembre 2007, soulignent les principaux défis majeurs que le pays est appelé à relever pour améliorer la gouvernance forestière. Il s'agit de façon exclusive de :

- la question des ressources humaines en termes d'effectifs, de renforcement de capacités et de rémunération ;
- le problème de la formation forestière au Congo ;
- la question de la gestion participative, avec notamment une plus grande implication des populations locales et autochtones au processus ;
- le problème de la corruption à certaines étapes du processus ;
- la faiblesse de la communication ;
- la nécessité d'une harmonisation de l'ensemble des textes.
- le contraste entre les pratiques de gestion des forêts dans le secteur forestier Nord et Sud ;
- les problèmes de l'enclavement et de la déficience du réseau routier et fluvial ;
- la question de l'appui du secteur forestier au développement ;
- la question des petits exploitants forestiers congolais (exploitation domestique) ;
- la question du respect des lois forestières ;
- la question du code du travail, de sécurité ;
- les conditions de vie dans les bases vies ;
- la question des droits des peuples autochtones ;
- l'amélioration les structures de vérification déjà existantes ;
- la nécessité d'impliquer la société civile et des populations locales et autochtones

Certaines de ces préoccupations ressortent bien dans les rapports⁷ de l'Observateur Indépendant du secteur Forestier (OIF) de Ce souci de transparence et de la gouvernance a amené le pays à adopter un certains de textes réglementaires dont :

- le Décret n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Il a été Elaborer et adopter dans le soucis de mettre en place des procédures, règles et principes d'évaluation d'impact environnemental et social des projets dans le domaine forestier en conformité avec les standards internationaux. Ces procédures, règles et principes seront applicables à tout projet et programme de développement, notamment les programmes d'infrastructures et les programmes de développement forestier (création, classement, gestion des concessions forestière et aires protégées) ;

⁷ Cf rapports OIFLEGT sur site www.rem.org.uk

- l'Arrêté n°6509/MEF/MATD du 19 août 2009 précisant les modalités de classement et de déclassement des forêts. Il a été adopté dans le souci d'explicitier les modalités de classement et de déclassement de forêts du domaine privé de l'Etat. Cet arrêté met un accent particulier sur la phase de consultation des populations riveraines et confirme la jouissance des droits traditionnels des populations locales et autochtones ;
- le Décret n°2009-304 du 31 août 2009 instituant un comité interministériel de concertation en cas d'usages superposés dans les écosystèmes naturels : Ce texte fixe les procédures à suivre en cas d'usages superposés et contradictoires (conservation, prospection et exploitation forestière, minière et pétrolière) dans les zones forestières, notamment dans les aires protégées

2.5- Insertion des politiques forestières dans les politiques de développement

Les grandes orientations définies par le Plan d'action forestier national (PAFN, 1992), le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE, 1994), le Schéma national de développement rural (SNDR, 1997), le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT, 2005), le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, 2008), le Plan d'action national (PAN, 2008) s'intègrent dans une vision stratégique commune et reposent principalement sur :

- la conservation et la gestion durable des écosystèmes ;
- la gestion participative ;
- la lutte contre la pauvreté.

Les Ministères impliqués dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles (forêts, environnement, agriculture, réforme foncière, énergie, mines, aménagement du territoire, plan, tourisme etc.), disposent de politiques sectorielles concourant à la fois à la gestion durable des écosystèmes forestiers et à la réduction de la pauvreté.

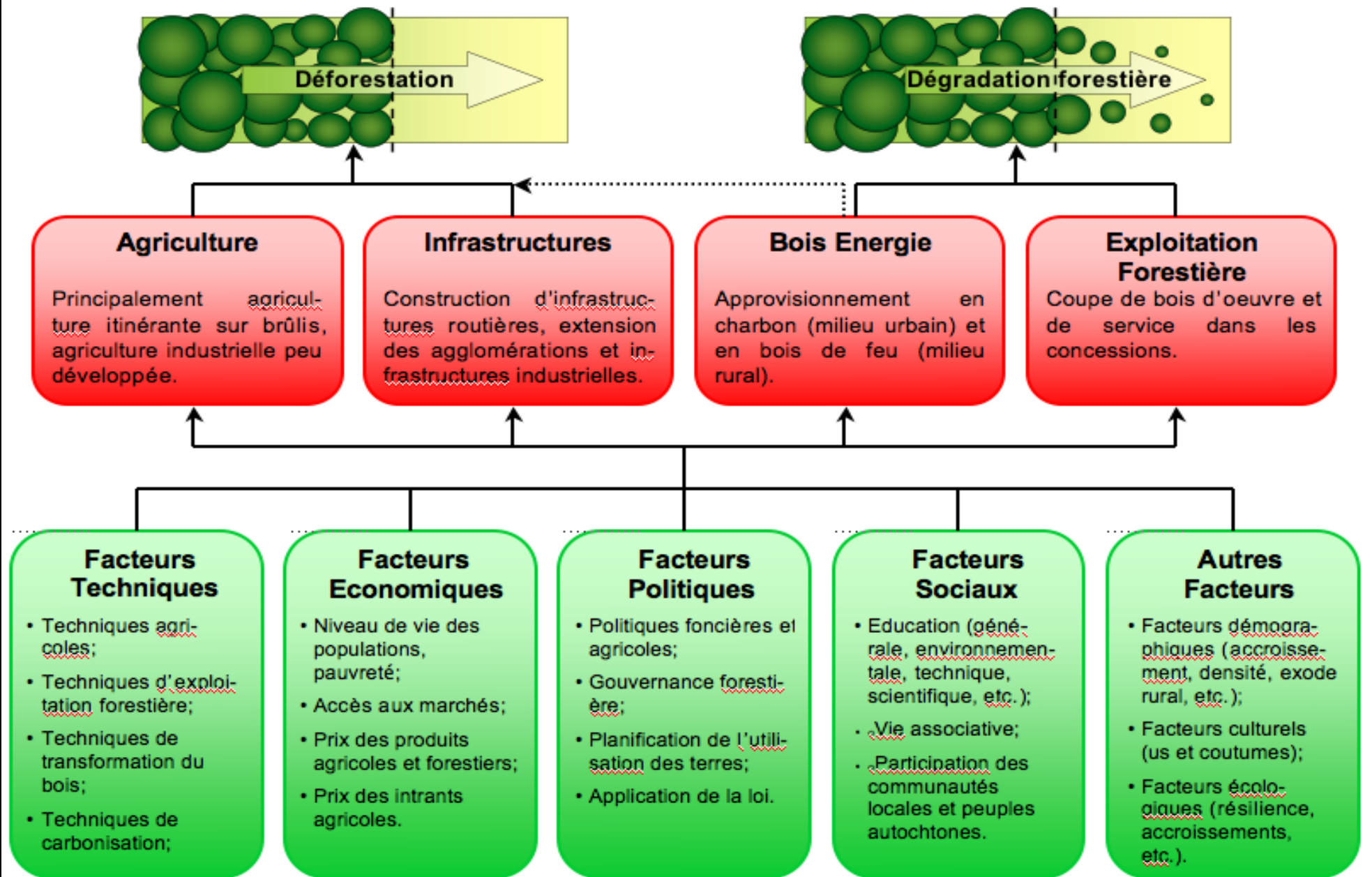
La difficulté principale est le manque de mise en œuvre sur le terrain de ces objectifs de politiques sectorielles, par manque de moyens matériels et humains, mais l'absence de réformes transversales, comme la réforme foncière et la réalisation d'un plan d'affectation des terres respectant les droits de chacun et permettant d'éviter les conflits d'usages.

3°)- CAUSES ET FACTEURS ACTUELS DE DEFORESTATION ET DE DEGRADATION

Aucune analyse détaillée des causes et des facteurs de la déforestation n'a encore été conduite en République du Congo, mais selon la majorité des études disponibles à l'heure actuelle et les consultations antérieures des précédents exercices de planification nationales, les principales causes directes de déforestation et de la dégradation des ressources forestières sont les suivantes :

- la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- la production et consommation non durable de bois énergie ;
- l'exploitation forestière non durable voire illégale ;
- le développement urbain.

Figure 2a3: Causes directes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts



3.1- L'Agriculture

Dans le domaine agricole, la principale cause directe, passée et actuelle, de déforestation et dégradation semble être l'agriculture familiale, consommatrice d'espaces à défricher. L'agriculture familiale ou traditionnelle est le type d'agriculture le plus pratiqué en République du Congo. Elle est basée sur la technique du brûlis et revêt un caractère itinérant sur l'ensemble du pays.

Dans certaines zones, particulièrement le Sud Congo, cette agriculture vivrière commence à être affectée par la réduction graduelle du temps de jachère à observer pour la restauration des sols. Les terres qui ne suivent pas la jachère sont envahies par le *Chromoleana odorata* qui peut bloquer les premiers stades de régénération forestière.

Les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation par l'agriculture, c'est-à-dire la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, sont au nombre de cinq :

- **Planification de l'utilisation des terres :**

L'absence de processus clair de planification de l'utilisation des terres et d'aménagement du territoire à travers un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) peut conduire à une certaine insécurité foncière qui risque à son tour d'inciter les citoyens à procéder aux occupations anarchiques des espaces (espaces forestiers compris), conduisant ainsi à leur déforestation pour des usages divers (bois de chauffe et carbonisation, défrichement agricole sur brûlis, lotissement divers, etc.).

Le bon placement sur les marchés internationaux des certaines cultures agricoles comme le palmier à huile, l'hévéa, le cacao, le café et le programme d'afforestation et de reboisement (PNAR) impose que cette problématique en cours de règlement au niveau du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, trouve une solution durable.

- **Techniques agricoles :**

La faiblesse ou l'absence de la vulgarisation agricole, d'où le peu d'adoption de techniques agricoles plus adaptées. Il faut cependant noter que des techniques agricoles plus productives peuvent également avoir des impacts négatifs sur les forêts si elles permettent de rentabiliser la culture de terres qui n'étaient auparavant pas rentables.

- **Niveau de vie/pauvreté des populations rurales :**

La pauvreté de la plupart des populations rurales les empêche d'investir dans des techniques plus durables et freine la prise de risques liés au changement des pratiques agricoles. Elle explique en outre en grande partie la faiblesse d'accès des paysans aux intrants agricoles (semences améliorées, engrais) qui empêche à la fois d'augmenter les rendements et de maintenir la fertilité du sol et ainsi oblige les paysans à la déforestation pour étendre les terres cultivables, mais également à la fertilisation par brûlis. Tout comme c'est le cas des techniques agricoles améliorées, ce lien entre la pauvreté et la déforestation est quelque peu ambiguë parce que sous certaines conditions, l'augmentation du niveau de vie et l'accès à des intrants peut également rendre possible la culture de terres plus marginales et ainsi contribuer à une augmentation de la déforestation.

- **Accroissement démographique :**

Avec 3,2% par an⁸, le Congo est caractérisé par un accroissement démographique assez rapide. Cette augmentation de la population a comme conséquence une augmentation des besoins en produits vivriers, qui sont habituellement couverts par une extension de l'agriculture itinérante sur brûlis (augmentation des besoins en terre et des superficies cultivées) et/ou la diminution du temps de jachère. L'agriculture industrielle (palmier à huile, hévéa, café, cacao) est, quant à elle, peu développée. De grands projets se sont réalisés aux dépens des forêts, puis ont été abandonnés dans les années 1980, par manque de rentabilité à l'export, du fait de l'étroitesse du marché intérieur pour le palmier à huile et du désengagement de l'Etat de l'économie productive.

Depuis 2008, la société pétrolière ENI a mis en place un programme pour le développement des plantations industrielles de palmiers à huile. Ce programme qui démarre cette année (2011) dans les Département du Pool (District de Mbé) et du Niari (District de Kibangou) sur 5.000 hectares sur des terres savanicoles, va se poursuivre sur une échelle plus grande et être compléter les actions des autres projets à capitaux asiatiques, comme ATAMA avec plus de 470 000 hectares (départements de : Sangha, Cuvette, Cuvette Ouest) de palmiers à huile pour la production des biocarburants.

Il convient d'indiquer que cette superficie va s'étendre dans le cadre de la politique de développement agro-industriel. Les plantations de palmiers à huile seront de plus en plus orientées dans des zones savanicoles, surtout avec les variétés adaptées aux terres de savanes.

Pour mieux assoir la stratégie nationale en matière de biocarburant, trois consultants internationaux (FAO) et 4 consultants nationaux (dont un de la Coordination Nationale REDD+) ont été mis à contribution pour réaliser des études analytiques sur les secteurs des biocarburants (agriculture, forêt, énergie, pétrole, etc.) en vue de formuler à l'attention du Gouvernement une lettre des politiques sur la bio-énergie.

Il convient de noter dans ce contexte que depuis 2002, toute superficie forestière déboisée au-delà de un (01) hectare est soumise à une taxe de déboisement. Les contrôles menés et l'obligation de verser cette taxe semblent avoir limité les superficies agricoles, mais la procédure reste déclarative et les superficies agricoles familiales sont souvent inférieures au seuil fixé par la réglementation.

3.2- Le bois-énergie

Le bois est toujours la principale source d'énergie domestique au Congo. La quasi totalité des ménages congolais utilise encore le bois énergie comme principal combustible pour la cuisine et le chauffage. Selon l'Analyse des ressources forestières de la FAO (FRA, 2005), la demande en bois énergie était estimée à 1 317 000 m³ de bois brut en 2005, soit 441 572 tonnes de bois de feu et 611 995 tonnes de bois pour produire 73 734 tonnes de charbon de bois.

Par conséquent, la collecte de bois de chauffe en milieu rural et la production de charbon de bois pour l'approvisionnement des centres urbains sont des causes directes, passées et actuelles, de déforestation et de dégradation des ressources forestières. Comme le bois est en principe une source d'énergie renouvelable cela n'est pas une mauvaise chose en soi, mais les

⁸ Recensement de la population et de l'habitat (MPAT 2008)

impacts sur le climat s'avèrent négatifs si les prélèvements sont non durables, c'est à dire supérieurs au potentiel naturel de reconstitution des forêts affectées.

Cette utilisation non durable des forêts pour couvrir les besoins énergétiques s'observe fréquemment au Congo plus particulièrement dans des forêts naturelles se trouvant proches des grands centres urbains.

De plus en plus souvent les plantations forestières sont également affectées par cette problématique, de nouveau plus particulièrement dans les zones proches des grandes villes. Cela indique que les impacts négatifs de l'approvisionnement en bois énergie sont principalement liés à la production de charbon de bois, tandis que la collecte de bois de chauffe n'a habituellement que des effets négligeables sur les forêts concernées.

Parallèlement, il faut reconnaître qu'il n'y a pour le moment pas vraiment d'alternative valable au bois pour l'approvisionnement des ménages en énergie. Des sources d'énergie comme le solaire sont toujours au stade d'expérimentation et peu promues, tandis que l'électricité est produite en trop faible quantité pour avoir un impact sensible sur la consommation de bois énergie. Cela fait également que ces sources d'énergie sont beaucoup trop coûteuses pour la très grande majorité des ménages. Il est estimé que seulement 55% des ménages urbains et 25% des ménages ruraux pourraient accéder à l'électricité d'ici 2025.

Le recours au bois de feu et au charbon de bois continuera à être essentiel dans les prochaines décennies, en ville comme en milieu rural.

Les impacts de ces deux causes directes sont en train d'augmenter rapidement, surtout dans et autour des zones de grandes concentrations humaines (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Kinkala, Nkayi, Ouesso, Gamboma, etc.). Cette demande croissante est due à l'effet conjugué des causes sous-jacentes suivantes :

- **Techniques de production de charbon :**

Les techniques de production du charbon de bois utilisées sont artisanales et les charbonniers sont pour la plupart peu professionnalisés. Par conséquent, les taux de carbonisation sont faibles (10 à 15%) et les quantités de bois qui doivent être exploitées pour couvrir les besoins en charbon sont très importantes.

L'introduction de techniques relativement simples à travers l'information des producteurs et le renforcement de leurs capacités techniques permettrait d'atteindre des rendements de l'ordre de 20 à 25%. Avec des taux pareils, les besoins en bois pour produire la même quantité de charbon seraient réduits de plus de 50% et cela dans des délais assez courts (contrairement aux délais relativement élevés pour atteindre une augmentation de l'offre en bois à travers des reboisements).

- **Techniques d'utilisation du bois énergie :**

Du côté de l'utilisation du bois énergie, là encore les rendements sont faibles et les pertes très importantes, principalement à cause de l'utilisation de foyers ouverts. La vulgarisation de foyers améliorés est en cours à Brazzaville : leur adoption pourrait diminuer la consommation de charbon de 20-30%. Tout comme l'amélioration des techniques de transformation, l'utilisation plus large de foyers améliorés pourrait contribuer rapidement à la réduction des besoins en bois pour satisfaire les besoins en énergie domestique.

- **Manque de contrôle :**

Comme mentionné plus haut, le problème n'est pas forcément l'utilisation de bois en tant que telle, mais plutôt l'exploitation anarchique et non durable de bois énergie, qui est également influencée par un certain manque de contrôle de ces activités par l'administration forestière. Le renforcement technique et matériel des services impliqués et une implication des populations locales dans le contrôle des activités de production et de commercialisation du charbon de bois ont permis dans d'autres pays d'Afrique de réduire les impacts de secteur énergie sur les ressources forestières.

- **Accroissement démographique :**

Comme c'est le cas pour les produits agricoles, l'augmentation des populations rurales et urbaines provoque naturellement une augmentation des besoins en bois de chauffe et de charbon de bois. Comme les techniques de production ne permettent pas de compenser ces besoins croissants, il est indispensable d'exploiter de plus en plus de bois pour produire suffisamment de bois de chauffe et de charbon de bois pour approvisionner les populations en énergie domestique.

Il est évident que les reboisements avec des essences à croissance rapide et appropriées pour la production de charbon de bois est d'une importance capitale pour assurer à long terme et de manière durable les besoins en bois énergie.

Dans ce contexte, il est important de mentionner que la République du Congo vient de lancer un programme ambitieux d'afforestation et de reboisement sur 10 ans. Il s'agit du Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PNAR). Ce programme détaillé dans l'encadré 2b2 de la composante 2b ci-après) se déroulera sur trente (30) ans, avec des articulations de dix (10) ans chacune, tendant à contribuer significativement à la réduction de la pression anthropique sur les forêts naturelles soumises à une gestion durable. Les chances de succès de ce programme se situent au fait que la République du Congo possède une expérience technique acquise en matière sylvicole, qui a abouti à la mise en place des plantations clonales en savane et de quelques unités pilotes d'aménagement, de reboisement et d'agroforesterie (UPARA) créées pour accompagner les exploitants forestiers aux travaux de reboisement dans les zones forestières dégradées.

Dans son ensemble, le Gouvernement de la République s'active à impulser un mouvement général à caractère économique, écologique et sociale. Il sera officiellement mis en route ce 6 Novembre 2011 par le Président de la République avec des sous programme de 1.000 hectares sur le site officiel de Brazzaville et quelques autres centaines d'hectares dans les sites publics et privés des 12 Départements du pays. La cadence d'au moins 100 hectares de plantations forestières sera observée chaque année par les différentes parties prenantes au programme (organes publics, sociétés privées, ONG, communautés locales et autochtones et autres individualités). L'expérience de plusieurs décennies du Service National de Reboisement (SNR) sera mise à profit pour le développement des plantations domaniales et la fourniture d'une assistance technique aux autres acteurs locaux du programme. A cause de l'ampleur de la tâche et de la multitude de sites et de projets, d'autres organismes publics ou privés compétents en sylviculture, seront aussi sollicités pour mettre en place des plantations domaniales et ou assurer une assistance technique adéquate aux planteurs impliqués dans la réalisation des projets à des coûts compétitifs. Les financements du programme proviendront de l'État congolais (200 milliards FCFA pour les dix premières années, soit en moyenne 20 milliards par an, sur fonds propres, emprunts ou remboursements de dettes), des investisseurs

et promoteurs privés, des bailleurs de fonds et des donateurs variés (1.000 milliards FCFA, soit 100 milliards par an (financements privés pour la production des biocarburants et du bois de trituration, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, coopérations norvégienne, britannique, canadienne, chinoise, japonaise, australienne, italienne, mécanismes MDP, REDD+, etc.). Les promoteurs des biocarburants, d'usines de pâte à papier, de panneaux de fibres à moyenne et haute densité et des huiles essentielles trouveront, à travers ce programme, les opportunités d'investissement dans les plantations pour satisfaire à terme leurs besoins en bois d'industrie et en huiles.

3.3- L'exploitation forestière

L'exploitation non durable et/ou illégale des forêts est une cause directe, passée et actuelle, de la déforestation et de la dégradation forestière. En ce qui concerne la déforestation, la majorité des intervenants s'accorde sur le fait que la contribution des exploitations forestières est très faible, plus particulièrement dans les concessions éloignées du Nord-Congo. Il est vrai que l'exploitation industrielle améliore l'accès à la forêt à travers les infrastructures d'évacuation du bois, mais suite à la très faible densité démographique dans ces régions, les taux de déforestation dans ces zones restent extrêmement faibles. Les premiers résultats (non validés) d'une récente analyse de l'évolution du couvert forestier dans le Nord Congo semblent confirmer ces impressions.

Les contributions de l'exploitation forestière à la dégradation des ressources forestières sont plus notables, bien que mitigées dans une certaine mesure par la concentration des interventions sur un nombre assez réduit d'espèces ligneuses. Néanmoins, l'exploitation forestière mène à une réduction des stocks de carbone à travers l'extraction de bois, mais également à travers des dommages causés au peuplement restant sur pied. Une étude conduite par Brown et al. en 2004 dans une concession forestière du Nord Congo⁹ a donné les résultats suivants :

Tableau 2a2 : Impact de l'exploitation forestière sur les stocks de carbone dans la concession de la société CIB

Description	Par m ³ de grume exploité [tC]	Par hectare exploité [tC/ha]
Pertes de Carbone par extraction de bois	0,27	2,96
Pertes de Carbone par dommages d'exploitation	0,64	4,58
Pertes de Carbone par construction de pistes et routes	-	2,65
Pertes totales de Carbone	-	10,2
Pourcentage sur stock total de carbone (276,7 tC/ha)	-	3,7%

Ces données qui complètent toutes celles que fournissent les documents d'exploitation forestière (rapports de production, mémoires et carnets de chantier, études écologiques des plans d'aménagement, etc.) permettent de tirer quelques conclusions sommaires. On sait que l'exploitation forestière pratiquée au Congo demeure encore très sélective avec des extractions sommaires de seulement 1 pied soit une moyenne 11 m³ de bois par hectare. L'étude FAO sur l'impact de l'exploitation forestière dans le chantier forestier de la société « Industrie de Transformation des Bois de la Likouala (ITBL) a révélée que pour une production de 90.500 m³ réalisée dans le cadre de sa coupe annuelle 2002 du chantier Mimbelli, le taux global

⁹ WINROCK (2005), Impact of selective logging on carbon stocks of tropical forests: Republic of Congo as a case study

d'ouverture de la canopée a atteint 131,82 hectares soit 14,56 m² par m³ de bois produits (0,0014 ha de forêt ouverte par m³ de bois exploité. Chaque coupe annuelle est constituée par des surfaces ayant fait l'objet d'un comptage intégral des arbres exploitables des essences commercialisables, afin de déterminer les quantités et qualités des arbres exploitables par essence et par parcelle, puis organiser et planifier au mieux les opérations sur l'ensemble de la chaîne de décision et de production. La production annuelle de bois en grume n'a jamais atteint ni dépassée les 1.500.000 m³ de bois en grume alors que la possibilité annuelle de la forêt est bien supérieur à 2.000.000 m³ de bois d'essences de valeur. De manière générale, l'exploitation sélective des forêts congolaises présente l'avantage de ne pas perturber l'écosystème dans des proportions inquiétantes. Qu'il s'agisse des concessions forestières des secteurs Sud, Centre et Nord, les prélèvements de bois respectent les résultats des inventaires d'exploitation effectués par les opérateurs forestiers et contrôlés par l'administration forestière. Le code forestier congolais impose à l'exploitant forestier d'organiser et planifier la gestion de sa concession forestière au moyen des inventaires d'exploitation, qui aboutissent à la mise en place des assiettes de coupes annuelles. L'obligation faite aux exploitants de la forêt de solliciter auprès de l'administration forestière les autorisations de coupes de bois est une option incontournable vers la protection des essences forestières. Sur cette base, tout exploitant forestier est tenu de prélever sur une surface bien déterminée appelée coupe annuelle un volume de bois correspondant au volume maximum annuel. Avec seulement 10,2 tonnes de perte de carbone par hectare (soit 3,7% des stocks de carbone de 276,7 tC/ha), l'impact de l'exploitation forestière semble être très faible dans la plupart des concessions forestières sous aménagement en République Congo (80% des forêts de production). En comparant avec d'autres pays tropicaux, les dégâts causés par l'exploitation forestière (carbone perdu par dommages d'exploitation par rapport au carbone extrait) au Congo apparaissent relativement très bas. C'est du reste ce qui explique aussi le très faible taux de déforestation et de dégradation du domaine forestier de la République du Congo.

Les impacts de l'exploitation forestière industrielle sur la déforestation et la dégradation des ressources forestières sont influencés par les facteurs sous-jacents comme la faible application des lois et règlements, l'insuffisance des moyens techniques et le manque de diversification des espèces.

La faiblesse des moyens humains et matériels de pression exercée par l'Etat, les collectivités locales et leurs agents, mène souvent à une application insuffisante des lois et règlements relatifs à la gestion et l'exploitation des ressources ligneuses.

Dans les concessions forestières du Sud Congo, ce facteur est renforcé par une proximité relative des zones de consommation et d'exportation qui encourage l'exploitation illégale. Cette situation qui était le fait des opérateurs nationaux détenteur de permis de bois d'œuvre (PBO) commence à perdre son ampleur avec la suppression des permis de bois d'œuvre qui permettaient d'exploiter légalement jusqu'à 400 arbres.

Comme mentionné plus haut, l'exploitation forestière au Congo est sélective et en tant que tel concentrée sur un nombre assez réduit d'essences dites commerciales.

Le processus REDD+ en cours de développement en République du Congo va trouver sa consistance à travers les quelques acquis pertinents ci-après des performances nationales en matière de gestion forestière durable :

- **L'acquis 1** porte sur le découpage du domaine forestier national en Unités Forestières d'Aménagement (UFA) couvrant une superficie de 18.561.574 hectares. C'est l'un des préalables pour le découpage forestier en Domaine forestier Permanent (DFP) et en Domaine Forestier Non Permanent (DFNP). L'Unité Forestière d'Aménagement, est l'entité de base du domaine forestier. Elle est

établie pour faciliter l'exécution des tâches d'aménagement, de gestion, de conservation, de reconstitution et de production. Ce découpage est confirmé par un arrêté du Ministre chargé des forêts, en fonction des caractéristiques forestières, des limites naturelles et des circonscriptions administratives ;

- **L'acquis 2** concerne l'aménagement forestier durable avec des avancées très significatives des coupes planifiées assises sur des rotations longues de 30 années, décidées en fonction des taux de reconstitution des essences exploitées. Ce qui garantit la durabilité écologique, économique et socio-culturelle des ressources mises sous exploitation économique ;
- **L'acquis 3** porte sur la certification forestière en cours dans le pays depuis 2005.
- **L'acquis 4** concerne la protection du massif forestier localisé dans les zones inondées. Il s'agit de 7 millions d'hectares, soit 32% du domaine forestier national ;
- **L'acquis 5** porte sur les accords de partenariat volontaire APV FLEGT destinés à mettre en valeur: le système de traçabilité et le système de vérification de la légalité ;
- **L'acquis 6** porte sur les pratiques d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR). L'abattage des fûts a sensiblement diminué en raison du fort degré du professionnalisme de nombreux exploitants forestiers et de l'observation des règles EFIR).

Ces pratiques produisent de nombreux effets environnementaux en favorisant de plus en plus le repeuplement des paysages par une faune diversifiée

3.4- Le développement urbain

L'étalement urbain est une cause directe, passée et actuelle, de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ceci est sous-tendu par trois causes sous-jacentes principales qui sont :

- l'augmentation démographique : en faisant l'hypothèse que le taux de croissance démographique actuel (3,6% par an) se maintienne dans le futur, la population devrait quadrupler d'ici 2050 pour atteindre 14 millions d'habitants, soit 40 habitants/km² ;
- l'exode rural, lui-même due à la paupérisation des zones rurales, couplé avec des mouvements de retour de jeunes citadins dans leurs villages d'origine, en faible nombre mais avec de fort impact sur les systèmes traditionnels ;
- l'absence ou non respect des plans directeurs d'urbanisme. Le développement anarchique des villes, notamment Brazzaville et Pointe-Noire, a provoqué un fort recul des forêts urbaines et périurbaines ainsi que des forêts situés le long des voies de communication.

Cet étalement urbain s'accompagne d'une augmentation de l'exploitation forestière, souvent illégale, afin d'alimenter le marché des grandes villes où la demande en produits ligneux (bois de feu et bois de service) reste très forte, y compris par des moyens illégaux.

Au delà de son impact négatif sur le climat, la déforestation périurbaine (bois de feu, charbon de bois, bois d'œuvre) engendre un phénomène important d'érosion des pentes qui a des conséquences graves sur l'habitat et les infrastructures.

Depuis 2004, le Gouvernement a initié un programme rotatoire axé sur la municipalisation accélérée pour le développement urbain des principales agglomérations (chefs lieu de département et de district).

3.5- L'infrastructures et exploitation minières

Cet aspect est cité pour mémoire car la mise en place des barrages hydro-électriques ou l'expansion des infrastructures routières ne posent pas encore de graves problèmes de déforestation dans le pays, sauf à proximité des centres urbains.

Hormis le pétrole, actuellement exploité en off-shore, les prospections minières (or, fer, diamant, potasse etc.) n'ont pas encore abouti à des permis d'exploitation d'assez grande ampleur pour avoir des conséquences importantes en matière de déforestation et de dégradation.

Des exploitations artisanales existent en petit nombre mais leur discrétion vis-à-vis des autorités ne permet pas d'estimer leurs impacts sur les forêts, qu'il soit dû à l'activité minière proprement dite ou aux cultures faites à proximité pour nourrir les travailleurs.

3.6- L'importance des facteurs sous-jacents

Les facteurs sous-jacents que sont la pauvreté des populations, la faible gouvernance de l'Etat ou des collectivités (notamment pour faire appliquer la loi), l'augmentation démographique, etc. se retrouvent donc de façon transversale dans l'analyse des causes directes effectuée précédemment. Quantifier leurs effets est difficile, mais ils devront néanmoins être dûment considérés lors de l'élaboration de propositions d'options stratégiques dans la composante 2b.

On peut aussi relever que les migrations transfrontalières des populations liées aux événements socio-politiques (déplacés de guerre, immigrés, etc.) occasionnent dans certaines localités forestières du pays (cas du Département de la Likouala) des déforestations et dégradations forestières abusives.

4°)- CAUSES ET FACTEURS FUTURS DE DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS EN REPUBLIQUE DU CONGO

Les investissements, publics et privés, devraient se développer grâce à :

- la bonne tenue du dollar et du cours du pétrole, d'où une amélioration des ressources de l'Etat et de sa capacité à développer des infrastructures ;
- l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui va se traduire par une réduction de la dette et une amélioration de l'investissement de l'Etat dans les secteurs pro pauvres sous forme de conversion de dettes ;
- la réhabilitation de la position de transit de la République du Congo (amélioration des chaînes de transport) ;
- l'amélioration du climat des affaires et des infrastructures, après une période de troubles.

Tous ces facteurs macro-économiques devraient provoquer une phase d'investissements publics et privés avec, pour conséquences probables, un développement consommateur de forêts (agriculture périurbaine et industrielle, exploitation minière, infrastructures etc.).

4.1- L'agriculture

Comme on l'a vu précédemment, la population pourrait atteindre 14 millions d'habitants d'ici 2050. Si les systèmes de production agricole congolais n'évoluent pas dans le même temps et que les marchés de matières premières agricoles se tendent sous les effets conjugués (i) du changement de régime alimentaire des gros pays émergents (plus de protéines animales et de calories), (ii) de l'augmentation de la demande en biocarburants et (iii) de la diminution de l'offre sous les effets du changement climatique, il y aura une augmentation des superficies cultivées dans le cadre de l'agriculture itinérante sur brûlis.

A côté de ce mouvement, une relance des productions de rente (cacao, café, palmier à huile, etc.) est toujours probable, quoique difficile à anticiper.

4.2- Le bois-énergie

Le raisonnement présenté précédemment pour l'agriculture s'applique ici aussi : l'augmentation de la population congolaise provoquera une augmentation de la demande en bois énergie et donc une augmentation de la déforestation et de la dégradation.

De plus, on constate que la production et la commercialisation du bois énergie (bois de feu et charbon de bois) devient une filière-refuge pour les jeunes en attente d'emplois décents et plus rémunérateurs que ceux qui leur sont proposés.

Ceci est d'autant plus vrai que beaucoup de diplômés sans emplois ont déjà été amenés à différer leur intégration complète dans la société. Le retour de ces jeunes dans leur village d'origine entraîne souvent une contestation des règles traditionnelles de gestion forestière.

De plus, des populations réfugiées ont amené avec elles des techniques de carbonisation qui donnent un meilleur rendement en charbon de bois, ce qui rend la filière charbon attractive.

4.3- Les infrastructures

Un programme de création et réhabilitation d'infrastructures sur les corridors de développement va être mis en œuvre dans le cadre du septennat 2009-2016 du Président de la République et du NEPAD :

- Axe route et train : entre Pointe Noire et Brazzaville ;
- Pont et rail entre Brazzaville (République du Congo) et Kinshasa (République Démocratique du Congo);
- Route entre Brazzaville et Ouesso ;
- Axe fluvial entre Brazzaville (République du Congo) et Bangui (République Centrafricaine) ;
- Route entre Ouesso (République du Congo) et Sangmélina (République du Cameroun).

La réhabilitation de ces axes sera couplée à un programme de construction d'équipements sociaux et d'approvisionnement en électricité des villages, éventuellement sous forme de regroupement de villages dans des centres mieux équipés. L'implantation des villages le long de ces axes sera nécessairement associée à la création de fronts pionnier de déforestation et de dégradation.

4.4- L'exploitation du pétrole et des mines

L'exploitation pétrolière était jusqu'à présent presque uniquement pratiquée en mer (off-shore) et ses conséquences sur les écosystèmes étaient ponctuelles et limitées aux mangroves. Une étude de la Direction générale de l'environnement du MDDEF, soutenue par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), devrait d'ailleurs donner des informations sur leur état actuel.

Cependant, des explorations sur terre ferme sont en cours et pourraient éventuellement déboucher sur de l'extraction. A ce stade, difficile d'en dire plus.

Même contexte pour les industries minières : des projets d'extraction de la potasse, du fer, de l'or etc. pourraient voir le jour dans un contexte d'amélioration du climat des affaires, de cours élevés des minerais et de création d'infrastructures par l'Etat

L'exploration est peu perturbatrice, mais l'exploitation induit quant à elle des atteintes directes (mines à ciel ouvert, déblais des stériles – roches excavées sans valeur marchande, éventuelle concentration de mercure, souillage des ressources en eau et des sols, etc.) et indirectes (création de base vie en forêt, d'où défrichements agricoles, extraction de bois énergie et de bois d'œuvre).

Encadré 2a2 : Notes d'informations sur l'exploitation future des sables bitumineux et le fer en République du Congo

Il convient de relever que la société pétrolière ENI Congo pourrait au terme des travaux de prospection dans le Mayombe (Département du Kouilou), investir pour la mise en valeur des zones riches en grès ou sables bitumineux. En effet, depuis 2008, le Gouvernement, a autorisé la société pétrolière ENI Congo à réaliser des recherches pour certifier la présence ou non des sables bitumineux dans le Mayombe. Cette décision découle des textes réglementaires ci-après :

- Décret n°2008-77 du 3 Avril 2008, portant attribution à la société ENI Congo s.a., d'un permis de recherches minières pour les sables bitumineux dit « permis de Tchikatanga ». Ce permis porte sur une superficie de 92.000 hectares dans la zone forestière de Tchikatanga dans le Département du Kouilou (cf. carte ci-dessous) ;,
- Décret n°2008-78 du 3 Avril 2008, portant attribution à la société ENI Congo s.a., d'un permis de recherches minières pour les sables bitumineux dit « permis de Tchikatanga-Makola ». Ce permis porte sur une superficie de 87.000 hectares dans la zone forestière de Tchikatanga-Makola dans le Département du Kouilou (cf. carte ci-dessous).

Les permis accordés à ENI Congo ne lui donnent pas encore le droit d'exploiter les sables bitumineux supposés composer le sous-sol de la zone de « Tchikatanga » et de celle de « Tchikatanga-Makola », dans le Département du Kouilou. Des documents (convention) ont été signés entre le Gouvernement, représenté par le Ministre en charge des Mines et la société ENI-Congo, pour définir les conditions dans lesquelles seront menées les activités de recherches portant sur les sables bitumineux.

Dans le domaine minier, des autorisations ont été accordées aux sociétés minières à capitaux australiens à savoir : « Mining Project Development (MPD) » et « Congo Iron » pour des activités de recherches portant sur les minerais de fer respectivement dans le district de Zanaga (Département de la Lékoumou) et dans le district de Souanké (Département de la Sangha).

Les dispositions des décrets autorisant les travaux de recherches minières précisent qu'en cas de découverte de gisements, il sera attribué de droit aux sociétés contractantes, des permis d'exploitation pour leur mise en valeur des sables bitumineux pour ENI-Congo et des minerais de fer pour « Mining Project Development (MPD) » et « Congo Iron ».

Il convient de rappeler qu'aucune exploitation minière n'est en cours ou n'a été autorisée dans le Parc National Conkouati-Douli. Suivant les dispositions du décret n° 2009-415 du 20 Novembre 2009 qui fixe le champ d'application, le contenu et les procédures de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, il est fait obligation aux sociétés de réaliser au préalable les études d'impacts pour mieux évaluer les impacts des exploitations projetées et proposer des Plans de Gestion Environnementale et Stratégiques (PGES), qui détermineraient dans les conditions idéales des mesures d'atténuation et de bonification, de suivi, de communication et de renforcement institutionnel à mettre en œuvre pendant l'exécution des programmes d'exploitation minière. Le décret portant sur les études d'impacts met un accent particulier sur l'obligation de prévenir, minimiser et atténuer les impacts environnementaux et sociaux, négatifs ou d'accroître les différents impacts positifs.

Il a été souligné par l'ensemble des partenaires du Congo, impliqués dans ces projets de développement leur volonté de mettre en place des outils adaptés pour une exploitation écologique des gisements. L'exploitation à ciel ouvert ayant montrée ses limites dans le respect de l'environnement et dans la réparation des impacts.

Les différentes parties prenantes nationales (acteurs des secteurs publics et privés, de la société civile et des communautés locales et autochtones) ont largement échangés tout au long du processus d'élaboration du R-PP Congo, sur la nécessité de mettre en place des instances de concertation de très haut niveau appelé notamment à décider sur la vision et la stratégie nationale REDD+ et à arbitrer les conflits potentiels liés à la gestion des espaces et des ressources foncières, forestières et autres. Il s'agit du Comité National REDD+ et des Comités Départementaux REDD+ qui, du fait de leurs compositions multi-acteurs et multi-partis, sont supposés influencer les décisions même les plus pertinentes prises aux différentes échelles de décisions, y compris le niveau le plus élevé de la hiérarchie nationale. Cette disposition particulière est un atout fondamental si l'on veut effectivement limiter ou éviter, sinon atténuer les dégâts dûs à la superposition des usages sur les terres forestières.

4.5- L'exploitation forestière

L'obligation de préparer et mettre en œuvre les plans d'aménagement forestier, la création d'aires protégées aménagées, l'institution de certaines taxes, dont celle sur le déboisement, sont des mesures incitatives pour limiter la déforestation et la dégradation des forêts.

La pression conjuguée de l'Etat (obligations légales et réglementaires) et du marché (exigences écologiques des consommateurs) va permettre de progresser dans l'écocertification au Nord et dans la généralisation des plans d'aménagement au Sud du pays, avec des exigences adaptées aux faibles capitaux des petites et moyennes entreprises titulaires des permis.

L'ensemble de ces mesures, associées à une lutte plus efficace contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois (AVP/FLEGT) devrait permettre de diminuer la dégradation des forêts due à l'exploitation forestière par unité de surface.

5°)- APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES DES CAUSES ET FACTEURS

Pour cerner objectivement les causes directes et facteurs sous-jacents de déforestation et de dégradation, une série d'études sera mise en œuvre dans les deux prochaines années.

5.1- Etudes spécifiques sur les causes et les facteurs

Il s'agit en réalité d'une étude globale avec quatre volets bien spécifiques ayant un lien avec l'agriculture, l'exploitation du bois d'œuvre et du bois-énergie, l'infrastructure et l'exploitation du pétrole et des mines.

5.1.1- L'agriculture villageoise et industrielle

Le volet 1 de cette étude sera mené avec la collaboration active du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Il visera (i) à quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues à l'agriculture itinérante sur brûlis et aux plantations agro-industrielles (café, cacao, huile de palme, etc.) et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'agriculture :

- Liens entre le développement des plantations et des paramètres macroéconomiques plutôt globaux ou régionaux : cours mondiaux de matières premières, influence du désenclavement de la sous-région par des projets d'infrastructures, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous-région, etc. ;
- Liens entre développement de l'agriculture itinérante sur brûlis et des paramètres nationaux ou locaux : croissance démographique et répartition spatiale entre zones urbaine et rurale, économie de l'exploitation familiale, évolution des régimes alimentaires, niveau de diffusion des techniques agricoles, historique de l'organisation professionnelle agricole, historique des jachères (durée, localisation) par Département, état de dégradation des sols, facilité d'accès aux intrants (crédits de campagne, engrais, semences améliorées), etc.

Ce volet 1 sera mené par des consultants nationaux et internationaux, ayant des compétences en agronomie (2 personnes) et en économie rurale (2 personnes). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) tournées de terrain (environ 1 mois) dans des zones contrastées du territoire (agriculture familiale périurbaine vs rurale enclavée, zones de plantation, etc.), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

5.1.2- Exploitation de bois d'œuvre et du bois-énergie

Le volet 2 de cette étude sera mené avec la collaboration active des Ministère en charge de la forêt et de l'énergie. Il visera (i) à quantifier et à spatialiser la déforestation et la dégradation dues à la production de bois d'œuvre et de bois énergie (bois de feu et charbon) et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant la production et consommation, de ces produits en s'intéressant à 2 axes :

- Offre : volumes de bois d'oeuvre, de feu et charbon par Département issus de l'activité principale des marchands de bois et des charbonniers ou issus d'activités annexes (abattis, expansion urbaine, rémanents de récolte, etc.), techniques utilisées et rendements de transformation obtenus, qualités et prix des différents types de produits et de combustibles, influence de la proximité des routes et des centres urbains, etc. ;
- Demande : taux d'utilisation du bois d'oeuvre et tendances, profils énergétiques des ménages ruraux et urbains (enquête socio-économique auprès des ménages pour déterminer l'importance du prix, de l'habitude à certains types de combustibles, de leur accessibilité, etc.), augmentation de la démographie, influence de l'arrivée de l'électricité en zone urbaine, taux de diffusion/ adoption des foyers améliorés, etc.

Ce volet sera mené par des consultants nationaux et internationaux ayant compétences en exploitation et transformation de bois (1 personne), bioénergie (1 personne), sociologie (1 personne) et économie de filières (2 personnes). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) enquêtes (environ 2 semaines) auprès des ménages ruraux et des professionnels de l'amont de la filière (exploitants forestiers, scieurs, menuisiers, charbonniers, grossistes transporteurs, etc.), (iii) enquêtes (environ 2 semaines) dans les 5 grosse villes, sur les marchés à bois et dans les ménages, puis (iv) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

L'équipe qui se chargera de réaliser cette étude prendra des contacts en amont de ce travail avec les consultants nationaux de la FAO qui travaillent actuellement sur :

- La formulation de la lettre de politique sur les bio-énergie en République du Congo en vue de calibrer les options stratégiques du pays en matière de bois-énergie, de matière première pour les biocarburants et autres bio-énergies ;
- L'étude bois-énergie dans les villes de Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire en vue d'un projet bois-énergie pour garantir les approvisionnements des principaux centres urbains du pays en bois de chauffe et en charbon de bois ;

L'expérience des autres pays pourrait aussi être capitalisée afin de profiter des acquis positifs obtenus sur la question.

5.1.3- Les infrastructures

Le volet 3 de cette étude tient compte du développement futur des infrastructures. D'ici 2016, il est prévu la construction de quatre grands « corridors de développement » (voir 4.3. supra) et, autour de ces corridors, la construction d'équipements sociaux et le raccordement électrique des villages, déjà existants ou qui seraient « créés » à cette occasion.

Contrairement aux autres volets de l'étude programmée, qui s'intéressent surtout à de la dégradation ou déforestation « mosaïque » et souvent non planifiée, ce volet s'intéressera à un phénomène planifié de déforestation sur des « points chaud ». Il sera mené avec la collaboration active des Ministères en charge du plan, des travaux publics et de l'urbanisme. Il visera à quantifier la déforestation, causée par la construction même des infrastructures, et la dégradation, causée par le regroupement humain induit par les infrastructures. Ce volet de l'étude sus-indiquée n'aura pas à s'intéresser, a priori, aux causes sous-jacentes (ces causes

étant déjà connues : politiques visant à désenclaver le pays) et l'effort de spatialisation sera réduit.

Le volet 3 de l'étude citée ci-dessus sera mené par des consultants nationaux et internationaux ayant des compétences en étude d'impacts dans le domaine des travaux publics (1 personne) et en sociologie rurale (1 personne). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), notamment celles ayant connu l'expérience passée des « villages centres » (ii) enquêtes sur les 4 sites (2 semaines), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

5.1.4- L'exploitation du pétrole et des mines

Le volet 4 de cette étude sera mené avec la collaboration active des Ministères en charge du plan, des mines, de l'énergie, des hydrocarbures et associera les compagnies minières et pétrolières.

Elle visera (i) à quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues aux petits exploitants miniers - souvent illégaux - et aux industries minières et pétrolières et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'exploitations minières ou pétrolières :

- Liens entre l'industrie minière/pétrolière et des paramètres macro-économiques globaux (cours mondiaux de matières premières, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous région, etc.) ou régionaux (désenclavement maritime, etc.) ;
- Liens entre l'exploitation minière illégale et des paramètres nationaux ou locaux : cours des minerais, gouvernance, situation de l'emploi dans les secteurs « conventionnels » (agriculture, petit commerce, etc.), influence des déplacements de population, etc.

Cette étude sera menée par des consultants nationaux et internationaux ayant des compétences dans le domaine minier/pétrolier (1 personne), en macro et micro-économie (1 personne) et sociologie (1 personne). Elle s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville et Pointe-Noire (site pétrolier) avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) tournées de terrain (environ 2 semaines) dans des zones concernées par l'exploration ou l'exploitation minière/pétrolière (illégal à petite échelle vs industrielle), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

5.2. Appui au suivi de l'exploitation forestière

Le gouvernement congolais a le souci d'encadrer son exploitation forestière, comme le démontre son engagement en faveur de l'aménagement forestier, l'éco certification, la légalisation de la production et commercialisation du bois (AVP/FLEGT), etc.

Cependant, l'impact de l'exploitation non durable voire illégale sur les forêts demeure une réalité, difficile à quantifier et à spatialiser. Plus qu'une étude ponctuelle sur le sujet, il est ici proposé d'apporter un appui de moyen terme (2010-2013) à l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD), afin de l'aider à exercer ses activités et ainsi alimenter la réflexion sur les causes directes et facteurs sous-jacents responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts. Cet organe à mettre en place (cf encadré ci-dessous), suivra en toute indépendance les activités des multi-acteurs qui exercent leurs activités dans activités en milieu forestier

(exploitants forestiers, agricoles et miniers toutes catégories confondues, sociétés pétrolières, en on shore », producteurs de bois-énergie, etc).

Comme cela est déjà prévu par les revues d'inventaires de GES des Parties à la CCNUCC, l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD) réalisera les contrôles de 1^{er} niveau du MRV national. Les contrôles de 2^{ème} niveau seront réalisés par des pays tiers.

Encadré 2a3 : Notes complémentaires sur l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)

L'Observatoire Indépendant de la REDD+ sera un organe indépendant de la société civile. Il sera mis en place pour apporter son expertise en matière suivi et contrôle des engagements pris pour :

- * réduire la déforestation
- * limiter la dégradation des forêts
- * développer les activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- * suivre et mesurer les efforts du pays en matière de REDD+
- * suivre et contrôler les revenus de la REDD+ et les résultats du partage entre les Parties prenantes

Il complétera l'action des observatoires déjà en place à l'échelle nationale et sectorielle (observatoire du secteur forestier, autres observatoires). En raison du caractère transversal de la REDD+, le champ d'action de l'OIREDD couvrira tous les secteurs qui exerceront leurs activités dans les terres forestières et sur le potentiel forestier (production des produits ligneux et non ligneux, agriculture et élevage intensives et extensives, exploitation minière, production pétrolière, aménagement du territoire, etc.

L'Observatoire Indépendant de la REDD+ aura un rôle consultatif. Ses compétences devraient aussi couvrir le champ entier de l'EESS.

6°)- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 2a

Composante 2a: Analyse de la situation						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour réaliser une étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière	50'000	160'000	-	-	210'000
Formations et Ateliers	Atelier de validation des études sur les causes et les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts	-	25'000	-	-	25'000
	Appui à la participation de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD) dans l'analyse des causes de la déforestation	10'000	30'000	30'000	30'000	100'000
	Ateliers de validation des études spécifiques sur les options stratégiques	-	25'000	-	-	25'000
Fournitures	Acquisition de la documentation nécessaire à l'analyse des causes et des facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts	-	20'000	20'000	-	40'000
Total Composante 2a		60'000	260'000	50'000	30'000	400'000
FCPF		50'000	160'000	0	0	210'000
UN-REDD		10'000	80'000	30'000	30'000	150'000
Congo		0	20'000	20'000	0	40'000
Autres		0	0	0	0	0

Composante 2b : Options stratégiques de REDD+

1°)- CADRE D'ELABORATION DES OPTIONS STRATEGIQUES REDD+

La République du Congo considère la REDD+ comme une véritable opportunité pour le développement durable du pays. Elle a soumis au Secrétariat du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur les Changements Climatiques (CAHOSCC) lors de sa session de Novembre 2010, la définition à prendre désormais en compte sur la REDD+.

Cette définition, du reste approuvée par le Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), d'Octobre 2010 et formulée comme suit : « REDD+ est le mécanisme d'atténuation globalement le plus efficient. Il est un outil volontaire et participatif de développement durable, de promotion de l'agriculture écologique viable qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de l'économie nationale. REDD+ prend en compte la lutte contre la Déforestation et la Dégradation des forêts, la gestion forestière durable, la conservation de la biodiversité et l'augmentation des stocks de carbone forestier.

1.1- Les recommandations formulées lors des exercices de planification antérieures

Depuis plusieurs décennies, la République du Congo cherche à gérer durablement ses ressources naturelles. Les planifications passées ont permis d'identifier 8 recommandations pour lutter contre la déforestation et la dégradation, maintenir voire accroître les stocks de carbone forestier.

Ces recommandations ont été reprises dans le DSRP, qui constitue le cadre unique de référence et pour toutes les interventions nationales en matière de développement socio-économique :

- Recommandation 1 : Accroître la contribution des secteurs forêt et environnement au PIB par le biais de l'aménagement forestier durable, la transformation plus poussée du bois, la valorisation des biens et services environnementaux (séquestration du carbone, produits forestiers non ligneux, écotourisme) et l'émergence des opérateurs nationaux ;
- Recommandation 2 : Protéger, conserver et mieux gérer les écosystèmes forestiers, fauniques, marins, côtiers et des eaux intérieures et les aires protégées ;
- Recommandation 3 : Mieux sécuriser le foncier par la mise en place d'un PNAT ;
- Recommandation 4 : Impliquer les populations rurales et les peuples autochtones dans la gestion des ressources ;
- Recommandation 5 : Renforcer la coordination interministérielle et gérer de façon intégrée les questions environnementales ;
- Recommandation 6 : Développer et mettre en œuvre un plan d'approvisionnement en énergie domestique ;
- Recommandation 7 : Développer une agriculture écologique, sédentariser les agriculteurs itinérants et promouvoir l'agroforesterie et la foresterie communautaire ;

- Recommandation 8 : Promouvoir et mieux valoriser les produits forestiers non ligneux.

1.2- Processus d'affinage des options stratégiques

Des consultations avec toutes les parties prenantes ont été menées entre janvier et avril 2010 afin d'aboutir à un consensus provisoire. Elles ont été faites via des ateliers, des réunions thématiques au niveau central et décentralisées, mais aussi par des entretiens approfondis avec des personnes-ressources, des responsables de l'administration, des universitaires, des représentants associatifs des communautés forestières et des peuples autochtones.

Plus d'une centaine d'acteurs des trois principales parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile) ont été consultées pour partager leurs visions sur les causes passées, actuelles et futures de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi sur les mesures passées, actuelles et futures pour y faire face. Le détail de ces consultations, déjà menées ou encore à mener, est détaillé dans la composante 1b.

Dans cette composante sont exposées des options préliminaires. Le processus de préparation, piloté et mis en œuvre par le dispositif de gestion présenté dans la composante 1a, devra permettre d'affiner entre 2011 et 2013 ces options stratégiques via différents moyens tels :

- les consultations ;
- les études spécifiques ;
- l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) (voir composante 2d) ;
- le système de Mesurage, de Rapportage et de Vérification (MRV) (voir composante 4b) ;
- la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ au niveau national et au niveau sous national.

1.3- Cadre d'analyse des options stratégiques

Dans ce qui suit, on démontrera en quoi chaque option stratégique proposé cherche à résoudre les causes directes et facteurs sous-jacents de pression sur les forêts identifiées. Pour chaque option (O), on présentera des « sous options » (SO), puis on procédera à une première analyse de :

- coûts pour la mise en œuvre des options stratégiques définies dans ce document. Cette évaluation devra couvrir plus particulièrement les coûts d'opportunité, les coûts d'investissement et les coûts de transaction ;
- bénéfices de la mise en œuvre de chaque option stratégique proposée. Cette analyse évaluera la contribution de l'option stratégique à la réduction de la déforestation et de la dégradation. En outre, l'étude devra évaluer les autres bénéfices potentiels, plus particulièrement ceux relatifs aux revenus des différentes parties prenantes (Etat, populations locales, etc.), à la sécurité alimentaire et aux autres aménités environnementales ;
- la faisabilité concernant la mise en œuvre des options stratégiques proposées. Cette analyse se focalisera sur les aspects politique, social, économique (lien avec les

- évaluations des coûts et des bénéfices mentionnées ci-dessus) et institutionnel ;
- la durabilité des options et leurs insertions dans les politiques de développement ;
 - des risques de fuites lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Si la stratégie nationale REDD+ se concentre sur certaines zones, il y a le risque que la déforestation et la dégradation des forêts ne soient pas vraiment réduites, mais tout simplement déplacées dans d'autres zones forestières.

Les termes de références pour ces différentes études spécifiques figurent dans l'annexe 2b.

2°)- PRESENTATION DES OPTIONS STRATEGIQUES REDD+

Dans le cadre de stratégie nationale en matière d'émission ou d'absorption des gaz à effet de serre, la République du Congo se référant aux exercices de planification antérieures (PAFN-1992, PNAE-1994, SNDR-1997, SNAT-2005, DSRP-2008, PAN-2008), mettra le R-PP a contribution pour proposer une série d'options stratégiques préliminaires. Il s'agit notamment des options stratégiques suivantes :

- Option 1 : Renforcer la sécurité foncière ;
- Option 2 : Gérer durablement les ressources forestières ;
- Option 3 : Améliorer les systèmes de production agricole ;
- Option 4 : Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie.

2.1- Option 1 : « O1 » : RENFORCER LA SECURITE FONCIERE

L'option stratégique 1 comporte deux (02) sous options à savoir :

- Sous option sur la mise en place d'un plan national d'affectation des terres (PNAT) ;
- Sous option sur le renforcement du réseau des aires protégées ;

2.1.1- Sous Option 1.1 : « SO1.1 » : Mettre en place un Plan National d'Affectation des Terres

Le Plan National d'Affectation des Terres (PNAF) posera les bases d'un règlement durable du problème foncier et permettra aux usagers privés de sécuriser leur accès aux ressources naturelles (bois, mines, culture, etc.). Il facilitera le contrôle de l'exploitation de ces ressources, y compris forestière, par l'Etat. Il définira de façon durable la vocation prioritaire de chaque partie du territoire national sur des critères pédo-climatiques, démographiques et socio-économiques.

Le PNAT comprendra les domaines suivants, pas forcément exclusifs les uns des autres : forestier permanent (DFP = forêts du domaine privé de l'Etat, forêts des personnes publiques et forêts des communes et des autres collectivités locales), non permanent (DFNP = forêts protégées), agricole, minier, rural, urbain, de chasse, de pêche et tout autre domaine pertinent.

Développé dans le cadre d'un processus national participatif, piloté par le Ministère en charge du Plan et de l'Aménagement du Territoire et intégrant toutes les parties prenantes du secteur public, de la société civile et du secteur privé, le PNAT définira les zones d'affectation des terres selon les grands objectifs d'aménagement et de gestion, plus particulièrement :

- les zones forestières destinées à la production durable de produits forestiers (incluant les zones de reboisement et de restauration des forêts dégradées) ;
- les zones de protection (aires protégées existantes et futures) ;
- les parties du territoire national destinées à la production agricole ;
- les zones d'exploitation minière et pétrolière existantes et futures ;
- les zones rurales et urbaines destinées à l'extension des infrastructures (routes, habitations, industries, etc.).

Ces grands domaines d'affectation par objectifs pourront être superposés d'autres zones spécifiques par rapport à l'utilisation de certaines ressources naturelles (zones de chasse, de pêche, etc.), ainsi qu'aux modalités de gestion (gestion en régie, concessions, délégation de gestion aux communautés).

2.1.2- Sous Option 1.2 : « SO 1.2 » : Renforcer le réseau des aires protégées

Malgré le manque de données objectives, la majorité des experts s'accorde sur le fait que les aires protégées (AP) existantes semblent moins dégradées que les autres parties du territoire. Il est par conséquent recommandé de renforcer la gestion durable des aires protégées existantes et, également, de tester les opportunités et les impacts potentiels de la mise en place de nouvelles aires protégées, plus particulièrement en forêt dense humide.

Parallèlement, il semble important de mieux définir les écosystèmes sensibles dans le cadre de la gestion durable des concessions forestières, notamment dans les concessions certifiées FSC. Cette définition s'appuiera sur des résultats de recherche et mènera à terme à l'exclusion de certains habitats (forêts à haute valeur de conservation, pentes fortes, forêts le long de rivières, zones tampon) de l'exploitation forestière, afin de réduire leur dégradation.

Cette option s'appuiera sur deux principes fondamentaux :

- le renforcement de la gestion des aires protégées existantes et l'identification de nouvelles aires devront bien entendu se baser sur le PNAT, qui prend en compte les aires protégées existantes et définit les zones potentielles pour de nouvelles AP.
- les communautés locales et peuples autochtones devront être étroitement associés à toutes ces actions, notamment à travers des systèmes de co-gestion des aires protégées, afin de créer des bénéfices tangibles les motivant pour la conservation des forêts sous protection.

2.1.3- Analyse de l'Option 1 : « O1 »: Liens entre l'option 1 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

L'absence d'une vision commune de l'aménagement du territoire, discutée et validée par toutes les parties prenantes, freine la mise en œuvre des actions de développement compatibles avec la préservation des biens communs (forêt, sol, eau notamment) et la protection des écosystèmes.

La sécurisation foncière permettra de stabiliser les activités et mieux diffuser les pratiques durables d'exploitation des territoires et d'empêcher que les populations locales considèrent les forêts comme une ressources « en accès libre ». Elle visera aussi à faciliter l'accès au titre foncier coutumier soit par la prise en compte des charges fiscales et techniques relatives à l'acquisition de ce titre soit par la simplification des conditions fiscales et techniques.

Cette option stratégique est transversale. Elle devrait permettre de lutter contre les quatre causes de déforestation et dégradation identifiées dans la composante 2a, à savoir (i) la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis, (ii) la production et consommation non durable de bois énergie, (iii) l'exploitation forestière non durable voire illégale et (iv) le développement urbain. Elle vise principalement à améliorer la situation foncière dans et autour des forêts, mais également à opérer un transfert des responsabilités de gestion de l'Etat vers les collectivités décentralisées et déconcentrées, les communautés locales et peuples autochtones.

Tableau 2b1 : Analyse de l'Option 1 : « Renforcer la sécurité foncière »

Coûts (d'opportunité d'investissement Et de transaction)	Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)	Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)	Durabilité et intégration dans les politiques de développement)	Risque de fuites
+	++	-	+/-	+/-
<ul style="list-style-type: none"> Opportunité : +/- limités aux aires protégées (sous l'hypothèse que le PNAT ne bloque pas l'accès « normal » aux ressources naturelles mais limite les abus). Investissement : + liés au processus de zonage initial Transactions : + surveillance par l'Etat du respect du PNAT : polices forestière, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménités : ++ moins d'émissions et protection de l'eau, des sols, de la biodiversité, limitation des pollutions minières et lutte contre l'érosion notamment en zones urbaine et périurbaine Social : ++ limitation des abus de certains acteurs économiques, accès facilité de chacun aux ressources et limitation des conflits d'usage. 	<ul style="list-style-type: none"> Politique : - problèmes juridiques liés au foncier sont complexes (voir. composante 2c). Institutionnelle : +/- Application du PNAT et aires protégées implique mobilisation nombreuses RH, au niveau des services déconcentrés et/ou décentralisés des Départements ou services centraux Sociale : acceptation par citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre d'un PNAT implique au préalable l'adoption de la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire (Schéma national d'aménagement du territoire - SNAT). PNAT / aires protégées pérennes si intérêts éco. d'acteurs des secteurs miniers et forestiers ne gênent pas leur mise en œuvre par l'Etat. 	<p>Si le PNAT et les aires protégées sont issus d'une concertation approfondie avec tous les acteurs économiques et les populations rurales et s'il est bien mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national, les risques sont limités.</p>

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

2.2- Option 2 : « O2 » : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES FORESTIERES

L'option stratégique 2 comporte cinq (05) sous options à savoir :

- Sous option sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale ;
- Sous option sur le renforcement de l'aménagement durable des forêts de production ;
- Sous option sur l'implication des communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion forestière ;
- Sous option sur la promotion de la certification forestière ;

- Sous option sur l'amélioration des techniques en matière d'exploitation et de transformation du bois.

2.2.1- Sous Option 2.1 : « SO2.1 » : Lutter contre l'exploitation forestière illégale

L'exploitation illégale peut prendre différentes formes (non respect des diamètres d'exploitabilité, des essences protégées et des porte graines, repasse dans les zones exploitées au détriment de la régénération naturelle etc.), mais elle est toujours un gâchis pour tous : le climat, la biodiversité et en voie de conséquence les générations futures...mais aussi et avant tout pour celui qui la pratique (accidents dus aux abattages non contrôlés, faible rendement matière, abandon des bois en forêt etc.) et à celui qui en achète le produit (avivés mal débités, bois de mauvaise qualité etc.).

Cette sous option est donc d'extrême importance. Il s'agira ici de mieux suivre les filières de trafic des bois illégaux et d'ajouter aux contrôles statistiques actuels des mesures pour mettre en application effective l'APV-FLEGT à tout le commerce du bois, national comme international. Ceci pourra passer par les options suivantes :

- Analyser les opportunités de la création d'une structure de contrôle autonome (au double plan financier et organisationnel) au niveau de l'administration forestière permettant de mieux séparer le contrôle forestier des activités d'aménagement proprement dites ;
- Appui à l'amélioration des systèmes de traçabilité des produits forestiers ligneux actuellement en cours dans le cadre du programme APV-FLEGT, ainsi qu'au renforcement des capacités de l'administration forestière et des principaux gestionnaires forestiers quant à leur mise en œuvre ;
- Renforcement des moyens d'intervention des agents chargés des interventions de contrôle forestier et de leurs capacités en matière de procédures de contrôle ;
- Appui au suivi de l'exploitation illégale avec l'aide de l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF) et des ONG et communautés locales qui constatent les infractions sur le terrain.

Encadré 2b1 : Notes complémentaires sur les liens entre REDD+ et APV-FLEGT

Le processus REDD+ comme il a déjà été indiqué dans les paragraphes ci-dessus prend en compte un ensemble d'actions qui s'intègrent dans la lutte contre la déforestation, la réduction de la dégradation des forêts, la poursuite des efforts en matière d'aménagement forestier durable, de conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone forestier. C'est un processus transversal qui concerne l'ensemble des secteurs et acteurs qui interviennent directement ou indirectement sur les forêts et les terres forestières. Il s'agit notamment des secteurs et acteurs oeuvrant dans l'agriculture, les mines, le pétrole en « on shore », l'urbanisme, les bâtiments et travaux publics (BTP), l'énergie, etc.

Le processus APV-FLEGT est mis en place pour non seulement de garantir et de prouver le respect des lois et règlements du pays en matière forestière, mais aussi de consolider la pleine adhésion des professionnels de la forêt et du bois (exploitants forestiers, industriels du bois, producteurs de bois-énergie, etc.) au respect de la grille d'évaluation de la légalité.

Le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT se présentent actuellement comme étant des mécanismes complémentaires qui concourent à préservation des écosystèmes forestiers nationaux et à la pérennité non seulement des ressources forestières, mais aussi des bénéfices économiques, écologiques et sociaux que génèrent les forêts.

Le respect des grilles de légalité établies tant pour les forêts naturelles que pour les forêts artificielles, est une assurance ou mieux une garantie pour le processus REDD+.

Le processus 'APV-FLEGT est une assurance très significative pour permettre au processus REDD+ d'atteindre ses objectifs dans le secteur de l'exploitation des bois des forêts naturelles et artificielles. Il reste toutefois limitatif au regard du vaste champ d'intervention de la REDD+ dans les secteurs suivants :

- Production agricole et pastorale ;
- Exploitation minière et pétrolière ;
- Bâtiments et travaux publics
- Energie ;
- Urbanisme ;
- etc.

La figure 2a3 de la page 51 qui illustrent de façon schématique les causes directes et les facteurs sous-jacents actuels de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo, permet de mieux clarifier les champs d'intervention de l'un ou l'autre processus. Les réponses aux questionnements ci-après apportent d'avantage des clarifications sur l'étendue d'intervention de chaque initiative en cours de consolidation.

Par exemple pour l'agriculture, les infrastructures, le bois-énergie et l'exploitation forestière, tels que cités dans la figure 2a3 qui reflète la situation actuelle de la République du Congo, quel est le processus qui proposerait les outils les mieux adaptés (clauses de la sauvegarde, grilles de légalité ou principes, critères et indicateurs) pour limiter la déforestation et la dégradation induite par les causes et facteurs sous-jacents cités ?

Ces notes liminaires permettent de comprendre que le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT qui ont un lien sur la durabilité écologique, économique et sociale de la forêt, ne mettent pas la contrainte sur les mêmes acteurs et les mêmes secteurs :

- Le processus REDD+ a un champ d'action plus large que le processus APV-FLEGT, au regard des multi-acteurs et multi- secteurs qui exercent sur les forêts, les terres forestières et le sous-sol forestier ;
- Le processus APV-FLEGT a quant à lui, un champ d'action beaucoup plus limité aux seuls exploitants du bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie).

Le processus REDD+, qui intègre en plus des forestiers, les autres acteurs de développement socio-économique (agriculteurs, miniers, etc.), a besoin du processus APV-FLEGT pour consolider les acquis en matière de la gestion forestière durable (respect de la loi, aménagement forestier durable, certification forestière, etc.).

APV-FLEGT est l'initiative la plus appropriée pour discipliner les exploitants forestiers toutes catégories confondues. REDD+ est l'initiative la plus appropriée pour discipliner aussi bien les exploitants forestiers toutes catégories confondues, que les autres acteurs des secteurs dont les activités entraînent la déforestation et la dégradation des forêts.

La République du Congo qui a volontairement adhéré au processus REDD+ et au processus APV-FLEGT devra être considéré comme pays modèle à suivre pour tirer les leçons des acquis que pourront générer l'ensemble des synergies qui se produiraient tout au long de la mise en œuvre de ces deux initiatives qui visent la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Le plus important est de comprendre que **la mise à disposition des financements internationaux aux pays qui pilotent ces deux initiatives internationales est le moyen le plus sûr pour garantir la complémentarité et les synergies attendues en vue** parvenir à : gérer durablement les écosystèmes forestiers, limiter les effets néfastes des changements climatiques et, soutenir le développement socio-économique des pays forestiers en développement.

2.2.2- Sous Option 2.2 : « SO2.2 » : Renforcer l'aménagement durable des forêts de production

La République du Congo s'est beaucoup investie dans le développement de plans d'aménagement durable des concessions forestières. Cependant, dans certaines zones du pays, notamment dans le Sud Ouest, les plans d'aménagement ne sont pas encore systématiques. En outre, dans certains cas les plans d'aménagement forestiers sont développés, mais pas réellement mis en œuvre sur le terrain. Cette sous-option propose en conséquence de renforcer et de généraliser le développement de plans d'aménagement, principalement à travers les éléments suivants :

- Renforcement des normes d'aménagement nationales et de leur intégration dans la législation forestière et les autres législations pertinentes ;
- Développement et mise en œuvre de procédures d'octroi transparentes et compétitives des titres d'exploitation, pour garantir le suivi indépendant par des organismes nationaux et internationaux, prennent en considération également les compétences et les moyens techniques des soumissionnaires ;
- Renforcement des capacités de gestion de l'administration forestière, des concessionnaires du secteur privé, et des nouveaux gestionnaires forestiers ;
- Développement de systèmes d'information et de gestion forestier (SIGEF) permettant un meilleur suivi de l'application des mesures et des activités prévues dans les plans d'aménagement, ainsi que des performances et des capacités techniques des opérateurs ;
- Analyse des aspects financiers et de rentabilité de la gestion forestière durable.

2.2.3- Sous Option 2.3 : « SO2.3 » : Impliquer les communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion forestière

Les communautés locales et les peuples autochtones ne sont à l'heure actuelle que peu impliqués dans la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, ce qui résulte en une prise de conscience insuffisante de leurs droits et devoirs par rapport à ces biens collectifs.

Des exemples dans d'autres pays montrent cependant que l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières peut avoir un impact très positif sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ces transferts de gestion permettent en outre de créer de nouvelles sources de revenu pour les populations

concernées. Plus spécifiquement, cette diversification des acteurs de la gestion forestière se basera sur :

- L'analyse des expériences en matière de gestion communautaire des forêts au niveau national et international ;
- Le développement et la promotion de modèles innovants de délégation de la gestion des ressources forestières aux populations locales et aux peuples autochtones, mettant un accent particulier sur la création d'incitations pour une gestion réellement durable ;
- Le renforcement des capacités des nouveaux gestionnaires en matière de gestion durable des ressources forestières et de commercialisation des produits.

Bien que la gestion communautaire des ressources naturelles ne soit pas encore très répandue en République du Congo, ces travaux pourront s'appuyer sur de premières expériences du programme CARPE, mais également sur l'opérationnalisation des séries de développement communautaire mises en place dans certaines concessions dans le Nord du pays.

2.2.4- Sous Option 2.4 : « SO 2.4 » : Promouvoir la certification forestière

La République du Congo se trouve parmi les premiers pays en Afrique à voir certaines de ses forêts certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) et elle occupe actuellement le premier rang mondial en terme de superficie forestière éco certifiées. Beaucoup a déjà été fait, mais il faut continuer, car la certification représente un outil puissant pour promouvoir les bonnes pratiques forestières.

L'éco-certification est également un exemple intéressant pour la REDD+, dans le sens où elle repose elle aussi sur l'idée d'amélioration en continue : rien n'est acquis et des marges de progrès sont toujours possibles. La République du Congo adopte elle aussi cette attitude, en démarrant ses activités REDD+ avec des objectifs ambitieux mais réalistes, en gardant l'idée de progresser lentement mais sûrement sur REDD+ comme elle l'a fait sur l'éco certification. Cette promotion de la certification forestière reposera sur :

- une évaluation de l'intérêt de développer un système de « certification » forestière nationale obligatoire pour tous les exploitants, assurant principalement la légalité de l'exploitation ;
- une analyse de l'opportunité et de la faisabilité technique et financière de rendre la certification forestière obligatoire pour toutes les concessions du pays, ou dans certaines zones forestières particulièrement vulnérables.

2.2.5- Sous Option 2.5 : « SO 2.5 » : Améliorer les techniques en matière d'exploitation et de transformation du bois

L'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation - et le renforcement de capacité des professionnels de la forêt et du bois pour les mettre en œuvre - permettraient d'augmenter à court terme l'offre en bois produit de manière durable, ce qui réduirait les impacts de l'exploitation en forêt et ainsi les émissions de carbone. Différentes actions pourraient être analysées :

- Développer les techniques d'exploitation à faible impact (EFI) : à dire d'experts, les émissions de carbone sont divisées par 3 avec l'exploitation sous plan d'aménagement par rapport à l'exploitation « traditionnelle » (sans plan

d'aménagement). Avec l'EFI, on aurait un facteur d'amélioration de 4. Bien que les modalités de valorisation carbone de ces réductions d'émissions ne soient pas encore définies, il semble important de promouvoir l'EFI ;

- Améliorer les techniques de transformation (sciage, tranchage, déroulage) ;
- Valoriser les rémanents de récolte (troncs creux ou « cheminées », essences non commercialisables détruites lors de l'abattage ou du débusquage, etc.) et les déchets connexes de scieries dans l'industrie des panneaux de particules (valorisation matière) ;
- Développer la co-génération dans les industries de transformation du bois (valorisation énergétique des déchets connexes de scieries et rémanents), comme cela est déjà envisagé par certaines concessions forestières dans la sous-région (groupe Rougier par exemple).

2.2.6- Analyse des liens entre l'Option 2 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

La gestion non durable des ressources forestières mène généralement à leur surexploitation et contribue ainsi à dégradation des forêts. L'exploitation de certaines ressources, notamment la collecte anarchique de bois énergie ou l'exploitation illégale de bois précieux, contribuent directement à la dégradation, voire à terme à la déforestation.

Cette option stratégique vise par conséquent la réduction de la déforestation et de la dégradation à travers le renforcement des systèmes de gestion durable des ressources forestières et la promotion d'une utilisation plus rationnelle des produits forestiers ligneux et non ligneux. Il sera particulièrement important de mettre en place les structures et les systèmes nécessaires pour assurer que la gestion des forêts de production sera effectivement durable sur le terrain et non seulement dans les plans d'aménagement.

Ces mesures, combinées avec une amélioration des techniques et capacités en matière de transformation du bois, mèneront à une augmentation de l'offre de produits forestiers produits de manière durable.

Tableau 2b2 : Analyse de l'option 2 : « Gérer durablement les ressources forestières »

Coûts (d'opportunité d'investissement Et de transaction)	Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)	Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)	Durabilité et intégration dans les politiques de Développement)	Risque de fuites
+/-	++	++	++	+/-
<ul style="list-style-type: none"> Opportunité : - plus rentable à moyen et long terme de gérer durablement que d'exploiter de façon non durable ou illégale Investissement : +/- + si aménagement et écocertification et cogénération. mais retour rapide pour processus amélioré de transformation du bois Transaction : + respect de la loi à assurer par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement : ++ avec aménagement et écocertification (> exploitation illégale ou traditionnelle) Social : ++ avec gestion communautaire (Social : +/- - si lutte contre l'exploitation illégale ou traditionnelle. = + de chômage ? Mais accompagnement...) 	<ul style="list-style-type: none"> Politique : ++ volonté forte en R. du Congo, législation adaptée Sociale : ++ pression des importateurs pour la certification Sociale : ++ gros exploitants OK pour aménagement, écocertification et amélioration du processus Sociale :+ petits exploitants OK depuis projet d'appui en zone Sud-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> ++ car poursuite des politiques existante et en phase avec DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> Déplacement possible de la déforestation Si moins de bois de feu d'exploitation illégale ou non durable, plus d'énergie fossile ?

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

2.3- Option 3 : « O3 » : AMELIORER LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE

L'option stratégique 3 comporte quatre (04) sous options à savoir :

- Sous option pour favoriser l'accès des petits producteurs au micro-crédit ;
- Sous option pour soutenir l'organisation de la profession agricole ;
- Sous option pour renforcer la recherche et la vulgarisation agricoles ;
- Sous option pour promouvoir les systèmes agroforestiers.

2.3.1- Sous Option 3.1 : « SO 3.1 » : Favoriser l'accès des petits producteurs au micro-crédit

Avec l'appui des banques congolaises et des ONG de micro-crédit expérimentées, pourraient être mis en place des systèmes de micro-crédit destinés aux petits producteurs et leur permettant d'accéder à des prêts « de campagne » pour acheter engrais et semences améliorées, ce qui aurait le double effet d'assurer le maintien de la fertilité des sols et d'augmenter les rendements.

Le prêt étant accordé pour une campagne agricole, la garantie du remboursement peut être la récolte future. Dans les pays où de tels systèmes ont été expérimentés, les résultats sont souvent intéressants et permettent aux petits producteurs de sortir de la spirale de la pauvreté et de la sous-capitalisation de leur exploitation, qui se fait toujours aux dépens des ressources naturelles.

2.3.2- Sous Option 3.2 : « SO 3.2 » : Soutenir l'organisation de la profession agricole

En corollaire de SO3.1, l'appui à l'organisation de l'amont de la profession agricole (grossistes et détaillants en engrais et semences) permettra aux petits producteurs d'accéder aux intrants nécessaires au maintien de la fertilité des sols et à l'amélioration des rendements.

L'appui à l'organisation même des producteurs permettra à des derniers d'améliorer leurs pratiques agricoles en croisant leurs expériences, via des échanges ferme à ferme où la participation à des expérimentations de plein champs. Ils pourraient aussi à terme développer des activités économiques telles que la gestion en propre de systèmes de micro-crédit ou de banques de semences, leur permettant ainsi de ne pas retomber dans des cycles d'abattis-brûlis non durables.

2.3.3- Sous Option 3.3 : (SO 3.3) : Renforcer la recherche et la vulgarisation agricoles

La recherche a un rôle important à jouer : en analysant les systèmes de cultures actuels et en identifiant leurs limites en terme de maintien de la fertilité et des rendements, elle pourrait être en mesure de proposer des alternatives, lesquelles pourraient être testées en station, puis en milieu paysan. Pour faciliter ce dernier transfert de connaissances, des vulgarisateurs agricoles, voire des conseillers de gestion, pourraient être mis à contribution.

2.3.4- Sous Option 3.4 : « SO 3.4 » : Promouvoir les systèmes agroforestiers

L'agriculture traditionnelle considère souvent les arbres comme des obstacles à abattre pour mettre en culture et qui produiront, au mieux, des éléments fertilisants temporairement les sols. La recherche agronomique en Afrique montre l'intérêt de développer des systèmes agroforestiers, tant pour la culture (protection des ressources en eau, fertilisation naturelle, etc.) que pour le producteur (produits forestiers non ligneux, bois de service et de feu).

2.3.5- Analyse de l'Option 3 sur le lien entre O3 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression

Les exploitations villageoises en Afrique sub-saharienne sont souvent sous capitalisées mais bien dotées en main d'œuvre familiale. Le principal objectif de l'agriculture itinérante sur brûlis est donc (rationnellement) de chercher à profiter de cette main d'œuvre pour défricher et obtenir ainsi une fertilité à moindre coût, via la combustion de biomasse sur site. Grâce à cela, la production de produits vivriers est possible, même en l'absence d'engrais chimiques, de faibles apports en engrais organique et avec un accès souvent limité aux semences améliorées.

Après quelques années de mise en valeur, le sol s'appauvrit : le cycle d'abattis-brûlis se poursuit ailleurs. Si le temps de régénération est suffisant, ce système est pérenne. Si la densité de population croît, les besoins en terres augmentent et les sols se détériorent (parfois jusqu'à l'induration, ce qui les rend impropres à toute culture). L'idée de cette option est de fixer les agriculteurs itinérants en luttant contre l'appauvrissement des sols tout en maintenant, voire augmentant, la production agricole nécessaire à une pays en plein boom démographique.

Lors du développement de cette option, il faudra faire attention à un effet pervers possible, qui est d'encourager la déforestation en augmentant le revenu agricole par unité de surface, d'où la nécessité de motiver les paysans itinérants pour une sédentarisation progressive. Des phases de test permettront d'estimer si ce risque est fondé ou non dans le contexte congolais.

Tableau 2b3 : Analyse de l'Option 3 « Améliorer les systèmes de production agricole »

Coûts (d'opportunité d'investissement et de transaction)	Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)	Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)	Durabilité et intégration dans les politiques de développement)	Risque de fuites
+/-	++	+/-	++	+
<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : - a priori pour petits producteurs, voire - à long terme (fertilité maintenue) • Investissement : ++ pour mise en place de systèmes de micro-crédits, de recherche et vulgarisation efficace • Transaction : + pour assurer l'appui aux OPA et l'amont (recherche, vulgarisation, fournisseurs, banques, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménités : ++ pour sols, eau, biodiversité • Social : ++ revenus sécurisés pour amont et profession agricole, promotion du métier d'agriculteur, parfois déconsidéré • Social : ++ sur sécu alimentaire à moyen long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Sociale : - Résistance au changement et ménages pauvres souvent exclus du système bancaire • Institutionnelle : - Recherche / vulgarisation avec peu de moyens matériels et humains • Politique : - recherche / vulgarisation / appui OPA pas toujours compatibles avec pas de temps des décideurs 	<ul style="list-style-type: none"> • En phase avec le DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des surfaces cultivées et de la pression sur les forêts si amélioration du revenu par unité de surface

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

2.4- Option 4 : « O4 » : Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie

L'option stratégique 4 comporte trois (03) sous options à savoir :

- Sous option pour améliorer l'offre en structurant les filières bois de feu et charbon de bois ;
- Sous option pour promouvoir l'afforestation et le reboisement, à travers le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PNAR), notamment pour améliorer l'offre en bois énergie ;
- Sous option pour diminuer la demande en bois-énergie, par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du bois énergie.

2.4.1- Sous Option 4.1 : « SO 4.1 » : Améliorer l'offre en structurant les filières bois de feu et charbon de bois

La carbonisation ou le charbonnage, peu professionnalisé et souvent illicite, est habituellement très inefficace et nécessite beaucoup de bois pour produire peu de charbon, ce qui conduit à une forte dégradation des forêts ou même leur destruction complète. Des mesures simples et peu coûteuses permettraient de doubler l'efficacité de la transformation et réduire les besoins en bois de moitié.

Tout comme les mesures d'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation du bois mentionnées auparavant, l'impact de ces mesures d'augmentation du taux de carbonisation serait à court terme, contrairement aux mesures de reboisement et de restauration, proposées ci-après.

Les actions dans cette sous-option pourraient être les suivantes :

- Identifier des techniques de carbonisation efficaces et adaptées (meule casamançaise, etc.) ;
- Renforcer les capacités des producteurs de charbon, en adaptant les formations au niveau des techniques utilisées habituellement dans les principaux centres de production ;
- Développer des systèmes de contrôle et de fiscalité adapté pour encadrer le fonctionnement des filières de charbon de bois, en associant étroitement les communautés locales ;
- Développer des plans d'approvisionnement locaux en énergie domestique : appuyer la mise en place de plans d'aménagement forestiers dans les forêts d'affouage, appuyer l'organisation professionnelle des exploitants forestiers et transporteurs de bois et favoriser la reconnaissance officielle et l'« officialisation » de leurs associations, supporter la création de marchés à bois dans les 5 grands centres urbains, etc.

2.4.2- Sous Option 4.2 : « SO 4.2 » : Promouvoir l'Afforestation et le Reboisement, notamment pour améliorer l'offre en bois énergie

Les reboisements et la restauration forestière sont des options intéressantes pour augmenter l'offre de bois afin de réduire les pressions sur les forêts naturelles. Il faut cependant noter que les impacts de ces mesures ne deviennent effectifs qu'à moyen ou long terme, même en utilisant des espèces à croissance rapide.

Il existe en effet deux types de reboisements : (i) à des fins énergétiques (utilisant souvent des essences exotiques à croissance rapide comme l'Eucalyptus, l'Acacia, etc.) et (ii) à vocation de production de bois d'œuvre et de service (essences autochtones de valeur comme le Limba, l'Okoumé, etc.).

En outre, le succès de toute mesure de promotion des reboisements dépend fortement de la sécurité foncière (voir Option 1 ci-dessus), sans laquelle les investisseurs ne seront pas intéressés. En l'absence de PNAT, les projets de reboisement pourraient même avoir des effets pervers en augmentant la concurrence pour l'accès au foncier avec les petits producteurs agricoles, qui risqueraient de se tourner vers des pratiques plus destructrices sur les forêts alentours.

Deux voies de promotion du reboisement pourraient être testées en République du Congo : (i) mesures incitatives à destination du secteur privé et des populations locales (dispositif fiscal, appui technique, etc.) ou (ii) engagement de l'Etat dans le financement et la réalisation des reboisements, via le SNR, avec un canal financier ad hoc comme le fonds REDD+ (voir composante 2c).

La République du Congo possède une bonne expérience technique acquise en matière sylvicole, qui a abouti à la mise en place de 70 000 hectares de plantations forestières dont 60 000 hectares d'espèces exotiques comme l'Eucalyptus, le Pinus et les Acacia plantés en savanes et 10 000 hectares d'essences locales comme le Limba (*Terminalia superba*), l'Okoumé (*Ocoumea klaineana*), etc.

Encadré 2b2 : Note sur le Programme National d’Afforestation et de Reboisement (PNAR)

La République du Congo, met en œuvre dès 2011, un vaste programme dénommé « Programme national d’Afforestation et de Reboisement en sigle : PNAR ». Ce programme vise la création des plantations forestières en savane avec des espèces à croissance rapide, les plantations de restauration forestière à base d’espèces locales et les vergers sur l’ensemble du pays.

Ces plantations durablement gérées, assureront non seulement des fonctions économiques et sociales, mais aussi des fonctions écologiques additionnelles et augmenteront le stock de carbone forestier du pays.

Ce programme consiste à mettre en place 1 millions d’hectares de plantations forestière et agroforestière sur une période de 10 ans allant de 2011 à 2020. Cet objectif figure parmi les engagements de la République du Congo d’intensifier sa contribution à l’atténuation et à la stabilisation du climat global et de jeter des solides bases d’une économie verte à l’échelle nationale. Il porte sur (i) l’approvisionnement du pays en produits forestiers ligneux (bois d’œuvre, bois-énergie, bois de service) et non ligneux (huiles essentielles, résines, miel, fruits, légumes, etc.) et aussi sur (ii) l’extension de la couverture forestière nationale.

Dans son ensemble, le Gouvernement de la République a pris l’option d’impulser un **mouvement général pour l’écologie**, en impliquant l’ensemble des parties prenantes dans une vaste campagne nationale de plantation des arbres.

A cet effet, le Service national de Reboisement (SNR) se chargera du développement des plantations domaniales et de la fourniture d’une assistance technique aux autres acteurs du programme. Aussi, à cause de l’ampleur de la tâche et de la multitude des sites et de la diversité des projets (plantations pour le bois-énergie, plantations pour le bois d’œuvre, plantation pour le bois de service et bois d’industrie, plantations pour la fourniture des PFNL, vergers, et autres, d’autres organismes publics et privés, ainsi que les ONG, les Associations et les Communautés locales et autochtones, sont sollicités pour mettre en place des plantations ou assurer une assistance technique et/ou financière aux initiales locales.

Le coût du programme est évalué à 1.200 milliards de francs CFA soit environ 600 millions de dollars US. Les financements du programme proviendront de l’Etat (200 milliards FCFA à raison de 20 milliards FCFA par an) et des donateurs variés (1.000 milliards FCFA à raison de 100 milliards FCFA par an).

Les promoteurs des biocarburants, des usines de pâte à papier, de panneaux de fibres à moyenne et à haute densités, ainsi que ceux des huiles essentielles ou autres PFNL, trouveront à travers ce programme, des opportunités d’investissement dans les plantations pour satisfaire à terme, leurs besoins en matière première (bois d’industrie, huile, etc.).

2.4.3- Sous Option 4.3 : « SO 4.3 » : Diminuer la demande en améliorant l'efficacité de l'utilisation du bois énergie

L'efficacité énergétique de l'utilisation du bois de feu et du charbon de bois est généralement insuffisante ce qui résulte en des demandes en bois et en charbon très élevées pour couvrir les besoins en énergie des ménages. Il est par conséquent recommandé d'améliorer l'efficacité de l'utilisation du bois énergie à travers les activités suivantes :

- Revoir les expériences en matière de foyers améliorés d'autres pays ;
- Développer des modèles de foyers améliorés pour le bois de feu et le charbon de bois adaptés aux différentes situations en République du Congo ;
- Développer des outils efficaces pour favoriser la diffusion des foyers améliorés développés.

2.4.4- Liens entre O4 et les causes directes/facteurs sous jacents de pression et analyse de l'Option 4

La demande en énergies domestiques non durables, est une cause importante de déforestation et de dégradation. Cet impact est le plus prononcé dans les grandes agglomérations : Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Nkayi, Ouessou et Gamboma. Le problème est double : (i) du côté de l'offre, la production de charbon de bois est très peu efficace et nécessite une exploitation importante ; (ii) du côté de la demande, les besoins sont énormes à cause de l'utilisation de foyers traditionnels peu efficaces au plan de l'économie d'énergie. En outre, les programmes d'afforestation et de reboisement sont, pour le moment, très peu développés en République du Congo.

Tableau 2b4 : Analyse de l'Option 4 « Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie »

Coûts (d'opportunité d'investissement et de transaction)	Bénéfices (CO2, autres aménités environnementales, impacts sociaux)	Faisabilité (socio-économique, politique et institutionnelle)	Durabilité et intégration dans les politiques de développement)	Risque de fuites
+/-	++	+/-	++	-
<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : - pour charbonniers (process amélioré), + pour paysans (boisement plutôt que cultures) • Investissement : + pour boisement et +/- pour foyers améliorés • Transaction : + diffuser techniques (charbonnage, foyers améliorés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménités : + pour charbonnage, ? pour boisement (dépend...biodiv si espèce exotique ?) • Sociale : ++ charbonnage et boisement bon le revenu des acteurs • Santé : ++ moins de particules si foyers améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • socialement : - résistance au changement (charbonnage, foyers améliorés) • Politiques : ++ politiques forestières volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> • En phase avec le DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des boisements au détriment de l'agriculture

NB : ++ = très élevé ; + = élevé ; +/- = moyen ; - = limité ; -- = très limité

6- Processus d'affinage des options stratégiques

Des consultations avec toutes les parties prenantes ont été menées entre janvier et avril 2010 afin d'aboutir à un consensus provisoire. Elles ont été faites via des ateliers, des réunions thématiques au niveau central et décentralisées, mais aussi par des entretiens approfondis avec des personnes-ressources, des responsables de l'administration, des universitaires, des représentants associatifs des communautés forestières et des peuples autochtones.

Plus d'une centaine de personnes ont ainsi partagé leurs visions des causes passées, actuelles et futures de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que des mesures passées, actuelles et futures pour y faire face. Le détail de ces consultations, déjà menées ou encore à mener, est détaillé dans la composante 1b.

Dans cette composante sont exposées des options préliminaires. Le processus de préparation, piloté et mis en œuvre par le dispositif de gestion présenté dans la composante 1a, devra permettre d'affiner entre 2010 et 2012 ces options stratégiques à travers différents moyens :

- Consultations (voir composante 1b) ;
- Etudes spécifiques ;
- Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) (voir composante 2d) ;
- Système de Mesure, rapportage et vérification (MRV) (voir composante 4b) ;
- Mise en œuvre de projets pilotes REDD+ au niveau sous-national.

6.1- Etudes spécifiques

Pendant la phase de préparation, les analyses conduites de manière très approximative dans le cadre de la présente R-PP seront approfondies à travers les études spécifiques suivantes :

- Evaluation détaillée des coûts pour la mise en œuvre des options stratégiques définies dans ce document. Cette évaluation devra couvrir plus particulièrement les coûts d'opportunité, les coûts d'investissement et les coûts de transaction ;
- Estimation des bénéfices de la mise en œuvre de chaque option stratégique proposée. Cette analyse évaluera la contribution de l'option stratégique à la réduction de la déforestation et de la dégradation. En outre, l'étude devra évaluer les autres bénéfices potentiels, plus particulièrement ceux relatifs aux revenus des différentes parties prenantes (Etat, populations locales, etc.), à la sécurité alimentaire et aux autres aménités environnementales ;
- Appréciation de la faisabilité concernant la mise en œuvre des options stratégiques proposées. Cette analyse se focalisera sur les aspects politique, social, économique (lien avec les évaluations des coûts et des bénéfices mentionnées ci-dessus) et institutionnel ;
- Evaluation de la durabilité des options proposées, ainsi que des possibilités de leur insertion dans les différentes politiques de développement ;
- Détermination des risques de fuites lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Si la stratégie nationale REDD+ se concentre sur certaines zones, il y a le risque que la déforestation et la dégradation des forêts ne soient pas vraiment réduites, mais tout simplement déplacées dans d'autres zones forestières.

Ces cinq études spécifiques seront conduites par rapport à toutes les options stratégiques proposées ci-dessus. Comme la gestion durable des ressources forestières sera sans doute

l'option stratégique clé, elles seront complétées par une analyse des mesures d'incitation potentielles nécessaires afin de motiver les opérateurs à tous les niveaux pour une gestion durable des ressources forestières.

Les termes de références sommaires pour ces études spécifiques figurent dans l'annexe 2b.

6.2- Projets pilotes

Les projets pilotes REDD à l'échelle nationale et sous nationale seront mis en œuvre dans le cadre du processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+ et de son cadre de mise en œuvre.

Ces projets pilotes interviendront à trois niveaux :

- Fournir des informations facilitant une prise de décision par rapport à la stratégie nationale REDD+ et son cadre de mise en œuvre ;
- Tester certaines propositions et mettre en évidence certaines problématiques relatives aux options stratégiques proposées ainsi qu'au futur cadre de mise en œuvre de REDD+ ;
- Renforcer les capacités en matière de REDD+ de toutes les parties prenantes, plus particulièrement dans le domaine des systèmes MRV et du développement des scénarios de référence.

La République du Congo mettra tout en œuvre pour consolider son portefeuille de projets REDD+. A cet effet, le pays procèdera dès le début de l'année 2011 au lancement des appels d'offres pour le développement et la mise en œuvre de projets pilotes REDD+.

Afin de prendre en compte certaines spécificités nationales, une série de dix projets pilotes seront élaborés pour aider dans certains cas à comprendre les liens entre le changement climatique et le développement durable. Les projets pilotes REDD+ visent à comprendre ces liens, en vue d'enrayer efficacement les dynamiques de la déforestation et de la dégradation des forêts et de renforcer la conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone sur une zone donnée et souvent bien délimitées.

Ces dix projets pilotes à prendre en compte dans la phase de lancement du R-PP de la République du Congo, viennent compléter la liste des projets pilotes REDD+, en cours de mise en œuvre dans le domaine de l'évaluation de la couverture forestière (projet pilote REDD/MDDEFE-GAF) et de la quantification du carbone forestier (projet pilote REDD/MDDEFE-WRI).

La sélection et/ou le développement des projets pilotes se déroulera en quatre étapes :

- Détermination des besoins et des opportunités en matière de projets pilotes REDD+ à travers une étude conduite par des consultants au niveau national ;
- Définition des procédures et des principes de développement et de sélection des projets pilotes REDD+ par la Coordination Nationale REDD+ et validation des principes et des procédures par le Comité National REDD+ ;
- Développement des projets pilotes par la Coordination Nationale REDD+ sur base des besoins et des principes développés précédemment ;
- Lancement des appels d'offres (national et international) et/ou développement de partenariats avec des programmes et des projets pertinents pour la mise en œuvre des projets pilotes retenus.

6.2.1- Définition des besoins et des opportunités en matière de projets pilotes REDD+

Les besoins et les opportunités en matière de projets pilotes seront déterminés à l'aide d'une étude conduite par des consultants internationaux et nationaux. Cette étude devra se baser sur les options stratégiques et le cadre de mise en œuvre proposés dans la R-PP et sera concentrée sur les deux aspects suivants :

- Quels sont les domaines qui devront être étudiés en détail par les projets pilotes REDD+ ? Il faudra déterminer quels aspects de la préparation nationale à REDD+ peuvent être analysés en détail à travers les projets pilotes. Il pourrait s'agir de certaines options stratégiques, mais également de certains éléments du cadre de mise en œuvre, du système MRV ou encore du développement du scénario de référence.
- Quels sont les endroits dans lesquels les projets pilotes REDD+ seront mis en œuvre ? Il s'agira de définir les zones prioritaires pour la mise en place des projets pilotes.

Les termes de référence sommaires pour cette étude se trouvent dans l'annexe 2b.

6.2.2- Procédures et principes de développement et/ou de sélection de projet

Sur base des résultats de l'analyse des besoins et des opportunités en matière de projets pilotes REDD+, la Coordination Nationale développera les procédures et les principes de base pour le développement de projets pilotes REDD+. Ces procédures et principes s'appliqueront dans les deux cas suivants :

- 10 projets pilotes seront développés directement par la coordination nationale REDD+ en suivant les principes et procédures susmentionnés et réalisés ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de la présente R-PP ;
- D'autres projets pilotes développés et soumis par d'autres acteurs (ONG, secteur privé, associations, etc.) devraient être soumis aux mêmes critères de sélection afin d'assurer une bonne intégration et contribution au processus de préparation à REDD+.

6.2.3- Développement des projets pilotes REDD+

Les dix projets pilotes REDD+ seront développés directement par la Coordination Nationale REDD+, sur la base des principes et des procédures développés dans l'étape précédente. Cependant, ces principes s'appliqueront également à d'autres projets pilotes REDD+ sous-nationaux développés par d'autres organismes en République du Congo. Cette généralisation de l'application des principes pour les projets pilotes est nécessaire pour assurer une bonne cohérence entre les différents projets et ainsi maximiser l'utilité des projets pilotes pour la préparation à REDD+ au niveau national.

Comme mentionné ci-dessus, les projets pilotes seront définis dans un processus participatif basé sur les résultats des études spécifiques sus-mentionnés. Néanmoins, les informations disponibles sur les processus de lutte contre la déforestation et la dégradation, ainsi que les options stratégiques développées dans le cadre de la présente R-PP permettent de donner quelques options de projets pilotes :

- Renforcement de la planification de l'utilisation des terres au niveau sub-national :
Développer des approches et des procédures pour la planification participative de l'utilisation des terres. Cette planification serait la base pour une réduction durable des émissions de GES, les autres stratégies permettront le respect du plan d'utilisation des terres.
- Protection de zones sensibles dans le cadre de l'utilisation des ressources forestières :
Définition des forêts à haute valeur de conservation dans le cadre de la certification FSC, ainsi que d'autres zones sensibles. Intégration des procédures de suivi et de la mitigation des impacts négatifs de l'exploitation forestière sur la biodiversité, notamment les aspects du braconnage commercial dans les concessions forestières.
- Gestion forestière améliorée :
Amélioration des techniques d'exploitation (exploitation à impact réduit, EIR) et des mesures sylvicoles de reconstitution de la biomasse après exploitation (enrichissements, soins sylvicoles, etc.) dans les concessions forestières certifiées ou du moins aménagées.
- Renforcement de l'application de la législation forestière :
Mise en œuvre du processus FLEGT dans les concessions forestières encore non aménagées pour améliorer les systèmes de gouvernance et de suivi/contrôle dans le secteur forestier.
- Gestion communautaire des ressources naturelles :
Développer un cadre institutionnel et légal de la gestion communautaire des ressources naturelles. Peut s'appuyer sur les résultats de CARPE et sur les expériences avec les séries de développement communautaire dans les concessions.
- Amélioration de l'utilisation du bois énergie :
Dans les centres de production du charbon de bois, améliorer les techniques de carbonisation, les techniques de consommation et les systèmes de suivi et de contrôle de la production. Couplé si possible à des efforts de reboisement.
- Renforcement de la productivité agricole de subsistance et industrielle :
Développement et mise en œuvre de systèmes agricoles et agroforestiers plus productifs dans le cadre d'une planification intégrée du terroir agricole et forestier.
- Mitigation des impacts des exploitations minières :
Etudier le potentiel de mesures de mitigation des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau de l'exploitation minière, notamment la mise en place de superficies de compensation ("carbon offsets").

Il est possible de combiner différentes approches dans un seul projet ou une initiative pilote, il faudra cependant veiller à assurer une analyse indépendante des différentes approches, afin de pouvoir évaluer l'efficacité des différentes mesures dans la stratégie REDD+.

6.2.4. Mise en œuvre des projets pilotes REDD+

Deux possibilités se présentent pour assurer la mise en œuvre des projets pilotes développés en interne par la coordination nationale REDD+ :

- Lancement d'appels d'offres pour impliquer la société civile (ONG, associations, etc.) et le secteur privé dans la mise en œuvre de projets pilotes REDD+, selon les procédures et les critères définis précédemment ;
- Développement de partenariats avec des projets existants pour la mise en œuvre de projets pilotes développés en interne selon les opportunités identifiées précédemment, afin de profiter des synergies potentielles.

6.2.5. Suivi des projets pilotes REDD+

Le processus de suivi des projets pilotes REDD+ devra plus particulièrement assurer un bon échange des données et résultats pour que les projets pilotes contribuent effectivement et efficacement à la finalisation de la stratégie nationale REDD et de son cadre de mise en œuvre. Dans ce contexte, deux éléments semblent importants :

- (i) Mise en place, au niveau de la coordination nationale REDD+, d'un système d'information sur les différents projets pilotes REDD+ à travers le pays, permettant un échange des données et des expériences ;
- (ii) Evaluation des données et des expériences fournies par les différents projets pilotes REDD+ et leur intégration dans les processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+ et le cadre de mise en œuvre y relatif, ainsi que le développement du scénario de référence et le système MRV.

Encadré 2b3 : Les projets pilotes REDD+ en cours et/ou en préparation en République du Congo

La Coordination Nationale REDD+ exécute en partenariat avec WRI et le groupe GAF deux (02) projets pilotes REDD+.

Projet de quantification du carbone forestier (REDD/MDDEFE-WRI)

Ce projet pilote REDD+, est conduit en partenariat avec le consortium entre le World Resources Institute (WRI), l'Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale (OSFAC), l'Université de Maryland (UoM), la South Dakota State University (SDSU), la NASA, IMAZON et Winrock. Prévu pour une durée de trois (03) ans, il portera sur quatre grands thèmes :

- Analyse des changements de l'utilisation des sols dans la période 1990 – 2000 – 2010 sur base d'images satellitaires. Ces travaux serviront de base pour les estimations de l'évolution de la déforestation historique et future.
- Analyse des stocks de carbone dans différents écosystèmes forestiers et non forestiers au Congo. Ces études seront conduites à travers la définition des différents types de forêt, leur stratification et des inventaires terrestres par échantillonnage.
- Analyse de la dégradation de ressources forestières à travers l'adaptation des méthodologies combinées (télé-détection et terrestre) développées par IMAZON au Brésil.

- Modélisation des émissions futures sur base des résultats des études mentionnées ci-dessus ainsi que des analyses des principales causes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation dans certaines zones prioritaires.

Les acquis de ce projet pilote, notamment les différentes méthodologies développées, contribueront au développement du scénario de référence et à la conception du système de suivi aussi bien des émissions et des absorptions que de l'évolution des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il est en outre estimé que le projet contribuera au renforcement des capacités en matière de REDD+ au niveau des différentes parties prenantes.

Projet d'évaluation de la couverture forestière (REDD/MDDEFE-GAF AG)

Le projet REDD+ conduit avec le groupe Allemand GAF (spécialisé en SIG et télédétection), est financé par le programme "Global Monitoring of Environment and Security ; Service Element Forest Monitoring" de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Prévu pour une durée de trois (03) ans, il portera sur trois thèmes suivants :

- Cartographie de la déforestation dans la période 1990 – 2000 – 2009 au niveau national (pour 2009 seulement 1/3 du territoire) sur base d'images satellitaires Landsat. Le projet analysera le changement de l'occupation des sols (détail 1 ha) selon les catégories de l'IPCC.
- Transfert de technologies et renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse des changements du sol sur base d'une analyse préliminaire des besoins intégrant toutes les parties prenantes.
- Renforcement du Ministère dans la sensibilisation des parties prenantes en matière de REDD+ sous la forme d'évènements spécifiques.

Ce projet pilote fournira à la République du Congo des informations importantes sur l'évolution historique du couvert forestier et le changement de la couverture du sol. Les composantes renforcement des capacités et sensibilisation permettront en outre d'améliorer les performances des parties prenantes pour la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

3°- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 2b

Composante 2b: Préparation Stratégie REDD+						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour réaliser une analyse approfondie des options stratégiques REDD+ proposées dans la R-PP	50'000	160'000	-	-	210'000
	Appui technique au développement des projets et initiatives pilotes REDD+ (lien avec base de données des projets pilotes et le guide des projets pilotes REDD+)	30'000	25'000	-	-	55'000
	Développement et maintien d'une base de données sur les projets et les initiatives pilotes REDD+ (lien avec le guide des projets pilotes REDD+ dans 2c)	20'000	30'000	30'000	20'000	100'000
	Revue des résultats des études spécifiques et des expériences des projets et initiatives pilotes par rapport aux options stratégiques REDD+	-	25'000	25'000	-	50'000
	Finalisation de la stratégie nationale REDD+	-	-	40'000	-	40'000
	Financement de la mise en œuvre des projets et initiatives pilotes REDD+	800'000	2'400'000	2'400'000	2'400'000	8'000'000
Formations et Ateliers	Ateliers de validation de la stratégie nationale REDD+	-	20'000	30'000	-	50'000
	Restitution de la stratégie nationale REDD+ (experts nationaux, atelier, communication)	-	-	20'000	15'000	35'000
Fournitures	Achat d'un véhicule pour le suivi des projets pilotes (cellule action)	-	50'000	-	-	50'000
Total composante 2b		900'000	2'710'000	2'545'000	2'435'000	8'590'000
FCPF		50'000	160'000	0	0	210'000
UN-REDD		150'000	400'000	445'000	335'000	1'330'000
Congo		0	50'000	0	0	50'000
Autres		700'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	7'000'000

Composante 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+

1°)- APERÇU DES PROPOSITIONS SUR LE CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

1.1- Contenu

Cette composante fait des propositions pour (i) le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ congolaise, (ii) la création de mesures d'incitation positives au niveau national et (iii) les actions à mener et les financements à réunir de 2011 à 2013 pour y arriver.

Elle est intrinsèquement liée aux propositions faites dans les autres composantes, notamment la composante 2b, et reflète ainsi la volonté de la République du Congo de garantir la cohérence de l'ensemble du dispositif envisagé dans le cadre du présent RPP.

1.2- Valeurs et principes

La République du Congo considère que le cadre légal et institutionnel doit être conçu et/ou réformé de manière à garantir une approche intégrée de la stratégie nationale REDD+, laquelle doit contribuer au développement durable du pays.

Le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ doit reposer sur six valeurs : (i) durabilité, (ii) responsabilité, (iii) équité, (iv) efficacité, (v) mesurabilité et (vi) transparence. De plus, la République du Congo est convaincue que le succès de la mise en œuvre des activités REDD+ dépend de l'implication de tous les acteurs, publics ou privés. A cet effet, quatre principes guideront la mise en œuvre à savoir : (i) la Participation, (ii) la Régulation, (iii) l'Incitation et (iv) le Contrôle.

Des termes de référence (TDRs) d'une mission d'assistance technique sont présentés dans l'annexe 2c en vue de permettre le développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en République du Congo. Ces TDRs sont complétés par une note portant sur les exigences techniques minimales nécessaire au développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en République du Congo.

1.3- Champ

A ce stade, la République du Congo a décidé de se concentrer en priorité sur le développement d'une approche au niveau national. Toutefois, l'architecture légale et institutionnelle proposée prévoit des mécanismes et institutions sur lesquels il sera possible de développer, le cas échéant, une approche sous nationale.

Ceci sera étudié dans les mois et années à venir, notamment s'il s'avère, au regard des circonstances tant nationales que locales, qu'une approche sous nationale peut favoriser encore davantage l'implication des acteurs publics et privés, y compris étrangers.

2°)- AMÉLIORATION DU CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL EXISTANT

2.1- Objectifs poursuivis par la réforme du cadre existant

La gestion durable des forêts, y compris la lutte contre la déforestation et la dégradation, n'est pas un objectif politique nouveau mais renforcé pour la République du Congo. Cependant, le cadre légal et institutionnel devra être amélioré pour la mise en œuvre d'activités REDD+. Cette amélioration sera continue et devra permettre d'anticiper la future architecture internationale qui sera retenue pour REDD+ dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

REDD+ exige un cadre légal et institutionnel clair et adapté. Les droits fonciers, y compris les droits fonciers coutumiers et leur reconnaissance, ainsi que les droits d'exploitation des ressources forestières doivent être clairs pour déterminer les droits de propriété sur le carbone absorbé ou évité et les titres légaux associés.

Un cadre légal clair et adapté doit également garantir l'implication entière et pérenne de tous les acteurs concernés par les activités REDD+, y compris les populations autochtones et, partant, l'efficacité durable des activités sur le plan environnemental et social.

Enfin, les moyens d'action et d'intervention des autorités publiques compétentes, notamment les autorités locales déconcentrées et décentralisées, doivent être précisés pour faciliter la mise en œuvre effective des activités REDD+ sur le terrain.

2.2- L'existant s'agissant du droit foncier

2.2.1- Des difficultés pour officialiser les droits fonciers coutumiers

Le droit de propriété est garanti par la Constitution de la République du Congo. Toute personne privée peut être propriétaire si elle dispose d'un titre foncier qui fait donc l'objet d'immatriculation. En l'absence d'un titre, la présomption de domanialité publique s'applique.

En droit congolais, le droit foncier est conditionné par l'acquisition d'un titre foncier écrit. Les textes relatifs au foncier rural permettent la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, qui peuvent faire l'objet d'une immatriculation.

Force est de constater que, dans la pratique, le droit coutumier tel qu'exercé par les populations locales, se heurte souvent au droit écrit moderne. Les obstacles sont nombreux (analphabétisme, contraintes fiscales et administratives d'immatriculation) pour parvenir à inscrire leurs droits fonciers au registre officiel des hypothèques.

Par ailleurs, il arrive souvent que les populations locales ne reconnaissent pas la valeur du droit écrit moderne. Cela constitue sans nul doute une source de conflit et entraîne un risque de non participation des habitants des milieux ruraux aux actions de la REDD+. A cela s'ajoute les faibles moyens alloués aux agents de contrôle de l'Etat pour faire respecter la loi et garantir le droit de propriété aux citoyens.

2.2.2- Projet de loi en examen pour favoriser la reconnaissance des droits coutumiers

Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement de la République du Congo a déposé un projet de Loi, qui est en cours d'examen au Parlement et qui vise à promouvoir les droits des peuples autochtones et faciliter la reconnaissance des droits fonciers et culturels coutumiers.

La clarification du droit foncier et des principes de l'exercice des droits de propriété, de la répartition des revenus tirés de l'utilisation des terres, des conditions de participation et de consultation des acteurs est au cœur de ce projet de loi sur les peuples autochtones.

2.3- L'existant s'agissant des droits d'exploitation des ressources

2.3.1- Les points forts

Le cadre juridique existant garantit un certain nombre de points indispensables à la REDD+ :

- le droit de propriété forestière au bénéfice de personnes publiques et privées ;
- le droit à l'utilisation des ressources forestières par les populations locales (avec détails des durées et des conditions de jouissance de ces droits) ;
- le principe de la gestion locale des ressources naturelles, avec notamment la promotion de la foresterie communautaire et des forêts privées ;
- les outils juridiques, administratifs, institutionnels et financiers nécessaires à l'application de la loi portant Code forestier ;
- Un dispositif juridique et institutionnel visant à préserver la diversité biologique et la protection d'espaces ayant une haute valeur en matière de biodiversité.

2.3.2. Les points faibles

Certains points faibles devront être surmontés pour la mise en œuvre de la REDD+ :

- Absence de coordination des activités agricoles, forestières, etc. en l'absence de Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ;
- Manque de moyens de l'administration forestière pour faire respecter la loi ;
- Manque de mesures incitatives pour les communautés locales dans le code forestier ;
- Insuffisance de transfert des ressources publiques aux collectivités locales décentralisées et aux communautés locales et ce malgré le fait que les textes en vigueur le prévoient ;
- Précarité des droits d'usage des communautés locales sur les ressources naturelles ;
- Faible implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles.

Ces difficultés ne résultent pas tant d'une insuffisance du cadre légal mais davantage d'un manque de moyens pour sa mise en œuvre, ainsi que d'une confrontation entre le droit coutumier et le droit écrit, malgré la reconnaissance formelle et procédurale par ce dernier des droits coutumiers qu'ils soient fonciers ou sur les ressources (voir point 1.1 ci-dessus).

La conséquence majeure de ces points faibles est l'existence de conflits d'usages sur les terres, ce qui peut être un facteur bloquant pour le développement des activités REDD+.

2.4- Améliorations de l'existant via la promulgation d'une Loi REDD+ ou l'amendement de la loi sur l'environnement

2.4.1- Aperçu de cette Loi

L'adoption d'une Loi REDD+ ou l'amendement de la loi sur l'environnement en intégrant les dispositions relatives à REDD+, consacrera le caractère transversal de la politique REDD+ et facilitera l'intégration des activités REDD+ dans les politiques sectorielles. Cette Loi REDD+ fixera les rôles et responsabilités des autorités publiques, les priorités stratégiques, les principes fondamentaux et les instruments de mise en œuvre, y compris les incitations.

Cette loi cadre REDD+ ou cet amendement de la loi sur l'environnement, verra ces modalités d'application précisées par la voie réglementaire. Les modalités d'application de la Loi REDD+ ou de la loi actuelle sur l'environnement, prendront bien évidemment en compte les Décisions des différentes Conférence des parties (COP) déjà adoptées sur la REDD+ et les Décisions à venir pour ancrer la REDD+ dans le futur accord post-2012.

Ce cadre législatif sera élaboré en cohérence avec les autres politiques, notamment la Loi sur la forêt en cours de révision, la Loi sur les peuples autochtones qui vient d'être adoptée, le Code minier, etc.

2.4.2- Contenu possible de la Loi REDD+ ou de la Loi sur l'Environnement

A ce stade, il est envisagé de donner le contenu suivant à la Loi REDD+ ou aux prescriptions de REDD+ dans la loi sur l'environnement :

- Stratégie : La Loi fixera les principes et grands axes de la stratégie REDD+ nationale, ainsi que les procédures de révision de cette stratégie, qui ont déjà été détaillées dans la composante 2b ;
- Autorité : Conformément aux indications fournies dans la composante 1a, les autorités centralisées ou décentralisées/déconcentrées participant à la stratégie REDD+ seront identifiées, tout comme leurs attributions dans le cadre de cette Loi REDD+ et des Lois sur la forêt et la protection de l'environnement ;
- Autorisation : Les conditions d'autorisation et/ou d'enregistrement des activités REDD+ seront fixées et un Registre national REDD+ sera créé (voir composante 1a) ;
- Scénario : Les modalités d'établissement du scénario de référence national et des éventuels scénarios sous nationaux seront clarifiées (NB : la République du Congo ne privilégie pas les scénarii sous nationaux à l'heure actuelle) ;
- Fonds : Un Fonds REDD+, complétant l'action du Fonds forestier national, sera créé et les conditions d'accès à ce fonds seront fixées (performance par rapport au scénario de référence sous national, critères de développement durable, critères spécifiques pour chaque type d'activité REDD+, etc.) ;
- Instruments : Les instruments économiques et fiscaux de mise en œuvre seront prévus (paiements pour services environnementaux, conventions de transfert de

gestion, etc.), ainsi que les transferts de compétences pour leur utilisation ;

Crédits : Parmi ces instruments, les crédits carbone feront l'objet d'une attention particulière : ils seront qualifiés juridiquement et les aspects comptables et fiscaux liés à la cessions des crédits seront fixés (voir 3. infra).

3°)- DROIT DU CARBONE ET FINANCE CARBONE

3.1- Justifications

Avec une stratégie national REDD+ ambitieuse mais réaliste, la République du Congo entend contribuer aux efforts de la communauté internationale pour réduire les émissions mondiales. La mise en œuvre de la stratégie devra être soutenue par des financements nationaux et internationaux, publics et privés, avec des besoins en financement qui évolueront au fil du temps.

La République du Congo veut insister sur sa volonté d'utiliser ces financements de façon responsable, efficace, transparente et équitable. Elle entend de plus valoriser ses efforts de lutte contre la déforestation et de dégradation et maintien voire accroissement des stocks de carbone.

Pour cela, il lui apparaît nécessaire de clarifier le statut juridique des actifs carbone, afin de sécuriser et ainsi faciliter la réalisation de transactions en réponse à une demande qui pourrait émaner d'acteurs tant gouvernementaux que privés.

3.2- Les différents statuts juridiques des crédits MDP ou REDD+

Les crédits issus du Mécanisme de développement propre (MDP) ou de la REDD+ sont des instruments sui generis¹⁰ qui sont déjà créés ou seront créés, soit par des instruments de droit international, soit par des initiatives volontaires privées. Or, ni les premiers, qui ne peuvent que régler les relations juridiques d'Etat à Etat, ni les secondes, qui relèvent de la sphère privée et ne sauraient se substituer au législateur, ne définissent la nature juridique des crédits.

Dans le silence du droit international, il convient donc se référer au droit applicable, qui peut être la loi applicable au contrat de vente des crédits ou celle du pays d'accueil des activités

A ce jour, le droit congolais ne précise pas le statut juridique des crédits carbone, même pour les crédits MDP. Etant des instruments sui generis, il convient de tenter de rapprocher les crédits REDD+ d'autres instruments existants et de raisonner par analogie, en tenant compte de l'expérience éventuellement acquise dans d'autres pays, si elle est pertinente.

Le crédit issu du MDP est habituellement envisagé comme un « bien incorporel » ou une « marchandise », parfois comme un instrument financier (lorsque la transaction est constitutive d'un contrat à terme) ou une prestation de services. Mais il peut aussi être qualifié par la loi de titre portant sur une ressource naturelle (le carbone absorbé/évité).

¹⁰ Objet juridique « d'un genre propre », qui ne peut donc être rangé dans une classe juridique existante

3.3- Deux options pour définir le crédit REDD+ en droit congolais

A ce stade, la République du Congo explore deux options. Le choix entre ces deux options sera déterminé par l'efficacité en termes de financement des activités REDD+, d'équité en termes de redistribution des revenus par rapport aux financements et du caractère durable des résultats REDD+ escomptés (augmentation des absorptions / réduction des émissions).

3.3.1- Ressource naturelle

Le carbone absorbé/évité serait qualifié de ressource naturelle, faisant ainsi partie du patrimoine de la République, qu'il convient de réaliser dans l'intérêt de la Nation. Cette option conférerait la propriété pleine et entière des crédits REDD+ à l'Etat, qui deviendrait le seul capable juridiquement d'en transférer le titre vers des tiers.

Les crédits REDD+ ne seraient pas susceptibles d'appropriation privée lors de leur délivrance, mais seulement lors de leur cession par l'Etat congolais, y compris auprès d'investisseurs privés qui souhaiteraient faire des investissements dans la gestion durable des forêts au Congo.

3.3.2- Bien meuble incorporel

Le carbone absorbé/séquestré serait qualifié de « fruit industriel » ou « naturel » selon qu'il est réalisé ou non par l'intervention de l'homme et le crédit carbone serait qualifié de bien meuble incorporel¹¹. Dans les pays de tradition juridique latine, comme c'est le cas en République du Congo, un crédit carbone peut fortement s'apparenter à un bien meuble (parce qu'il peut être déplacé) incorporel (parce qu'il porte sur le carbone absorbé/évité qui n'est pas matérialisable).

Le crédit carbone représente donc un titre attestant du résultat d'une action (carbone absorbé/évité), titre qui est librement cessible et transférable par son détenteur dont la valeur est liée à l'utilisation qui peut en être faite (déterminée par la demande à des fins de mise en conformité réglementaire ou de compensation sur le marché volontaire).

Le bien serait alors susceptible d'appropriation privée (y compris au bénéfice de personnes de droit public, dont l'Etat, pour la gestion de leur patrimoine privé). La propriété des crédits carbone serait conférée à la personne qui peut démontrer qu'il est le propriétaire du bien.

Dans ce cas, la loi n'identifierait pas directement le ou les propriétaire(s) des crédits carbone, lesquels devraient être identifiés à partir de plusieurs critères ou indices qui pourraient être précisés par la loi, notamment :

- Les droits fonciers, y compris les droits coutumiers reconnus et immatriculés ;
- Les droits d'exploitation des ressources, y compris par les concessionnaires forestiers qui contribuent à l'augmentation d'absorptions ou la réduction d'émissions ;
- Les droits d'usage dans le périmètre de l'activité ;
- Les apports en capital ou en industrie qui ont permis l'augmentation d'absorptions ou la réduction d'émissions.

En l'absence de règle légale sur l'attribution des droits de propriété sur les crédits carbone, il y a possibilité de partager les droits de propriété proportionnellement aux apports fournis ou efforts consentis par les diverses personnes impliquées dans l'activité concernée. Avec la seconde

¹¹ Un bien est une chose tangible (meuble ou immeuble), corporelle ou incorporelle, qui peut faire l'objet d'une appropriation privée ou publique.

option, l'appropriation privée serait possible, mais l'Etat congolais devrait néanmoins, en tant que propriétaire foncier et de par son rôle prédominant dans la gestion durable des forêts, pouvoir bénéficier d'une part importante des crédits REDD+.

3.4- Rôle de l'Etat dans les transactions carbone

L'Etat pourrait jouer un rôle central dans les transactions de crédits carbone, même dans l'hypothèse où la loi ne l'identifierait pas expressément comme le propriétaire des crédits. A cet effet, la loi devra désigner une autorité ou un organe en charge d'opérer les négociations et transactions au nom et pour le compte de l'Etat.

Pour autant, l'Etat pourrait ne pas être l'unique vendeur des crédits générés par les activités développées au Congo. La République du Congo entend explorer toutes les options possibles pour inciter les investisseurs publics et privés à soutenir ses activités REDD+.

3.5- Gestion responsable et transparente des financements par un Fonds REDD+

La République du Congo envisage, au nombre des options évoquées au 3.4, la création d'un Fonds national REDD+ pour gérer les financements internationaux et nationaux, publics et privés destinés au soutien des activités REDD+. Il pourrait recueillir des financements externes, mais aussi des recettes domestiques issues d'instruments fiscaux ainsi que les redevances payées par des occupants du domaine public.

Ce Fonds REDD+ pourrait être mandaté comme point focal financier, habilité à recouvrer directement des financements sur la base d'une habilitation du Trésor public congolais. Il ordonnerait les dépenses pour soutenir les activités enregistrées dans le Registre national REDD+ (voir composante 1a) en tenant compte des critères de développement durable et des indicateurs REDD+ définis par la Loi REDD+ (voir 2.4.4 infra), le cas échéant en faisant des appels à projets.

Il pourrait s'appuyer, pour la redistribution équitable des bénéfices carbone aux acteurs locaux, sur les Fonds de développement communautaires gérés par les Comités départementaux, assurant ainsi une cohérence avec la prise de décision au niveau local et la participation pleine et entière des personnes directement concernées.

La République du Congo souhaite également explorer la possibilité d'intégrer dans le Fonds REDD+ une composante fonds d'investissement afin d'encourager les investissements privés et les partenariats public-privé. L'Etat pourrait aussi vendre les crédits REDD+ à travers ce Fonds pour qu'il puisse en percevoir directement les revenus.

Il sera nécessaire d'articuler de manière cohérente les activités de ce Fonds REDD+ avec celles développées par le Fonds forestier et le Fonds pour la protection de l'environnement, notamment en précisant l'ordonnancement des dépenses pour chaque type d'activité.

La création du Fonds REDD+ s'impose non seulement pour assurer que toutes les activités REDD+ éligibles sont financées, mais également pour éviter la dilution des revenus dans le budget de l'Etat qui mettrait en péril la réalisation effective de la stratégie nationale REDD+.

Les notes complémentaires de l'encadré ci-dessous permettent de clarifier les dispositifs en faveur de la transparence et la lutte contre la corruption.

Encadré 2c1 : Notes complémentaires sur les dispositions nationales en faveur de la transparence et la lutte contre la corruption

La République du Congo, signataire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption, entend mettre à profit ses avancées significatives en matière de gestion transparente et de lutte contre la corruption, en vue de garantir une gestion et une distribution transparente et équitable des revenus du fonds REDD+. Il a été mis en place les dispositifs suivants:

- (i) La réforme sur la transparence des dépenses de l'Etat (contrôle des décaissements par rapport aux demandes), qui est supervisée par le Ministère du plan s'appliquerait intégralement aux activités du Fonds REDD+. La coopération entre le Fonds REDD+ et les Fonds communautaire de développement garantirait la participation des peuples autochtones à la prise de décision ;
- (ii) Les règles actuelles en matière de transparence et de lutte contre la corruption, notamment les dispositions de la loi anticorruption devront s'appliquer. La Commission interministérielle de lutte contre la corruption, la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'Observatoire anticorruption mis place avec l'appui des institutions de Bretton Woods devront jouer leurs rôles pour que le Fonds réponde aux objectifs de la REDD+.

4°)- OUTILS POUR DÉVELOPPER LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Le développement du cadre juridique et institutionnel sera facilité par quatre études qui permettront d'établir un diagnostic actualisé et prospectif, ainsi qu'un appui à la mise en place de projets pilotes testant certains aspects du cadre de mise en œuvre de REDD+.

4.1. Etudes

Quatre (04) études sont prévues pour le développement de cette composante sur les thèmes suivants :

- Guide de bonnes pratiques pour les projets pilotes REDD+ ;
- Préparation de la Loi REDD+ en République du Congo ;
- Gouvernance du fonds REDD+ ;
- Outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+.

Les termes de référence des études sont intégrés dans l'annexe 2c.

4.2. Projets pilotes

Certaines questions par rapport au cadre de mise en œuvre de REDD+ en république du Congo pourront être approfondies dans le cadre des projets pilotes mentionnés dans la composante 2b ci-dessus. Les aspects suivants seront testés : (i) Les options de propriété du carbone ; (ii) Rôle du gouvernement dans les transactions REDD+ ; (iii) Participants aux transactions REDD+ ; (iv) Schéma de distribution des revenus générés par les transactions REDD+.

5°)- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 2c

Sous-Composante 2c - Préparation du cadre de mise en œuvre						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour développer et mettre en place les éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (guide de projets pilotes et législation REDD)	50'000	100'000	-	-	150'000
	Recrutement d'un bureau d'études pour développer un guide des projets pilotes REDD+ (lien avec la base de données des projets REDD+ dans la composante 2b)	-	25'000	-	-	25'000
	Consultant national pour développer les instruments de mise en œuvre de la REDD+	-	10'000	-	-	10'000
Formations et Ateliers	Atelier de validation et renforcement des capacités de la société civile sur le guide des projets pilotes REDD+	-	10'000	-	-	10'000
	Ateliers de consultation et de validation ainsi que renforcement des capacités sur la législation nationale REDD+	-	20'000	20'000	20'000	60'000
	Ateliers de validation, de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les instruments de mise en œuvre de REDD+	-	15'000	15'000	15'000	45'000
Total composante 2c		50'000	180'000	35'000	35'000	300'000
FCPF		50'000	100'000	0	0	150'000
UN-REDD		0	80'000	35'000	35'000	150'000
Congo		0	0	0	0	0
Autres		0	0	0	0	0

Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

1°)- UTILITE ET OBJECTIF DES EVALUATIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES

1.1- Utilité : minimiser les dommages à l'environnement et à l'homme

Les options stratégiques REDD+ (voir composante 2b) ont l'objectif de réduire les émissions dues à la déforestation et la dégradation et de maintenir voire accroître les stocks de carbone. Leur mise en œuvre peut avoir des impacts sur l'environnement et sur l'homme :

Au niveau de l'environnement, le renforcement de la gestion durable des forêts de production et des aires protégées devrait avoir des impacts positifs sur la protection des sols, des ressources en eau et de la biodiversité. Par contre, les reboisements, notamment avec des espèces exotiques à croissance rapide, pourraient dans certaines circonstances avoir des effets négatifs sur ces mêmes aménités (sols, eau, biodiversité), même s'ils contribuent à réduire la pression sur les forêts naturelles en fournissant du bois de feu et d'œuvre.

En ce qui concerne les populations, le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes de production forestières et agricoles devraient améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des communautés forestières et peuples autochtones. Mais, la réorganisation du foncier pourrait réduire les droits d'accès aux forêts de ces mêmes populations.

1.2- Objectif : créer un bouclage entre les études d'impacts et la stratégie REDD+

Ces exemples démontrent l'importance d'apprécier les effets potentiels de la stratégie REDD+ dans le cadre d'une Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS). Cette EESS doit être lancée rapidement pour que ses résultats puissent alimenter le processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+.

L'objectif est de pouvoir (i) évaluer les impacts, bons ou mauvais, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme, pour pouvoir ensuite (ii) confirmer ou modifier, voire carrément invalider, les options stratégiques REDD+ initialement proposées et (iii) le cas échéant, (iii) proposer des actions correctrices ou de compensation des dommages.

2°)- QUELLE BASE LEGALE UTILE EN DROIT CONGOLAIS ?

La constitution de la République du Congo stipule dans son article 35 que : « *Tout citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre* » et que « *L'Etat veille à la protection et à la conservation de l'environnement* ». Sur cette base, la Loi 003/91 du 23 avril 1991¹² définit la politique nationale sur la protection de l'environnement. Elle

¹² Dans le souci d'actualiser cette politique aux nouvelles réalités issues notamment du Sommet de la terre de Rio (1992), son texte a été soumis à une révision et le document final est au Parlement pour examen et adoption.

dispose que tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme font partie intégrante de celle-ci, et affirme que nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité, dans les conditions prévues par la loi. (Constitution, art. 17), et que le droit à la culture et au respect de l'identité culturelle de chaque citoyen est garanti.

Ainsi la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) seront autant de bases légales pour mesurer l'impact des projets REDD+ sur l'Homme et sur l'environnement.

La loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo devrait régir toutes mesures les concernant, relatives au processus national REDD.

Le Décret d'application 2009-415 du 20 novembre 2009 fixe le champ d'application, le contenu et les procédures de l'Evaluation d'impacts environnementaux et sociaux, qui est définie comme « une étude à caractère analytique et prospectif réalisée aux fins d'identifier et d'évaluer les incidences environnementales, sociales et sanitaires d'un projet ». Il fournit une base pour élaborer le système d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie REDD+. Il sied de souligner la nécessité de ressortir de façon bien précise dans une étude d'impact environnementale et sociale des analyses détaillées sur la « composante environnementale » et la « composante sociale ».

La composante sociale aura entre autre objet de mesurer les dommages socioéconomiques, les dommages culturels et sur les modes de vie des communautés, les dommages sur le droit de propriété ainsi que sur l'accès aux ressources et les autres droits reconnus par les instruments tant nationaux qu'internationaux. Elles doivent être menées avec l'implication de toutes les parties prenantes. Elle devra aussi être accompagnée des mesures correctives qui visent à réparer ou compenser les conséquences négatives. Ces mesures, elles-mêmes, seront identifiées et validées avec la participation et le consentement des communautés affectées par les projets.

Les points saillants du Décret sus-mentionné sont présentés ci-dessous.

2.1- Définition des concepts de l'évaluation socio-environnementale

Le Décret présenté un lexique qui fixe et valide toutes les terminologies utilisées dans le domaine des évaluations environnementales. Les concepts de base définis dans cette rubrique sont les suivants : le projet, le certificat de conformité environnementale, l'étude d'impact sur l'environnement, le rapport d'étude sur l'environnement, la notice d'impact sur l'environnement, le promoteur, le plan de gestion environnementale et sociale, l'autorisation administrative, l'audience publique, l'évaluation environnementale, l'autorité publique, l'audit environnemental, la consultation publique, l'enquête publique et l'avis technique.

2.2- Champ, contenu, étude et notice d'impact socio-environnementale

Le Décret d'application 2009-415 du 20 Novembre 2009 indique aux promoteurs de projets et aux décideurs politiques quelles sont les activités qui doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental et social. Il s'agit de :

- Activités à impact élevé, nécessitant une étude d'impact sur l'environnement ;
- Activités à impact moyen, nécessitant une notice d'impact sur l'environnement ;
- Activités à impact faible, nécessitant ni étude ni notice d'impact sur l'environnement.

Le contenu d'une étude d'impact sur l'environnement comprend les éléments suivants :

- Analyse de l'état initial décrivant l'environnement bio-écologique et socio-économique ;
- Description détaillée du projet avec toutes les justifications nécessaires, y compris la nature précise des investissements ;
- Analyse prospective des éventuelles retombées du projet, faisant ressortir les impacts négatifs et positifs du point de vue bio-écologique et socio économique ;
- Analyse comparative des différentes options ou des différents scénarii ;
- Indications sur les risques environnementaux (se basant notamment sur des projets similaires existants) ;
- Présentation du plan de gestion environnemental et social ;
- Présentation des mesures de mitigation des impacts négatifs ;
- Estimation des coûts environnementaux.

Le contenu d'une notice d'impact sur l'environnement comprend les éléments suivants :

- Description de l'état du site et de son environnement ;
- Description des activités projetées ;
- Description des activités ayant des impacts négatifs ou positifs sur l'environnement ;
- Identification des éléments de l'environnement qui peuvent subir des impacts négatifs ;
- Détermination de la nature et de l'importance des impacts sur l'environnement ;
- Présentation des mesures à prendre pour supprimer, réduire, gérer ou compenser les effets négatifs sur l'environnement ainsi que l'estimation des coûts correspondants.

2.3- Procédures relatives à la réalisation d'une étude d'impact environnemental :

Le Décret d'application 2009-415 du 20 Novembre 2009 précise aussi les aspects qui concernent :

- Articulation de l'étude ou la notice d'impact avec une enquête publique ;
- Conditions de mise en œuvre d'une étude ou notice d'impact (agrément, termes de références, copie du contrat entre le consultant ou le bureau d'étude et le promoteur) ;
- Validation de l'étude ou de la notice d'impact après audience publique et analyse technique ;
- Suivi environnemental et social post étude ou notice et contrôle de ce suivi.

3°)- EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE-STRATEGIQUE

3.1- Principes de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)

On entend par EESS des approches analytiques et participatives de la prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, plans et programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations économique et sociale.

L'EESS permet ainsi une planification cohérente avec les principes du développement durable et de la réduction de la pauvreté. La République du Congo entend mettre en place les principes d'une EESS de la stratégie REDD+, sur la base des éléments utiles du Décret 2009-415 et des éléments suivants :

- Le cadre légal national sur la forêt, l'environnement et le foncier, notamment la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier et les deux projets de Loi sur les peuples indigènes et REDD+, qui pourraient être adoptés respectivement à court et moyen terme (voir composante 2c) ;
- Les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs (PCIV) de gestion durable des forêts définis par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et que la République du Congo a adopté en décembre 2006 ;
- Les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs de l'AVP-FLEGT qui visent à lutter contre l'exploitation illégale et le commerce de bois illégal. La République du Congo le ratifiera en avril 2010 (1^{er} pays du bassin du Congo à l'avoir) ;
- La Convention internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES en anglais) que la République du Congo a approuvé en 1983 et dont certaines espèces inscrites à l'annexe II (espèces en danger) sont présentes sur le territoire congolais ;

Ces bases seront complétées par les clauses de sauvegarde de la Banque mondiale, notamment les Politiques Opérationnelles ou Operational Policies (OP) suivantes :

- Le principe OP 4.01, relative à l'évaluation environnementale ;
- Le principe OP 4.04, relative aux habitats naturels ;
- Le principe OP 4.11, relative à l'héritage culturel ;
- Le principe OP4.20 relative aux peuples indigènes ;
- Le principe OP 4.36, relative aux forêts ;
- Le principe OP 4.37 relative à la sécurité des barrages.

3.2- Parties prenantes et responsabilités pour l'EESS congolaise

Les différentes organisations suivantes interviendront dans l'EESS :

- La Direction générale de l'environnement (DGE) du MDDEFE serait le principal maître d'œuvre de l'EESS, appuyés le cas échéant par la Direction générale du développement durable (DGDD) du même Ministère et les services ad hoc des Ministères en charge du plan, des mines, de l'aménagement du territoire, du foncier, de la recherche, de l'agriculture ;

- L'Agence nationale de l'environnement (ANE), au sein du MDDEFE. Cette ANE n'existe pas encore : sa mise en place est en projet depuis deux ans, avec l'appui de l'Union européenne et les textes organiques de création sont au niveau du Parlement. L'ANE serait chargée à terme de la supervision des évaluations environnementales et sociales et aurait donc vocation à prendre le relais de la DGE/MDDEFE ;
- La Banque mondiale mettra à disposition son savoir-faire en terme de mise en œuvre de politiques opérationnelles (voir 2.2. supra) et sera consultée en tant que de besoin ;
- L'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD) apportera son expertise en matière de suivi et contrôle des engagements de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ses compétences vont être étendues pour couvrir le champ entier de l'EESS.

3.3- Déroulement des évaluations socio-environnementales

L'EESS qui présente une vue macroscopique des programmes en vue d'identifier des projets, débouche souvent à la réalisation des EIE. Afin d'assurer une prise en considération régulière, ouverte et transparente des impacts socio environnementaux dans le développement de la stratégie nationale REDD+, les processus suivants seront mis en œuvre :

- EESS des options stratégiques REDD+ et des principaux éléments du futur cadre de mise en œuvre de REDD+ par la DGE/MDDEFE puis, à terme, par l'ANE ;
- Présentation des résultats de cette EESS au Comité national REDD+ et aux 12 comités départementaux REDD+, ainsi qu'aux plateformes nationales et départementales de la Puissance publique, de la Société civile et du Secteur privé, afin de poser des bases de débat claires et objectives ;
- Décision collégiale au sein du Comité national REDD+ (après recueil des avis des Comités départementaux REDD+) pour renforcer/réorienter les options stratégiques REDD+ et minimiser les impacts socio environnementaux négatifs (et vice versa) ;
- Suivi périodique par l'ANE des impacts sociaux et environnementaux de la stratégie nationale REDD+, selon des procédures pérennes (voir composante 4b) et ateliers annuels de validation, aux niveaux central et départementaux.

Un plan cadre de gestion environnemental et social doit être proposé à la fin des différentes études de l'évaluation. Il consiste à mettre en application les mesures d'atténuation et le chronogramme des activités en vue de ramener un tant soit peu la situation à l'état initial. Il faut alors rechercher les soutiens nécessaires pour l'application des mesures de consolidation ou de mitigation des impacts potentiellement positifs.

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est un ensemble de mesures que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour supprimer, réduire et compenser les impacts environnementaux et sociaux directs et indirects, renforcer ou améliorer les impacts positifs dus à l'activité du projet (cf. article 2, alinéa 7, du décret n°2009-415 du 20-11-2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social).

Le PGES doit notamment définir :

- Les mesures d'atténuation et de mitigation des impacts prévisibles et leur mise en œuvre sur l'environnement
- Un plan de suivi environnemental accompagné des indicateurs de suivi.
- Une série des activités, rôles et responsabilités des différents acteurs (Etat, bénéficiaires, les collectivités, les PTF, etc.) de la mise en œuvre de celui-ci, de manière spéciale pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, du patrimoine culturel, etc.

3.4- Renforcement des capacités nécessaires

Les capacités existantes en matière d'EESS ne sont pas suffisantes au niveau du pays, tout comme les programmes universitaires sur le sujet. Il est donc envisagé de créer une spécialisation EESS d'un master REDD+ qui pourrait être dispensé au niveau de l'Institut de développement rural (IDR) de l'Université Marien NGOUABI (voir 3.2. de la composante 3).

4°)- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 2d

Sous-Composante 2d - Evaluation environnementale et sociale stratégique (EES)						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Assistance technique (consultant national) pour l'EES au niveau de l'Agence Nationale de l'Environnement	-	25'000	-	-	25'000
	Recrutement d'un Bureau d'étude pour conduire les travaux techniques liés à l'EES	100'000	200'000	-	-	300'000
Formations et Ateliers	Ateliers de consultation, de validation et de renforcement des capacités à mener dans le cadre de l'EES	-	50'000	50'000	-	100'000
	Total composante 2d	100'000	275'000	50'000	0	425'000
	FCPF	100'000	200'000	0	0	300'000
	UN-REDD	0	75'000	50'000	0	125'000
	Congo	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0

Composante 3 : Développement d'un scénario de référence

1°)- Scénario de référence REDD+ : Vision de la République du Congo

1.1- Aperçu général des étapes de l'élaboration du scénario de référence REDD+

D'après la Décision 4/CP.15¹³ adoptée à Copenhague et portant sur les aspects méthodologiques du REDD+ « *lorsqu'ils établissent pour les forêts des niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence, les pays en développement parties devraient le faire en toute transparence en tenant compte des données historiques, et effectuer des ajustements en fonction des situations nationales [...]* ».

La composante 3 est donc organisée autour de l'estimation des émissions historiques et, ensuite, de l'ajustement en fonction des situations nationales.

L'ajustement se fera grâce à des variables ad hoc et reposera sur deux composantes¹⁴, (i) une composante « Quantitative », afin d'estimer les surfaces déboisées dans le futur et une composante « Spatiale » afin de répartir géographiquement les surfaces déboisées, suite aux calculs effectués dans le cadre de la composante « quantitative ».

Une fois les futurs changements d'usage des sols quantifiés et spatialisés, l'utilisation des données sur les facteurs d'émission issues de la composante 4a - MRV permettra de calculer les émissions et absorptions futures associées à ces changements.

Le plan d'action de Bali, adopté en 2007 (COP 13¹⁵), propose de considérer la forêt comme le principal outil d'atténuation de l'évolution du climat global. Il faut considérer que la forêt est un puits de carbone quand elle se développe et s'étend. Elle est par contre une source de gaz à effet de serre quand elle diminue et disparaît.

Dans le cadre du scénario de référence de la République du Congo, il s'agira d'identifier un type de modèle et des outils de modélisation les plus appropriés, pour prédire la quantité et la localisation de la Déforestation et de la Dégradation des forêts, qui aurait lieu en l'absence de REDD+. Ce scénario de référence national sera donc basé sur des prédictions quantitatives et spatialisées des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre dûs à la Déforestation et de la Dégradation des forêts, à l'horizon du temps choisi.

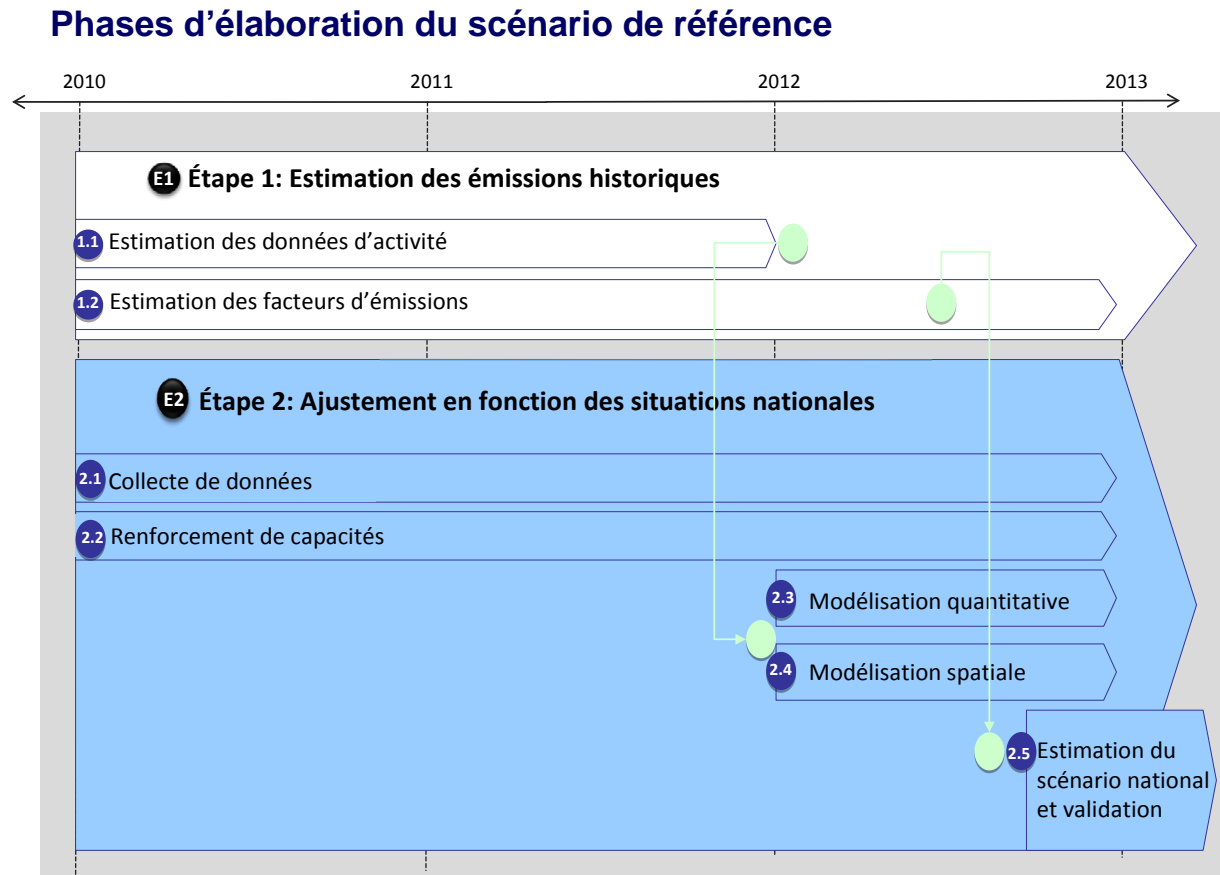
Les étapes de l'élaboration du scénario de référence sont présentées dans le schéma ci-dessous.

¹³ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

¹⁴ Il ne semble pas préjudiciable de séparer l'aspect spatial de l'aspect quantitatif dans la mesure où la République du Congo est un pays à fort couvert forestier avec de fortes potentialités d'exploitation agricole et forestière. Il y a relativement peu de facteurs spatiaux limitants (hormis les infrastructures, mais qui sont prises en compte ici à la fois au niveau spatial et quantitatif) qui peuvent influencer sur la quantité de déforestation et justifier la prise en compte de rétroactions entre les aspects spatial et quantitatif.

¹⁵ 17^{ème} [Conférence des Parties sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques](#)

Figure 3.1: Phases d'élaboration du scénario de référence



1.2- Les principes clés

Les principes-clés en matière d'élaboration des scénarios de référence seront les suivants :

- **Champ** : le scénario de référence concernera a priori, à terme, à la fois les émissions liées à la déforestation et la dégradation et les absorptions liées à l'augmentation des stocks de carbone. Cette prise en compte conjointe des émissions et absorptions se fera progressivement d'ici fin 2012 (i) en concordance avec les prochaines Décisions de la CCNUCC sur le sujet et (ii) conjointement à l'évolution du système MRV, présenté dans la composante 4. Dans la présente composante 3, en l'absence de lignes directrices sur le sujet à l'heure actuelle, on s'attachera surtout à détailler le volet émissions ;
- **Objectif** : Le scénario de référence permettra de fixer les objectifs nationaux de réduction des émissions et d'augmentation des absorptions et de calibrer les stratégies pour atteindre ces objectifs. Le niveau de référence national sera défini par des études fines ultérieures (équations allométriques, etc.) ;
- **Aide à la décision** : il servira d'aide à la décision, via (i) l'identification ex-ante des zones à risque et (ii) l'évaluation ex post de l'efficacité des stratégies mises en œuvre ;

- Transparence : il servira de base à la négociation sur les niveaux de référence au sein des instances de négociation internationales et sera pour cela réalisé dans un souci de crédibilité et transparence. Les données, méthodes et modèles utilisés pour l'élaboration seront accessibles par toute tierce partie intéressée ;
- Méthodologie : il n'y a pas de lignes directrices sur les scénarios de référence, et la République du Congo est consciente que le calcul du scénario de référence dans un pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation aura un fort impact sur le montant des incitations disponibles. La République du Congo ne fait donc pas le choix d'une méthodologie unique et préfère tester différentes approches.

1.3- Un scénario de référence national, validé au niveau départemental

La République du Congo prévoit de construire un scénario de référence national historique et ajusté. Elle est cependant consciente des éventuels risques de distorsion de la répartition de la rente si le scénario national ne traduit pas les différentes tendances départementales (dans le cas où les transferts de financements du niveau national vers le niveau local seraient basés sur les résultats). Les résultats du scénario de référence national pour chaque département¹⁶ seront ainsi présentés, discutés et validés au niveau de chaque département pour pallier à tout caractère distorsif et ainsi encourager équitablement les efforts départementaux. Ils seront présentés dans le cadre de séminaires associant les différentes parties prenantes départementales, et conduiront ensuite à des ajustements du modèle national pour mieux prendre en compte les dynamiques départementales. Cependant, si le modèle national s'avère incapable de traduire les tendances départementales, et que cela se révèle problématique pour l'attribution d'une éventuelle rente carbone au niveau infranational, la République du Congo évaluera alors l'intérêt et la faisabilité de développer des scénarios départementaux.

Par ailleurs, il n'existe pas de lignes directrices internationales permettant de définir les modalités d'attribution d'une éventuelle rente carbone au niveau sous-national dans le cas où la performance nationale est mauvaise (émissions réelles supérieures à celles prévues dans le scénario de référence). Durant sa préparation à la REDD+, la République du Congo reste donc ouverte à la réflexion sur la question, ainsi qu'aux retours d'expériences étrangères.

1.4- Articulation avec les scénarios de référence construits à l'échelle projet

Lors de la mise en œuvre de projets, des scénarios de référence ad hoc pourront être construits par les opérateurs lorsque les exigences d'exactitude à l'échelle projet rendront nécessaires la construction de scénarios avec une meilleure résolution. L'articulation entre les scénarios de référence à l'échelle projet, et au niveau national se fera dans plusieurs domaines :

- En terme de données (données d'activité, facteurs d'émissions, données sur les variables des modèles) ; les données utilisées pour élaborer le scénario de référence national seront mises à disposition des développeurs de projet, à travers une plateforme internet développée par l'Observatoire National sur les Changements Climatiques ;
- En terme de méthodes : Les approches qui seront testées à l'échelle projet pour l'élaboration du scénario de référence viendront également alimenter la réflexion sur l'approche la plus adéquate à l'échelle nationale. Les seules conditions à respecter

¹⁶ Dans la mesure où le scénario de référence national sera spatialisé, il sera possible d'isoler à partir du scénario national les résultats d'un département spécifique.

- par les opérateurs dans ce cas de figure seront (i) d'utiliser des méthodes de MRV au niveau projet (sous national ou départemental) compatibles avec les méthodes de MRV au niveau national et (ii) de rester volontairement « conservatifs » dans leurs estimations de réductions d'émissions ou d'augmentation d'absorptions, afin d'éviter que la somme des scénarios de référence des projets ne soit supérieure au scénario de référence national, et de ne pas être récompensé indûment par la capture de flux non mesurés et rapportés dans le système MRV national ;
- En terme de capacités : les capacités générées dans le cadre de certains projets seront également utiles pour l'élaboration du scénario de référence national. Il est recommandé que ces projets ciblent d'ores et déjà les institutions identifiées pour coordonner la construction du scénario (CNIAF et CERGEC). La coordination nationale REDD a déjà entamé cette démarche de coordination avec les projets WRI et GAF (voir composante. 2b).

2°)- Etape 1 : Estimation des émissions historiques

Dans la composante 4a sont présentées les données et capacités existantes en matière de MRV, ainsi que les orientations méthodologiques pour estimer les émissions historiques.

Ce travail d'estimation des émissions historiques sera donc mené dans le cadre de la composante 4a. Il n'est pas repris en détail ici, mais on peut cependant retenir les éléments suivants :

- Données existantes : la République du Congo dispose de nombreuses données, utiles principalement pour calculer les facteurs d'émissions, mais aussi dans une moindre mesure pour estimer les données d'activité. D'un côté, ces données concernent principalement les zones sous plan d'aménagement et doivent donc être complétées. De l'autre, elles ont été obtenues selon différentes approches et des choix méthodologiques devront être faits.
- Capacités existantes : des capacités existent déjà au niveau du CNIAF, du CERGEC, de l'Université Marien Ngouabi et d'autres entités nationales et sous-régionales. Une équipe MRV comptant des membres du CNIAF et du CERGEC sera créée et hébergée par le CNIAF. Ses capacités seront renforcées à travers des formations sur les lignes directrices du GIEC, et grâce à des budgets dédiés pour les activités de MRV.
- Activités à entreprendre : elles incluent à la fois des activités transversales, des actions spécifiques pour la détermination des changements d'affectation des terres historiques, finaliser l'inventaire forestier national et comparer ses résultats avec ceux des inventaires d'aménagement forestier, évaluer les stocks de carbone du territoire national, et déterminer les émissions et absorptions liées à la déforestation, dégradation et augmentation des stocks de carbone.

Les contraintes techniques présentées dans la composante 4a font que les émissions historiques ne devraient pas être estimées avant fin 2011. Avant cela, les travaux de la présente composante 3 se concentreront donc sur le renforcement de capacités et sur la collecte de données. La cohérence entre les données et méthodes servant à estimer les émissions/absorptions de référence et le système de MRV est cruciale. Cette cohérence sera assurée à plusieurs niveaux :

- Les données d'activité historiques issues du système de MRV serviront à calibrer les modèles de prévision des futurs changements d'usage des sols ;
- Les émissions et les absorptions associées à ces futurs changements d'usage des sols seront déterminées sur la base des facteurs d'émissions obtenus via le système de MRV ;
- Le scénario de référence ajusté sera remis à jour sur la base des données suivies à travers le système de MRV ;
- Les institutions citées ci-dessus seront responsables de la coordination de l'élaboration du scénario de référence et du système de MRV.

La République du Congo qui se propose de mettre en place les équations allométriques pour estimer la teneur en Carbone des arbres mesurés.

3°)- Etape 2 : Ajustement des données en fonction de la situation nationale

Cet ajustement ne débutera que lorsque les données sur les émissions historiques seront disponibles (fin 2011). D'ici là, deux étapes préliminaires pourront être menées en parallèle :

- Etape 2.1 : collecte des données nécessaires à l'ajustement du scénario de référence ;
- Etape 2.2 : renforcement des capacités nationales en matière de modélisation économique et spatiale ;

Lorsque les données sur les émissions historiques seront disponibles, l'ajustement en tant que tel pourra être réalisé à travers les travaux suivants, qui seront menés en parallèle :

- Etape 2.3 : estimation de la quantité de déforestation future ;
- Etape 2.4 : estimation de la localisation de la déforestation future

L'approche méthodologique est présentée rapidement dans une première partie pour mieux cerner les données et capacités nécessaires à cet ajustement.

3.1- Approche méthodologique

3.1.1- Estimation de la quantité de déforestation future : trois options de modélisation possibles

Trois options ont été identifiées pour estimer la quantité future de déforestation. La République du Congo souhaite contribuer au débat international sur la question des scénarios de référence et prévoit de tester ces trois options, dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Tableau 3.1: Approches de développement du scénario de référence

Option 1- « Approche simplifiée nationale »	Option 2 - « Approche avancée nationale »	Option 3 – « Déclinaison nationale du modèle régional IIASA ¹⁷ »
→ Caractéristiques		
Corrélation simple entre émissions historiques et quelques variables clés agrégées au niveau national (voir 2.2. infra) : (i) nombre d'habitants, (ii) niveau de pauvreté, (iii) volume de bois de feu consommé, (iv) kms de routes et autres transports existants, (v) indice pondéré d'évolution du prix des produits d'export, (vi) progression de l'aménagement forestier	Approche « cause par cause », qui consiste à quantifier la déforestation et la dégradation future en estimant l'évolution des besoins de surfaces pour l'activité agricole, la collecte de bois de feu, les activités minières ou forestières sur la base d'hypothèses. Les données utilisées pourraient à première vue être celles du tableau présenté en annexe 3.	Modèle mondial d'équilibre partiel, sur les secteurs forêt et agriculture (incluant les biocarburants). Il est spatialisé à l'échelle du bassin du Congo, avec des pixels compris entre 10km*10km et 50km*50km. Il est en cours d'affinement au niveau régional, et des résultats peuvent être obtenus par pays.

Elles sont analysées plus en détail par la suite (voir 3.4 infra).

3.1.2- Estimation de la localisation de la déforestation future

La localisation de la déforestation future sera estimée à partir d'un modèle spatial. Une fois calibré et validé, celui-ci permettra d'estimer la propension à la déforestation des différentes zones de forêts du pays. Ce modèle sera calibré en fonction de variables spatiales qui vont influencer sur la propension à la déforestation des zones boisées : variables biophysiques, d'accessibilité, etc. La méthodologie est présentée plus en détail par la suite (voir 3.5 infra). En combinant la surface future déboisée qui sera estimée selon les 3 options de modélisation présentées ci-dessus et la carte de risques de déforestation obtenue grâce au modèle spatial, l'on sera en mesure de savoir où et quand aura lieu la déforestation future.

3.2- Etape 2.1 : Collecte des données permettant d'ajuster le scénario

Les données à collecter concernent à la fois la composante quantitative et la composante spatiale du scénario.

3.2.1- Pour la composante quantitative

a)- Identification des variables d'intérêt

Sur la base de l'analyse des causes directes et des facteurs sous-jacents présentée dans la composante 2a, ainsi que les avis d'experts consultés, il a été possible d'identifier pour chaque cause directe des variables permettant de prévoir l'évolution future de la cause en question. Ces variables seront différentes selon l'approche de modélisation choisie (elles seront en effet agrégées pour l'approche « simplifiée nationale » et plus détaillées pour l'approche « avancée nationale », voir 3.1.1 supra). Une première liste de variables d'intérêt a été identifiée : elle est présentée dans le tableau ci-dessous pour la méthode « simplifiée nationale » et en annexe pour la méthode « avancée nationale ». Cette liste de variables sera réactualisée suite à l'étude approfondie des causes de déforestation planifiée dans la composante 2b.

¹⁷ L'Institut international pour l'analyse des systèmes appliquée, basé à Luxembourg en Autriche, appui la COMIFAC depuis mi-2009 pour modéliser la déforestation et dégradation future en utilisant le modèle d'équilibre général partiel, GLOBIOM. Pour plus de renseignements sur GLOBIOM, voir <http://www.iiasa.ac.at/Research/FOR/globiom.html?sb=6>

b)- Identification et évaluation de la qualité des données déjà existantes pour les variables d'intérêt

Pour les variables pré-identifiées, un premier travail d'identification des données existantes (passées, présentes et futures) a été réalisé. Les données agrégées relatives à ces variables sont présentées ci-dessous, les données détaillées sont en annexe 3 :

Tableau 3.2: Evaluation des données existantes

Variabes agrégées	Données existantes sur ces variables	Fiabilité (peu fiable +, à très fiable +++)
Taille de la population	Recensements généraux de la population disponibles pour les années 1974, 1984, 1996, 2006 auprès du CNSEE. Prévisions d'évolution de la population sur la base d'un prolongement du taux de croissance observé sur la dernière période considérée.	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Prévisions : +
Indice de pauvreté moyen national	Auprès de la Direction générale du plan et du développement (DGPD) du Ministère des transports pour 2006/2009 et auprès du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM), de la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), pour les projections,	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Prévisions : +
Distances de routes goudronnées, de chemins de fer et de voies navigables	Auprès du Ministère des transports : DGPD, Direction générale de l'administration des transports terrestres (DGATT), Direction générale du chemin de fer Congo océan (DGCFCO), Direction générale des voies navigables, ports et transports fluviaux (DGVNPTT)	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Projections : +
Variabes agrégées	Données existantes sur ces variables	Fiabilité (peu fiable +, à très fiable +++)
Pourcentage de couverture des besoins en énergie par le bois de feu	Pas de statistiques systématiques sauf une enquête menée dans les principales villes du pays (Nkayi, Brazzaville - PNUD-FAO, Bois-énergie 2005). Il est prévu d'inclure dans les enquêtes quinquennales de démographie et santé un indicateur sur la consommation de bois de feu.	Données passées : 0 Données actuelles : 0 Prévisions : ?
Indice pondéré d'évolution du prix des produits d'export (cultures de rentes, pétrole et ressources minières)	Bases de données internationales, de la FAO ou de la Conférence des Nations Unies sur les Commerce et le Développement (CNUCED), résultats de modélisation (Macro Congo) de la Direction générale du plan et enquêtes statistiques du CNSEE	Données passées : ++ Données actuelles : ++ Projections : +
Taux de progression de l'aménagement forestier (et de réduction de l'exploitation non durable voie illégale)	Données du CNIAF et du Projet PAGEF pour l'aménagement forestier, données qui seront recueillies dans le cadre de l'AVP-FLEGT. A priori pas de donnée sur l'exploitation illégale (même auprès de l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier)	Données passées : + Données actuelles : + Projections : ?

Ce travail d'identification des données existantes et de leur qualité devra être approfondi lorsque les analyses de causes auront permis de réactualiser la liste des variables d'intérêt. Le tableau présenté ci-dessus dénote d'ores et déjà l'inexistence de données sur certaines thématiques (bois de feu, exploitation forestière illégale) et un manque de fiabilité pour certaines variables, notamment sur les données de prévision. Pour traiter à la fois ce manque de données

et ce manque de fiabilité, le RPP prévoit (i) des travaux de collecte de données ponctuelles et (ii) un appui au système de statistique national.

c)- Travaux de collecte de données ponctuelles

Deux études sont programmées pour collecter l'information sur deux variables clés du scénario de référence national : la consommation de bois de feu et l'exploitation forestière. Elles auront lieu dès que possible, en 2010 ou début 2011, suivant des protocoles qui doivent encore être précisés. Elles viseront à répondre entre autres aux questions suivantes :

Bois de feu : (i) Quel est le volume de bois de feu issu de l'abattis ? (ii) Quel volume de bois de feu constituent les rémanents d'exploitation et les connexes de scierie ? (iii) quels sont les volumes consommés en zone rurale et urbaine ? (iv) Quelles sont les prévisions d'évolution de ces volumes (en fonction des politiques agricole, forestière et énergétique) ? L'étude bois de feu sera faite conjointement pour les composantes 2a et 3 ;

Exploitation forestière : (i) Quels sont les volumes de bois issus d'exploitation non durable et/ou illégale ? Quelles sont les différences en terme de stocks de carbone entre l'exploitation illégale et/ou non durable vs l'exploitation sous aménagement vs l'exploitation sous aménagement avec techniques d'exploitation à faible impact ?

d)- Appui au système de statistique national

La Direction générale du Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE)¹⁸ est en charge de la collecte de données d'intérêt général. Les Directions des études et de la planification ou les Directions de la statistique des Ministères sont en charge de la collecte des données sectorielles. Ces structures ont des services déconcentrés dans les départements.

Il existe deux problèmes majeurs : (i) toutes ces structures souffrent de manque de moyens et (ii) il n'y a pas de méthodologies robustes et comparables d'une structure à l'autre. Une nouvelle Loi sur la statistique adoptée en octobre 2009 prévoit le lancement d'une évaluation des besoins des structures chargées de la collecte de l'information statistique.

Cette évaluation doit conduire à la proposition d'une Stratégie nationale de développement de la statistique sur la période 2011-2015. C'est sur la base de cette évaluation, de la stratégie proposée et des moyens associés, que la coordination nationale REDD+ sera en mesure de calibrer l'appui à apporter à l'amélioration du système statistique dans le cadre de la mise en œuvre du RPP. Dans la mesure où le besoin de données statistiques historiques, actuelles, et futures n'est pas propre à la REDD+, il faut garder à l'esprit que ce n'est pas le REDD seul qui sera en mesure de parfaire le système statistique congolais. Cependant les mesures proposées devront permettre de garantir la disponibilité et la fiabilité des données nécessaires à l'élaboration du scénario de référence. On donne une première fourchette de budget de 150.000 USD sur 3 ans qui pourra être réévaluée par la suite.

3.2.2- Pour la composante spatiale

a)- Identification des variables d'intérêt

Lors de l'atelier international sur le flux de carbone tenu à Brazzaville du 2 au 4 Février 2010, l'Université catholique de Louvain (UCL) a exposé les résultats des travaux identifiant des variables clés pour établir la carte des risques de déforestation de République du Congo (RDC).

¹⁸ Le CNSEE est chargé de réaliser trois enquêtes : (i) sur la santé (tous les 5 ans, première réalisée en 2005), (ii) sur la pauvreté (idem), (iii) de recensement de la population et de l'habitat (réalisé tous les 10 ans). Une première enquête agricole est en cours.

Partant du principe que la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC) ont des similitudes, les variables utilisées en RDC ont été listées dans le tableau 3.3 ci-dessous.

b)- Identification et évaluation de la qualité des données déjà existantes pour les variables d'intérêt

Pour chaque variable identifiée en RDC, nous avons tenté d'identifier si de telles données existent pour la République du Congo :

Tableau 3.3: Analyse des données spatiales existantes au Congo

Données utilisées en RDC	Données existantes au Congo
Carte des infrastructures routières existantes	Carte des infrastructures routières de 1960. Carte de l'atlas interactif du MEF de 2000-2003
Carte de densité des villages	Carte topographique de 1960.
Carte d'altitude et de pente	Modèle numérique de terrain disponible au niveau du CNIAF
Hydrographie	Carte topographique de 1960.
Concessions forestières	Carte des concessions disponible au CNIAF et actualisée chaque année
Aires protégées	Carte des aires protégées disponible au CNIAF et actualisée chaque année

Cette liste de variables et la liste des données existantes associées devront probablement être actualisées suite à l'analyse des causes. Cette liste préliminaire indique cependant dorénavant et déjà qu'une partie des données spatiales existantes en République du Congo sont obsolètes et devront être générées de nouveau.

c)- Production de cartes actualisées

La production de cartes actualisées concerne d'ores et déjà la production d'une nouvelle carte topographique (villages, hydrographie, etc.), et de cartes thématiques (au moins une carte des infrastructures routières). Le coût de réalisation d'une nouvelle carte topographique dépendra de nombreux paramètres, comme la disponibilité d'un avion, d'une caméra, de la présence de nuages au moment du relevé, des compétences disponibles, etc. C'est un coût qui devra être évalué précisément, mais qui pourra se chiffrer à plusieurs millions d'euros. Comme pour le système statistique national, ce sont des informations qui seront utiles pour d'autres secteurs de l'économie et de la coopération, et le coût ne pourra pas uniquement être pris en charge par le mécanisme REDD.

Le budget présenté comme une étude pour évaluer précisément les besoins d'information topographique des différentes parties prenantes et le coût d'élaboration de la carte topographique. La réalisation de la carte d'infrastructures routières, incluant également les infrastructures planifiées. Les infrastructures seront en effet un facteur clé pour expliquer la quantité et la localisation de la déforestation, comme le démontrent les travaux de modélisation réalisés par IIASA et qui prévoient qu'avec la construction des infrastructures routières planifiées, la déforestation dans la région Bassin du Congo pourrait être multipliée par trois.

3.3- Etape 2.2 : Renforcement de capacités en matière de cartographie et de modélisation

3.3.1- En matière de production cartographique

Le CERGEC est l'institution en charge de la réalisation des cartes topographiques et thématiques, mais son activité est réduite, la plupart des dernières cartes datant des années

1960. Les besoins du CERGEC en matière de renforcement de capacité sont énormes, que ce soit en termes d'équipements ou de formation (géographie, informatique, gestion de projets, etc.).

Le CNIAF est quant à lui très actif et dispose d'une équipe d'une quarantaine de personnes formées au maniement des logiciels cartographiques (utilisés à l'heure actuelle pour la cartographie des concessions forestières). Le CNIAF dispense aussi des formations aux Ministères intéressés. Il est envisagé de mettre en place une équipe MRV au niveau du CNIAF, qui regrouperait des membres du CNIAF et du CERGEC et qui serait chargée dans le cadre de la composante 3 de la production des cartes thématiques d'intérêt pour la REDD+, et potentiellement de la carte topographique. Les besoins de renforcement de capacités de cette équipe sont budgétés dans la composante 4a.

3.3.2- Pour les composantes quantitatives et spatiales du scénario de référence

Il n'y a pas en République du Congo de centre de recherche intervenant sur les questions de modélisation économique, modélisation des changements d'usage des sols ou modélisation spatiale. Les travaux réalisés relèvent soit de demandes particulières des institutions, notamment du Ministère du plan dans le cadre de la préparation du Document stratégique de réduction de la pauvreté¹⁹, ou de travaux de recherche indépendants, parfois dans le cadre de réseaux internationaux de recherche. Mais de manière générale, c'est un sujet où la production nationale est très pauvre.

A court-moyen terme, il est envisagé une **formation par l'action**. Des appels à projet seront lancés pour la réalisation de ces travaux de modélisation et incluront des activités de renforcements de capacités. Cette assistance technique pourra être Nord-Sud mais aussi Sud-Sud, certains pays en développement ayant des compétences reconnues en terme de modélisation (par ex. le Mexique). Les institutions internationales sélectionnées devront former des experts nationaux, les impliquer dans la réalisation des travaux (par exemple à travers l'accueil de doctorants), selon un cahier des charges qui sera préalablement défini par la cellule scénarios de référence de la coordination nationale. Cette cellule sera également responsable de l'identification des experts nationaux qui participeront à ces travaux et qui seront par la suite amenés à faire partie de la cellule MRV hébergée au sein du CNIAF, tout en travaillant en lien étroit avec le Ministère du plan notamment.

A long terme, il sera nécessaire de mettre en place un **système de formation pérenne** (probablement de niveau master ou post-master) pour générer des compétences nationales de haut niveau pour la mise en œuvre du REDD, pour l'élaboration du scénario de référence mais aussi pour d'autres composantes. La République du Congo estime que sans ce système de formation, la mise en œuvre du REDD a peu de chances d'être durable. Un tel système de formation bénéficierait à la région Bassin du Congo tout entière, et les modalités de sa mise en place doivent être discutées avec les autres pays de la COMIFAC.

3.4- Etape 2.3: Réalisation de la composante quantitative du scénario de référence

Trois options de modélisation seront mises en œuvre. Leurs potentialités et leurs résultats seront comparés en fonction d'un certain nombre de critères, dont notamment le potentiel en

¹⁹ Les modèles utilisés par le Ministère du plan sont le RMSX de la Banque Mondiale (modèle consacré à la balance des paiements), et le modèle MACRO Congo, qui s'intéresse aussi à la balance des paiements, mais génère de façon intrinsèque des projections sur les PIB sectoriels (à partir des prix internationaux et de données d'élasticité prix nationales). NB : les projections de PIB agricole pourraient servir d'indicateurs de la cohérence de l'option 2, quant à la prédiction des surfaces dédiées à l'agriculture commerciale.

matière d'aide à la décision, le coût de son actualisation, les compétences requises et la précision de l'option choisie. Une première analyse comparative des différentes options est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3.4: Options de modélisation

Option 1- « Approche simplifiée nationale »	Option 2 - « Approche avancée nationale »	Option 3 – « Déclinaison nationale du modèle régional IIASA²⁰ »
→ Caractéristiques (rappel)		
Corrélation simple entre émissions historiques et quelques variables clés agrégées au niveau national (voir 2.2. supra) : (i) nombre d'habitants, (ii) niveau de pauvreté, (iii) volume de bois de feu consommé, (iv) kms de routes et autres transports existants, (v) indice pondéré d'évolution du prix des produits d'export, (vi) progression de l'aménagement forestier	Approche « cause par cause », qui consiste à quantifier la déforestation et la dégradation future en estimant l'évolution des besoins de surfaces pour l'activité agricole, la collecte de bois de feu, les activités minières ou forestières sur la base d'hypothèses. Les données utilisées pourraient à première vue être celles du tableau présenté en annexe 3.	Modèle mondial d'équilibre partiel, sur les secteurs forêt et agriculture (incluant les biocarburants). Il est spatialisé à l'échelle du bassin du Congo, avec des pixels compris entre 10km*10km et 50km*50km. Il est en cours d'affinement au niveau régional, et des résultats peuvent être obtenus par pays.
Option 1- « Approche simplifiée nationale »	Option 2 - « Approche avancée nationale »	Option 3 – « Déclinaison nationale du modèle régional IIASA²¹ »
→ Potentiel pour aider la décision		
Faible (difficile de faire des simulations précises dans la mesure où les données sont très agrégées)	Simulations possibles : les variables permettent de tester l'impact des différents éléments de la stratégie	Potentiel de simulation important, qui suppose une bonne appropriation par les experts nationaux.
→ Coût estimé		
Faible	Moyen	Elevé (doit être alimenté non seulement par des données nationales, mais aussi mondiales)
→ Compétences requises		
Statistiques	Statistiques, économie, prospective et compréhension de la déforestation	Maîtrise complète du modèle IIASA
→ Précision		
Pouvoir prédictif limité (suppose que les liens entre les différentes variables n'évoluent pas)	Risque de surestimation de la déforestation future, car la demande internationale et la compétitivité par rapport aux autres pays ne sont pas prises en compte. Il serait intéressant de valider cette option 2 avec les résultats régionaux de l'option 3	La deuxième version du modèle présentée lors de l'atelier sur l'étude de la modélisation des tendances futures de la déforestation et de la dégradation, tenu à Douala du 16 au 18 juin 2009, intègre à la fois des facteurs internationaux et régionaux. Ces facteurs régionaux devraient cependant être encore affinés pour mieux prendre en compte les spécificités régionales et nationales.

²⁰ L'Institut international pour l'analyse des systèmes appliquée, basé à Luxenburg en Autriche, appuie la COMIFAC depuis mi-2009 pour modéliser la déforestation et dégradation future en utilisant le modèle d'équilibre général partiel, GLOBIOM. Pour plus de renseignements sur GLOBIOM, voir <http://www.iiasa.ac.at/Research/FOR/globiom.html?sb=6>

²¹ L'Institut international pour l'analyse des systèmes appliquée, basé à Luxenburg en Autriche, appuie la COMIFAC depuis mi-2009 pour modéliser la déforestation et dégradation future en utilisant le modèle d'équilibre général partiel, GLOBIOM. Pour plus de renseignements sur GLOBIOM, voir <http://www.iiasa.ac.at/Research/FOR/globiom.html?sb=6>

La réalisation des travaux pour les options 1 et 2 sera attribuée par appel d'offre tout en veillant au renforcement de capacités nationales. Elle sera suivie par un comité de pilotage incluant la Cellule scénario de la Coordination nationale REDD+ et le Groupe de Travail Ad hoc (GTA du volet Scénario de Référence du Comité national REDD+, conformément à ce qui a été présenté dans la composante 1a.

La pertinence d'une déclinaison complète du modèle GLOBIOM de IIASA au niveau d'un pays comme la République du Congo doit encore être démontrée. Elle dépendra notamment de la capacité du modèle à atteindre un niveau de précision spatiale et de désagrégation de données suffisant pour avoir une réelle plus-value par rapport au modèle régional existant. Des discussions pour trancher cette question sont en cours entre la coordination nationale REDD et l'équipe IIASA.

Dans tous les cas, il sera demandé à IIASA de produire un rapport centré sur la République du Congo sur la base du modèle régional actuel, en isolant les données et résultats nationaux (c'est ce qui est budgété ici), et de former des experts nationaux qui pourront valoriser les résultats du modèle IIASA (par exemple des doctorants en science naturelles qui travailleront sur les approches 1 et 2 pourront passer une partie de leur temps auprès de IIASA dans cet objectif), notamment pour venir encadrer les résultats des autres modèles par rapport à l'impact des pressions macroéconomiques. Si l'intérêt d'une déclinaison complète est confirmé, des cofinancements seront recherchés auprès de la Banque Mondiale et du CBFF, qui ont du reste annoncé des possibilités d'appui.

3.5- Etape 2.4 : Localisation des futures surfaces déboisées ou dégradées

La construction de la carte des risques de déforestation ou dégradation sera conduite sur la base d'une régression des changements d'utilisation des sols historiques (1990-2000-2005 ou 2010) en fonction des variables spatiales influençant la localisation de la déforestation et dégradation.

Ce travail peut se faire avec des logiciels du type GEOMOD, Land change modeler, Dinamica, etc.

L'utilisation de la carte de risque de déforestation générée à l'aide de ce modèle pour appuyer la priorisation des zones d'intervention est détaillée dans la composante 2b.

Comme pour l'estimation de la quantité de déforestation future, la réalisation des travaux sera attribuée par appel d'offre. Les termes de référence incluront la calibration et validation du modèle spatial, la réalisation d'un protocole de remise à jour de ce modèle et les activités de renforcement de capacités évoquées précédemment.

Ces travaux seront également suivis par le comité de pilotage.

3.6- Etape 2.5 ; Intégration des facteurs d'émissions et estimation des émissions futures

Une fois les données d'émissions/absorptions associées aux différents changements d'usages des sols produites dans le cadre de la composante 4a, l'équipe MRV les couples aux prédictions de changements d'usage des sols pour calculer les émissions/absorptions futures.

Les résultats seront validés au niveau national par le comité de pilotage. Ils seront ensuite présentés à l'occasion de séminaires dans chaque département, et des réajustements pourront être réalisés par l'équipe MRV du CNIAF.

Une fois le scénario validé par tous les départements, une revue par des experts externes sera également conduite.

Lorsque ce scénario sera validé, il pourra être utilisé pour des simulations de l'impact de politiques nationales REDD et non REDD sur le couvert forestier. Ces simulations à conduire seront définies par le comité de pilotage, et seront mises en œuvre par l'équipe MRV du CENIAF. Les résultats de ces simulations seront présentés à l'ensemble des secteurs, et le comité national devra veiller à ce que l'élaboration de la stratégie nationale se nourrisse bien des résultats de ces simulations.

4°)- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 3

Composante 3 - Préparation de Scénario de Référence						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour développer et mettre en œuvre l'analyse nationale de la déforestation et la dégradation des forêts	50'000	150'000	50'000	-	250'000
	Assistance technique (consultants internationaux et nationaux à 100%) en matière de système MRV au niveau du CENIAF	25'000	50'000	50'000	-	125'000
	Recrutement d'un assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA	-	20'000	-	-	20'000
Formations et Ateliers	Contribution de la CN REDD dans les enquêtes auprès des ménages	50'000	100'000	-	-	150'000
	Ateliers de consultation, de validation et de renforcement des capacités à organiser dans le cadre du développement du scénario de référence	7'000	20'000	20'000	-	47'000
	Bourse de thèse à réaliser dans le cadre du développement du scénario de référence national	-	18'000	-	-	18'000
Fournitures	Matériel informatique au niveau du CENIAF	-	10'000	15'000	-	25'000
Fonctionnement	Maintenance du matériel informatique	2'000	6'000	6'000	6'000	20'000
	Total composante 3	134'000	374'000	141'000	6'000	655'000
	FCPF	75'000	220'000	0	0	295'000
	UN-REDD	59'000	144'000	126'000	6'000	335'000
	Congo	0	10'000	15'000	0	25'000
	Autres	0	0	0	0	0

Composante 4 : Conception d'un système de suivi

Composante 4a : Émissions et absorptions

1°)- Éléments essentiels du futur système MRV REDD+

1.1- Un système MRV qui suit les recommandations de la CCNUCC et du GIEC,

Le système MRV sera développé conformément à la Décision 4/CP.15 de Copenhague²² concernant les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions de la déforestation et la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier.

En complément de cette décision, les méthodologies pour le développement du système MRV suivront le Guide des bonnes pratiques du secteur de l'utilisation des terres et de la forêt²³, établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2003, ainsi que les Lignes directrices sur le secteur de l'agriculture, de l'utilisation des terres et de la forêt²⁴, établies par le GIEC en 2006.

Le papier technique sur les indications de coûts et les recommandations techniques concernant le développement de systèmes MRV REDD+²⁵, établi en mai 2009 par le Secrétariat exécutif de la CCNUCC, sera aussi mis à profit.

1.2- Un système MRV qui respectera les cinq principes clefs du GIEC

Pour son système MRV, la République du Congo s'efforcera de respecter les principes clefs du GIEC en matière d'inventaire de gaz à effet de serre à savoir : la Cohérence, l'Exactitude, la Transparence, la Comparabilité et l'Exhaustivité.

- La cohérence : afin que les mesures des activités REDD+ au Congo soient cohérentes entre elles au cours du temps, les mêmes types de données et méthodes seront appliqués pour l'année de référence et pour les années d'inventaires suivantes ;
- L'exactitude : la République du Congo utilisera des méthodes conformes aux recommandations du GIEC afin d'estimer avec rigueur les émissions et absorptions des activités REDD+. Dans la mesure du possible, les incertitudes, la surévaluation et la sous-évaluation des mesures seront réduites ;
- La transparence : les données, les hypothèses et les méthodologies utilisées par la République du Congo seront explicitées clairement et accessibles facilement, pour faciliter l'évaluation des résultats par des tierces personnes ;

²² <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf>

²³ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/gpplulucf_languages.html

²⁴ <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>

²⁵ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/tp/01.pdf>

- La comparabilité : en respectant les recommandations du GIEC, les résultats du système MRV de la République du Congo seront comparables avec ceux des autres Parties (méthodes, présentation des résultats, répartition des catégories, etc.) ;
- L'exhaustivité : le système MRV tiendra compte de tous les réservoirs et de tous les gaz à effet de serre mentionnés dans les lignes directrices du GIEC, pour peu qu'ils soient mesurables et pertinents dans le cadre de REDD+.

1.3- Une approche progressive

Compte tenu des efforts à réaliser pour acquérir les données nécessaires au développement d'un système MRV, la République du Congo envisage un développement sur le long terme de son système MRV. La complexité des données mesurées et des techniques utilisées sera développée parallèlement à l'amélioration des compétences nationales sur le sujet, à la création d'un réseau d'acteurs compétents dans les Départements, à la capacité à gérer la synthèse des informations locales au niveau national et à la création d'une information nationale de qualité.

1.4- Un système MRV réaliste

Afin de développer son système MRV, la République du Congo doit définir des facteurs d'émissions en teCO₂/ha/an (avec un certain niveau de précision) et des variables d'activités en ha (avec un certain niveau d'approche). Ces facteurs d'émissions et variables d'activités seront ensuite multipliés entre eux pour donner des émissions (en teCO₂/an).

Ainsi, un système de suivi du couvert forestier et des changements d'affectation de ce couvert forestier doit être proposé, de même qu'un système de suivi des stocks de carbone et des changements des stocks de carbone dans les différents réservoirs de carbone forestier (biomasse aérienne et souterraine, litière, bois mort et carbone du sol). Notons qu'en forêt tropicale l'essentielle du stockage du carbone se trouve dans la biomasse aérienne. Ce compartiment est aussi celui dont l'estimation est le plus moins difficile.

1.4.1- Facteurs d'émissions

Trois niveaux de précision sont définis par le GIEC pour estimer les changements de stock et les flux de carbone à savoir:

- **a)-** tier 1 : les valeurs par défaut du GIEC sont privilégiées ;
- **b)-** tier 2 : les valeurs spécifiques au pays sont utilisées ;
- **c)-** tier 3 : les inventaires de biomasse propres au pays sont mis en place, avec des mesures répétées dans le temps.

Dans une première phase, la République du Congo développera un inventaire tier 2, qui constitue un compromis réaliste entre la précision des résultats et les coûts engendrés.

Dans une seconde phase, un inventaire tier 3 sera développé afin d'optimiser la qualité des mesures et ainsi améliorer les revenus issues des activités REDD+ menées par la République du Congo.

1.4.2. Variables d'activités

Dans le cadre de la représentation des terres (LULUCF 2003 et AFOLU 2006), plusieurs approches méthodologiques sont présentées et sont indépendantes du niveau de précision utilisé :

- Approche 1 : Elle consiste à comparer les superficies entre catégories d'occupation des terres à différentes dates, sans information sur la distribution spatiale des données et sans information sur les types de conversion entre catégorie d'occupation des terres ;
- Approche 2 : En plus de l'approche 1, les superficies et types de conversion des catégories d'occupation des terres sont connus. Toutefois, cette approche ne fournit pas d'information spatiale sur la localisation des conversions ;
- Approche 3. En plus de l'approche 2, les données sont spatialement explicites et permettent le suivi des conversions d'affectation de terres au cours du temps. Ce type d'information peut être obtenu par échantillonnage ou par une couverture complète du territoire ou par une combinaison des deux méthodes.

C'est donc l'approche 3 qui sera visée par la République du Congo. Elle ne sera pas tout de suite utilisée. C'est l'approche 2 qui sera utilisée dans un premier temps.

2°)- Informations disponibles pour développer le système MRV

2.1- Structures et équipements mobilisables

Plusieurs structures pourront participer à l'élaboration du MRV. Il s'agit entre autres des structures suivantes :

- Le CNIAF, sous tutelle du Ministère en charge des forêts, notamment son Service des inventaires et de l'aménagement des forêts et son Service de cartographie et de photo-interprétation ;
- Le CERGE sous tutelle du Ministère en charge de la Recherche scientifique ;
- Les Cellules d'Aménagement Forestier sous tutelle des sociétés d'exploitation forestières ;
- L'Université Marien NGOUABI, où travaillent des experts en calcul de biomasse ;
- Les autorités départementales ;
- La société civile (communautés locales et autochtones, ONG nationales et internationales).

Ces différentes structures disposent de moyens humains et matériels susceptibles d'accompagner le processus, mais ne sont pas suffisantes en l'état. Un effort de mise à niveau des équipements sera nécessaire, tel que l'achat ou la mise à jour des licences informatique SIG/ Traitement d'image, l'achat de station de travail informatique, l'achat de solution de stockage sécurisée de l'information, des aides destinées à l'équipement des équipes de terrain (GPS, véhicules, équipement d'inventaire, etc.). Dans cette optique, un renforcement des capacités des différents acteurs locaux sera fait dans le but d'avoir à long terme une équipe nationale qualifiée dans le monitoring des changements de couvertures forestières et le calcul des émissions dues à ses changements.

2.2- Données satellites

Le CNIAF dispose une base de données assez significative (cf. tableau ci-après) :

Tableau 4a1: Données satellites disponibles au CNIAF

Année	Type de donnée	Couverture
2000 à 2003	LANDSAT TM (30m)	Nationale (24 scènes)
2000 à 2003	LANDSAT 7 ETM+ (30/15m)	Nationale (24 scènes)
2000 à 2003	ASTER (25m)	Partiel (120 sur 200 scènes)
2005	RADAR JERS 1 (15m)	Nationale (7 scènes)

Les opportunités à prendre en compte dans le montage du système MRV sont :

- L'acquisition de données SPOT (5m, 10m, 20m) sera facilitée à partir de 2011 avec :
 - o l'installation d'une station de réception satellite à Libreville au Gabon ;
 - o l'accord de fourniture de données entre l'AFD et SPOT IMAGE. Il s'agira de données d'archives et de programmation ;
- L'acquisition des données CBERS. En effet, la station de réception de Libreville devrait également permettre l'acquisition de données issues du satellite sino-brésilien à 20m de résolution. Il n'y a pas de données d'archives disponibles sur le Congo et l'acquisition sera également perturbée par la présence des nuages et la faible répétitivité du satellite.
- L'expérience de l'Agence spatiale brésilienne (INPE) qui dispose d'une grande expertise notamment dans le monitoring du suivi du couvert forestier (méthodes PRODES /DETER) de l'Amazonie depuis 1988 en utilisant des images Landsat, MODIS et autres.
- L'Expérience technique de l'Australie qui dispose d'une grande expérience dans la comptabilisation du carbone forestier « National Carbon Accounting System (NCAS) ». Cette agence a déjà apporté son appui technique à deux grands pays forestiers, L'Indonésie et le Papouasie nouvelle Guinée, en les aidant à développer un monitoring adapté à leur environnement national.
- La mise en œuvre des deux (02) projets pilotes portant respectivement sur
 - o le suivi de la couverture forestière nationale ;
 - o la quantification du carbone forestier national.

Des données satellites sont disponibles, mais ne permettent pas de générer plusieurs cartes d'occupation des terres et donc de connaître l'évolution des couvertures forestières. La présence quasi permanente de nuages limite considérablement la disponibilité des données satellites historiques et risque de limiter également les possibilités d'acquisition dans le futur. La République du Congo devra impérativement travailler sur l'utilisation de plusieurs sources de

données satellites (multi-capteurs) et notamment en tentant de valoriser l'apport des données radar, idéal pour le suivi des changements. Dans tous les cas il sera fondamental pour la République du Congo de disposer d'une moins une carte de référence de très bonne qualité.

2.3- Données cartographiques

Le CNIAF dispose d'une base de données assez significative. Elle porte sur les données suivantes :

Tableau 4a2: Données cartographiques disponibles au CNIAF

Années	Type de donnée	Couverture	Echelle
1960, 1965, 1967, 1970	Cartes topographiques	Nationale (42 planches)	1 :200 000
	Photographie aérienne	Images aériennes à très basse altitude : le CNIAF avec l'appui de l'OIBT et de l'ONG Winrock international a lancé le projet « imagerie aérienne en trois dimensions » (MADI) pour suivre l'aménagement forestier et les aires protégées. Des images existent pour le Sud Ouest	
1952, 1970, 1974, 1975	Carte pédologique/géologique	Partielle (Sud du pays)	1:500 000, 1 :200 000, 1 :100 000
1975	Carte bioclimatique	Nationale	1 :200 000

Les données cartographiques nationales sont partielles et anciennes. Elles ne sont pas utilisables et devront être impérativement actualisées. Le travail d'acquisition de photographie aérienne représente une opportunité non négligeable pour la République du Congo et devrait permettre de mieux connaître les zones couvertes en permanence par les nuages.

2.4- Les données traitées de cartographie : superficie de la forêt

Pour le suivi, du couvert végétal, le CNIAF se base sur l'interprétation visuelle à l'écran des images LANDSAT 7 ETM, avec vérification via croisement avec d'autres sources d'images. Cette méthode rejoint la plupart des méthodes utilisées dans la région. Dans le cadre de la REDD+, la qualité de cette cartographie devra être améliorée par des missions ponctuelles sur le terrain, notamment dans les zones susceptibles de dégradation, avec des paysages complexes à distinguer à l'aide d'images LANDSAT (mosaïque de cultures, forêts, jachères, etc.).

2.5- Les données traitées de cartographie : taux de déforestation et de dégradation

Deux rapports ont été réalisés en République du Congo dans le cadre du programme d'Evaluation des Ressources Forestières Mondiale en sigle anglais FRA²⁶ en 2005 et 2010. Il

²⁶ Forest Assessment Ressources : <http://www.fao.org/forestry/fra/fra2005/en/>

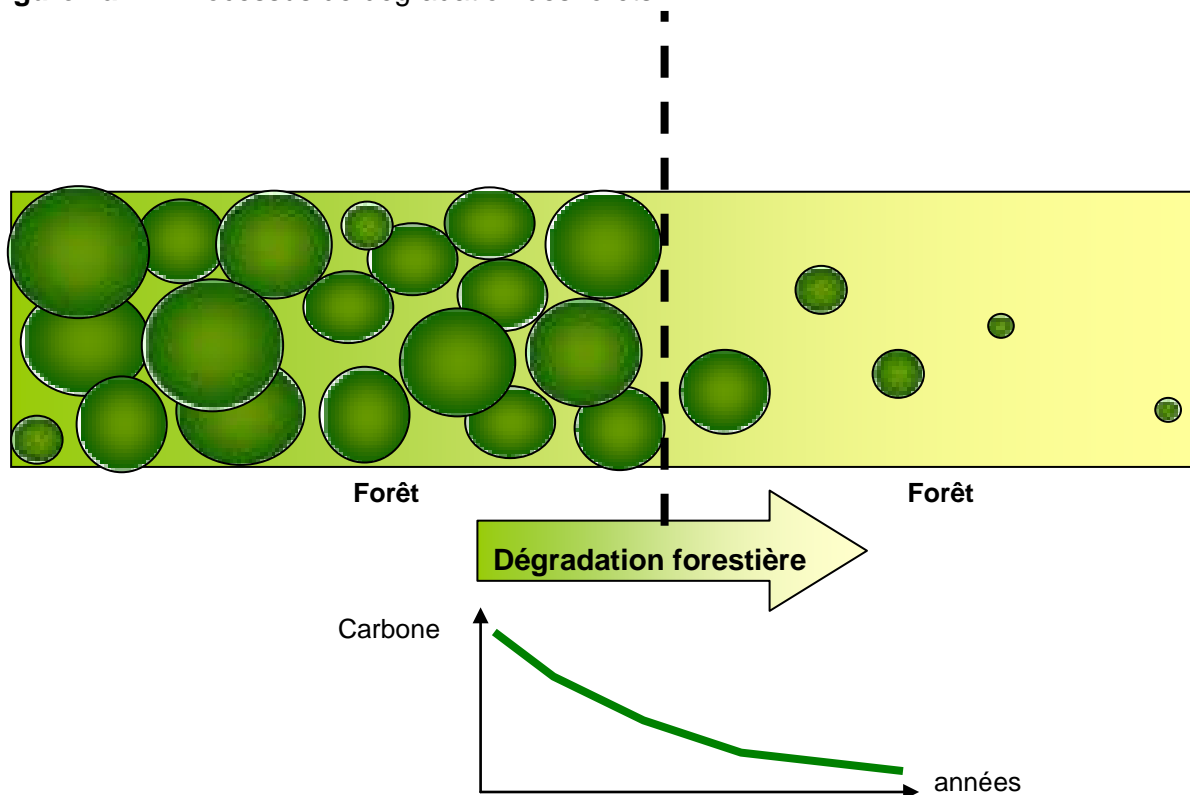
s'agit du rapport FRA Congo 2005 et du Rapport FRA Congo 2010. Ces deux rapports ont estimé les superficies des différentes strates forestières et le taux de déforestation. Le CNIAF a été partie prenante de ces travaux et a établi une cartographie des strates forestières sur la période 2000 à 2003.

Dans le cadre du rapport FRA 2005, la superficie déforestée entre 2000 et 2005 est estimée à 0,1%. La superficie dégradée a elle été estimée en multipliant l'accroissement démographique par la superficie cultivée par an et par individu, ce qui donne un taux de 0,075%. Cette méthode n'est pas réutilisable dans le cadre de la REDD+.

Il faut également noter qu'au delà des problèmes de méthode pour estimer la dégradation, il existe un problème de définition même. Un rapport du GIEC (2003)²⁷ propose et analyse 5 définitions pour la dégradation forestière et n'en retient aucune comme satisfaisante. Néanmoins, une synthèse utile est proposée : « *La dégradation est une réduction à long terme (persistante pendant x années ou plus) d'au moins y% des stocks de carbone forestier depuis le temps T et qui ne répond pas à la définition de déforestation, c'est-à-dire le passage d'une classe de terre « forêt » à une autre classe d'utilisation des terres* ».

De façon simplifiée, la **dégradation des forêts**, est un processus qui conduit à la **diminution de la biomasse sans disparition du couvert forestier**. C'est le passage de forêt à forêt comme d'indique le schéma ci-après.

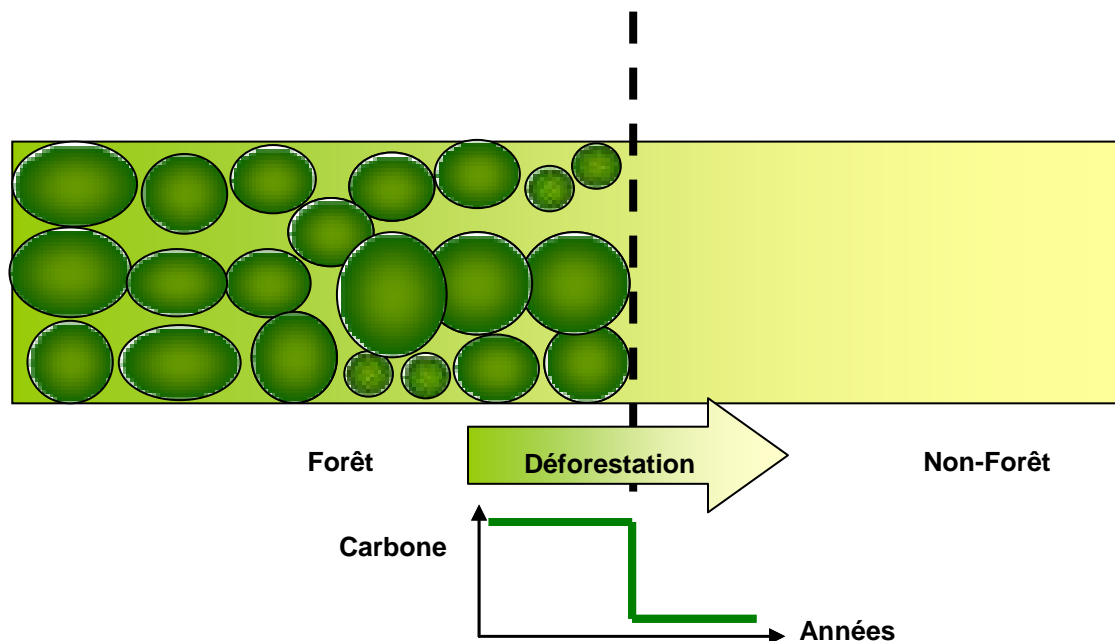
Figure 4a1 : Processus de dégradation des forêts



²⁷ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpplulucf/degradation_contents.html

Par contre, la **Déforestation** est un processus qui conduit à la **perte de la biomasse avec disparition du couvert forestier**. C'est le passage de la **forêt** à la **non forêt** comme l'indique le schéma ci-après.

Figure 4a2 : Processus de déforestation



Dans le chapitre 6 de l'Etat des Forêts 2008 du bassin du Congo²⁸, le taux de déforestation annuel brut de la République du Congo est estimé à 0,07% par an entre 1990 et 2000 et le taux de boisement annuel brut de 0,05% sur la même période, soit un taux de déforestation annuel net de 0,02%. Il faut noter que ce taux de déforestation annuel net était estimé à 0,03% dans l'Etat des forêts 2006 du bassin du Congo, soit une récente légère amélioration.

Ces résultats sont issus d'une comparaison d'images LANDSAT TM (1990) et LANDSAT ETM+ (2000) à l'échelle régionale, sur un échantillon de placettes espacées de 10 km (soit un taux d'inventaire de 3,3%) effectué par l'Université catholique de Louvain (UCL) et le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne (CCR-CE). Compte tenu de l'enneigement **des images dû au fait de la présence quasi permanente des nuages dans la zone du littoral qui abrite les forêts** dans le Sud du pays, il est probable que ces estimations soient sous-évaluées.

Enfin, il convient de noter que dans le cadre du programme 2010 relatif à l'analyse des Ressources Forestières Mondiales ou Forest Ressources Assessment (FRA 2010), la FAO a lancé, en collaboration avec l'Université catholique de Louvain (UCL), l'Université d'Etat du Sud Dakota (SDU), le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne (CCR-CE), l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et le projet Forêt d'Afrique (FORAF), une enquête par télédétection. Elle s'appuie toujours sur des images satellites. L'objectif principal est de suivre systématiquement et à l'échelle mondiale la distribution des changements d'utilisation des forêts entre 1990, 2000 et 2005.

²⁸ http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/FR/Etat-des-forets_2008-06.pdf

Enfin, deux projets de suivi des forêts sont en cours de formulation, (i) Projet du bureau d'études GAF-AG avec l'appui de l'Agence spatiale européenne (ESA) et (ii) Projet de l'Institut des ressources mondiales (WRI) et partenaires (Imazon, etc.) avec l'appui du CBFF. L'ONG IMAZON dispose d'une grande expertise dans l'étude de la dégradation forestière. Un renforcement des capacités est prévu afin de maîtriser l'outil technique, les logiciels ainsi que les estimations des surfaces dégradées.

2.6- Inventaires forestiers

2.6.1- Inventaire forestier national

Les données n'existent que partiellement car l'inventaire, conduit avec l'appui de la FAO, est toujours en cours. Le plan d'échantillonnage se base sur des unités d'échantillonnage (UE) distantes entre elles d'environ 25 km. Chaque UE fait 2 ha et comprend 4 parcelles de 0,5 ha chacune où les arbres sont inventoriés et identifiés à partir d'un diamètre de 10 cm. Les UE sont géo-référencées, donc mesurables périodiquement. Les paramètres mesurés sont le diamètre à hauteur de poitrine, la hauteur jusqu'à la première grosse branche et la hauteur totale.

Au 31 Août 2011, une centaine d'Unité d'Echantillonnage (UE) sur les 450 UE programmées ont été inventoriées. Après un taux de réalisation de 25%, les travaux de collecte de données biophysiques et socio-économiques, ont connus un arrêt conjoncturel, du fait des difficultés financières des pouvoirs publics. Après cet arrêt conjoncturel, les travaux vont reprendre **d'ici à Janvier 2012 sur financement du Fonds Forestier du Bassin du Congo (CBFF) hébergé auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD). Grâce à ce financement, les Unités d'Echantillonnage (UE) n'ont encore inventoriées seront parcourues et traitées pour compléter les données manquantes. Il faudrait environ 18 mois pour finir l'ensemble du processus qui comprend la collecte des données manquantes, la compilation, la saisie, le traitement et l'analyse des données, ainsi que les ateliers de validation et la publication des résultats.**

2.6.2- Inventaires d'aménagement forestier

Ces inventaires pour lequel la République du Congo dispose d'une expertise locale de qualité, ont l'avantage de fournir des données récentes sur les plus grandes concessions forestières du pays. Ils sont réalisés par les exploitants forestiers avec l'appui des experts nationaux et internationaux, sur la base des Directives et des Normes Nationales d'Aménagement Forestier. Ces inventaires sont d'abord validés par le CNIAF (validation de 1^{er} niveau), puis ensuite par :

- une commission interministérielle, regroupant les cadres des Ministères clés impliqués dans les politiques et la gestion forestière et foncière (MDDEF, MAE, MAT, MRST, etc.), pour la validation de 2^{ème} niveau ;
- une commission nationale, regroupant les parties prenantes du pays impliqués dans les politiques et la gestion forestière et foncière (Autorités nationale et locales, ONG, populations locales et autochtones, etc.) pour la validation de 3^{ème} et dernier niveau.

Tableau 4a3: Caractéristiques des différents inventaires forestiers

Caractéristiques des inventaires d'Aménagement Forestier en Rep. Congo	Observations
Echantillonnage systématique avec un taux d'inventaire de la surface des strates forestières	Possibilité de contrôler les résultats par strates forestières
Tous les arbres sont comptés à partir de 20 cm de diamètre dans des parcelles contiguës de 0,50 hectare le long des layons de comptage équidistants de 2 à 2,5 km suivant le taux de sondage	Calcul possible de la biomasse aérienne sur la base des équations allométriques disponibles validées par le GIEC
Précision de 10 à 15% pour des zones de 50.000 hectares	Variation des stocks de carbone forestier potentiellement perceptibles
Volumes calculés par classe de diamètre de 10 cm en 10 cm	Calcul possible des stocks de carbone forestier sur la base des équations allométriques validées par le GIEC
Tarif de cubage valable pour les diamètres supérieurs ou égal à 40 cm	Nécessité d'élaborer un complément de tarif pour les diamètres inférieurs à 40 cm
Planification à long terme des récoltes annuelles et de la déforestation due à la création de parcs et de pistes	Eventuellement utilisables pour estimer les émissions dues à la dégradation

Les forêts denses inondées du Nord-Est du pays (massif du Nord Congo) et les mangroves du littoral (massif du Kouilou) ne sont pas encore inventoriées. Les forêts denses sur terre ferme et les forêts claires du Nord et du Sud Congo placée sous aménagement forestier durable sont en cours d'évaluation en vue de parvenir à :

- une parfaite connaissance des ressources biologiques du milieu (bois, faune et PFNL) ;
- une cartographie précise de la forêt (carte de situation et cartes thématiques) ;
- une détermination du volume global exploitable, de la possibilité annuelle de coupe et de la durée de rotation pour les parcelles de la série de production ;
- une détermination du diamètre d'exploitabilité des différentes essences ;
- une définition des mesures de protection ou de reconstitution établies et cartographiées pour les parcelles dégradées et/ou dégradables, au 1/50.000 ;
- une détermination des potentialités et des mesures réglementaires d'exploitation des produits forestiers accessoires tels que les végétaux d'intérêt pharmaceutique ou alimentaire ;
- une réglementation des droits d'usage et devoirs des populations riveraines et de leur participation aux actions d'aménagement ;
- une parfaite analyse du milieu sur la base des études écologiques, socio-économiques, anthropologiques, dendrométriques et autres;
- une pérennisation de la production des bois d'œuvre, en assurant le développement des industries locales et la constance de leur approvisionnement ;
- une utilisation consensuelle des terres, avec la mise en place des différentes séries d'aménagement (production, conservation, protection, recherche, développement communautaire, etc.) ;
- une dynamisation de l'application des textes juridiques en vigueur et du processus de gestion forestière durable.

2.6.3. Inventaires de pré-investissement et d'exploitation

Les inventaires de pré-investissement sont réalisés pour estimer le potentiel en bois d'œuvre des essences exploitables et commercialisables, en vue de dimensionner l'investissement de base et d'établir les règles préliminaire de gestion des arbres exploitables sur les courts et moyens termes. Cet inventaire statistique est basé sur un échantillonnage systématique effectué le long de layons équidistants de 2 à 10 km les uns des autres.

L'inventaire d'exploitation permet une évaluation plus précise du potentiel de bois d'œuvre immédiatement exploitable. Il porte sur le comptage systématique des arbres exploitables de l'assiette annuelle de coupe (AAC). Cet inventaire est réalisé sur la base d'un dispositif de sondage établi au moyen des layons équidistants ouverts sur l'ensemble de la zone à étudier. C'est un inventaire en plein qui porte sur le comptage systématique des arbres exploitables de l'assiette annuelle de coupe (AAC).

2.7. Inventaire forestiers : les stocks de carbone forestier

On s'intéresse ici aux 5 réservoirs de carbone forestier suivants : biomasse aérienne, biomasse souterraine, litière, bois mort, et carbone du sol. Des données sur la biomasse existent sur l'ensemble du bassin du Congo (NASI *et al.* 2008 ; MUGNIER *et al.* 2009).

2.7.1. Le carbone de la biomasse aérienne

Il existe deux méthodes alternatives, dont les niveaux de précision ont été comparés à l'échelle régionale sans que l'une ou l'autre soit privilégiée (MUGNIER *et al.* 2009) :

- Les équations allométriques de CHAVE *et al.* (2005) permettent d'estimer le stock de biomasse aérienne soit à partir des diamètres des arbres (équation à une entrée), soit à partir des diamètres et hauteurs des arbres (équation à deux entrées). Ces données brutes des diamètres et hauteurs des arbres, pourront provenir de l'inventaire forestier national en cours de finalisation par le CNIAF ou encore des travaux spécifique de l'initiative REDD-Congo qui développe avec le PAGEF la mise en place des méthodologies d'inventaire forestier adaptés à l'évaluation du carbone forestier ;
- L'équation de BROWN et LUGO (1997) permet d'estimer le stock de biomasse aérienne à partir du volume de bois commercialisable. Cette donnée, volume de bois, pourra provenir des inventaires d'aménagement. Les effectifs sont disponibles pour chaque classe de volume et ce pour chaque espèce commercialisable.

Les données de densité anhydre par espèce, utilisées dans les 2 méthodes, sont disponibles pour nombre d'essences. Le facteur d'expansion de la biomasse utilisé dans la formule de BROWN et LUGO devra être estimé au niveau de la sous région afin d'atteindre le tier 2. Actuellement, il n'existe pas de valeur ad hoc pour ce facteur dans le bassin du Congo.

Dans les zones où co-existent des données d'inventaire national et des données d'inventaire d'aménagement, les précisions des deux méthodes pourraient éventuellement être comparées. Cependant, afin de dépasser les conclusions de l'échelle régionale citée précédemment, il faudrait idéalement connaître la biomasse réelle par ha, ce qui n'est possible qu'après destruction, dessiccation et pesage du matériel végétal sur un échantillon de parcelles.

Une telle méthode est longue et coûteuse à mettre en œuvre et comporterait, en outre, une marge d'erreur minimale de 17 % (PUIG *et al.* 1989). Le facteur de choix entre les deux méthodes sera donc la facilité d'accès aux données brutes et leur coût de traitement.

2.7.2- Le carbone du sol

Ce réservoir est rarement mesuré dans les inventaires de carbone forestier. L'estimation du carbone du sol est souvent extrapolée à partir du carbone forestier aérien. C'est ce qui devrait également être fait au Congo, car les études nationales sur le carbone du sol sont peu nombreuses (SCHWARTZ et NAMRI, 2002 ; IFO, 2010). Des études in situ pourront être faites suivant un protocole à définir afin de préciser la corrélation entre carbone aérien et carbone du sol et pouvoir ainsi atteindre un tier 2.

2.7.3- Le carbone des autres réservoirs : lianes, épiphytes, litière, bois mort

Les autres réservoirs de biomasse aérienne (lianes, épiphytes) seront estimés en utilisant les facteurs par défaut du GIEC. Pour le réservoir litière, certaines études nationales pourraient être utilisées (LOUMETO, 2002 ; GOMA-TCHIMBAKALA et BERNHARD-REVERSAT, 2006 ; IFO, 2010). Pour le réservoir bois mort, une étude spécifique existe (IFO, 2010).

Dans un premier temps une analyse des catégories prioritaires sera réalisée (biomasse aérienne et racinaire). Par la suite, avec la mise en place des protocoles de mesure de terrain et l'amélioration des compétences des équipes et des moyens, d'autres compartiments seront intégrés aux inventaires.

2.8- Inventaire de carbone forestier : les émissions dues à la dégradation

Quelques données existent sur l'impact de l'exploitation sur les stocks de carbone des forêts de la République du Congo (BROWN, 2005). Les émissions y sont estimées en cas de dégradation perturbant « de façon significative » le couvert, sans qu'un seuil précis ne soit fixé, à l'instar de ce que proposait un rapport technique du GIEC en 2003 (voir 2.4 supra).

Les résultats sont encore insuffisants aujourd'hui pour intégrer le suivi de cette activité dans le cadre de l'inventaire MRV du pays. Des travaux de recherche doivent être menés plus spécifiquement en République du Congo et plus généralement dans le bassin du Congo afin de pouvoir mettre en place une stratégie de mesure de cette activité. Les sociétés forestières, minières et agricoles implantées au Congo feront partie intégrante du processus de recherche à mener.

2.9- Conclusions à tirer concernant les données disponibles

La République du Congo dispose d'un nombre considérable de données sur les aspects biomasse du MRV de GES. Cependant, ces données sont souvent limitées sur les zones de forêt sous plan d'aménagement. Les ressources sont moins abondantes pour les aspects surfaces et d'importants efforts sont nécessaires pour avancer sur cette composante. La couverture nuageuse persistante est un facteur limitant que devra gérer la République du Congo.

Les deux principaux défis du développement d'un MRV de GES forestiers seront (i) d'extrapoler les données disponibles sur ces plans d'aménagements à d'autres zones à peu près similaires non couvertes par les plans d'aménagement, (ii) d'acquérir des données sur des strates forestières pas du tout couvertes par l'aménagement (forêts plus claires du centre du pays par exemple).

3°)- Rôles et responsabilités pour la mise en place et la conduite du MRV

3.1- Coordination Nationale MRV

La République du Congo envisage la mise en place d'une équipe chargée de la coordination du MRV au niveau national. Cette équipe sera localisée au CNIAF et accueillera du personnel du CERGEC, les représentants des entités décentralisées et du personnel local de collecte des données (société civile).

Sous la tutelle stratégique du Comité national REDD+ et la tutelle technique de la Coordination nationale REDD+, ses rôles seront de programmer et d'exécuter les activités du MRV et du contrôle qualité. Cette équipe MRV sera dotée des moyens humains et logistiques nécessaires à la conduite du MRV.

3.2- Observatoire indépendant pour le contrôle de la qualité du système MRV et des données utilisées

Un organe indépendant sera mis en place pour assurer :

- le contrôle des méthodes de collecte des données ;
- le contrôle des données utilisées ;
- le contrôle des méthodologies utilisées ;
- la cohérence des résultats produits par la coordination nationale MRV.

Il s'agit de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD). A cet effet, des programmes de renforcement des capacités en matière de contrôle qualité des processus MRV seront organisés à destination de l'ensemble des parties prenantes souhaitant intégrer l'organe indépendant de contrôle qualité (secteur public, secteur privé, société civile, société savante, ONG, etc.).

Comme cela est déjà prévu par les revues d'inventaires de GES des Parties à la CCNUCC, l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD) réalisera les contrôles de 1^{er} niveau du MRV national. Les contrôles de 2^{ème} niveau seront réalisés par des pays tiers.

4°)- Formations et renforcement des capacités

4.1- Organisation des formations

La formation et le renforcement des capacités sont une composante fondamentale de la future réussite de la stratégie nationale REDD+ de la République du Congo. Afin d'assurer la pertinence et la capitalisation des formations qui seront organisées, les activités de renforcement des capacités seront directement intégrées dans la phase de conception et de mise en œuvre du MRV. Les équipes congolaises en formation seront donc directement impliquées dans les études, dans la coordination et dans la production d'information, de façon à rapidement doter le pays de personnes ressources compétentes sur les questions d'inventaires de GES.

Le Comité National REDD+ sera chargé de gérer les offres de formation provenant des institutions nationales et internationales, de juger de la pertinence des thématiques abordées en fonction des besoins, de mobiliser les personnes cibles du pays susceptibles de suivre les

formations et d'être force de proposition en matière de formations répondant à des besoins spécifiques.

Ce renforcement des capacités se fera par :

- l'assistance technique (courte ou longue) ;
- les formations à l'étranger pour quelques personnes ;
- les cycles de formations ou forme de travaux dirigés.

L'assistance technique et les lieux de formation pourront se dérouler dans le cadre de la coopération Nord-Sud ou Sud-Sud, certains pays du Sud ayant une longue expérience en matière de suivi des forêts et des inventaires forestiers (par exemple : Brésil, Inde, mais aussi la RDC qui s'est aussi engagé dans la création de son MRV de GES forestiers). Les formations longues seront surtout orientées vers des cursus techniques permettant de former rapidement des personnes capables de gérer les phases très techniques en cartographie par exemple. Des diplômes techniques en géomatique, informatique et gestion des données seront donc subventionnés.

4.2- Formations requises pour la République du Congo

Ces formations porteront sur :

- le renforcement de compétence générale en matière de négociations internationales sur le climat et sur le REDD+, les processus d'inventaires pour le secteur AFOLU. Il s'agira surtout de fournir la possibilité à un petit groupe de personnes de participer régulièrement aux différents événements internationaux et répartir la charge des voyages ;
- le renforcement de compétence sur les inventaires GES/REDD+ à destination des équipes techniques de la coordination nationale MRV, des équipes locales de terrain (représentation locale du gouvernement, populations locales), des membres de l'Observatoire Indépendant, de la REDD+ (OIREDD), des ONG. Les points suivants seront abordés : lignes directrices du GIEC, format de rapportage des inventaires, unités de mesures carbone, utilisation des tableaux de rapportage du GIEC, communication nationale, etc. ;
- le renforcement de compétence sur les techniques de cartographie thématique, de télédétection et de gestion de l'information spatiale (SIG) à destination des équipes techniques de la coordination nationale MRV, des équipes locales de terrain (représentation locale du gouvernement, populations locales) et de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD), des ONG : géodésie, corrections radiométriques des données satellites optiques, classification d'image (visuelle, segmentation, classification pixel, classification objet, etc.), estimation des incertitudes, geodatabase, analyses spatiales, gestion des données vectorielles, topologie, etc. ;
- le renforcement des capacités en matière de contrôle qualité des processus MRV et d'analyse des données utilisées dans le cadre des recommandations du GIEC en la matière seront expliquées et présentées. Il sera nécessaire de faire intervenir des organismes étrangers habilités à gérer ce genre d'informations (par exemple des organismes en charge de la réalisation des inventaires des gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto ;

- les échanges d'expériences et renforcement de capacité sur les inventaires forestiers, la mise en place de parcelles permanentes et des méthodes de développement d'équations allométriques (protocole de mesure, échantillonnage destructif, etc.).
- les échanges d'expérience et renforcement des capacités sur les méthodes de calcul du facteur d'expansion de biomasse, coefficient d'expansion racinaire,

4.3- Public concerné par les formations

Il s'agit des groupes cibles suivants :

- Les membres de l'équipe en charge du MRV : développeurs et responsables du processus MRV de GES forestiers : personnel du CNIAF, du CERGEC, membres de le Groupe de Travail Adhoc (GTA) du volet MRV de la coordination nationale REDD+, autorités locales, populations locales impliquées dans la phase de collecte de données, organismes de la société civiles impliquées dans la collecte de données ;
- Les experts MRV de GES forestiers de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD), si ce dernier fait un contrôle de 1^{er} niveau ;
- Les agents de terrain, mobilisés principalement sur le volet "facteurs d'activités" du MRV, mais aussi la vérification thématique du volet "données d'activités" du MRV ;
- Les techniciens, les populations locales et autochtones et les organisations de la société civile impliquées dans la collecte des données pour le développement du MRV : reconnaissance et comptage d'essences lors des inventaires forestiers, relevé de points GPS pour le contrôle de l'occupation des terres, suivi des parcelles forestières permanentes, etc.

5°)- Etapes de développement du système MRV

5.1- Co-bénéfices du développement d'un système MRV

La République du Congo a besoin d'une information cartographique actualisée et officielle pour l'ensemble de son territoire. Les données disponibles actuellement sont partielles et anciennes. Les acteurs publics, la société civile et les ONG ont besoin de ces informations pour mener à bien leurs activités en accord avec les réalités nationales, tout comme le développement de la stratégie REDD+ nationale a besoin de ces informations.

L'apport d'un produit cartographique national, multi-usage précis et actualisé servirait plusieurs intérêts et permettrait de mobiliser un budget plus important pour l'acquisition de données et le traitement de l'information.

Activité 1 : Lancement d'une étude courte identifiant : a) les besoins nationaux précis en matière d'informations cartographiques thématiques et topographiques (consultations de tous les utilisateurs potentiels) ; b) les caractéristiques techniques nécessaires (compromis entre les utilisations envisagées) ; c) et la méthodologie la plus efficace pour répondre à ces exigences. Le produit attendu est un rapport de synthèse des besoins nationaux en matière de cartographie et une proposition de travail pour la réalisation d'un produit cartographique national

(par exemple une actualisation de la topographie au 1/100.000, actualisation de l'occupation des terres au 1/100.000, etc.).

5.2- Archivages des données MRV : transparence et validation de l'information

Activité 2 : Mise en place d'un système d'archivages centralisé pour héberger l'ensemble de l'information utilisée dans le cadre des mesures du MRV. Ce système assurera la traçabilité des données utilisées, leur sécurité (pour les données confidentielles) et facilitera le contrôle et la validation des inventaires réguliers par des structures indépendantes : rapports d'activités, rapports d'experts, relevés de terrain, données d'inventaires forestiers, données dendrométriques, dires d'experts, données satellites sources, cartographie, données vectoriels, etc.

5.3- Développement du système MRV

La République du Congo va faire face à de nombreux défis pour le développement et la mise en œuvre d'un système MRV qui les devra respecter les principes clefs du GIEC en matière d'inventaire de gaz à effet de serre à savoir : la Cohérence, l'Exactitude, la Transparence, la Comparabilité et l'Exhaustivité.

Les principaux points forts et défis pour le développement et la mise en œuvre d'un système de Mesurage, de Rapportage et de Vérification (MRV) sont peut-être se résumer comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4a4: Points forts et défis pour la mise en œuvre du système MRV

Les Points forts	Les Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Un service cartographique existant pouvant devenir opérationnel sous condition de formations complémentaires et de la mise à jour de l'équipement ; • Du personnel qualifié et opérationnel pour mener des inventaires forestiers ; • Un inventaire forestier national en cours ; • Des inventaires d'aménagement disponibles sur une importante partie du domaine forestier national ; • La mise en place des placettes permanentes dans les concessions forestières aménagées et dans les Unités d'Echantillonnage couvertes par l'inventaire forestier national ; • Le stock de carbone du fût ou tige des arbres est facilement calculable. Il reste à améliorer la méthodologie de collecte pour mieux évaluer l'ensemble de la biomasse aérienne (fût ou tige + houppier) ; • Un projet régional REDD financé par le FEM ou GEF en cours de formulation va démarrer dès Octobre 2011. Il permettra de mettre en place des équations allométriques mieux appropriées pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une définition nationale pour la forêt, la déforestation et la dégradation forestière ; • Absence de données brutes sur les inventaires forestiers des mangroves et des forêts inondées ; • Absence de paramètres d'estimation de la biomasse (houppier, densités de bois des principales espèces, facteur d'expansion de biomasse, coefficient d'expansion racinaire, etc.) et de facteurs d'émissions (équivalent carbone par hectare de biomes) propres à la République du Congo ; • Choix à faire entre les différents modèles (équations allométriques, méthodes, etc.) existants et à venir pour mieux estimer les stocks de carbone selon les différentes strates forestières ; • Choix à faire entre les différentes méthodologies en cours ou à venir pour mieux estimer les émissions dues à la dégradation forestière. La République du Congo envisage de valoriser la base des données des assiettes

<p>l'estimation de la biomasse des arbres des forêts denses ou claire hu-mides. La République du Congo qui fait partie intégrante de ce projet mettra à profit les résultats de ce projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La République du Congo fait aussi partie intégrante d'un autre projet régional REDD financé par le CBFF. Un système MRV appropriées pour le suivi des émissions, des absorptions et des autres impacts de REDD+ sera mis en place. 	<p>de résultats de la dégradation forestière dans les chantiers d'exploitation forestière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une couverture nuageuse permanente limitant dramatiquement l'acquisition de données satellite de qualité sur la République du Congo • Matériels informatiques et logiciels à renouveler en fonction des méthodologies à développer et du volume d'information à traiter.
--	---

La République du Congo entend mettre à profit les résultats des projets sous régionaux en matière de REDD (projet MRV avec la FAO et projet renforcement des capacités en matière de REDD+), pour parfaire son système MRV, notamment par le développement de trois systèmes ci-après :

- Un **système de Mesurage** des émissions, des absorptions et des autres impacts liés à REDD+ ;
- Un **système de Rapportage** ou de Notification des émissions, des absorptions et des autres impacts liés à REDD+ ;
- Un **système de Vérification** des émissions, des absorptions et des autres impacts liés à REDD+.

Dans le cadre du suivi des émissions et des absorptions, il s'agira de mettre en place les trois systèmes MRV ci-après :

- Un **système de Mesurage** des émissions et des absorptions liées à la REDD+ (le SMEA-REDD+);
- Un **système de Rapportage** ou de Notification des émissions et des absorptions liées à la REDD+ (le SREA-REDD+);
- Un **système de Vérification** des émissions et des absorptions liées à REDD+ (le SVEA-REDD+).

5.4- Activités transversales

Lors du développement du système MRV il sera essentiel de maintenir une approche transversale. Les activités suivantes semblent particulièrement opportunes :

Activité 3 : Analyse et capitalisation des expériences sur les projets de systèmes MRV des pays rencontrant des problèmes de couverture nuageuse (Guyana, Colombie, Equateur, Cameroun, Gabon, etc.) ;

Activité 4 : Mise en place au sein du CNIAF d'une équipe multi acteurs dédiée au MRV ;

Activité 5 : Formation du personnel existant et les nouvelles recrues de l'équipe MRV aux recommandations du GIEC, aux logiciels ad hoc et à la production de données de couverture du sol ;

Activité 6 : Mise en place d'une procédure d'analyse et de contrôle de la qualité à utiliser sur la base des calculs effectués, pour estimer la précision du système MRV et proposer des améliorations progressives du système en développement ;

Activité 7 : Vérification des méthodes et des résultats du niveau de référence national auprès des projets REDD+ nationaux et des programmes REDD+ régionaux ;

Activité 8 : Etablissement d'un lien entre les composantes 2a et 2b du RPP afin de s'assurer que le MRV des GES forestiers permet de mesurer précisément l'efficacité des options stratégiques REDD+ retenues.

5.5- Définition de la forêt

Dans le cadre de son inventaire forestier national, la République du Congo utilise la définition de la FAO basée sur les trois (03) critères suivants :

- Superficie : > ou = à 0,5 hectare ;
- Hauteur à maturité : > ou = à 5 mètres ;
- Couverture du sol : > ou = à 10%.

Toutes les terres à vocation agricole et les terres urbaines prédominantes.

Dans le cadre de la REDD+, cette définition devra être discutée et validée ou modifiée. Il convient de souligner qu'une définition qui se basera sur des « haute » (seuil de 30 % de couvert) amènerait une prise en compte plus importante des émissions dues à la déforestation, une définition basse (seuil de 10 %) permettrait de prendre en compte plus d'émissions dues à la dégradation et moins d'émissions dues à la déforestation. A priori, le Congo devrait conserver le seuil de 10%.

Activité 9 : Validation de la définition nationale de la forêt par l'ensemble des parties prenantes au processus REDD+ en République du Congo.

Activité 10 : Production d'une fiche technique accessible à tous, précisant les caractéristiques techniques de la définition nationale de la forêt validée (surface minimale, hauteur, densité) et les moyens d'identifier de ces caractéristiques.

5.6- Données d'activités

Activité 11 : Production d'un document décrivant avec précision l'itinéraire technique identifié pour l'élaboration d'une cartographie de base et d'une cartographie thématique actualisée en s'intéressant particulièrement aux procédures suivantes : géodésie, acquisition de points d'amer, contrôle qualité des corrections géométriques, élimination des nuages, analyse de données multi-sources (optique, radar, résolution différentes, etc.), procédure de contrôle qualité et d'estimation des incertitudes, procédure d'archivage des données et de gestion des bases de données. ;

Activité 12 : Production d'une cartographie nationale de référence, sur les bases du rapport de l'activité précédente. Les données les plus importantes, nécessaire au développement de la cartographie thématique étant : un référentiel cartographique précis, des points d'amer officiels sur l'ensemble du territoire, un modèle digital d'élévation du territoire fiable, un tracé du réseau routier actualisé, un inventaire des zones habitées et de l'emprise des zones urbaines, un tracé actualisé des parcelles forestières ;

Activité 13 : Production d'une couverture forestière de référence, sur les bases du rapport de l'activité de 5.1. La couverture thématique sera produite pour la période la plus récente 2010/2011 et pour au moins deux dates historiques, afin de disposer rapidement de données de dynamique de l'occupation des terres sur l'ensemble

du territoire. La couverture de référence sera une couverture globale du territoire car aucune donnée de ce type n'existe pour le moment. Par la suite, l'option de travailler sur un système par échantillonnage sera étudiée en rapport avec les difficultés pour obtenir des données satellites sans nuages ;

Activité 14 : Collecte des informations nécessaires à l'analyse du suivi de l'évolution des couvertures forestières (stratifiée par typologie forestière), à partir de la couverture thématique multi-dates et des résultats et calculs des matrices de conversion de l'occupation des terres et élaboration du scénario de référence historique (voir composante 3 supra)

Activité 15 : Evaluation des résultats de la phase de conception du système MRV, développé. Rapport d'analyse sur la qualité du système de suivi des couvertures forestières et propositions d'améliorations pour le système à mettre en œuvre. À l'issue de cette activité, un rapport méthodologique devra décrire le système finalement utilisé pour le suivi des couvertures forestières. Ce système pourrait se baser sur une approche par échantillonnage de points, stratifiés à partir des informations obtenues sur la dynamique d'occupation du territoire obtenue par la couverture thématique (zone de forte pression, zone pression moyenne, etc.). Cette approche permettrait de réduire les coûts de production, d'intensifier les efforts de détection et de suivi dans les typologies forestières complexes (sources d'erreur de classification) et les territoires dont la dynamique de changement d'occupation des terres est importante.

Activité 16 : Lancement de la mise en œuvre du système MRV ;

5.7- Facteurs d'émissions

5.7.1- Collecte des données brutes à partir des inventaires à pied

Il s'agira ici d'estimer chaque réservoir de carbone à partir de données brutes de terrain (inventaires forestiers au niveau national ou au niveau de plans d'aménagement ou dispositifs d'études) ou de mesures spécifiques. Les actions spécifiques sont les suivantes :

Activité 17 : Acquisition du matériel d'inventaire (GPS, tronçonneuses, clisimètre pour estimer les hauteurs d'arbres, prisme relascopique pour estimer les surfaces terrières, etc.) ;

Activité 18 : Finalisation de l'inventaire forestier national (75% des UE restent à couvrir) ;

Activité 19 : Compilation des données d'inventaire d'aménagement déjà disponibles et s'assurer de la bonne mise en place des placettes permanentes dans les UFA ;

Activité 20 : Analyse corrélative des résultats d'inventaires d'aménagement par rapport aux strates forestières, notamment la distribution des effectifs, la représentativité de l'échantillon et sa précision, la comparabilité et la cohérence des résultats ;

Activité 21 : Comparaison des résultats des inventaires d'aménagement dans la partie Nord avec les résultats de l'inventaire national quand ceux-ci seront disponibles. Ceci permettra de valider le taux de sondage de l'inventaire national et donc les résultats pour la forêt inondée (strate pour laquelle il n'existe aucune donnée d'inventaire, à l'instar des mangroves – qui est cependant d'une taille très limitée - environ 5000 ha - et donc peu significative à l'échelle nationale) ;

Activité 22 : Organisation le cas échéant, des études complémentaires pour les forêts inondées (qui seront a priori couvertes par l'inventaire forestier national si tout se passe bien) et la mangrove (a priori couverte aussi, mais où la faiblesse du taux de sondage risque de ne pas apporter de résultats significatifs, cette strate étant très réduite).

5.7.2- Calcul des stocks de biomasse et suivi des stocks de carbone

Il s'agit enfin ici de transformer les données brutes de terrains en stock de biomasse, puis stock de carbone. Les actions spécifiques sont les suivantes :

Activité 23 : Identification pour la République du Congo des paramètres d'estimation de la biomasse (densités de bois des principales espèces, facteur d'expansion de biomasse, coefficient d'expansion racinaire, carbone du bois mort, carbone du sol, etc.) et les facteurs d'émissions (pour les brûlis);

Activité 24 : Réalisation d'un choix entre les méthodes de CHAVE *et al.* (2005) et BROWN et LUGO (1997) pour estimer les stocks de carbone aérien, selon les strates forestières. Si l'équation de CHAVE est utilisée, l'affiner en fonction de paramètres locaux des forêts de la République du Congo (diamètre du tronc, type de forêt, densité spécifique des principales essences forestières, etc.) ;

Activité 25 : Réalisation d'un choix entre les méthodes « différence ou variation des stocks » et « gains et pertes » pour estimer les émissions dues à la déforestation ou la dégradation.

Pour les variations de stocks de carbone dans la biomasse aérienne, les pays de l'Annexe 1 utilisent soit la méthode « gains et perte », soit, couplent les deux méthodes, ceci en fonction de la disponibilité des données des données. Puisque le Congo ne dispose d'une base de données complète de ses forêts, les méthodes tier 2 et 3 seront utilisées. Pour ce qui est des autres pools de carbone, le bois mort, les litières fines. Il existe très peu de données. Deux approches sont envisagées : utiliser les valeurs par défaut du GIEC « tier 1 », ou opter pour l'approche « tier 2 ».

Activité 26 : Évaluation des stocks de biomasse et les stocks de carbone.

5.8- Actions spécifiques concernant le suivi des émissions dues à la déforestation et la dégradation et les absorptions dues au boisement ou la gestion forestière

Activité 27 : Croisement des données de changements d'affectation des terres (passage de la classe forêt à une autre classe et vice versa) avec les valeurs de stocks de carbone correspondantes à la classe initiale (avant déforestation) et la classe finale (après déforestation et dégradation des forêts) ;

Il convient de relever que dans le cas de la dégradation des forêts (avec une éventuelle baisse du stock de carbone) ou dans le cas de la gestion forestière durable (avec un éventuel maintien, voire augmentation du stock de carbone), il n'y a pas de changement d'affectation des terres. On a alors deux cas de figure ou deux options:

- Dans le cas de l'option 1 (très optimiste), la télédétection permettra de distinguer des changements d'affectation entre strates forestières. Par exemple, de la forêt intacte

vers une forêt très dégradée occasionnant un taux indicatif de la dégradation du couvert forestier ;

- Dans le cas de l'option 2 (plus réaliste), il ne sera pas possible de distinguer les différentes strates forestières par télédétection. On estimera alors des baisses ou des augmentations de stocks de carbone via les inventaires au sol et on multiplie les valeurs obtenues par les surfaces concernées.

Le développement du MRV à travers la composante 4a (suivi des émissions et des absorptions) se fera dès le début de l'année 2011.

6°)- PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 4a

Sous-Composante 4a - Développement du système MRV						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un assistant technique (consultant international) au niveau de la cellule MRV de la CN-REDD+	25'000	50'000	50'000	-	125'000
	Recrutement d'un bureau de consultants pour le développement et la mise en œuvre test du système MRV	25'000	125'000	125'000	-	275'000
	Audit externe QA/QC	-	35'000	35'000	-	70'000
Formations et Ateliers	Renforcement capacités de la cellule MRV	-	50'000	50'000	-	100'000
	Renforcement des capacités des autres intervenants	5'000	15'000	15'000	-	35'000
Fournitures	Matériel informatique et de terrain de la cellule MRV	-	25'000	25'000	-	50'000
	Véhicule pour la cellule MRV	50'000	-	-	-	50'000
Fonctionnement	Location, entretien, etc.	2'000	6'000	6'000	6'000	20'000
	Entretien et carburant véhicule de la cellule MRV	4'000	12'000	12'000	12'000	40'000
Total composante 4a		111'000	318'000	318'000	18'000	765'000
FCPF		25'000	100'000	100'000	0	225'000
UN-REDD		36'000	193'000	193'000	18'000	440'000
Congo		50'000	25'000	25'000	0	100'000
Autres		0	0	0	0	0

Composante 4b. Autres bénéfiques et impacts

1°)- Système de suivi des autres bénéfiques et impacts

En dehors du suivi des émissions et des absorptions de carbone et d'autres gaz à effet de serre décrit dans le chapitre précédent, d'autres éléments et aspects de la mise en œuvre de REDD+ nécessitent la mise en place d'un système de suivi efficient, efficace et transparent au niveau national. Au delà du seul carbone forestier, le système de MRV congolais incorporera donc à terme les éléments suivants :

- Suivi des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et sur le milieu social, relié à la conduite de l'EESS décrite dans la composante 2d de la présente R-PP ;
- Suivi de la gouvernance de la mise en œuvre de REDD+ au niveau national, plus particulièrement le fonctionnement des arrangements nationaux décrits dans la composante 1a et du cadre de mise en œuvre décrit dans la composante 2c ;
- Suivi de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts qui ont été identifiés dans la composante 2a et ont été utilisées dans l'ajustement du scénario de référence historique du Congo.

Dans la mesure du possible, le système de suivi des autres bénéfiques et impacts de REDD+ s'appuiera sur des systèmes de suivi environnemental et socio-économique existants et renforcera ces derniers si besoin est.

1.1- Suivi des impacts environnementaux et sociaux

Il est à l'heure actuelle très difficile de formuler des lignes directrices pour le suivi des impacts de REDD+ sur l'environnement et le milieu social, notamment parce que les stratégies REDD+ vont se préciser progressivement au cours de la phase de préparation. Cependant, La réalisation de l'Evaluation Environnementale et sociale Stratégique (EESS), décrite en détail dans la composante 2d, permettra de développer, dans le contexte de son cadre de gestion environnementale et sociale, des indicateurs et des critères clairs pour le suivi des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur l'environnement et le milieu social.

La mise en œuvre du système de suivi sera confiée à l'Agence Nationale de l'Environnement (ANE) qui est actuellement en train d'être mise en place en République du Congo. Il devra incorporer notamment des paramètres environnementaux, socio-économiques, climatiques et physiques, afin de permettre une évaluation des évolutions dans la gestion de l'environnement.

Une synthèse des travaux de recherche sur les autres bénéfiques liés aux espaces forestiers devrait se faire sous forme d'un guide technique. Celui-ci devrait permettre, sur la base des connaissances actualisées, de mieux suivre les différentes modifications qui pourraient intervenir sur les composantes autres que la biodiversité, en liaison avec la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+.

Afin de pouvoir assurer ces fonctions dans le cadre du suivi des impacts environnementaux et sociaux, l'ANE bénéficiera d'un appui matériel, opérationnel et technique de la part du programme de préparation à REDD+.

1.2- Suivi des facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation

Une série de facteurs ont été identifiés provisoirement dans le cadre de la composante 2a et seront détaillés d'avantage lors des études spécifiques d'analyse des causes et des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Certains de ces facteurs seront en outre utilisés pour l'ajustement de la déforestation historique et le développement du scénario de référence national des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre. Il sera par conséquent important de suivre l'évolution de ces facteurs dans le temps, notamment pour évaluer l'impact de la mise en œuvre des stratégies REDD+ développées.

Bien que les facteurs clés seront définis dans le cadre du développement du scénario de référence, quelques exemples d'indicateurs pourraient être les suivants :

- Les revenus ruraux dans les zones directement touchées par les options et activités REDD+ ;
- Les impacts institutionnels et économiques de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier ;
- Le niveau de conservation de la biodiversité et d'autres aménités environnementales (eau et sols notamment) ;
- Les revenus du carbone au niveau des projets pilotes REDD+ ;
- Le degré d'amélioration des techniques d'exploitation (EIR, etc.) et de transformation (notamment carbonisation) du bois ;

Le suivi de ces facteurs est pour leur majorité pas spécifique à REDD+ et pourra par conséquent s'appuyer sur les institutions statistiques traditionnelles, plus particulièrement :

- Les institutions statistiques générales comme le Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques (CNSEE), et les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) des Ministères ;
- Les institutions spécialisées en matière de suivi de l'environnement, notamment le CERGEC et le CNIAF ;
- Les institutions spécialisées de suivi des autres secteurs, comme par exemple le Service National de la Météorologie, la Délégation Générale des Grands Travaux.

Aux niveaux départemental et local, les parties prenantes décentralisées de la REDD joueront un rôle important dans le suivi des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. En dehors des autorités départementales, les associations et organisations non gouvernementales seront consultées et l'implication des populations locales et des peuples autochtones sera primordiale.

1.3- Suivi de la gouvernance de REDD+

Le suivi de la gouvernance de REDD+ concerne plus particulièrement la mise en place des structures et le développement des outils de gestion et de mise en œuvre de la REDD+ décrits dans les composantes 1a, 1b et 2c. Les principaux critères et indicateurs de ce suivi porteront par conséquent sur les aspects suivants :

- Mise en place des structures de gouvernance de REDD+ mentionnées dans les composantes 1a (gestion de la préparation à REDD+) ;
- Indicateurs par rapport au bon fonctionnement de ces différentes structures (plans de travail, PV de réunions, etc.) ;

- Développement, mise en place et application du cadre législatif (loi REDD+) et institutionnel (fonds REDD+, registre REDD+, etc.) de la gouvernance de REDD+ ;
- Réalisation du plan de consultation des différentes parties prenantes de la REDD+ présenté dans la composante 1b ;
- Mise en œuvre des stratégies REDD+ développés dans le cadre des différentes stratégies sectorielles des secteurs concernés ;
- Disponibilité et utilisation des financements pour la mise en œuvre de la R-PP et plus tard des stratégies REDD+ proprement dites.

En dehors du suivi de la gouvernance spécifique à REDD+ (gouvernance REDD+ proprement dite), le suivi plus général de la gouvernance du secteur forestier se poursuivra avec un accent particulier portant sur l'appui au renforcement du cadre opérationnel déjà mis en place, c'est-à-dire « l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF) ». Cet observatoire, mis en place dans le cadre du programme APV FLEGT, bénéficiera d'un appui complémentaire des fonds de mise en œuvre du R-PP en vue d'améliorer et garantir la durabilité de son opérationnalité. Il s'agit d'un appui matériel, opérationnel et technique.

2°)- Renforcement des capacités

Les renforcements des capacités nécessaires spécifiques au suivi des autres bénéfices et impacts devront être détaillés au cours de la mise en place des systèmes susmentionnés.

L'agence Nationale de l'Environnement, le CNIAF, Le CERGEC, devraient éclairer scientifiquement et techniquement les choix stratégiques des organes de gestion de la REDD+ dans l'élaboration et la conduite d'une politique environnementale en terme de suivi des impacts sur les bénéfices autre que la biodiversité. Ainsi, un renforcement de capacités techniques et scientifiques s'avère indispensable dans le souci de bien mener cette politique. Il s'agira entre autre :

- De former un personnel technique qualifié et compétent capable de suivre l'évolution des autres bénéfices de la mise en œuvre des options stratégiques de la REDD+ ;
- D'acquérir le matériel nécessaire pour la mise en œuvre de la politique (équipements logiciels ...)

3°)- Transparence

Tout comme pour le système de suivi des émissions et des absorptions de carbone, la transparence des données recueillis dans le cadre du suivi des autres bénéfices et impacts sera très importante. Le Congo compte assurer cette transparence à travers les trois mécanismes suivants :

- Le registre national REDD+ devra comporter toutes les informations relatives aux différentes initiatives REDD+ au niveau national. Ces informations seront publiées régulièrement, ce qui permettra aux différentes parties prenantes de les vérifier de manière indépendante et de les critiquer si besoin est ;
- Comme mentionné dans la composante 2a, un appui sera fourni à l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF), afin de lui permettre d'assumer son rôle de supervision plus particulièrement au niveau du secteur forestier ;
- L'implication de toutes les parties prenantes de la REDD+, notamment des organisations non gouvernementales et les associations de la société civile et le

secteur privé, assurera une supervision indépendante additionnelle des résultats du suivi des autres bénéfiques et impacts de la REDD+ à tous les niveaux.

4°)- CALENDRIER ET BUDGET DE LA COMPOSANTE 4b

Sous-Composante 4b - Suivi des autres bénéfiques et risques						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un cabinet d'études pour le développement du système de suivi des autres bénéfiques et risques	10'000	30'000	-	-	40'000
	Appui technique (consultants nationaux) à l'ANE dans la mise en œuvre du système de suivi des autres bénéfiques et risques (y compris actions correctives)	-	25'000	-	-	25'000
	Renforcement technique (consultants nationaux et internationaux) de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	10'000	30'000	30'000	30'000	100'000
Formations et Ateliers	Renforcement des capacités au niveau de l'ANE dans la mise en œuvre du système de suivi des autres bénéfiques et risques	-	25'000	-	-	25'000
	Renforcement des capacités de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	-	25'000	-	-	25'000
Fournitures	Matériel informatique pour l'ANE	10'000	-	-	-	10'000
	Matériel informatique pour l'observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	10'000	-	-	-	10'000
Fonctionnement	Renforcement opérationnel de l'ANE	-	25'000	25'000	-	50'000
	Renforcement opérationnel de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	-	25'000	25'000	-	50'000
	Maintenance et consommables ANE	-	5'000	5'000	-	10'000
	Maintenance et consommables de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	-	5'000	5'000	-	10'000
Total composante 4b		40'000	195'000	90'000	30'000	355'000
FCPF		0	0	0	0	0
UN-REDD		20'000	195'000	90'000	30'000	335'000
Congo		20'000	0	0	0	20'000
Autres		0	0	0	0	0

Calendrier de la mise en œuvre des composantes 4a et 4b

Actions à entreprendre	2011		2012		2013	
	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
1°- Actions transversales						
Analyser les MRV étrangers						
Mettre en place une équipe dédiée au MRV						
Former et recruter le personnel qui fera le MRV						
Valider les définitions de « forêt » et « dégradation »						
Mettre en place un système QA/QC						
Vérifier avec projets sous-nationaux et régionaux						
2°- Actions spécifiques sur le suivi de l'affectation des terres						
Choisir entre méthode exhaustive ou échantillonnage						
Programme d'acquisition des données						
Traiter et interpréter les images satellites						
Mener des missions de vérification de terrain						
Déterminer les changements d'affectations des terres						
3°- Actions spécifiques sur le suivi des stocks de carbone - Collecte des données des inventaires au sol						
Acquérir du matériel d'inventaire						
Finaliser l'inventaire national						
Compiler les données d'inventaire d'aménagement						
Faire analyse corrélative des inventaires d'AF						
Comparer résultats des inventaires d'AF vs national						
Mener études ad hoc forêts inondées et mangrove						
4. Actions spécifiques concernant le suivi des stocks de carbone - Calcul et suivi des stocks de biomasse						
Identifier paramètres nationaux pour la biomasse						
Choisir entre CHAVE et BROWN et LUGO						
Choisir entre « diff. des stocks » et « gains et pertes »						
Evaluer les stocks de biomasse et stocks de carbone						
5. Actions spécifiques concernant le suivi des émissions et les absorptions forestières						
Estimer émissions dues à la déforestation						
Estimer absorptions dues au boisement et gestion for.						
Estimer émissions dues à la dégradation						

Composante 5 : Calendrier et budget

Dans la phase actuelle du processus REDD+, la République du Congo a entrepris de développer des partenariats pour la mobilisation des financements relatifs à la mise en œuvre du R-PP. Le FCPF a déjà indiqué la possibilité de mettre à la disposition de la République du Congo une enveloppe de 3,4 millions de dollars US. **En outre, le programme REDD des Nations Unies UN-REDD a invité très récemment la République du Congo à soumettre une proposition de financement de son programme de préparation à REDD d'un montant maximum de 4 millions de dollars US.**

Il reste à recourir aux financements des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment dans le cadre des financements de :

- L'Agence Française de Développement ;
- L'USAID à travers le programme CARPE de l'USAID ;
- La BAD à travers le Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (CBFF).

Le budget d'ensemble nécessaire à la mise en œuvre du programme national de préparation à REDD de la république du Congo, ainsi que sa répartition proposée sur les différents bailleurs potentiels mentionnés ci-dessus est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.1 : Total général du budget de préparation à REDD+ du Congo

Total Général	2'048'000	5'886'000	4'483'000	3'083'000	15'500'000
FCPF	644'000	1'602'000	782'000	372'000	3'400'000
UN-REDD	529'000	1'624'000	1'236'000	611'000	4'000'000
Congo	135'000	330'000	135'000	0	600'000
Autres	740'000	2'330'000	2'330'000	2'100'000	7'500'000

Les budgets individuels des différentes composantes sont repris dans les tableaux suivants.

Tableau 5.2 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 1a de la R-PP

Sous-composante 1a - Coordination de l'ensemble du processus REDD						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un consultant pour développement des textes de création des structures REDD (CONA, CD et CN-REDD)	25'000	-	-	-	25'000
	Recrutement du personnel de la Coordination Nationale REDD (un Coordonnateur National, six responsables de cellule et un assistant logistique)	70'000	185'000	185'000	185'000	625'000
	Assistance technique internationale à la coordination nationale REDD+	-	150'000	150'000	-	300'000
	Recrutement d'un bureau d'études pour développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du CONA, des CD et de la CN-REDD+	25'000	75'000	75'000	-	175'000
	Recrutement de consultants et de bureaux d'études pour assurer la gestion financière du programme de préparation à REDD	15'000	45'000	45'000	45'000	150'000
	Recrutement d'un cabinet pour effectuer les audits annuels du programme de préparation à REDD+	-	50'000	50'000	50'000	150'000
Formations et Ateliers	Promulgation des textes et institution des structures de gestion de la préparation à REDD+	5'000	-	-	-	5'000
	Réunions du Comité National REDD+	12'000	21'000	21'000	21'000	75'000
	Réunions des Com. Dép. REDD+	50'000	100'000	100'000	100'000	350'000
Fournitures	Equipement du Comité National REDD+	-	10'000	-	-	10'000
	Equipement des Com. Dép. REDD+	25'000	75'000	-	-	100'000
	Equipement de la Coord. Nat. REDD+	10'000	15'000	-	-	25'000
	Acquisition d'un véhicule double cabine pour la Coordination Nationale	50'000	-	-	-	50'000
Fonctionnement	Frais de mission des Membres de la CN REDD+ à l'intérieur du pays et à l'étranger (formations et communication)	20'000	25'000	25'000	25'000	95'000
	Fonctionnement du CONA REDD+	2'000	6'000	6'000	6'000	20'000
	Fonctionnement des Com. Dép. REDD+	10'000	30'000	30'000	30'000	100'000
	Fonctionnement de la CN REDD+	20'000	35'000	35'000	35'000	125'000
	Prise en charge du personnel d'appui de la CN REDD+ (Secrétaire, chauffeur, etc.)	6'000	13'000	13'000	13'000	45'000
	Location des bureaux de la Coordination Nationale REDD+ 2011-2014	4'000	12'000	12'000	12'000	40'000
	Organisation des réunions techniques en 2011 et 2012	4'000	7'000	7'000	7'000	25'000
Total composante 1a		353'000	854'000	754'000	529'000	2'490'000
FCPF		214'000	447'000	447'000	372'000	1'480'000
UN-REDD		104'000	157'000	157'000	157'000	575'000
Congo		35'000	100'000	0	0	135'000
Autres		0	150'000	150'000	0	300'000

Tableau 5.3 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 1b de la R-PP

Sous-composante 1b - Consultations multipartites						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Assistance technique pour la mise en œuvre du plan de consultation	20'000	40'000	-	-	60'000
	Conception des supports de communication et de consultation	10'000	20'000	-	-	30'000
	Formation des formateurs pour les consultations	-	30'000	-	-	30'000
	Appui technique pour le renforcement des capacités au niveau des plates-formes de consultation sur la REDD	25'000	100'000	-	-	125'000
Formations et Ateliers	Appui à la création des plates-formes départementales	35'000	-	-	-	35'000
	Emissions dans des Radio communautaires existantes (à être exécuté par les Comités Départementaux) et animation culturelles (sketch, pièces théâtrales, récital de musique)	25'000	40'000	40'000	-	105'000
	Ateliers de formation des formateurs au niveau des plates-formes	25'000	50'000	50'000	-	125'000
	Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale (composante 2a Préparation stratégies REDD)	-	-	45'000	-	45'000
	Organisation des ateliers de consultation sur le scénario de référence et le MRV (composantes 3 et 4)	-	25'000	25'000	-	50'000
	Organisation de l'atelier national sur l'EES	-	25'000	-	-	25'000
	Conduite d'actions de sensibilisations et de consultation (sous-traitance ONG)	100'000	200'000	200'000	-	500'000
	Equipement pour les consultations	-	25'000	25'000	-	50'000
Fournitures	Achat d'un véhicule pour les consultations (cellule IEC)	-	50'000	-	-	50'000
	Production de divers outils de sensibilisation et de Communication	30'000	50'000	50'000	-	130'000
Fonctionnement	Organisation d'ateliers de consultation	20'000	45'000	45'000	-	110'000
	Entretien et carburant du véhicule pour les consultations	10'000	20'000	20'000	-	50'000
	Total composante 1b	300'000	720'000	500'000	0	1'520'000
	FCPF	80'000	215'000	235'000	0	530'000
	UN-REDD	150'000	300'000	110'000	0	560'000
	Congo	30'000	125'000	75'000	0	230'000
	Autres	40'000	80'000	80'000	0	200'000

Tableau 5.4 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 2a de la R-PP

Composante 2a: Analyse de la situation						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour réaliser une étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière	50'000	160'000	-	-	210'000
Formations et Ateliers	Atelier de validation des études sur les causes et les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts	-	25'000	-	-	25'000
	Appui à la participation de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD+) dans l'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts	10'000	30'000	30'000	30'000	100'000
	Ateliers de validation des études spécifiques sur les options stratégiques	-	25'000	-	-	25'000
Fournitures	Acquisition de la documentation nécessaire à l'analyse des causes et des facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts	-	20'000	20'000	-	40'000
Total Composante 2a		60'000	260'000	50'000	30'000	400'000
FCPF		50'000	160'000	0	0	210'000
UN-REDD		10'000	80'000	30'000	30'000	150'000
Congo		0	20'000	20'000	0	40'000
Autres		0	0	0	0	0

Tableau 5.5 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 2b de la R-PP

Composante 2b: Préparation Stratégie REDD+						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour réaliser une analyse approfondie des options stratégiques REDD+ proposées dans la R-PP	50'000	160'000	-	-	210'000
	Appui technique au développement des projets et initiatives pilotes REDD+ (lien avec base de données des projets pilotes et le guide des projets pilotes REDD+)	30'000	25'000	-	-	55'000
	Développement et maintien d'une base de données sur les projets et les initiatives pilotes REDD+ (lien avec le guide des projets pilotes REDD+ dans 2c)	20'000	30'000	30'000	20'000	100'000
	Revue des résultats des études spécifiques et des expériences des projets et initiatives pilotes par rapport aux options stratégiques REDD+	-	25'000	25'000	-	50'000
	Finalisation de la stratégie nationale REDD+	-	-	40'000	-	40'000
	Financement de la mise en œuvre des projets et initiatives pilotes REDD+	800'000	2'400'000	2'400'000	2'400'000	8'000'000
Formations et Ateliers	Ateliers de validation de la stratégie nationale REDD+	-	20'000	30'000	-	50'000
	Restitution de la stratégie nationale REDD+ (experts nationaux, atelier, communication)	-	-	20'000	15'000	35'000
Fournitures	Achat d'un véhicule pour le suivi des projets pilotes (cellule action)	-	50'000	-	-	50'000
Total composante 2b		900'000	2'710'000	2'545'000	2'435'000	8'590'000
FCPF		50'000	160'000	0	0	210'000
UN-REDD		150'000	400'000	445'000	335'000	1'330'000
Congo		0	50'000	0	0	50'000
Autres		700'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	7'000'000

Tableau 5.6 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 2c de la R-PP

Sous-Composante 2c - Préparation du cadre de mise en œuvre						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour développer et mettre en place les éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (guide de projets pilotes et législation REDD)	50'000	100'000	-	-	150'000
	Recrutement d'un bureau d'études pour développer un guide des projets pilotes REDD+ (lien avec la base de données des projets REDD+ dans la composante 2b)	-	25'000	-	-	25'000
	Consultant national pour développer les instruments de mise en œuvre de la REDD+	-	10'000	-	-	10'000
Formations et Ateliers	Atelier de validation et renforcement des capacités de la société civile sur le guide des projets pilotes REDD+	-	10'000	-	-	10'000
	Ateliers de consultation et de validation ainsi que renforcement des capacités sur la législation nationale REDD+	-	20'000	20'000	20'000	60'000
	Ateliers de validation, de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les instruments de mise en œuvre de REDD+	-	15'000	15'000	15'000	45'000
Total composante 2c		50'000	180'000	35'000	35'000	300'000
FCPF		50'000	100'000	0	0	150'000
UN-REDD		0	80'000	35'000	35'000	150'000
Congo		0	0	0	0	0
Autres		0	0	0	0	0

Tableau 5.7 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 2d de la R-PP

Sous-Composante 2d - Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Assistance technique (consultant national) pour l'EESS au niveau de l'Agence Nationale de l'Environnement	-	25'000	-	-	25'000
	Recrutement d'un Bureau d'étude pour conduire les travaux techniques liés à l'EESS	100'000	200'000	-	-	300'000
Formations et Ateliers	Ateliers de consultation, de validation et de renforcement des capacités à mener dans le cadre de l'EESS	-	50'000	50'000	-	100'000
Total composante 2d		100'000	275'000	50'000	0	425'000
FCPF		100'000	200'000	0	0	300'000
UN-REDD		0	75'000	50'000	0	125'000
Congo		0	0	0	0	0
Autres		0	0	0	0	0

Tableau 5.8 : Budget pour la mise en œuvre de la composante 3 de la R-PP

Composante 3 - Préparation de Scénario de Référence						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un Bureau d'étude pour développer et mettre en œuvre l'analyse nationale de la déforestation et la dégradation des forêts	50'000	150'000	50'000	-	250'000
	Assistance technique (consultants internationaux et nationaux à 100%) en matière de système MRV au niveau du CENIAF	25'000	50'000	50'000	-	125'000
	Recrutement d'un assistant technique pour la mise en cohérence de l'approche IIASA	-	20'000	-	-	20'000
Formations et Ateliers	Contribution de la CN REDD dans les enquêtes auprès des ménages	50'000	100'000	-	-	150'000
	Ateliers de consultation, de validation et de renforcement des capacités à organiser dans le cadre du développement du scénario de référence	7'000	20'000	20'000	-	47'000
	Bourse de thèse à réaliser dans le cadre du développement du scénario de référence national	-	18'000	-	-	18'000
Fournitures	Matériel informatique au niveau du CENIAF	-	10'000	15'000	-	25'000
Fonctionnement	Maintenance du matériel informatique	2'000	6'000	6'000	6'000	20'000
	Total composante 3	134'000	374'000	141'000	6'000	655'000
	FCPF	75'000	220'000	0	0	295'000
	UN-REDD	59'000	144'000	126'000	6'000	335'000
	Congo	0	10'000	15'000	0	25'000
	Autres	0	0	0	0	0

Tableau 5.9 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 4a de la R-PP

Sous-Composante 4a - Développement du système MRV						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un assistant technique (consultant international) au niveau de la cellule MRV de la CN-REDD+	25'000	50'000	50'000	-	125'000
	Recrutement d'un bureau de consultants pour le développement et la mise en œuvre test du système MRV	25'000	125'000	125'000	-	275'000
	Audit externe QA/QC	-	35'000	35'000	-	70'000
Formations et Ateliers	Renforcement capacités de la cellule MRV	-	50'000	50'000	-	100'000
	Renforcement des capacités des autres intervenants	5'000	15'000	15'000	-	35'000
Fournitures	Matériel informatique et de terrain de la cellule MRV	-	25'000	25'000	-	50'000
	Véhicule pour la cellule MRV	50'000	-	-	-	50'000
Fonctionnement	Location, entretien, etc.	2'000	6'000	6'000	6'000	20'000
	Entretien et carburant véhicule de la cellule MRV	4'000	12'000	12'000	12'000	40'000
Total composante 4a		111'000	318'000	318'000	18'000	765'000
FCPF		25'000	100'000	100'000	0	225'000
UN-REDD		36'000	193'000	193'000	18'000	440'000
Congo		50'000	25'000	25'000	0	100'000
Autres		0	0	0	0	0

Tableau 5.10 : Budget pour la mise en œuvre de la sous-composante 4b de la R-PP

Sous-Composante 4b - Suivi des autres bénéfiques et risques						
Catégorie	Description/ Activités	2011 [US\$]	2012 [US\$]	2013 [US\$]	2014 [US\$]	Total [US\$]
Consultants	Recrutement d'un cabinet d'études pour le développement du système de suivi des autres bénéfiques et risques	10'000	30'000	-	-	40'000
	Appui technique (consultants nationaux) à l'ANE dans la mise en œuvre du système de suivi des autres bénéfiques et risques (y compris actions correctives)	-	25'000	-	-	25'000
	Renforcement technique (consultants nationaux et internationaux) de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	10'000	30'000	30'000	30'000	100'000
Formations et Ateliers	Renforcement des capacités au niveau de l'ANE dans la mise en œuvre du système de suivi des autres bénéfiques et risques	-	25'000	-	-	25'000
	Renforcement des capacités de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	-	25'000	-	-	25'000
Fournitures	Matériel informatique pour l'ANE	10'000	-	-	-	10'000
	Matériel informatique pour l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	10'000	-	-	-	10'000
Fonctionnement	Renforcement opérationnel de l'ANE	-	25'000	25'000	-	50'000
	Renforcement opérationnel de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	-	25'000	25'000	-	50'000
	Maintenance et consommables ANE	-	5'000	5'000	-	10'000
	Maintenance et consommables de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD)	-	5'000	5'000	-	10'000
Total composante 4b		40'000	195'000	90'000	30'000	355'000
FCPF		0	0	0	0	0
UN-REDD		20'000	195'000	90'000	30'000	335'000
Congo		20'000	0	0	0	20'000
Autres		0	0	0	0	0

Composante 6 : Conception d'un cadre de suivi et évaluation

Tableau 1a - COMPOSANTE 1A

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Indicateur de processus ou de produit
Organisation et fonctionnement du Comité nationale REDD+	Mise en place					Décret Ministériel signé
	Réunions du Comité					Au moins 1 PV trimestriel avec suivi des décisions
	Equipements et fonctionnement					Matériel acheté et fonctionnel
	Renforcement des capacités et assistance tech.					Représentants formés progressivement
Organisation et fonctionnement des Comités départ. REDD+	Mise en place					Décision préfectorale signée (si pertinent !)
	Réunions des Comités					Au moins 1 PV trimestriel par CD-REDD+
	Equipements et fonctionnement					Matériel acheté et fonctionnel
	Renforcement capacités / assistance tech.					Représentants formés progressivement
Organisation et fonctionnement de la Coordination nationale REDD+	Mise en place					Décision du MDDEF signée (affectation d'agents)
	Equipements et fonctionnement					Matériel acheté et fonctionnel
	Renforcement capacités / assistance tech.					Agents formés rapidement et informés en continu
Organisation et fonctionnement du Fonds REDD+ (2012-2013) et du Registre REDD+ (2010-2013)	Mise en place Registre (2010) puis Fonds (2011)					Décisions interministérielles prises (2010, puis 2012)
	Embauche 2 personnes + équipements/fonctionnement					Agents embauchés et opérationnelst
	Renforcement capacités / assistance tech.					Représentants formés progressivement

Tableau 1b - COMPOSANTE 1B

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Ressources Humaines	Embauches 1 agent @ 50% en 2010 et 13, 3 agents @ 100% en 2011 et 12					Experts consultations embauchés et opérationnels
	Missions de terrain					CR de mission avec indicateurs de succès au vert
Equipement	Achat 1 voitures en 2010					Voiture achetée/entretenu, servant pour consultations
	Matériel (4 ordi, imprimante, photocopieur, scanner, TV/magnéto/DVD, etc.)					Matériels achetés/entretenus, servant pour consultations
Supports de Communication	Conception					Supports adaptés prêts à tirer
	Multiplication					Supports demultipliés et distribués dans les 12 Dpts
Création des plateformes	12 Départements x 3 plateformes					PV de 1ère reunion puis PV reunions régulières
Renf. de capacités	12 Départements x 3 plateformes					Représentants formés progressivement
Formation des formateurs	Design de la formation					Plan et calendrier de formation des formateurs arrêtés
	Ateliers (2 / Départements)					PV d'ateliers et CR pédagogique de formation
Consultations	Publics cibles, contenus et support adaptés suivant contexte départemental					CR trimestriels des CR-REDD+ et plateformes
Actions de visibilité	Emissions radio/TV, articles presse nat. ou internat., évènements spéciaux					Supports et évènements produits

Tableau 2a - COMPOSANTE 2A

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
5.1. Etude agriculture	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national de validation (en commun avec étude bois énergie)					Rapport d'étude validé
5.2. Etude bois énergie	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national (en commun avec étude agriculture)					Rapport d'étude validé
5.3. Etude infrastructures	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national (en commun avec étude mines/pétrole)					Rapport d'étude validé
5.4. Etudes mines/pétrole	Etude proprement dite					Draft de rapport d'étude
	Atelier national (en commun avec étude infrastructures)					Rapport d'étude validé
5.5. Appui suivi exploit. forestière	Appui de l'Observatoire indépendant (20 k\$/an)					Rapports indépendants publiés

Tableau 2b - COMPOSANTE 2B

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
	Détermination des procédures d'appel d'offres					Procédures arrêtées par CN-REDD+
	Lancement des appels d'offres					Appel d'offres largement relayé
	Projets pilotes sous nationaux					Beaucoup de propositions et 16 projets en 2011, 8 en 2012
Réalisation des études spécifiques	Détermination des zones prioritaires pour REDD+					Rapport d'étude valide
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option foncier					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option forêt					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option agriculture					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option bois énergie					Rapport d'étude validé
	Analyse des coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité et fuites : option autres secteurs					Rapport d'étude validé
Finalisation stratégie nationale REDD+	Revue des résultats des études spécifiques par rapport aux options stratégiques					Rapport d'étude validé
	Revue, au niveau des projets pilotes, des expériences par rapport aux options					Rapport d'étude validé
	Finalisation de la stratégie nationale REDD+					Draft de stratégie REDD+ actualisée
	Restitution de la stratégie nationale REDD+					PV prouvant que la Stratégie REDD+ a été validée en atelier

Tableau 2c - COMPOSANTE 2C

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Etude 1 - Développer un guide des projets pilotes REDD+	Consultation nat.					CR des consultations menées
	Atelier national de validation					PV d'atelier
	Guide					Guide finalisé
Etude 2 - Développer une loi REDD+ et ses textes d'application	Renf. des capacités					CR pédagogique de formations sur le guide
	Consultations nat. / Etudes biblio. / revue des textes					CR des consultations menées
	Propositions					Propositions écrites
	Appui à la rédaction / présentation du projet de Loi					Projet de Loi
	Ateliers départementaux (prévalidation)					CR des ateliers régionaux
	Atelier national de validation					CR de l'atelier national
	Renf. capacités Parlem.					CR des auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale
	Adoption de la loi et textes d'application					Loi et textes d'application
	Renf. des capacités sur Loi REDD+					CR pédagogique de formations sur la Loi REDD+
Etude 3 - Développer un Fonds REDD+	Consultation nationale					CR des consultations menées
	Etudes biblio.					CR bibliographique
	Analyser Fonds forestier & Envir.+ recommandations pour Fonds REDD+					Rapport de recommandations pour le Fonds REDD+
	Ateliers départementaux (prévalidation)					CR des ateliers régionaux
	Atelier national de validation					CR de l'atelier national
	Promulgation du décret portant création					Decret
	Formation gestionnaires					CR pédagogique de formations sur le Fonds REDD+
Etude 4 - Développer des instruments de mise en œuvre	Consultation nationale					CR des consultations menées
	Etudes biblio.					CR bibliographique
	Ateliers départementaux					CR des ateliers régionaux
	Atelier national de validation					CR de l'atelier national
	Sensibilisation de terrain					CR des consultations menées
	Formation porteurs projets					CR pédagogique de formations sur instruments d'incitation

Tableau 2d - COMPOSANTE 2D

Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Mise en place et mise en œuvre du cadre de gestion de l'EESS	Au niveau MDDEFE					Experts EESS identifiés et opérationnels
	Au niveau ANE					Experts EESS identifiés et opérationnels
Renforcement des capacités des acteurs	Développer des outils de formations adaptés					Outils de formation disponibles
	Ateliers de renforcement des capacités au niveau central					CR de l'atelier national
Réalisation de l'EESS	Ateliers de renforcement des capacités au niveau départemental					CR des ateliers départementaux
	Développement du programme d'intervention					Programme arrêté et valide par le CN-REDD+
	Etablir l'état initial sans REDD+					Draft de rapport d'EESS avant REDD+
	Analyse du cadre légal / institutionnel pour développer l'EESS					Draft de rapport d'EESS - volet cadre légal/institutionnel
	Analyse des impacts env. et soc. des options stratég. REDD+					Draft de rapport d'EESS - volet options stratégiques
	Analyse des impacts env. et soc. du cadre de mise en œuvre					Draft de rapport d'EESS - volet impacts socio-envrtaux
	Hiérarchiser / spatialiser impacts environnementaux et sociaux potentiels					Draft de rapport d'EESS - volet quantification/spatialisaton
Evaluation de l'EESS conduite	Cadre de gestion socio-environnemental avec mesures d'atténuation/compensation					Draft de rapport d'EESS - volet mesures d'atténuation
	Evaluation par le MDDEFE et l'ANE					CR de revue par MDDEFE et ANE
	Présentation de l'EESS et évaluation par les parties prenantes					CR de revue par CN-REDD+ et Coordo-REDD+
Suivi pérenne des impacts et bénéf. (MRV 4b)	Communication sur l'évaluation de l'EESS					Rapport de revue
	Création du système de suivi impacts/bénéf. - MRV 4b					Rapport présentant le MRV sur impacts/bénéfices
	Mise en œuvre du MRV 4b					Mise en œuvre du MRV sur impacts/bénéfices
	Design/exécution d'actions correctrices					Mesures d'atténuation proposées/validées par CN-REDD+

Tableau 3 - COMPOSANTE 3						
Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Identification des variables après analyse des causes	10 hj sur la composante quantitative					Rapport détude
	10 hj sur la composante spatiale					Rapport détude
Collecte des données existantes	1 atelier national					CR de l'atelier national
	Fonctionnement du CNSEE et services Ministères au niveau central et déconcentré					Jeux de données disponibles
Appui à l'équipe REDD+ du CNI AFF	2 hommes à 100% (50% en 2010)					Experts scénario embauches et opérationnels
	2 ordinateurs, logiciels, reprographie					Equipe REDD+ équipée et opérationnelle
	Frais de déplacements pour validation terrain					CR de missions de terrain
	Formation initiale du personnel					CR pédagogique de formation sur scénario de référence
Mise en œuvre des approches 1 et 2	30 hj pour calibrer/valider modèles					Modèles calibrés
	1 atelier de présentation des résultats quantitatifs et de définition des simulations					CR de l'atelier national
	20 hj pour simulations et rapports associés					Draft de rapport de modélisation
	1 atelier de présentation des résultats					CR de l'atelier national
	10 hj pour modifications après ateliers					Rapport de modélisation validé
	1 bourse de these					Thésard opérationnel
Obtention des résultats de l'étude IIASA au Congo	20 hj de IIASA pour déclinaison Congo					Modèle régional désagrégé au niveau national
	Atelier de présentation des résultats					CR de l'atelier national
Construction du modèle spatial	30 hj (construction + protocole mise à jour)					Draft de rapport de modélisation spatiale
	10 hj pour modifications après ateliers					Rapport de modélisation spatiale validé
Validation nat. et dép. du scénario	3 ateliers (Nord, Sud, Sud Ouest)					CR d'ateliers départementaux
	1 atelier national					CR de l'atelier national
Validation externe du scénario	10 hj d'expertise internationale externe					Rapport de validation externe
Elaboration master*	2 hommes à 50% (mise en place janvier 2011 pour début de formation au 1 ^{er} sept)					Programme de formatio arrêté
Mise en œuvre master* (hors coûts logistiques payé par la Rép. du Congo, les coûts sont divisés par les 6 pays voisins)	Tronc commun					20 élèves suivent le tronc commun
	Specialisation					20 élèves suivent une spécialisation
	Bourses de stage					20 élèves font un stage
	Matériel de bureau, salle avec 20 ordinateurs et logiciels					20 élèves ont des équipements adaptés

Tableau 4 - COMPOSANTE 4						
Principales activités	Sous activités	2010	2011	2012	2013	Total
Recrutement	Coordinateur de la cellule					Chef de cellule embauché et opérationnel
	Développement méthodo, traitement des données					Experts embauches et données traitées
	Gestion de l'informatique, bases de données et archivage					Experts embauchés et données archivées
	Contrôle de terrain des inventaires forestiers					CR de mission de vérité terrain
	Achat et entretien d'outils de terrain					Outils achetés
	4 ordinateurs + logiciels, imprimantes, consommables					Matériels achetés et entretenus
	Achat 1 voitures en 2010					Voiture achetée/entretenu, servant pour consultations
Formations au MRV	Frais de déplacement (billets d'avion, per diem, visa)					CR de mission à des ateliers internationaux sur le MRV
AT internationale	Honoraires, vols internationaux, frais de mission					CR de l'assistance technique
Etudes de complément	Missions de terrain, analyses sol, litières, densité du bois, etc.					Rapports des diverses études
Terrain	IFN, contrôle thématiques et carto.					CR de missions de terrain
QA/QC	Audit externe					CR de QA/QC

Annexes

Annexe 1 : Point sur le niveau d'exécution des différentes recommandations du Comité des Participants du FCPF

Annexe 1.1 : Points sur le niveau d'exécution des recommandations du CP6 (Comité des Participants), Guyana 2010

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU CP6 - FCPF

La 6^{ème} session du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), tenue à Georgetown à Guyana du 28 Juin au 1^{er} Juillet 2010, a approuvé le 29 Juin 2010 avec amendements le R-PP de la République du Congo. Cette approbation est consignée dans la Résolution n° PC/6/2010/3 du 29 Juin 2010. La Résolution citée ci-dessus a fait des recommandations suivantes :

- Renforcer les consultations avec les populations locales et les peuples autochtones ;
- Mieux analyser les complémentarités entre le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT dans l'amélioration de la gouvernance forestière ;
- Détailler le système de suivi des co-bénéfices ;
- Répondre aux commentaires émis par le TAP sur les composantes 3 (scénario de référence) et 4 (MRV) ;
- Approfondir les analyses des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, plus particulièrement de l'exploitation forestière industrielle ;
- Expliquer comment les études analytiques permettront d'adresser les problématiques de la sécurité foncière, des droits sur le carbone et du partage des bénéfices.
- Rechercher des financements additionnels auprès du Secrétariat de l'UN-REDD pour soutenir les programmes de consultation.

NIVEAU D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DU CP6-FCPF

A la date du 28 Février 2011, le point fait dans le cadre de l'exécution des recommandations de la 6^{ème} session du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), se résume comme suit :

Recommandations	Niveau d'exécution	Observations
Renforcer les consultations avec les populations locales et les peuples autochtones.	Tâche réalisée.	La CN-REDD ²⁹ et la CI-REDD-SC ³⁰ , mettant à profit le concours des pouvoirs publics, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du Congo à la REDD, ont valorisé la campagne nationale sur la REDD et le R-PP, ainsi que les focus des plateformes et les ateliers départementaux.
Mieux analyser les complémentarités entre le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT dans l'amélioration de la gouvernance forestière.	Tâche réalisée.	Une note d'information sur le lien entre REDD+ et APV-FLEGT a été rédigée. Elle sera intégrée dans le document du R-PP sous la forme d'un « encadré ». Elle permettra de clarifier la complémentarité des 2 processus dans la réduction des émissions liées à la Déforestation et à Dégradation forestière.
Détailler le système de suivi des co-bénéfices.	Tâche finalisée.	Tâche exécutée par la CN-REDD, la Cellule nationale MRV-REDD et le Bureau d'étude ONFi. La composante 4b concernant les autres bénéfices et impacts sociaux a été améliorée. Le système de MRV congolais va intégrer des principes, critères, indicateurs et vérificateurs pour le suivi des co-bénéfices au processus REDD+ (revenus et cadre de vie des populations locales et autochtones, conservation de la biodiversité, etc.)
Répondre aux commentaires émis par le TAP sur les composantes 3 (scénario de référence) et 4 (MRV).	Tâche finalisée.	La CN-REDD, la Cellule nationale MRV-REDD et le Bureau d'étude ONFi ont apporté des améliorations sur la composante 3 sur le scénario de référence et la composante 4 sur le système MRV (cf. notes conceptuelles des dites composantes).
Approfondir les analyses des causes et facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, plus particulièrement de l'exploitation forestière industrielle.	Tâche finalisée.	La CN-REDD, la Cellule nationale MRV-REDD et de nombreux partenaires à la REDD (cadres du secteur public et du secteur privé, société civile et société savante), ont permis d'enrichir ces analyses. Des consultations complémentaires des parties prenantes sont prévues dans la phase de la mise en œuvre du R-PP grâce aux études identifiées par le R-PP. Il convient de souligner que le niveau très avancé de la mise en œuvre des règles d'exploitation forestière à impacts réduits est une garanti de taille pour limiter l'impact de l'exploitation forestière industrielle sur la forêt. Notons aussi que l'exploitation forestière industrielle en République du Congo est encore sélective en raison notamment des exigences du marché international des bois, de l'étroitesse du marché local et des coûts de transport. En plus, malgré quelques lacunes mineures, la réglementation forestière semble bien

²⁹ Coordination Nationale REDD

³⁰ Commission Nationale REDD de la Société Civile

		respectée et permet de maintenir les prélèvements à un niveau compatible avec l'accroissement naturel de la ressource
Expliquer comment les études analytiques permettront d'adresser les problématiques de la sécurité foncière, des droits sur le carbone et du partage des bénéfices.	Tâche finalisée.	Tâche exécutée par la CN-REDD et la Cellule nationale MRV-REDD. Cette explication a été apportée dans la composante 2 (préparation de la stratégie REDD) en général et dans la composante 2d (cadre de mise en œuvre de la REDD+) en particulier.
Rechercher des financements additionnels auprès du Secrétariat de l'UN-REDD pour soutenir les programmes de consultation.	Tâche finalisée.	Financement a été annoncé mais n'est pas encore rendu disponible. La mission conjointe des partenaires techniques et financiers de la République du Congo à la REDD+ (Banque Mondiale, PNUD, etc.) d'août 2010 avait abouti à la validation d'un plan d'urgence sur le R-PP Congo et d'un budget de 75.000 \$ US. La CN-REDD et la Représentation du PNUD au Congo avaient finalisé dans les délais les modalités de gestion desdits fonds sur une période de 6 mois, allant de février à août 2011. Le Gouvernement de la République, qui a engagé le pays au processus REDD+, a mobilisé des moyens compensatoires pour faire avancer le processus de consultations des populations locales et autochtones (cf. note ci-dessous sur la campagne nationale sur la REDD+ et le R-PP Congo).

Il convient une fois de plus de souligner qu'une vaste campagne nationale sur la REDD+ et le R-PP a été lancée le 6 août 2010, par le Gouvernement de la République. Cette campagne prévue pour trois mois lors du lancement (06 août au 06 novembre 2010) a été rallongée d'un mois à la demande générale. Elle s'est achevée le 04 décembre 2010. Elle visait essentiellement :

- Aider l'ensemble des Parties Prenantes à comprendre la REDD et le R-PP et y apporter une participation plus active et efficace ;
- Renforcer le degré de participation et d'engagement des Parties Prenantes dans le processus REDD.

La campagne nationale sur la REDD+ et le R-PP a mobilisé :

- les hautes autorités et hauts fonctionnaires de l'Etat (Ministres, Parlementaires, etc.) ;
- les acteurs des Parties Prenantes à la REDD et au Développement durable (secteur public, secteur privé, société civile y compris les populations locales et autochtones ;
- les représentants des institutions internationales, des ONG internationale et des Bureaux d'Etudes ;
- les experts nationaux et internationaux de la REDD.



Préparation de la salle de conférence pour la cérémonie de lancement de la Campagne Nationale sur la REDD et le RPP



Couverture médiatique de la cérémonie de lancement de la Campagne Nationale sur la REDD et le RPP



Supports de la Campagne Nationale sur la REDD et le RPP (CDRom)



Vue partielle des participants suivant un sketch sur le processus REDD

Les activités prévues dans le cadre de cette campagne (cf. tableau ci-dessous) étaient conduites sous la forme des :

- Ateliers et Focus groupes de consultation avec les parties prenantes (secteur public, société civile et secteur privé) sur la finalisation de la R-PP, la mise en place de la plate forme REDD de la société civile, y compris des populations locales et autochtones ;
- Focus groupe avec les partenaires techniques et financiers de la République du Congo, pour échanger sur le processus REDD et mobiliser des financements intérimaires pour le Plan d'Urgence du R-PP Congo ;
- Réunions techniques ciblées autour des questions techniques de la REDD, notamment le scénario de référence et le système MRV ;
- Réunions de restitution des ateliers sous-régionaux, régionaux et internationaux sur la REDD et les négociations en cours sur le climat.

La campagne nationale sur la REDD et le R-PP a permis de :

- dissiper les malentendus avec la société civile congolaise ;
- d'organiser la société civile congolaise autour de la REDD+, avec la mise en place d'une commission nationale REDD de la société civile ;
- valider en atelier national un important Plan d'Urgence pour la finalisation du R-PP et sa mise en œuvre sur le court terme (Septembre 2010 à Mars 2011) ;
- consolider l'encrage du R-PP Congo dans le cadre du programme UN-REDD par la mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 75.000 dollars US ;

Elle a aussi donné l'occasion de discuter avec les partenaires techniques et financiers de la République du Congo des prochaines étapes du processus national de préparation à la REDD, en vue de mobiliser des fonds supplémentaires pour les actions à mener dans le cadre de la REDD+. La mission conjointe d'août 2010 (cf. rapport de mission disponible sur le site du FCPF et de l'UN REDD) avec les partenaires techniques et financiers de la République du Congo à la RED+ (Banque Mondiale, PNUD, FAO, WRI, FERN, etc.).

Dates	Activités	Lieu
06/08/2010	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la cérémonie officielle de lancement de la Campagne REDD et R-PP - Sensibilisation des délégués des Parties Prenantes sur les objectifs et les résultats attendus de la Campagne sur la REDD et le R-PP en République du Congo 	Brazzaville
09/08/2010	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des parties prenantes du R-PP, des observations du TAP et de la Résolution PC/6/2010/3 du 29 Juin 2010. - Implication de la Coordination Nationale REDD et des experts REDD dans les activités de la 15^{ème} Journée Internationale de Solidarité avec les Populations Autochtones 	Brazzaville et Départements
17/08/2010	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions de restitution des ateliers sur : le modèle CONGOBIOM (IIASA), le projet régional REDD, le Partenariat mondial sur la REDD+, le 6^{ème} Comité des Participants au FCPF, la Mission de Guyana sur REDD+ 	Brazzaville
18/08/2010	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de sensibilisation des Parties Prenantes sur la R-PP, les commentaires du PC6 et du TAP et le Plan d'Urgence des activités prioritaire du R-PP Congo en collaboration avec la mission conjointe : Banque Mondiale, PNUD, PNUE/UN-REDD, AFD, Norvège, WCS, ONFI, GAF, WWF, WRI, RFF, FERN, et autres partenaires techniques et financiers) 	Brazzaville
19/08/2010	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier sur l'organisation de la société civile dans le cadre du Plan de Participation, de Consultation et d'Information à la REDD en République du Congo 	Brazzaville
20/08/2010	Restitution des conclusion de la mission conjointe Banque Mondiale, PNUD, PNUE/UN-REDD, AFD, Norvège, WCS, ONFI, GAF, WWF, WRI, RFF, FERN, et autres partenaires techniques et financiers sous le haut patronage du Ministre du Développement Durable, Économie Forestière et de l'Environnement et des Représentants Résidents du PNUD, de la FAO et de la Banque Mondiale	Brazzaville
Sept. 2010	Organisation des réunions et focus groupes sous la conduite des organisations partenaires (Ministères, entreprises privées, ONG et Associations) sous la forme des consultations de leur base et d'enrichissement du R-PP.	Brazzaville et Départements
Oct. 2010	Poursuite de réunions et focus groupes sous la conduite des organisations partenaires (Ministères, entreprises privées, ONG et Associations) sous la forme des consultations de leur base et d'enrichissement du R-PP.	Brazzaville et Départements
Nov. 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de réunions et focus groupes sous la conduite des organisations partenaires (Ministères, entreprises privées, ONG et Associations) sous la forme des consultations de leur base et d'enrichissement du R-PP. - Participation de l'ensemble des parties prenantes aux opérations de planting de la Journée Nationale de l'arbre édition 2010. - Poursuite des réunions de restitution des travaux des groupes partenaires et tenu des ateliers Départementaux (Dolisie, Owando, Brazzaville) pour la compilation et la synthèse des données complémentaires à l'amélioration du R-PP Congo 	Brazzaville et Départements
04/12/2010	Cérémonie de clôture de la 1 ^{ère} campagne nationale sur la REDD et le R-PP <ul style="list-style-type: none"> • Animation culturelle • Clôture de la campagne 	Brazzaville et Départements

N.B: Les entités impliquées dans le processus REDD+ en République du Congo (structures publiques et privée, plate forme ou coordination des groupes d'ONG de la Société Civile) s'est organisée à animer les séances de consultation en interne et des ateliers sectoriels. Elles ont été assistées par les experts nationaux de la Coordination Nationale REDD.

La deuxième édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), tenue à Impfondo (Département de la Likouala) du 16 au 19 Mars 2011, a donné l'occasion de poursuivre au niveau des délégués des populations autochtones des consultations sur la REDD+ et le R-PP. Le concours du Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC) a permis d'organiser un «side event REDD+» et des focus groupe. Le side event, qui a bénéficié de l'appui financier et matériel du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), s'est tenu sous le thème «LE SAVOIR FAIRE DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR REDD+ » et a suscité un intérêt très marqué auprès des participants au FIPAC et des populations d'Impfondo et ses environs.



L'étape d'Impfondo, chef lieu d'un des départements qui abrite un effectif important des peuples autochtones a permis de rapprocher les peuples autochtones du processus REDD+. Nombreux d'entre eux ont souhaité accompagner le processus REDD+. L'expérience du théâtre forum itinérant a été une innovation fort appréciée par le public. Elle va désormais intégrer l'approche nationale du plan de communication et de consultation des parties prenantes au processus REDD+ en République du Congo.

Annexe 1.2 : Point sur le niveau d'exécution des recommandations du CP 9 (Comité des Participants) Norvège 2011

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU CP9 - FCPF

La 9^{ème} session du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), tenue en Juin 2011 à Oslo en Norvège a soulevé de façon exceptionnelle la manière dont la République du Congo a pris en compte les préoccupations du CP6 tenu en Juin 2010 à Georgetown (Guyana). Sur insistance de certaines ONG internationales, le Comité a indiqué à la Coordination Nationale de :

- Améliorer l'analyse des causes de la déforestation dans la composantes 2a en mettant en exergue les impacts de l'exploitation forestière industrielle et des autres secteurs de développement comme ; les mines, le pétrole, l'agriculture industrielle sur le couvert forestier ;
- Améliorer la compréhension du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (composante 2c) en détaillant les études analytiques prévues à cet effet par le R-PP ;
- Améliorer la structure du budget de la composante 4b relative au suivi des co-bénéfices et risques.

NIVEAU D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DU CP9-FCPF

A la date du 28 Février 2011, le point fait dans le cadre de l'exécution des recommandations de la 9^{ème} session du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), se résume comme suit :

Recommandations	Niveau d'exécution	Observations
Identification des causes de la déforestation, notamment le rôle de l'exploitation forestière industrielle et la présentation de l'impact du développement des autres secteurs (mines, pétrole et agriculture notamment) sur le couvert forestier.	Tâche réalisée.	La composante 2a a été enrichi pour répondre de façon plus précise à cette préoccupation : <ul style="list-style-type: none">• Les analyses pertinentes des rapports de l'Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF) sur les défis de la gouvernance forestière ;• Les TDRs détaillés de l'étude sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.• Les 4 études initialement prévues pour mieux comprendre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts ont été regroupées dans une seule étude. Les résultats des initiatives antérieures ou en cours seront capitalisés. Il s'agit notamment des avancées en cours sur les deux projets pilotes REDD (projet relatif au suivi de la couverture forestière et projet relatif à la quantification de carbone) et des études sur la lettre des politiques sur la bio-énergie et les enquêtes sur la filière bois-énergie.• Un encadré supplémentaire (encadré 2a2) a été introduit dans la composante 2a.

		<p>Il porte sur les informations vérifiées et validées de façon responsable, sur les activités de recherche autorisées par le Gouvernement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la société pétrolière ENI Congo pour les activités de recherche sur les sables Bitumineux dans le Département du Kouilou ; - Mining Project Development (MPD) et Congo Iron pour des activités de recherches sur les minerais de fer dans les Départements de la Lékoumou et de la Sangha. <p>Cet encadré a rappelé ce qui a été indiqué clairement dans la composante 2d au plan des dispositions réglementaires en matière d'étude d'impact environnemental et social.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations liées à développement en perspective des plantations de palmier à huile ont été aussi rappelé dans le paragraphe 3.1 portant sur l'agriculture.
Détailler les études à mener pour la clarification du cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo.	Tâche réalisée.	<p>Les termes de référence (TDRs) sur les études à mener pour mieux clarifier le cadre de mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo ont été préparés et insérés dans la présente version du R-PP. Elles ont précisé : le contexte, les objectifs de la consultation, les livrables, les principales questions à aborder (échelle de mise en œuvre, identification des options pour le partage des revenus, identification des options pour la gestion des Fonds REDD+, mission du bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études, profil du consultant ou bureau d'études, durée de la mission.</p> <p>Les exigences techniques minimales pour le développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en République du Congo, ont aussi été indiquées dans ces TDRs.</p>
Mieux structurer le budget relatif au suivi des co-bénéfices.	Tâche finalisée.	<p>Le budget alloué à la composante 4b relative au suivi des co-bénéfices et risques a été revu à la garantir des moyens adéquats nécessaires à l'accomplissement des tâches programmées.</p> <p>Une ligne du budget a été prévue pour les travaux de l'Observatoire Indépendant de la REDD+ (OIREDD) pour lui permettre d'accomplir ses missions.</p>

Annexe 1b-1 : Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur le RPP de la République du Congo

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la REDD+ et le RPP en général	
<p>Atelier de lancement du processus d'élaboration du RPP, le 20 janvier 2010 à Brazzaville</p> <p>(voir compte rendu écrit infra)</p>	<p>information des parties prenantes sur l'engagement du pays dans le processus REDD+</p> <p>Sensibilisation sur les enjeux du processus REDD+ au niveau international</p> <p>Collecte des attentes des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+</p>
<p>Atelier départemental à Kinkala dans le Département du Pool, les 12 et 13 mars 2010</p> <p>(voir compte rendu écrit infra)</p>	<p>Information sur le processus REDD+ au niveau international et ses enjeux</p> <p>Information sur le niveau de préparation du RPP de la République du Congo</p> <p>Consultation en sous groupes des parties prenantes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le cadre institutionnel de la REDD+ en préparation ○ le plan de consultation et de gestion participative ○ les causes apparentes et sous jacente de la dégradation et de la déforestation au niveau local
<p>Atelier départemental des 16 et 17 mars 2010 à Ouessou dans le Département de la Sangha</p> <p>(voir compte rendu écrit infra)</p>	<p>Information sur le processus REDD+ au niveau international et ses enjeux</p> <p>Information sur le niveau de préparation du RPP de la République du Congo</p> <p>Consultation en sous groupes des parties prenantes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le cadre institutionnel de la REDD+ en préparation ○ le plan de consultation et de gestion participative ○ les causes apparentes et sous jacente de la dégradation et de la déforestation au niveau local
<p>Atelier départemental à Pointe Noire dans le Département de Pointe Noire, les 29 et 30 mars 2010</p> <p>(voir compte rendu écrit infra)</p>	<p>Présentation des résultats préliminaires du plan de préparation de la République du Congo à la REDD+</p> <p>Expérience de la REDD+ dans d'autres pays (Madagascar, RDC, Suriname)</p> <p>Importance du reboisement dans la REDD+</p> <p>Consultation des parties prenantes sur toutes les drafts de composantes du RPP</p> <p>Cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo</p>

	Causes actuelles et futures de la déforestation et stratégie nationale REDD+ Plan de consultations
Visioconférence avec la BM, le 9 avril 2010	Appréciation du niveau de préparation des différentes composantes de la RPP

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 1a	
Lambert IMBALO, Directeur de Cabinet au MDDEFE	Organisation et fonctionnement des organes de gestion REDD+ en République du Congo
Rosalie MATONDO, Directrice du Service national du reboisement au MDDEFE	Idem
Simon MABIKA, Ministère des affaires foncières et du domaine public	Idem
Bernard GOULOU, Conseiller à la politique agricole et à l'innovation technologique au Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Idem
Lorenzo ORIOLI, ENI Congo	Idem
Roch Euloge NZOBO, Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)	Idem
Sylvie Nadège MFOUTOU BANGA, Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC)	Idem
Christian LOUBAKI, Présidence de la République	Idem
Jean-Pierre MACKITA, CONADEC	Idem
Havene Peut-être QUERET-MOUSSOUNDA, Chef du bureau de la prévention au Ministère des hydrocarbures	Idem
André SENGUELA, Ministère des mines et de la géologie	Idem
Donatien N'ZALA, Directeur général de l'économie forestière au MDDEFE	Idem
Alexis MINGA, Directeur général de l'environnement au MDDEFE	Idem
Léonard MOUBOUNDOU, Cabinet de la Présidence de la République	Idem
Joël LOUMETA, Université Marien NGOUABI	Idem
Bouya IBEAO, Vice-président de CARESCO	Idem

Anaclet M'VILA, ENI Congo	Idem
Orioli Lorenzo, ENI Congo	Idem
Antoinette NKABI, Cabinet du MDDEFE	Idem
Marguerite HOMB, Espace créateurs	Idem
Gervais LOUTINA, Société TRABEC	Idem
Adelaïde ITOUA, Attachée au Cabinet MDDEFE	Idem
Jean-Pierre KAMPE, Directeur du Centre régional de recherche agroforestière d'Oyo	Idem
Marie-Joseph SAMBA-KIMBATA, Université Marien NGouabi	Idem

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 1b	
Plate forme de la société civile sur la gestion durable des forêts, mis en place à la faveur de l'APV FLEGT, le 23 janvier 2010 à Brazzaville	Sensibilisation sur la REDD+ et ses enjeux et la nécessité de l'implication de la Société Civile
Réunion avec le Réseau national des peuples autochtones du Congo (RENAPAC), le 11 mars 2010 à Brazzaville au siège du RENAPAC	Sensibilisation sur la REDD et ses enjeux et la nécessité de l'implication de la Société Civile
Les trois ateliers départementaux ci-dessus dans le cadre des consultations générales	Validation de l'approche du plan de consultation pour les Peuples Autochtones. L'Administration publique, les Communauté, les Elus, les représentants du secteur privé ont tous approuvé le plan de consultation proposé

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 2c	
Gilbert MASSOUEMA, Directeur de la coopération aux affaires foncières, Ministère des affaires foncières et du domaine public	L'immatriculation des terres rurales, le conflit droit foncier écrit et coutumier, la nature des crédits carbone, le rôle de l'Etat, l'approche intégrée dans la REDD+
Francis BEMBA, Conseiller au domaine public, Ministère des affaires foncières et du domaine public	Idem

N. WATHA-NDOUDY, Enseignant chercheur, Faculté des sciences, Université Marien NGOUABI	Le foncier au Congo, droit écrit et droit coutumier, risques liés au foncier en République du Congo
Marcel LEOUOBO, Député national et Conseiller départemental du Niari	Statut des crédits carbone, distribution des revenus, rôle de l'Etat dans les transactions
Marcel MOUTOU, Magistrat, Attaché administratif et juridique du MDDEFE	Idem
Bienvenu Parfait MATSALA, juriste, Président de l'Observatoire congolais du droit de l'environnement	Idem
Virgile SAFOULA, Responsable ONG EDIC	Idem
Guy Roger BAMBI, Directeur des études au Lycée technique agricole	Impact environnementaux des systèmes agricoles-changement climatiques
Héliodore MASSAMBA, Directeur de la commercialisation, Ministère de l'agriculture	Impacts de la déforestation pour la mise en place des palmeraies
Gaspard NGOMA et Bernard OTIA, Direction de l'architecture, Ministère de l'urbanisme	Impacts environnementaux des grands travaux sur les écosystèmes
Emile KAMI, Chef de l'Herbarium national	Traitement de la question de la réduction de la déforestation par la recherche
Félix NTSIANGANA, Proviseur du Lycée technique agricole	Impacts environnementaux des systèmes agricoles - changements climatiques

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 3	
Raphaël MOKOKO, Directeur général du plan et du développement, Ministère du plan	Modalités pratiques d'élaboration du DSRP et des autres plans et programmes de développement Etudes et analyses prospectives déjà menées au sein de la direction générale
Dominique KIMPOUNI, Directeur de la coordination et de l'harmonisation des statistiques à la DG-CNSEE	Analyse critique des modalités de collecte de l'information statistique; institutions responsables, méthodologies de collecte, données collectées Présentation du plan national de réforme du système statistique
Guecko OBAMBI, Directeur central du CNSEE	Données collectées dans le cadre de l'enquête nationale sur la pauvreté
Etaki Wa DZON, Chef de service modélisation macroéconomique au Secrétariat du DSRP	Présentation des modèles RMSX et Macro Congo Discussion autour de leur intérêt dans le cadre du REDD+
Hervé DIATA, Professeur, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Université Marien NGOUABI	Identification des capacités nationales en matière de formation et de recherche en matière de modélisation économique et spatiale Sources de financement de la recherche en République du Congo Comment lier recherche et aide à la décision politique ?

Evariste NOMBO, Groupe de recherche en sciences exactes et naturelles, anciennement géographe au CERGEC	Identification des missions et des capacités humaines et matérielles du CERGEC Inventaire des données disponibles Discussion autour des besoins en renforcement de capacités du CERGEC et en matière de production cartographique au Congo
Xavier BLANCHARD, Directeur de l'agence AFD à Brazzaville	Comment impliquer le secteur forestier privé dans le mécanisme REDD+ ? Comment garantir l'interministérialité du processus REDD+? Interventions de l'AFD en République du Congo en matière environnementale : étude prévue sur la collecte de bois de feu (mesure et nature du prélèvement, solutions, etc.) Evaluations des projets des bailleurs dans le secteur environnemental
Jean Noël LOUMETO, Département de biologie et physiologie végétale, Université Marien NGOUABI	Evaluation des capacités nationales dans les différents champs disciplinaires d'intérêt pour REDD

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants
Consultations faites sur la composante 4	
Projet d'appui à la gestion forestière (PAGEF)	Disponibilité des inventaires d'aménagement au Sud (peu avancé, certains inventaires dans quelques mois)
Paul TELFER, Directeur de WCS Congo	Activités de WCS en matière de conservation
Lambert IMBALO, Directeur de cabinet au MDDEFE	Disponibilité des données d'inventaires forestiers au MDDEFE
François NTSIBA, Directeur du CNIAF	Disponibilité des données d'inventaires au CNIAF
Donatien NZALA, Directeur général de l'économie forestière au MDDEFE	Disponibilité des données d'inventaires forestiers au MDDEFE
Basile MPATI, Service des inventaires au CNIAF	Avancement et méthodologie de l'inventaire national
Chérubins Brice OUISSIKA, Service de cartographie du CNIAF	Méthodologies utilisées pour les calculs de déforestation déjà réalisés
	Cartes disponibles, images satellites disponibles
Patrice GOUANA, Chef du service des inventaires au MDDEFE	Disponibilité des documents / listing des inventaires d'aménagement déjà réalisés et en cours.

Type de rencontre, date et lieu	Sujets abordés et points saillants	
Consultations faites sur les composantes 2a et 2b		
IMBALO Lambert	Directeur de Cabinet du MDDEFE	(i) Vision politique du Congo sur les arrangements institutionnels nationaux pour la REDD+ (ii) Analyse des forces et faiblesses des politiques forestières
AQUINO André	Expert forestier au FCPF - Banque mondiale	(i) Formation des experts (ii) Sensibilisation au processus REDD+ (iii) Analyse des drafts et conseils de rédaction
BAMANA-DANDOU Georgette	Directrice générale de l'agriculture, Ministère de l'agriculture et de l'élevage	(i) Analyses des forces et faiblesses des politiques agricoles, (ii) Projets en cours d'analyse, (iii) Concertation interministérielle pour l'utilisation du territoire rural
BLANCHARD Xavier	Directeur de l'AFD - Brazza	(i) Plans d'aménagement, acquis et difficultés actuelles (ii) Décentralisation et répartition des revenus REDD+ (iii) Coordination des bailleurs dans le cadre du DSRP
DOLAMA Virginie Euhragie	ONG ACNL	(i) Société civile et programmes REDD+ : compréhension du processus, situation et perspectives (ii) Représentativité de la société civile dans les Départements
ELOMBILA Jean-Claude	Inspecteur général de l'agriculture	(i) Agriculture : productions, types d'exploitation, plantations industrielles, réduction des jachères, impact sur les forêts, impacts changement climatique sur les cycles agricoles (ii) Problématique du retour des jeunes dans leurs villages d'origine
GOULOU Bernard	Conseiller politique agricole au cabinet du Ministère de l'agriculture et de l'élevage	(i) Analyses des forces et faiblesses des politiques agricoles, (ii) Projets en cours d'analyse, concertation interministérielle pour l'utilisation du territoire rural
GUELELE KOUENE K. Arsène HOMB Marguerite ILOY Davy Sostène ITSOUA Guy Fulgence KITEMO Gaston MACKITA Jean-Pierre MINIKORO César NDZOULA Honorine NSOSSO Dominique SAFOULA Virgile	ONG REJEFAC-Congo/AESI Point focal ONG Espace créateurs (Département du Pool) ONG CFC ONG CEDEV ONG ACEIE ONG CONADEC ONG ADUR ONG Amis du Parc d'Odzala ONG AMEA ONG EDIC / RIAT	(i) Société civile et programmes REDD+ : compréhension du processus et échanges sur la situation et les perspectives (ii) Représentativité de la société civile, notamment dans les Départements, suivi des études et force de proposition
KOMBO Germain	Conseiller Dvpt durable, cabinet du MDDEFE	(i) Politique du département et causes déforestation et dégradation (ii) Evolution récente du prélèvement des PFNL et du bois énergie

LOUMETO Joël	Enseignant-chercheur à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville	(i) Représentation de la société civile et représentativité des coordinations, forum et plateformes d'ONG dans REDD+ (ii) Rôle de l'Université dans la formation des cadres, recherche scientifique et possibilité de former des équipes pour des études
MAKAYA François	Point focal REDD+ au Ministère de l'énergie	(i) Société civile et programmes REDD+ : compréhension du processus et échanges sur la situation et les perspectives (ii) Représentativité de la société civile, notamment dans le départements, suivi des études et force de proposition
MAKITA-MADZOU Jean-Pierre	Botaniste	Dires d'expert sur les causes de déforestation et dégradation
MATONDO Rosalie	Directrice du Service national du reboisement au MDDEFE	(i) Situation des programmes de plantations forestières (ii) Nouveaux rôles du SNR (iii) Problèmes du foncier rural (iv) Place du reboisement dans la REDD+ (v) Rôle des femmes dans le secteur forestier
MBILE Peter	Expert de WRI	(i) Situation actuelle du secteur forestier (ii) RPP et premiers projets pilotes à mettre en œuvre
MINGA Alexis	DG de l'environnement du MDDEFE	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
MOKOKO Léon Raphaël	Directeur général au Ministère du plan	(i) Politique du plan : projets en cours et futurs, suivi-évaluation (ii) Réformes institutionnelles (budget et dépenses) (iii) Collecte des données auprès des Ministères sectoriels (iv) Préparation de la planification stratégique 2011-2016, vision prospective 2025 et modèles utilisés pour les études de prospective
MPATI Basile	Service inventaires aménagements - CNIAC	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
N'ZALA Donatien	DG de l'économie forestière du MDDEFE	(i) Causes de déforestation et dégradation (ii) Evolution récente du rôle des services publics forestiers (iii) Prélèvement des PFNL et de bois-énergie
NGOLIELE Augustin	Point focal de la Convention sur la diversité biologique	(i) Etat des lieux de la CDB et ses liens avec processus REDD+ (ii) Rôles des ONG et des enseignant pour diffuser des messages sur la biodiversité, les changements climatique, REDD+, etc.
NGOUELE IBARA Jean	Représentant des peuples autochtones	(i) Peuples autochtones en République du Congo : situation et difficultés (ii) Représentation des peuples autochtones et discriminations
NKABI Antoinette	Cabinet du MDDEFE	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
NTSIBA François	Directeur du CNIAC	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
OSSEBI-MBILA Samuel	Chef du Service de la législation, DG de l'éco. Forestière du MDDEFE	(i) Situation des forêts, des concessions forestières, de l'aménagement forestier dans le pays (ii) dire d'experts sur la déforestation et de la dégradation des forêts
OYO Pierre	Point focal climat, MDDEFE	(i) Changement climatique et processus REDD+ (ii) Bilan des exercices passés de planification (iii) Impact de la déforestation autour des villes

PENELON Alain	Assistant technique régional pour FLEGT	(i) FLEGT dans la Région et en République du Congo (ii) Gouvernance forestière (iii) Politiques des bailleurs de fonds dans le domaine forestier
SAMBA Pierre	Service droit à la DG de l'envrt du MDDEFE	Dires d'expert sur les causes de la déforestation et de la dégradation
TELFER Paul	Directeur de WCS Congo	Appui à la réalisation de la RPP
TURUNEN Léa	Chargée forêts-Commission européenne	Possibilité d'appui dans le Plan indicatif national 2008-2013 en cours et intégration dans la préparation du PIN 2014-2019
VIVIEN Catherine	Forest resource management (FRM)	(i) Situation des forêts du Sud du pays (ii) Processus FLEGT (iii) Formation des cadres du Ministère
NGOUISSANI Adolphe	Directeur Départemental de l'agriculture dans le Pool	(i) Problème de l'agriculture dans le Pool (ii) Promotion et vulgarisation de systèmes agro-sylvo-pastoraux (iii) Mécanisation appropriée de l'agriculture (iv) Augmentation des superficies de production
MOUKISSI Marcel	Directeur Départemental de l'éco. forestière - Pool	Problème de la déforestation et la dégradation dans le département du Pool (le Pool est le principal pourvoyeur du bois énergie pour la ville de Brazzaville)
NSAKABOUEYA Albertine DIAFOUKA Bамbelela	Conseillère départementale Secrétaire général de la Préfecture du Pool	(i) Enjeux du développement du Département du Pool (ii) Implication du Conseil départemental au Comité Départemental REDD
MPOKOSSO Rodrigue MATINGOU Boniface AKOUELAOUM Emmanuel KOU MBA Jean-Didier	Directeur départemental de l'agri. - Sangha Direction départementale de l'EF - Sangha Conseil départemental - Sangha Secrétaire général de Préfecture – Sangha	(i) Problème de l'Agriculture dans La Sangha (département très forestier) (ii) Implication du Conseil départemental dans le Comité Départemental REDD+

Annexe 1b-2 : Points saillants issus des ateliers de consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur le RPP de la République du Congo

CONTEXTE

Un atelier national de lancement a eu lieu du 20 au 21 Janvier 2010 à Brazzaville. Il a été suivi de :

- 7 ateliers Départementaux qui ont eu lieu dans les Départements de Pointe-Noire et du Kouilou, du Pool, du Niari, de la Sangha, de la Likouala et de la Lékoumou. Les périodes de ces ateliers se présentent comme suit :
 - o Département du Pool dans le Sud du pays à Kinkala (chef lieu du Département): du 12 au 13 Mars 2010 ;
 - o Département de la Sangha dans le Nord du pays à Ouesso (chef lieu du Département) : du 16 au 17 Mars 2010 ;
 - o Départements de Pointe-Noire et du Kouilou dans le Sud du pays à Pointe-Noire (Chef lieu du Département de Pointe-Noire) : du 29 au 30 Mars 2010 ;
 - o Département de la Likouala dans le Nord du pays à Impfondo (chef lieu du Département): du 28 au 29 Janvier 2011 ;
 - o Département du Niari dans le Sud du pays à Dolisie (chef lieu du Département): du 28 au 29 Janvier 2011 ;
 - o Département de la Lékoumou dans le Sud du pays à Sibiti (chef lieu du Département): du 28 au 29 Janvier 2011 ;
 - o Département de Brazzaville avec de nombreux ateliers par plateforme sectorielle au cours du mois d'Avril 2010, Novembre 2010 et Janvier 2011.
- 3 ateliers nationaux de validation du R-PP de la République du Congo. Il s'agit de :
 - o l'atelier national tenue à Brazzaville le 15.Avril 2010, pour la validation de la version R-PP d'Avril 2010 soumis aux panels des experts du FCPF pour recueillir leurs premiers commentaires ;
 - o l'atelier national tenue à Brazzaville du ...au ...Mai 2010, pour la validation du R-PP de la République du Congo, version de Juin 2010, soumis aux membres du 6^{ème} Comité des Participants (CP6) du FCPF ;
 - o L'atelier national tenu à Brazzaville du 22 au 23 Février 2011 pour la validation de la version révisée du R-PP de la République du Congo.

Ces ateliers ont connu la participation de représentants congolais des plateformes de la Puissance publique, du Secteur privé et de la Société civile. Y ont également participé des représentants des bailleurs de fonds, (PNUD, Banque mondiale, FAO), de WCS, de l'ONFI, de Norvège et de la République Démocratique du Congo.

Quatre temps forts ont marqué le déroulement de chacun de ces ateliers, à savoir : la cérémonie d'ouverture, les travaux en groupe, la session plénière et la cérémonie de clôture. Toutes les cérémonies d'ouverture et de clôtures étaient placées sous le patronage des autorités du Ministère du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement et des Préfectures :

- Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement ou ses collaborateurs Lambert IMBALO, ancien Directeur de Cabinet du MDDEF et Sébastien M'POUSSA, actuel Directeur de cabinet du MDDFE, pour les ateliers nationaux (lancement et validation du RPP) à Brazzaville ;
- Leurs Excellences les Préfets ou les Secrétaires Généraux des Préfectures pour les ateliers départementaux du Pool, de la Sangha, de Pointe-Noire, du Kouilou, du Niari, de la Likouala et de la Lékoumou.

Tous ces ateliers ont permis d'améliorer de façon substantielle les composantes du RPP présentés par les experts nationaux et internationaux commis à leur formulation. Les ateliers départementaux de Kinkala et Ouessou, ont été marqués par la participation de Monsieur André AQUINO de la Banque mondiale, ce qui a permis aux participants de lui soumettre directement leurs préoccupations.

L'atelier du 15 Avril 2010, placé sous le haut patronage du Ministre du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement a permis aux participants de valider le R-PP de la République du Congo. A la suite de cet atelier, il a été organisé un second atelier national en convenu d'attendre les premiers commentaires du panel des experts du FCPF pour organiser l'atelier national en Mai 2010, pour validé la version améliorée du R-PP sur la base des commentaires du panel des experts du FCPF. La version validée dudit R-PP, présentée dans les langues françaises et anglaise, a été approuvée lors des travaux du 6^{ème} Comité des Participants du FCPF en Juin 2010 à Georgetown en Guyana.

ATELIER DE LANCEMENT

Il a permis d'identifier les préoccupations pertinentes suivantes :

- Absence d'une définition de la « forêt » spécifique à la République du Congo ;
- Manque d'harmonisation des positions des pays du bassin du Congo sur les questions du carbone en général et du marché de carbone en particulier ;
- Nécessité de bien réfléchir le scénario de référence à retenir pour la République du Congo afin de trouver le meilleur parti dans la comptabilisation du carbone ;
- Nécessité d'impliquer la société civile et les communautés locales et peuples autochtones dans l'élaboration du RPP et la mise en œuvre des actions REDD+ ;
- Besoin de renforcer les capacités des pays en développement, non seulement sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du RPP, mais aussi sur les outils REDD+, notamment le scénario de référence et le système MRV.

ATELIERS DEPARTEMENTAUX

Les ateliers départementaux ont permis de soulever des préoccupations sur :

- L'éducation des populations qui pratiquent les activités ayant une incidence sur la déforestation et la dégradation des forêts ;
- Le fonctionnement des organes de gestion du processus REDD+ en République du Congo ;
- La place des préfectures, sous préfectures (districts) et villages dans la gestion du processus REDD+ en République du Congo;
- La composition des Comités départementaux REDD+ et leur mise en place dès que possible;
- Le faible engagement de la communauté internationale dans la mobilisation des contributions financières au processus REDD+ en République du Congo;
- La question des études d'impacts sociaux qui semblent être relégués au second plan dans les études d'impacts environnemental et social.
- Le principe du pollueur payeur ;
- La problématique de la question foncière ;
- La question de la séquestration du carbone par les cultures agricoles et les plantations agroforestières ;
- La prise en compte de la problématique de la pauvreté dans la stratégie nationale REDD+ en République du Congo;
- La prise en compte de la problématique du chômage des jeunes dans la stratégie nationale REDD+ en République du Congo;
- La taxe sur le carbone;
- La taxe de déboisement ;
- La reprise par les pouvoirs publics de la commercialisation des produits agricoles comme par le passé avec les offices agricoles (OCC, OCV) ;
- La problématique de la plantation des arbres à croissance rapide sur des terres agricoles, pour augmenter le stock de carbone dans un contexte où le marché de carbone n'est pas connu par les populations et ne semble pas attrayant au regard des prix de la tonne de carbone ;
- La dynamisation de la journée nationale de l'arbre en République du Congo ;
- L'estimation du manque à gagner du Département dans le cas où d'un scénario de référence historique ;
- La problématique du développement de l'élevage et de la production de l'aliment de bétail ;

- La difficulté d'obtenir des attestations de reconnaissance des groupements et associations de production (groupement pré-coopératifs, coopératives, etc.) ;
- La problématique des crédits et autres appuis financiers aux communautés locales et autochtones ;
- La promotion des foyers améliorés ;
- La problématique des énergies alternatives et renouvelables, comme le gaz, l'électricité et l'énergie solaire, qui devraient être à la portée de tous ;
- La problématique de la déforestation et de la dégradation des forêts par les déplacés de guerre et les immigrés dans certains Départements du pays (cas du Département de la Likouala)

Annexe 1b-3 : Plan de consultation et de participation

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 1a	
Cabinet du Président de la République	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Bureaux de l'Assemblée nationale et du Senat	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Bureau du Conseil Economique et Social	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Ministères	Structuration des organes de gestion de la REDD+ et textes organiques
Bailleurs de fonds	Financement de la REDD+
Commission Européenne	Financement de la REDD+

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 2c	
Parlementaires et société civile	Principes et contenu à donner à la loi REDD+
Cadres du Trésor public et de des impôts (Brazzaville et certains départements), membres de la commission anticorruption et de l'observatoire anticorruption	Gestion transparente des revenus REDD+ et fiscalité REDD+
Responsables des institutions bancaires	La finance carbone
Cadres des départements directement impliqués par la REDD+	Les principes et les enjeux de la REDD+
Autres pays ayant déjà une expérience en matière de REDD+	L'expérience (atouts, contraintes, et options de mise œuvre du RPP)

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 3	
Pour valider/approfondir le contenu du plan de travail sur le scénario de référence	
Directeurs généraux :	
de l'Administration des transports terrestres,	Plan national des transports (développement des corridors, du réseau routier et ferroviaire national dans les prochaines années)
des voies navigables, ports et transports fluviaux,	Projets d'interconnexion régionale et continentale en perspective
du chemin de fer Congo océan	Type de données collectées sur les infrastructures existantes et planifiées
Ministère de l'agriculture et de l'élevage - Direction des statistiques agricoles	Données collectées sur les quantités importées de produits vivriers Evolution historique des surfaces de cultures de rente et prévisions
Ministère du commerce	Données collectées sur les quantités importées de produits vivriers
Directeur général du CERGEC et Directeur général du CNIAC	Discuter des modalités de création de la cellule REDD au niveau du CERGEC
RIFFEAC / COMIFAC	Inscription de la formation post master REDD+ dans le cadre du RIFFEAC
Coordination nationale REDD de RDC	Articulation de la formation post master REDD+ avec le Pôle intégré d'excellence climatique
Pour valider le scénario de référence une fois construit	
Coordination nationale REDD+	Validation des variables clés suite à l'étude des causes
Comité national REDD+	Validation du scénario de référence et des simulations
Comités départementaux REDD+	Validation du scénario de référence et des simulations

Rencontres à faire	Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur la composante 4	
CERGEC	Etablissement de cartes
Université Marien NGOUABI	Collaboration pour les calculs de biomasse et traitement des données, mise à disposition de stagiaires

Rencontre à faire		Sujets à aborder et points saillants
Consultations à faire sur les composantes 2a et 2b		
DJOMBO Henri	Ministre	Politique forestière, place du Congo dans la dynamique REDD+
M'POUSSA Sébastien	Directeur de Cabinet	Politique forestière, place du Congo dans la dynamique REDD+
Les Conseillers Juridiques des Ministères suivants : MDDEFE, MAE	Conseillers	Aspects liés à la faisabilité de la loi REDD
	Représentant Résident du PNUD à Brazzaville	Appuis du PNUD et du PNUE au processus REDD+
IBRAHIMA Midou	Représentant Résident de la Banque mondiale à Brazzaville	Appuis de la BM au processus REDD+
KOGUIYAGDA Dieudonné	Représentant Résident de la FAO à Brazzaville	Appui de la FAO au processus REDD+
NKOUNKOU MIENANDI Martin	Attaché au cabinet du MDDEFE	Capitalisation des études et des données disponibles
MOUKILOU Georges	Cellule d'aménagement de TAMAN-INDUSTRIES	Appropriation de la problématique carbone par les entreprises Etat d'avancement des plans d'aménagement et de la certification
NZILA Jean de Dieu	Centre des sols	Carbone du sol en République du Congo : état des lieux des études
TURUNEN Léa	Chargée programmes Forêts- Commission européenne (Brazzaville)	Positionnement de l'Union européenne sur REDD+ Financements de la REDD+ en République du Congo
NTSIBA François	CNIAF	Etat de réalisation des plans d'aménagement
MOUYANGOUE Farel	CNIAF	Moyens et résultats du suivi des aménagements forestiers
KOMBO Germain	Conseiller au cabinet du MDDEFE	Politique forestière dans le développement durable congolais
MPILLI Ludovic	Conseiller Environnement et Tourisme du Chef de l'Etat	Politique forestière, place du Congo dans la dynamique REDD+
LOUBAKI Eugène	Conseiller au Ministère en charge des hydrocarbures	Politique sectorielle, exploration/exploitation on-shore
SAMBA Joseph Léon	Projet restauration des zones dégradées autour de Brazza	Filières bois de feu et charbon : besoins, freins, prospective
MOUMBOUILOU Joseph	Chef de Service études et projets au MDDEFE	Capitalisation des études et des données disponibles
ITOUA NGAPORO X TATY Jean-Pierre	Direction générale de la recherche scientifique, Ministère de la recherche	Recherche scientifique et REDD+ Coopération avec les autres pays du bassin du Congo
TELFER Paul	Directeur de WCS Congo	Activités de WCS sur aires protégées en République du Congo
BLANCHARD Xavier	Directeur AFD Brazzaville	Position de l'AFD sur le secteur et REDD+ Possibilités de financements des études

Rencontre à faire		Sujets à aborder et points saillants
N'ZALA Donatien	Directeur général de l'économie forestière au MDDEFE	Politique forestière Place du Congo dans la dynamique REDD+
MOKOKO Léon Raphaël	Directeur général au Ministère du plan	Politiques sectorielles et rôle de coordination du Plan Mise en œuvre des méthodes de prospective et scénarios retenus
MINGA Alexis TATY Marcel	Direction générale de l'environnement au MDDEFE	Place de la REDD+ dans les programmes d'amélioration du cadre environnemental, en zones rurales et urbaines.
BAMANA-DANDOU Georgette	Directrice générale de l'agriculture	Politique sectorielle et coordination des politiques foncières
MATONDO Rosalie	Directrice du Service national du reboisement au MDDEFE	Rôle du SNR dans les activités de reboisement pour bois d'œuvre bois de feu et agroforesterie
PENELON Alain	Assistant technique régional pour FLEGT	Evolution de l'application de l'APV-FLEGT Problèmes posés par l'extension de FLEGT au commerce intérieur
AQUINO André	Expert forestier au FCPF	Elaboration du RPP
ELOMBILA Jean-Claude	Inspecteur général de l'agriculture	Politique sectorielle et coordination des politiques foncières
DJOMBO Henri IMBALO Lambert	Ministre du MDDEFE Directeur de Cabinet au MDDEFE	Politique forestière Place de la République du Congo dans la dynamique REDD+
MABIKA Simon	Ministère des affaires foncières et du domaine public	Evolution du foncier
QUERET-MOUSSOUNDA Havene	Chef de bureau prévention au Ministère des hydrocarbures	Prospection et projets de production on-shore
NKODIA Alfred	Observatoire Indépendant du secteur Forestier (OIF)	Actions de l'Observatoire indépendant, acquis et difficultés
NGOUELE IBARA Jean	Représentant des peuples autochtones	Peuples autochtones et REDD+
BOUKA-BIONA X	Expert en physique de l'atmosphère, Ministère de la recherche	Emissions de carbone dues à l'abattis-brûlis
NGOLIELE Augustin	Point focal de la Convention sur la diversité biologique	Convention de la diversité biologique et dégradation des forêts
OYO Pierre	Point focal de la Convention sur le climat	Changement climatique et relation avec programmes culturels
MAKAYA François	Point focal REDD+ au Ministère de l'énergie	Point sur les programmes liés à la REDD+ et perspective de développement dans le secteur de l'énergie en République du Congo
MPANGO Valentin	Point Focal Recherche Scientifique	Point sur les programmes liés à la REDD+ et perspective de développement dans le secteur de la recherche scientifique en République du Congo
GOMA	Point Focal Aménagement du Territoire	Point sur les programmes liés à la REDD+ et perspective de développement dans le secteur de l'Aménagement du territoire en République du Congo
SENGUELA André	Ministère des mines et de la géologie	Avancée du concept de REDD+ dans le secteur minier

Rencontre à faire		Sujets à aborder et points saillants
SAMBA Pierre	Service droit, Direction générale de l'environnement au MDDEFE	Droit et environnement : impact d'un PNAT sur le foncier agricole Déforestation périurbaine
LOUMETO Joël	Université Marien NGOUABI	Organisation de l'enseignement universitaire et de la recherche Sensibilisation et formation au REDD+
Le Préfet	Dans chaque département	Formation, sensibilisation à la REDD+ Situation générale spécifique dans le département Mesures à prendre, responsabilisation des échelons locaux décisionnaires
Les Conseillers du Préfets		
Les Directeurs Départementaux des secteurs ayant un lien avec REDD+		
Les structures de production des secteurs ayant un lien avec REDD+		
Les Confessions religieuses		
Les Resp. des aires protégées		
Les ONG et associations locales		
Les Exploitants forestiers		
Les Industries minières/pétrolières		

Annexe 2a : Termes de référence (TDRs) de l'étude d'analyse détaillée des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo

1. Introduction

Dans le cadre du développement du R-PP une analyse sommaire de la déforestation et de la dégradation des forêts a été conduite sur la base des données existantes obtenues lors du processus de consultation des parties prenantes à la REDD+. Il est question d'approfondir cette analyse pour permettre une prise de décision rationnelle des parties prenantes nationales au processus REDD+. Il est par conséquent essentiel d'approfondir l'analyse afin de mettre à disposition des acteurs les informations nécessaires à la finalisation de la stratégie nationale REDD+.

En République du Congo, pays fortement boisés, la déforestation et la dégradation des forêts qui semblent plus importantes au Sud du pays que dans le Nord, sont encore mal suivies en République du Congo. A cet effet, des études spécifiques y relatives sont indispensables avant la mise en place d'une stratégie nationale REDD+. Aucune analyse détaillée des causes et des facteurs de la déforestation n'a encore été conduite en République du Congo, mais selon la majorité des études disponibles à l'heure actuelle et les consultations antérieures des précédents exercices de planification nationales, les principales causes directes de déforestation et de la dégradation des ressources forestières sont : la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis, la production et consommation non durable de bois énergie, l'exploitation forestière non durable voire illégale et le développement urbain.

Le taux d'accroissement de 3,5% par an, place la République du Congo parmi les pays caractérisé par un accroissement démographique assez rapide. Comme on le sait, l'augmentation de la population va générer des besoins énormes en produits vivriers et autres. Les investissements, publics et privés, devraient se développer avec, pour conséquences probables, une diminution des superficies de forêts naturelles.

La présente étude sera donc conduite pour cerner objectivement les causes directes et facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts. Elle portera sur quatre volets :

2. Objectifs

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la finalisation de la stratégie nationale REDD+ à travers une analyse détaillée des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo. Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- (i) quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation des forêts ;
- (ii) identifier les causes sous-jacentes des différents facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts
- (iii) bâtir un consensus national sur les causes de la déforestation .

3. Tâches spécifiques

Dans le cadre de cette étude, le consultant principal réalisera les travaux suivants :

- (i) quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues à l'agriculture itinérante sur brûlis et aux plantations agro-industrielles (café, cacao, huile de palme, etc.) ;
- (ii) identifier les causes sous-jacentes motivant les deux types d'agriculture. Il s'agira de faire :
 - a. les liens entre le développement des plantations et des paramètres macroéconomiques plutôt globaux ou régionaux (cours mondiaux de matières premières, influence du

- désenclavement de la sous-région par des projets d'infrastructures, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous-région, etc.) ;
- b. les liens entre développement de l'agriculture itinérante sur brûlis et des paramètres nationaux ou locaux (croissance démographique et répartition spatiale entre zones urbaine et rurale, économie de l'exploitation familiale, évolution des régimes alimentaires, niveau de diffusion des techniques agricoles, historique de l'organisation professionnelle agricole, historique des jachères par Département, état de dégradation des sols, facilité d'accès aux intrants (crédits de campagne, engrais, semences améliorées).
- (iii) quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues à la production de bois d'œuvre et de bois énergie (bois de feu et charbon) ;
- (iv) identifier les causes sous-jacentes motivant la production et consommation, de ces produits en s'intéressant à :
- a. l'offre avec les volumes de bois d'œuvre, de feu et charbon par Département issus de l'activité principale des marchands de bois et des charbonniers ou issus d'activités annexes (abattis, expansion urbaine, rémanents de récolte, etc.), techniques utilisées et rendements de transformation obtenus, qualités et prix des différents types de produits et de combustibles, influence de la proximité des routes et des centres urbains, etc. ;
- b. la demande avec les taux d'utilisation du bois d'œuvre et tendances, profils énergétiques des ménages ruraux et urbains (enquête socio-économique auprès des ménages pour déterminer l'importance du prix, de l'habitude à certains types de combustibles, de leur accessibilité, etc.), augmentation de la démographie, influence de l'arrivée de l'électricité en zone urbaine, taux de diffusion/ adoption des foyers améliorés, etc.
- (v) prendra des contacts en amont de ce travail avec les consultants nationaux de la FAO et ONFi qui travaillent actuellement sur :
- a. la formulation de la lettre de politique sur les bio-énergie en République du Congo en vue de calibrer les options stratégiques du pays en matière de bois-énergie, de matière première pour les biocarburants et autres bio-énergies ;
- b. l'étude bois-énergie dans les villes de Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire en vue d'un projet bois-énergie pour garantir les approvisionnements des principaux centres urbains du pays en bois de chauffe et en charbon de bois ;
- (vi) quantifier la déforestation, causée par la construction même des infrastructures, et la dégradation, causée par le regroupement humain induit par les infrastructures ;
- (vii) quantifier et spatialiser la déforestation et la dégradation dues aux petits exploitants miniers - souvent illégaux - et aux industries minières et pétrolières et (ii) à identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'exploitations minières ou pétrolières :
- a. Liens entre l'industrie minière/pétrolière et des paramètres macro-économiques globaux (cours mondiaux de matières premières, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous région, etc.) ou régionaux (désenclavement maritime, etc.) ;
- b. Liens entre l'exploitation minière illégale et des paramètres nationaux ou locaux : cours des minerais, gouvernance, situation de l'emploi dans les secteurs « conventionnels » (agriculture, petit commerce, etc.), influence des déplacements de population, etc.
- (viii) Organiser des ateliers nationaux pour la construction du consensus national sur la déforestation ;
- (ix) Analyser les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo (foncier, gouvernance, climat des affaires, démographie, etc).

4. Livrables

La proposition de l'étude des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo sa stratégie nationale REDD

5. Organisation

Le volet 1 de l'étude sera mené avec la collaboration active du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, par des consultants nationaux et internationaux, ayant des compétences en agronomie (2 personnes) et en économie rurale (2 personnes). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) tournées de terrain (environ 1 mois) dans des zones contrastées du territoire (agriculture familiale périurbaine vs rurale enclavée, zones de plantation, etc.), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

Le volet 2 de cette étude sera mené avec la collaboration active des Ministère en charge de la forêt et de l'énergie, par des consultants nationaux et internationaux ayant compétences en exploitation et transformation de bois (1 personne), bioénergie (1 personne), sociologie (1 personne) et économie de filières (2 personnes). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) enquêtes (environ 2 semaines) auprès des ménages ruraux et des professionnels de l'amont de la filière (exploitants forestiers, scieurs, menuisiers, charbonniers, grossistes transporteurs, etc.), (iii) enquêtes (environ 2 semaines) dans les 5 grosse villes, sur les marchés à bois et dans les ménages, puis (iv) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

Le volet 3 de l'étude sera mené avec la collaboration active des Ministères en charge du plan, des travaux publics et de l'urbanisme, par des consultants nationaux et internationaux ayant des compétences en étude d'impacts dans le domaine des travaux publics (1 personne) et en sociologie rurale (1 personne). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), notamment celles ayant connu l'expérience passée des « villages centres » (ii) enquêtes sur les 4 sites (2 semaines), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

Le volet 4 sera menée avec la collaboration active des Ministères en charge du plan, des mines, de l'énergie, des hydrocarbures et des compagnies minières et pétrolières, par des consultants nationaux et internationaux ayant des compétences dans le domaine minier/pétrolier (1 personne), en macro et micro-économie (1 personne) et sociologie (1 personne). Il s'effectuera en 3 temps : (i) recherche bibliographique et entretiens à Brazzaville et Pointe-Noire (site pétrolier) avec des personnes-clefs (environ 1 semaine), (ii) tournées de terrain (environ 2 semaines) dans des zones concernées par l'exploration ou l'exploitation minière/pétrolière (illégal à petite échelle vs industrielle), puis (iii) présentation des résultats à la Coordination nationale REDD+ et au Comité national REDD+.

Annexe 2b : Options stratégiques de REDD+

Termes de référence des études de finalisation de la stratégie nationale REDD+

1. Introduction

Dans le cadre du développement de la R-PP une analyse sommaire des coûts et des bénéfices, de la durabilité, la faisabilité et des fuites liés aux différentes options stratégiques a été conduite sur la base de données existantes et le processus de consultation. Cependant, cette analyse n'était pas suffisamment détaillée pour permettre une prise de décision rationnelle des parties prenantes de la préparation à REDD+ au Congo. Il est par conséquent essentiel d'approfondir l'analyse afin de mettre à disposition des acteurs les informations nécessaires à la finalisation de la stratégie nationale REDD+. **Cette étude sera en lien avec l'étude d'analyse détaillée des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République du Congo.**

2. Objectifs

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la finalisation de la stratégie nationale REDD+ à travers une analyse détaillée des options stratégiques retenues dans la R-PP fournissant les éléments nécessaires à la prise de décision. Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- (i) Estimation des coûts de mise en œuvre au niveau national des différentes options stratégiques proposées dans la R-PP Congo.
- (ii) Impact potentiel des différentes options stratégiques sur la réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières.

3. Tâches spécifiques

Dans le cadre de cette étude, le consultant principal réalisera les travaux suivants :

- (i) Préparer l'étude : Etablir un plan de travail contenant un plan de consultation pour les évaluations demandées en se basant sur les composantes 2a et 2b du RPP et un plan de renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans l'étude.
- (ii) Evaluer les coûts pour la réalisation des différents scénarii basés sur les options stratégiques définies dans ce document : les coûts d'opportunité, d'investissement et de transaction seront estimés avec précision, pour toutes les variantes des scénarios et pour chaque partie prenante impliquée dans le processus.
- (iii) Evaluer les bénéfices carbone et autres (économiques, sociaux et en terme de politique régionale) générés par la réalisation des différents scénarii basés sur les options stratégiques définies de ce document, pour toutes les variantes et toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.
- (iv) Evaluer la faisabilité politique, sociale, économique et institutionnelle de chaque scénario en tenant compte des freins et des opportunités pour chaque partie prenante. La lutte contre la pauvreté sera au centre de cette évaluation, notamment pour éviter que les mesures prises dans le processus REDD+ créent des difficultés aux plus pauvres et aux peuples autochtones.
- (v) Evaluer la durabilité des mesures proposées dans les différents scénarii dans le cadre de son intégration de la REDD+ dans les politiques du pays, dans tous les secteurs et dans tous les départements du pays.

- (vi) Evaluer les fuites potentielles : la mise en œuvre des stratégies REDD+ va permettre de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation, mais il y a un risque que déforestation et dégradation se déplacent, ce qui réduira bien entendu l'efficacité de la stratégie. Ces risques seront évalués par rapport à chaque option stratégique retenue et des mesures de diminution de ces risques seront en même temps proposées.
- (vii) Etablir une simulation des éléments analysés au cours du temps, selon plusieurs scénarii en se basant sur le RPP, les études et analyses existantes ou à initier et les observations faites au cours des travaux. Présenter l'évolution probable en absence de la REDD+.
- (viii) Proposer l'opérationnalisation de cette stratégie y compris l'identification des liens entre le DSRP et les autres actions en cours dans le pays.
- (ix) Prioriser les activités en fonction des activités en cours.

4. Livrables

La proposition de la stratégie nationale REDD

5. Organisation

L'étude coûts, bénéfices, faisabilité, durabilité, fuites sera réalisée sous forme unique, balayant toutes les options stratégiques retenues et les thématiques REDD+. Elle sera réalisée par des consultants nationaux appuyés par un consultant international, en collaboration étroite avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales. Le MDDEFE assurera le pilotage du processus. Les résultats attendus sont :

- (i) Des bilans concrets des coûts, des bénéfices, de la faisabilité, de la durabilité et des fuites potentielles des scénarii de la stratégie REDD+ ou des politiques en lien avec la REDD+ ;
- (ii) Un outil d'aide à la décision incluant un résumé non technique.

Méthodologie

Conclusions et recommandations : Cette partie résumera les principaux enjeux, les contraintes (politiques, institutionnelles), les défis à relever et les principales recommandations. Mettre en exergue les renforcements de capacités institutionnelles nécessaires.

Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD+

Annexe 2c-1 : Termes de référence (TDRs) de la mission d'assistance technique pour le développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en République du Congo

1- Contexte

La République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale et accepté comme observateur au niveau du programme ONU-REDD du système des Nations Unies, pour la mise en œuvre du processus de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Le Gouvernement de la République a lancé dès Janvier 2010, la phase 1 dudit processus, notamment par :

- l'élaboration du plan de préparation ou Readiness Preparation Proposal (R-PP) de la République du Congo à la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) ;
- et la mise en œuvre de deux (02) projets pilotes sur le suivi de la couverture forestière (projet 1) et sur la quantification du carbone forestier (projet 2).

Le R-PP a été approuvé avec amendements par le Comité des participants du FCPF.

Il ressort de la composante 2c de ce document que la République du Congo s'est engagée à améliorer son cadre légal et institutionnel indispensable pour la mise en œuvre de sa future stratégie nationale REDD+.

Avec une stratégie national REDD+ ambitieuse mais réaliste, la République du Congo entend contribuer aux efforts de la communauté internationale pour réduire les émissions mondiales. La mise en œuvre de la stratégie devra être soutenue par des financements nationaux et internationaux, publics et privés, avec des besoins en financement qui évolueront au fil du temps.

La République du Congo veut insister sur sa volonté d'utiliser ces financements de façon responsable, efficace, transparente et équitable. Elle entend de plus valoriser ses efforts de lutte contre la déforestation et de dégradation et maintien voire accroissement des stocks de carbone.

En outre, la gestion durable des forêts, y compris la lutte contre la déforestation et la dégradation, n'est pas un objectif politique nouveau mais renforcé pour la République du Congo. Cependant, le cadre légal et institutionnel mérite d'être amélioré pour la mise en œuvre d'activités REDD+. Cette amélioration sera continue et doit permettre d'anticiper la future architecture internationale qui sera retenue pour REDD+ dans le cadre de la CCNUCC.

REDD+ exige un cadre légal et institutionnel clair et adapté. Les droits fonciers, y compris les droits fonciers coutumiers et leur reconnaissance, ainsi que les droits d'exploitation des ressources forestières doivent être clairs pour déterminer les droits de propriété sur le carbone absorbé ou évité et les titres légaux associés. La loi 003 sur l'environnement en cours de révision a déjà intégré les principes fondamentaux de REDD+ tel qu'indiqué dans le R-PP de la République du Congo.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de clarifier le statut juridique des actifs carbone, afin de sécuriser et ainsi faciliter la réalisation de transactions en réponse à une demande qui pourrait émaner d'acteurs tant gouvernementaux que privés. Il faut aussi explorer les options pour la mise en place d'un système national de partage de revenus, tout en s'assurant que les communautés locales, y compris les peuples autochtones, puissent se bénéficier effectivement de la REDD+. De surcroît, il faut aussi analyser les options pour la gestion des fonds REDD+ venant des sources internationales (marché ou fonds

international) en vue d'une gestion efficiente, efficace et transparente au niveau national, qui permettra la mise en œuvre de la Stratégie Nationale en cours d'élaboration.

Dans ce contexte, et bénéficiant d'un appui financier du FCPF, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement se propose de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études) qui accompagnera techniquement la Coordination Nationale REDD dans le développement d'un cadre institutionnel et juridique adapté pour la mise œuvre de la stratégie nationale REDD+ en cours d'élaboration.

2- Objectif de la consultation et livrables

La Coordination Nationale REDD sollicite l'assistance technique d'un bureau d'études international (ou un groupement) pour l'aider à proposer un cadre de mise en œuvre adapté au contexte national et international.

L'appui demandé comprendra l'élaboration des instruments de mise en œuvre suivants et leur accompagnement jusqu'à leur adoption par le Gouvernement de la République :

- outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+ ;
- textes juridiques nécessaires précisant plusieurs options de propriété du carbone, le rôle du Gouvernement et des collectivités locales décentralisées dans les transactions REDD+, les participants aux transactions REDD+, le schéma de distribution des revenus générés par les transactions REDD+, la gouvernance du fonds REDD+, sans oublier les éventuelles modifications des textes en vigueur inhérentes aux nouvelles propositions :
 - manuels de procédures nécessaires ;
 - document précisant les risques et opportunités pour la République du Congo de considérer une approche nationale ou une approche sous nationale.

Cette assistance comprendra également un renforcement de capacités en matière de développement de projets REDD+ auprès des cadres des départements ministériels concernés, des membres de la coordination nationale, ainsi que des acteurs des organisations de la société civile. L'analyse des options devront aussi se faire en étroite consultation avec les parties prenantes de la REDD+ (Comité National REDD, gouvernement, société civile, etc.). Tous les livrables devront être validés à travers des ateliers nationaux comptant avec un niveau de participation adéquat des parties prenantes.

2.3- Principales questions à aborder :

2.3.1- Échelle de Mise en Œuvre de la REDD+

- Préparer un document précisant les risques et opportunités pour la République du Congo de considérer une approche nationale ou une approche sous nationale pour la mise en œuvre de la REDD+ ;
- Proposer des procédures nationales pour la gestion des projets REDD+ menés par les porteurs de projet (procédures d'approbation au niveau national, critères d'éligibilité pour les projets, rôles et responsabilités des acteurs intervenant, standards des marchés carbone à utiliser nationalement, etc.);
- Outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+, tenant en compte le besoin de créer un cadre qui soit attractif pour les investissements du secteur privé,
- Analyser de la demande interne des crédits provenant de la REDD (secteur pétroliers, miniers, transport, etc.) et évaluer la faisabilité de création d'un marché national pour les crédits provenant des activités REDD+.

2.3.2- Identification des Options pour le Partage des Revenus issues de la REDD+

Les consultants devront proposer de façon participative une vision claire d'un mécanisme fiable et transparent de redistribution des revenus issus de la REDD+ dans le pays, de tirer des leçons des systèmes de redistribution des revenus existants (qu'ils aient fonctionné ou non), afin d'alimenter le cadre de sa mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo. L'étude devra prendre en compte : i) l'analyse des systèmes de redistribution existants (au niveau national ou local), en République du Congo

et dans d'autres pays ayant des situations comparables ; ii) l'alignement avec les discussions au niveau international ; iii) la recommandation des options de redistribution des revenus issues de la REDD+ plus adéquate pour le contexte national.

Le document devra analyser les options à considérer nationalement pour la mise en place d'un système national de partage de revenus.

L'analyse se penchera sur trois éléments clés suivants, du partage des revenus :

- quels sont les avantages à être partagés ?
- qui est admissible à recevoir ?
- comment ce transfert se fait-il et doit être géré ?

De façon plus concrète, les consultants vont élaborer des options sur :

- a- *Définition des avantages*: il existe diverses notions sur ce qui constitue un avantage dans le contexte de REDD +. Est-ce qu'il comprend seulement des avantages nets, c'est-à-dire des bénéfiques, ou le concept plus large de revenus ? Est-ce seulement des avantages monétaires ? Lequel de ces concepts est adoptée permettra de déterminer la nature et la portée des avantages partagés.
- b- *Échelle*: À la lumière de discussions actuelles, il semble probable que le régime REDD + en RDC impliquera à la fois des initiatives nationales (à financer par un Fonds National REDD) et des projets locaux. Par conséquent, il sera nécessaire d'examiner les options pour ces deux échelles et les liens entre eux. Cette analyse devrait comprendre un examen des expériences avec les redevances forestières, les cahiers de charge et le système de rétrocession au niveau provincial/local.
- c- *Bénéficiaires* : des critères différents existent pour déterminer qui peut et doit bénéficier de la REDD+. Ces conditions peuvent être basées sur la performance/ responsabilité / contribution à la création du produit, impliquent des critères socio-économiques ou construire sur les droits et les propriétés existants.
- d- *Mécanisme de partage des avantages* : un certain nombre d'alternatives existe tant à l'échelle nationale que locale en terme de mise en place institutionnelle. En particulier, différents types de fonds ont été proposées et doivent être analysées en termes de leurs structures de gestion et de l'efficacité de fonctionnement.
- e- *Transfert des avantages*: les modalités de transfert des avantages telle qu'il a été planifié, de la trésorerie vs en nature, directe ou indirecte, peut avoir des répercussions importantes en termes de capacité des bénéficiaires qui les apprécient.
- f- *Principes et critères de gouvernance*: un régime efficace de partage des avantages s'appuiera sur une série de principes de bonne gouvernance, comme la responsabilisation, la transparence et la participation. L'analyse va déterminer les options sur la manière de traduire ces principes en composantes du mécanisme de partage des avantages.
- g- *MRV* : N'importe quel système de partage des avantages doit être régulièrement suivi, basée sur un ensemble de mesures de performance vérifiables et mesurables. Différentes options existent qui couvrent le spectre globale *top-down*, de l'approche participative *bottom-up*.
- h- *Institutionnalisation du système*. Les consultant proposeront le processus législatif et réglementaire à suivre pour l'institutionnalisation du système de partage de revenus de REDD+ national ;
- i- D'autres thèmes et questions qui semblent pertinentes dans le contexte de partage des avantages.

2.3.3- Identification des Options pour la Gestion des Fonds REDD+

Le développement d'un Fonds National REDD+ indépendant pour la gestion des financements internationaux ciblés à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ a été indiqué comme une

option à explorer pour la gestion des fonds REDD+ dans le R-PP de la République du Congo. L'expérience internationale démontre que les pays tropicaux qui avancent dans la préparation à la REDD sont en train de créer des fonds nationaux indépendants, avec les caractéristiques suivantes : i) structure de prise de décision transparente; ii) appuyé par un gestionnaire des fonds compétent ; iii) règles d'allocation des fonds claires et définies en discussion avec les parties prenantes ; iv) paiements basé sur la performance (mesuré à travers les Réductions d'Émissions vérifiées [cas Brésil], ou des *proxies* [cas Guyane]) ; v) financements ciblés à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ du pays.

Le Fonds National REDD+ serait responsable de l'administration des fonds internationaux REDD+, le déboursement aux activités prédéfinies dans la stratégie nationale et la tenue du registre des opérations.

L'objectif de cette consultance est, après un processus participatif de consultation avec les parties prenantes du processus REDD+ en République du Congo, de proposer les contours institutionnels du Fonds National REDD+. Le document décrivant ces contours comprendra les caractéristiques fondamentales du Fonds, c'est-à-dire son statut juridique, ses objectifs, son processus de mise en place, sa structure de gouvernance, sa stratégie de mobilisation de fonds nationaux et internationaux, la stratégie d'allocation des fonds, etc. Le résultat attendu de la consultance est la préparation du cadre institutionnel, juridique, financier et opérationnel du Fonds National REDD+.

Les consultants devront mener une réflexion approfondie des questions suivantes :

- **Gouvernance.** Quel mécanisme de prise de décision sur la gestion et l'allocation des fonds ? Comment assurer la participation de tous les secteurs impliqués dans la REDD ? Comment assurer la transparence dans la gestion des fonds ? Comment assurer la bonne gestion des fonds et éviter la corruption à tous les niveaux ? Quel rôle des institutions REDD existantes (Comité Nationale REDD, Comité Interministériel) ? Quel ancrage dans l'administration publique ?
- **Gestionnaire des fonds et modalités de gestion des fonds.** Quelle structure doit assurer la gestion des fonds, et d'après quelles règles ? Quels rôles des structures gouvernementales existantes ? Quels sont les sources de financements qui devraient être gérées par ce mécanisme (Phase II et III de la REDD+ / Fonds international et marchés?)
- **Allocation des fonds.** Quelles seraient les règles pour l'utilisation et l'allocation des fonds ? Comment assurer la distribution des fonds à la base ? Quel rôle des entités décentralisées ?
- **Administration publique et budget national.** Quel est le lien entre le mécanisme de gestion des fonds REDD+ et le processus de programmation budget national de l'état ? Comment assurer la coordination des financements REDD+, qui sont inter-sectoriels par nature ? Quel devrait être le niveau d'implication de l'administration publique dans la gestion des fonds (fonds indépendant ou dans l'administration ?)
- **Cadre légal et institutionnel.** Quel est le cadre légal et institutionnel qui peut soutenir un tel mécanisme ? Quelles sont les implications de la législation nationale portant sur la gestion des finances publiques pour les options de la gestion des fonds REDD+?
- **MRV et scénario de référence.** Vu que les paiements REDD+ sont basés les résultats, quel est le lien entre ce mécanisme de gestion et le système national de MRV et le scénario de référence national (et sous-national) en construction? Quels sont les indicateurs à développer basé sur lesquels les paiements se feraient ? Quels indicateurs *proxy* pourraient être préparés ? Quel lien avec les variables socio-environnementales ?
- **Sauvegardes et co-bénéfices.** Comment garantir que les investissements du Fonds ne cause pas (ou mitigent) les possibles impacts sociaux et environnementaux négatifs ? Comme garantir que ces investissements maximisent les co-bénéfices sociaux et environnementaux ?

Les activités comprendront notamment:

- Un examen de la législation nationale en vue de s'assurer d'un ancrage dans le système juridique et normatif en vigueur en République du Congo;
- La rédaction - d'un projet de texte (Décret) instituant le Fonds ;
- La discussion de ce projet de texte avec la CN REDD et les autres acteurs impliqués ;
- La finalisation du projet de décret sur la base de ces discussions ;

- La rédaction des instruments opérationnels et stratégiques nécessaires à sa mise en œuvre du Fonds : manuel de procédures, stratégie de mobilisation des fonds nationaux et internationaux, et stratégie d'investissement et d'allocation de fonds, etc.
- Consultations des parties prenantes du processus national REDD en RDC tout au long du processus
- Préparation d'un atelier de restitution publique (coûts pris en charge par la CN-REDD).

2.3.4- Préparation de la Loi REDD+ en République du Congo

Cette composante a pour objectif d'assurer une assistance juridique au Comité national REDD+ dans la préparation, la rédaction et la validation de la Loi REDD+.

Dans sa première phase de formulation de propositions, l'étude consistera en l'identification et la rencontre de toutes les parties prenantes concernées et de l'analyse bibliographique.

Dans sa deuxième phase de consolidation des résultats et de validation des propositions, seront organisés des ateliers départementaux et d'un atelier national impliquant toutes les parties prenantes. Les conclusions de ces ateliers permettront d'appuyer le Comité national REDD+ dans la rédaction de l'avant projet de loi au Secrétariat général du Gouvernement.

Dans sa troisième phase, un appui sera apporté au Comité national REDD+ pour la rédaction et la présentation du projet de Loi aux parlementaires (Assemblée nationale et Sénat), en vue de faciliter l'adoption et la publication de la Loi. Dans le même temps, des renforcements des capacités seront apportés aux parlementaires, via des auditions d'experts et des exposés de cas.

3- Mission du bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études)

La mission confiée au bureau d'études international (ou groupement de BE) consiste à accompagner la CN-REDD à trois niveaux :

a)- Au niveau technique et pour l'élaboration des instruments, il s'agira :

- De proposer plusieurs options (avantages et inconvénients/risques et opportunités/atouts et contraintes) à partir des expériences passées et actuelles du pays, sans oublier les expériences d'ailleurs ;
- Concevoir et préparer les instruments juridiques y compris les textes d'application et les manuels explicatifs des textes adoptés par le Gouvernement, le guide de bonnes pratiques, les manuels de procédures en conformité avec le droit national et les engagements pertinents pris par la République du Congo au niveau international.

b)- Au niveau de l'accompagnement, il s'agira :

- D'accompagner les instruments et documents proposés jusqu'à leur approbation par le Gouvernement de la République.

c)- Au niveau du renforcement des capacités, il s'agira :

- De mener toutes les actions décrites ci-dessus en parfaite collaboration et interaction avec la CN-REDD ;
- De présenter l'état d'avancement des travaux dans le cadre d'ateliers interactifs ;
- D'assurer un transfert de « savoir faire » auprès des partenaires nationaux (CN-REDD, experts congolais, etc.).

Le bureau d'études international est invité à s'associer avec un bureau d'études national ou des experts nationaux ayant une bonne connaissance du processus REDD en République du Congo, pour l'assister au niveau de toutes les activités en liaison avec la présente consultation.

4- Profil du consultant ou bureau d'études

Le bureau d'études international devra mettre à la disposition du projet des experts ayant toutes les capacités et les compétences pour assurer la mission décrite ci-dessus. Les experts devront notamment:

- Disposer des cadres nationaux dans son équipe avec une forte expérience dans le domaine forestier / usage de terre en République du Congo ;
- Disposer de compétences et de références dans l'élaboration des outils ci-dessus ;

- Disposer de références et d'expériences dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités sur le mécanisme REDD et le changement climatique ;
- Maîtriser simultanément la langue française et anglaise.

5- Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à 6 mois.

Le soumissionnaire présentera une offre technique ainsi qu'une offre financière, assorties d'un chronogramme des experts, précisant le nombre d'h-j par expert et par phase, ainsi que le coût unitaire de l'h-j et les déplacements, en conformité avec les procédures de marchés de prestations intellectuelles en République du Congo.

Les exigences techniques minimales pour le développement du cadre de mise en œuvre du mécanisme REDD+ en République du Congo.

Pour qu'un bureau d'études (ou un groupement de bureaux d'études) soit retenu il doit répondre aux exigences techniques minimales suivantes :

1) Le plan de travail et la démarche méthodologique proposés (pour l'ensemble des étapes) soient conformes aux termes de référence. Ainsi le bureau d'études doit présenter ce qui suit :

- Une description détaillée et conforme aux termes de référence concernant l'élaboration des outils et instruments demandés.
- Une proposition détaillée de la méthodologie adaptée pour la consultation
- Plus particulièrement comment il envisage valoriser les experts nationaux et les experts de la société civile dans la réalisation de ses missions ;

2) Un planning de réalisation détaillé (pour l'ensemble des étapes) comme suit :

- Délai de réalisation du diagnostic participatif ;
- Délai de réalisation de l'accompagnement des livrables (validation et enregistrement) (en mois et en semaines) ;
- Chronogramme présentant d'une manière détaillée la durée et la répartition des tâches en homme jour entre tous les experts internationaux et nationaux et au niveau de toutes les étapes.

3) Le bureau d'études international doit avoir toutes les capacités et les compétences nécessaires pour assurer la mission décrite par les termes de références à savoir :

- Economie et fiscalité environnementale et gestion participative,
- Droit des ressources naturelles ;
- Droit social (communautés, peuples autochtones) ;
- Droit privé et public des affaires
- Gouvernance publique
- Avoir réalisé au moins une mission similaire dans la sous région ou dans les pays concernés par le processus REDD+.

Le candidat présentera ses références tout en précisant son expérience pour les prestations similaires et son chiffre d'affaire moyen dans ce domaine.

Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du soumissionnaire.

4) L'équipe de consultants proposée doit être composée d'experts répondant aux critères suivants:

- 01 coordinateur de l'équipe de travail ayant au minimum un diplôme dans le domaine du droit applicable au processus REDD+ avec connaissance du droit et des pratiques congolais, une capacité avérée d'organisation et d'animation du travail en équipe et de la communication écrite et orale avec une parfaite connaissance du français et de l'anglais et une expérience éprouvée dans les missions similaires;
- 01 expert senior en gouvernance publique, économie et fiscalité forestières et gestion participative ayant au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine de l'économie forestière et/ou économie de développement et de la fiscalité forestière (République du Congo et sous région Afrique Centrale) ;

- 01 expert senior en droit des ressources naturelles ayant une expérience dans le droit du climat ayant au moins dix (10) années d'expériences dans l'élaboration des textes juridiques ;
- 03 experts locaux compétents en sociologie des peuples autochtones et autres populations locales, droit des affaires et économie du climat ;
- Les experts intervenant doivent maîtriser la langue française et une capacité d'exploiter les documents en anglais.

Le bureau d'études international est aussi invité à recruter au moins dix (12) agents de recherche membres des organisations de la société civile distinctes pour des missions de terrain.

Annexe 2c-2 : Termes de référence (TDRs) des Cadres de la Coordination Nationale REDD

1°)- TDRs du Coordonnateur National, Responsable de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation et scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions du Coordonnateur National, en tant que responsable de la Coordination Nationale REDD. Entre autres tâches, le responsable de la Coordination Nationale REDD jouera un rôle essentiel dans le processus REDD+ en général et dans la mise en œuvre du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision du Comité National REDD et des Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement, le Coordonnateur National REDD, assurera le fonctionnement de la Coordination Nationale REDD et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Dans cette position, sa principale missions sera de :

- Coordonner les activités du processus REDD+ en République du Congo ;
- Jouer le rôle de point focal du processus REDD+ auprès des organisations internationales, régionale et sous régional.

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, le Coordonnateur National REDD aura les tâches spécifiques suivantes :

- Assurer la gestion quotidienne de la Coordination Nationale REDD+ ;
- Assurer la coordination du processus REDD+ en République du Congo ;
- Veiller à la mobilisation des parties prenantes à la REDD+ ;
- Formuler des propositions au Comité National REDD et aux Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement ;
- Assurer le secrétariat des sessions du Comité National REDD ;
- Veiller à l'exécution des décisions du Comité National REDD+ ;
- Elaborer et diffuser les documents techniques et financiers de la Coordination Nationale et du processus REDD+ en République du Congo.

Durée de la prestation

Les prestations du Coordonnateur National REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

Le Coordonnateur National REDD préparera des rapports mensuels résumant les activités réalisées et les résultats atteints.

Supervision

Les travaux du Coordonnateur National REDD seront supervisés techniquement et administrativement par le Comité National REDD et les Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement.

Principales qualifications

Niveau Master ou Doctorat dans le domaine des forêts, du développement rural ou de l'environnement ;

Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine des forêts, du développement rural ou de l'environnement ;

Bonne connaissance des outils informatiques ;

Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;

Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

2°)- TDRs du Responsable de la Cellule Information, Education et Communication (IEC) de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation/scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions d'un expert national en sociologie, en tant que responsable de la Cellule d'Information, d'Education et de Communication (IEC) de la Coordination Nationale REDD. Entre autres

tâches, le responsable de la Cellule IEC jouera un rôle essentiel dans le processus REDD+ en général et dans la mise en œuvre de la composante 1b du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision technique du Coordonnateur National REDD et administrative du PNUD/Congo, l'expert national en sociologie assurera l'animation des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) relatives au processus de préparation à la REDD en République du Congo. Il veillera en outre sur la qualité de la participation et de la consultation des parties prenantes autour du processus REDD+ au niveau national.

Plus spécifiquement, le Responsable IEC coordonnera et mettra en œuvre les activités du *Plan d'action pour l'appui à l'engagement des parties prenantes au processus REDD+* (c.f. Annexe I), en coordination avec les spécialistes de la CN-REDD.

Dans cette position, ses principales missions seront :

- servir de lien entre la coordination Nationale REDD et les différentes organisations et plates-formes de la société civile intéressées par la REDD+, plus particulièrement la commission intérimaire REDD+ de la société civile ;
- d'assurer la mise en œuvre du plan de consultation proposé dans la R-PP en étroite collaboration des chefs des autres cellules de la CN-REDD ;
- de renforcer la participation des organisations et plates-formes de la société civile et d'autres secteurs (y compris le secteur privé) au processus de préparation à la REDD+ ;
- d'assurer une communication adéquate des résultats et de l'état d'avancement du processus de préparation à la REDD envers le public, y compris la préparation des outils de communication adéquats au différentes parties prenantes du processus REDD+ ;
- de fournir un appui général au processus de préparation à REDD+.

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, le Responsable de la cellule IEC aura les tâches spécifiques suivantes :

Lien avec les organisations et plates-formes de la société civile :

- Partager les informations opportunes en rapport avec la finalisation de la R-PP avec la société civile, plus particulièrement la commission intérimaire REDD de la société civile (CI-REDD) ;
- Organiser les relations formelles (réunions de travail régulières) avec la CI-REDD pour recueillir leur vision sur les différents aspects de la R-PP à améliorer ;
- Contribuer à l'intégration des remarques et suggestions de la société civile dans le processus de finalisation de la R-PP.

Mise en œuvre du plan de consultation :

- Détailler le plan de consultation de la R-PP sous forme de plan de travail ;
- Si besoin est, mettre à jour le plan de consultation avec les contributions des autres membres du CN-REDD et de la commission intérimaire REDD de la société civile ;
- Organiser les événements de consultation avec la société civile et le secteur privé et appuyer leur réalisation ;
- Assurer l'organisation, l'animation et le suivi des ateliers nationaux et provinciaux sur la préparation à la REDD et d'autres activités y relatives ;
- Veiller à la documentation adéquate de toutes les consultations réalisées.

Renforcement de la participation de la société civile :

- Développer les outils de renforcement des capacités de la société civile et du secteur privé dans les différents domaines de la préparation à REDD+ ;
- Organiser des formations avec des membres de la société civile et du secteur privé sur base des outils développés ;
- Appuyer la structuration et l'organisation de la société civile pour améliorer sa participation à la préparation à REDD+.

Communication :

- Identifier les principales thématiques et groupes cibles de la communication par rapport à la préparation à REDD+ en étroite collaboration avec la CI-REDD et les autres membres de la CN-REDD ;
- Développer les outils de communication relatifs aux différents thématiques et groupes cibles identifiés ;
- Organiser des événements de communication et de sensibilisation sur base des outils de communication développés ;
- Assurer la gestion de la communication institutionnelle du processus REDD+ en RDC (rédaction de documents d'information sur la REDD+, promotion de l'initiative REDD+, rédaction de communiqués et bulletins, etc.). Utiliser les différents canaux de communication pour permettre que les messages arrivent aux communautés de base (radio communautaires, programmes dans les langues locales, théâtre, etc.) ;
- Appuyer la gestion de la plateforme Web collaborative (animation continue, production de contenus, suivi éditorial, veille documentaire, modération des outils d'échange, listes des discussions, forum, porte documents, etc.).

Appui général à l'ensemble du processus REDD+ :

- Renforcer l'animation du Comité National REDD+ (tenue de réunions périodiques, invitations, préparation des PV des réunions, etc.) ;
- Contribuer à la documentation du processus REDD+ (recherche, traitement et diffusion d'informations économiques, scientifiques et techniques sur la REDD+ et les mettre sur le site Web). Organiser et disséminer les publications et matériels de communications sur le processus REDD+.

Durée de la prestation

Les prestations du Chef de la Cellule IEC de la Coordination Nationale REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

L'expert préparera des rapports mensuels au Coordonnateur National, résumant les activités réalisées et les résultats attendus.

Supervision

Les travaux de l'expert seront supervisés techniquement par le Coordonnateur National REDD et administrativement par la représentation du PNUD au Congo.

Principales qualifications

Niveau Master ou Licence dans le domaine de communication, des sciences sociales ou d'une autre discipline liée au développement ;

Expérience d'au moins 4 ans en matière de planification et de mise en œuvre d'activités d'IEC, ainsi que de renforcement des capacités, et/ou d'animation des organisations de base et non gouvernementales, et/ou de processus de dialogue entre Gouvernement et société civile ;

Expérience en République du Congo d'au moins 5 ans dans les domaines de développement, de gestion de l'information et de la communication et de l'animation des réseaux ;

Bonne connaissance des outils de participation sociale ;

Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;

Une bonne connaissance du R-PP est un atout.

Une bonne connaissance des outils et des services Web collaboratifs dédiés à l'édition, l'échange et la diffusion serait un atout ;

Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

3°)- TDRs du Responsable de la Cellule Juridique de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation et scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions d'un expert national juriste, en tant que responsable de la Cellule Juridique de la Coordination Nationale REDD. Entre autres tâches, le responsable de la Cellule Juridique jouera un rôle essentiel dans le processus REDD+ en général et dans la mise en œuvre de la composante 2c du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision du Coordonnateur National REDD, l'expert national juriste assurera le fonctionnement de la cellule Juridique, et plus particulièrement le processus de développement du cadre national légal et institutionnel de la mise en œuvre de la REDD+ en République du Congo.

Dans cette position, ses principales missions seront :

- Conduite d'études spécifiques relatives aux différents aspects institutionnels et juridiques de la mise en œuvre de la REDD+ ;
- Développement du cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre de REDD+ en République du Congo (loi REDD+) ;

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, le Responsable de la cellule MRV aura les tâches spécifiques suivantes :

Etudes spécifiques :

- Analyse détaillée de la législation existante ;
- Propriété du carbone ;
- Evaluation des différentes approches proposées pour la mise en œuvre de REDD+ (approche nationale, approche sub-nationale, ested approach) ;

Développement du cadre légal et institutionnel (loi REDD+) :

- Proposition de texte légal sur la REDD+ ;
- Texte d'application sur le fonds REDD+ ;
- Texte d'application sur le registre national REDD+ en étroite collaboration avec le responsable de la cellule MRV.

Durée de la prestation

Les prestations du Chef de la Cellule Juridique de la Coordination Nationale REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

L'expert juriste préparera des rapports mensuels au Coordonnateur National, résumant les activités réalisées et les résultats atteints.

Supervision

Les travaux du responsable de la cellule juridique seront supervisés techniquement et administrativement par le Coordonnateur National REDD.

Principales qualifications

- Niveau Master ou Licence dans le domaine juridique ;
- Expérience d'au moins 4 ans dans le domaine juridique ;
- Expérience en République du Congo d'au moins 5 ans dans les domaines de ;
- Bonne connaissance des outils informatiques ;

Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;
Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

4°)- TDRs du Responsable de la Cellule Evaluation socio-environnementale de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation et scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions d'un expert national en inventaire forestier et télédétection, en tant que responsable de la Cellule Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV) de la Coordination Nationale

REDD. Entre autres tâches, le responsable de la Cellule MRV jouera un rôle essentiel dans le processus REDD+ en général et dans la mise en œuvre des composantes 4a et 4b du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision du Coordonnateur National REDD, l'expert national en évaluation socio-environnementale assurera le fonctionnement de la cellule Evaluation, en République du Congo.

Dans cette position, ses principales missions seront :

- Analyse des conséquences potentielles des options stratégiques et du cadre de mise en œuvre de REDD+ sur les milieux environnemental et social ;
- Propositions par rapport de la prise en considération des impacts potentiels lors de la finalisation de la stratégie nationale de REDD+ et du cadre de mise en œuvre y relatif ;
- Développement d'un cadre réaliste de gestion et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels de la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, le Responsable de la cellule Evaluation aura les tâches spécifiques suivantes :

- Développer le plan de travail pour l'élaboration de l'EESS, incluant un plan de consultation des parties prenantes, ainsi qu'un programme pour le renforcement des capacités des principales parties prenantes ;
- Etablir la situation de départ des domaines environnemental et social potentiellement affectés par la mise en œuvre de la stratégie REDD+, incluant notamment une analyse des efforts entrepris auparavant pour adresser les principales causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières ;
- Analyser la cadre légal et institutionnel en relation avec lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, incluant les réglementations internationales et des organisations internationales, ainsi qu'une analyse de l'adéquation des outils juridiques et des structures actuels ;
- Déterminer les impacts potentiels des différentes options stratégiques provisoires mentionnées dans la composante 2b et sur l'environnement et le milieu social par rapport à des critères nationaux et, le cas échéant, internationaux, plus particulièrement les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale ;
- Analyser l'importance des impacts potentiels de la stratégie REDD+ et leur disposition dans l'espace, afin de permettre une hiérarchisation et une spatialisation des effets de REDD+ sur l'environnement et le milieu humain ;
- Proposer un cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie nationale REDD, intégrant des mesures concrètes pour éviter, atténuer et si possible compenser les impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs ;
- Développer des propositions concrètes par rapport à l'échange et la communication des informations et des conclusions issues des évaluations environnementales auprès des différentes parties prenantes et ainsi d'assurer leur prise en compte dans la finalisation de la stratégie nationale REDD+.

Durée de la prestation

Les prestations du Chef de la Cellule Evaluation socio-environnementale de la Coordination Nationale REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

L'expert préparera des rapports mensuels au Coordonnateur National, résumant les activités réalisées et les résultats atteints.

Supervision

Les travaux du responsable de la Cellule Evaluation seront supervisés techniquement et administrativement par le Coordonnateur National REDD.

Principales qualifications

- Niveau Master ou Licence dans le domaine de Foresterie ou des sciences Géographiques ou équivalent ;
- Expérience d'au moins 4 ans dans le domaine de compétence tel que spécifié dans les présents TDRs ;
- Expérience en République du Congo d'au moins 5 ans dans les domaines de l'inventaire forestier et des stocks de carbone ;
- Bonne connaissance des bases de données (pour registre REDD+) ;
- Une bonne connaissance des outils informatiques serait un atout ;
- Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;
- Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

5°)- TDRs du Responsable de la Cellule Modélisation et Scénario de Référence de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation et scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions d'un expert national en économie, en tant que responsable de la Cellule Modélisation et Scénario de Référence de la Coordination Nationale REDD. Entre autres tâches, le

responsable de la Cellule Modélisation et Scénario de référence jouera un rôle essentiel dans le processus REDD+ en général et dans la mise en œuvre de la composante 3 du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision du Coordonnateur National REDD, l'expert national en économie rurale assurera le fonctionnement de la cellule de modélisation et scénario de référence, et plus particulièrement le processus de développement du scénario de base des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau national.

Dans cette position, ses principales missions seront :

- Analyse initiale des émissions historiques liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières au niveau national en collaboration avec la cellule MRV ;
- Analyse détaillée des causes et des facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- Isolation des facteurs expliquant la déforestation et modélisation des futures émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, le responsable de la cellule MSR aura les tâches spécifiques suivantes :

Analyse des émissions historiques :

- Déterminer les méthodologies d'inventaire et de télédétection en étroite collaboration avec les responsables de la cellule MRV
- Stratifier et analyser les changements historiques d'utilisation des sols y compris, si possible, la dégradation des ressources forestières ;
- Analyse des stocks de carbone dans les différentes strates d'utilisation des sols ;
- Estimer les émissions historiques liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières

Analyse des causes et des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts :

- Analyse des causes et des facteurs de déforestation liés à l'Agriculture de subsistance et industrielle ;
- Analyse des causes et des facteurs de déforestation liés à l'extension d'infrastructures (routières et autres) ;
- Analyse des causes et des facteurs de déforestation liés aux exploitations minières et pétrolières ;
- Analyse des causes et des facteurs de déforestation et de dégradation liés à l'exploitation forestière (bois énergie et bois de construction, d'œuvre et de service).

Modélisation des futures émissions :

- Identifier les facteurs clés expliquant la déforestation et la dégradation historiques des ressources forestières ;
- Evaluation de l'évolution future des facteurs clés pour la déforestation et la dégradation des ressources forestières ;
- Modélisation des futures émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts sans interventions selon la stratégie nationale REDD+ (scénario de référence).

Durée de la prestation

Les prestations du Chef de la Cellule Modélisation de la Coordination Nationale REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

L'expert juriste préparera des rapports mensuels au Coordonnateur National, résumant les activités réalisées et les résultats atteints.

Supervision

Les travaux du responsable de la Cellule Modélisation et Scénario de Référence seront supervisés techniquement et administrativement par le Coordonnateur National REDD.

Principales qualifications

- Niveau Master ou Licence dans le domaine de l'économie rurale ;
- Expérience d'au moins 4 ans ;
- Expérience en République du Congo d'au moins 5 ans dans les domaines de ;
- Bonne connaissance des outils informatiques ;
- Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;
- Une bonne connaissance du R-PP est un atout.
- Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

6°)- TDRs du Responsable de la Cellule MRV de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation et scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions d'un expert national en inventaire forestier et télédétection, en tant que responsable de la Cellule Monitoring, Rapportage et Vérification (MRV) de la de la Coordination Nationale REDD. Entre autres tâches, le responsable de la Cellule MRV jouera un rôle essentiel dans le

processus REDD+ en général et dans la mise en œuvre des composantes 4a et 4b du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision du Coordonnateur National REDD, l'expert national en inventaire forestier et télédétection assurera le fonctionnement de la cellule MRV, et plus particulièrement le processus de développement du système national de Monitoring, de Rapportage et de Vérification (système MRV) en République du Congo.

Dans cette position, ses principales missions seront :

- Développement du système national de suivi des émissions et des absorptions de GES liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières ;
- Développement du système national de suivi des autres bénéfices et impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ;
- Mise en place d'un registre national des projets REDD+
- Développement et coordination d'initiatives pilotes REDD+

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, le Responsable de la cellule MRV aura les tâches spécifiques suivantes :

Système de suivi des émissions et des absorptions de GES :

- Piloter le développement d'une méthodologie nationale de suivi des changements d'occupation des sols ;
- Appuyer le développement d'un système national de suivi des stocks de carbone dans les différentes strates d'occupation du sol ;

Système national de suivi des autres bénéfices et impacts :

- Appuyer la mise en place d'un cadre de suivi et de gestion des impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sur la biodiversité et le milieu humain ;
- Renforcer le développement de mesures de mitigation des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs ;

Registre REDD+ :

- Faciliter le développement du cadre institutionnel et légal de l'enregistrement des projets pilotes REDD+ au niveau national, en étroite collaboration avec le responsable de la Cellule Juridique (C-Jur) de la CN-REDD ;
- Organiser le développement d'une base de données sur les projets pilotes REDD+ au Congo permettant leur enregistrement et suivi ;
- Appuyer la mise en place du système d'enregistrement des projets pilotes REDD+ au niveau de l'administration responsable.

Initiatives pilotes REDD+ :

- Appuyer la Cellule action de la CN-REDD dans le développement d'initiatives pilotes REDD+, notamment en ce qui concerne les méthodologies MRV à tester ;
- Contribuer au suivi et à l'évaluation des initiatives pilotes REDD+ ;

Durée de la prestation

Les prestations du Chef de la Cellule MRV de la Coordination Nationale REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

L'expert préparera des rapports mensuels au Coordonnateur National, résumant les activités réalisées et les résultats atteints.

Supervision

Les travaux du responsable de la Cellule MRV seront supervisés techniquement et administrativement par le Coordonnateur National REDD.

Principales qualifications

Niveau Master ou Licence dans le domaine de Foresterie ou des sciences Géographiques ou équivalent ;

Expérience d'au moins 4 ans en matière de télédétection et de cartographie des occupations du sol ;

Expérience en République du Congo d'au moins 5 ans dans les domaines de l'inventaire forestier et des stocks de carbone ;

Bonne connaissance des bases de données (pour registre REDD+) ;

Une bonne connaissance des outils de "WebMapping" et d'échange de données cartographiques serait un atout ;

Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;

Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

7°)- TDRs du Responsable de la Cellule Action (Cellule Nationale en Développement de Projets) de la Coordination Nationale REDD

Contexte

Il est aujourd'hui estimé qu'entre 15 et 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique proviennent de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières, ce qui fait de ce secteur la deuxième source de gaz à effet de serre au niveau mondial, juste derrière le secteur de l'énergie. Cependant, la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ne comportent pas de mécanismes spécifiques pour favoriser la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Sur l'initiative de certains pays en voie de développement, les mécanismes REDD ont été intégrés dans le plan d'action de Bali en 2007 et l'accord de Copenhague de 2009 reconnaît l'importance de la REDD et s'accorde sur les besoins d'établir immédiatement des mécanismes REDD+ incluant :

- La réduction des émissions liées à la déforestation ;
- La réduction des émissions liées à la dégradation des forêts ;
- La conservation des stocks de carbone forestier ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- L'augmentation des stocks de carbone forestier.

Fin 2008, sur base d'une première note conceptuelle (R-PIN), la République du Congo a été sélectionnée par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale en tant que bénéficiaire de son appui à la préparation à la REDD+. Grâce à cet appui, le Congo a pu lancer en janvier 2010 les travaux de développement de sa Proposition de Préparation (R-PP), qui contient les principaux aspects stratégiques, techniques, financiers et méthodologiques préconisés pour sa préparation à la mise en œuvre de REDD+.

Dans le cadre du lancement de la mise en œuvre des différentes activités et mesures préconisées par la R-PP, la République du Congo est actuellement en train de mettre en place la Coordination Nationale REDD (CN-REDD). La CN-REDD sera chargée d'exécuter (en régie ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD, ainsi que d'assurer le contact avec les différentes plates-formes de consultation nationale ou départementales.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère en charge de l'Environnement et elle répondra aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise. La Coordination nationale REDD+ est composée des 7 membres suivants :

- un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action.
- un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, Education et Communication ;
- un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- un expert en économie rurale, Chef de la Cellule modélisation/scénario de référence ;
- un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- un expert juriste, Chef de la cellule juridique

Dans le processus de préparation à la REDD, une importance particulière reviendra au développement et à la mise en œuvre de projets pilotes REDD. Ces projets permettront de tester des approches et des méthodologies relatives au développement de la stratégie nationale REDD, de son cadre de mise en œuvre, du scénario de référence et des systèmes de suivi et ainsi de contribuer à la préparation à la REDD. En dehors des projets pilotes déjà en cours, la R-PP de la République du Congo prévoit le

développement d'un certain nombre de projets pilotes REDD directement par la cellule action de la Coordination Nationale REDD.

Dans ce contexte, le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF), avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds pour le Partenariat du Carbone Forestier (FCPF), le programme UN-REDD et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, est en train de renforcer la Coordination Nationale REDD de la République du Congo. Les présents TdR concernent les interventions d'un expert national qui appuiera la Cellule action de la de la Coordination Nationale REDD dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du processus REDD+ en général et d dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du dans l'identification et dans le développement de projets pilotes REDD+, qui s'intégreront dans la mise en œuvre du Plan de Préparation à REDD+ (R-PP) de la République du Congo.

Mission

Sous la supervision du Coordonnateur National REDD et du Responsable de la Cellule Action, l'expert national en développement de projets assurera une position d'appui technique en matière de développement de projets pilotes REDD+. Dans cette fonction, sa mission sera :

- d'évaluer, sur base de la R-PP, les besoins techniques et spatiaux en matière de projets pilotes REDD+ au niveau national ;
- de contribuer à l'identification des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ ;
- de participer à l'élaboration de propositions de projets pilotes REDD+ correspondants aux domaines d'intervention et aux besoins identifiés.

Tâches spécifiques

Dans le cadre de son mandat, l'expert en développement de projets exécutera les tâches spécifiques suivantes :

Evaluation des besoins en projets pilotes REDD+ :

- Revoir la R-PP, plus particulièrement en ce qui concerne le rôle des projets pilotes et les options stratégiques REDD+ proposées ;
- Si besoin est, affiner le processus de développement et de mise en œuvre des projets pilotes esquissé dans la R-PP sous forme de plan d'action ;
- Revoir les domaines d'intervention et les premiers résultats des projets pilotes REDD+ actuellement en cours d'exécution en République du Congo ;
- Guider les réflexions de la CN-REDD et des autres parties prenantes sur les domaines (contenu) et les zones (spatialisation) d'interventions des projets pilotes REDD+.

Identification des partenaires techniques et financiers :

- Discuter avec les différentes parties prenantes du processus de préparation à la REDD+ leurs contributions potentielles en matière de projets pilotes ;
- Analyser les activités en cours en relation avec les stratégies de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts proposées dans la R-PP en ce qui concerne leurs domaines et zones d'intervention ;

- Analyser les exigences et les procédures de soumission des différents partenaires financiers de la préparation à REDD+ ;
- Elaborer une proposition concernant les contributions potentielles des différents partenaires par rapport aux thèmes et aux zones d'intervention

Développement de propositions de projets :

- Développer les outils nécessaires pour faciliter le développement participatif de propositions pour des projets pilotes REDD+ ;
- Organiser les évènements de développement de projets sous forme d'ateliers de planification par objectifs ;
- Développer les propositions de projet selon les formats des partenaires financiers potentiels.

Durée de la prestation

Les prestations du Chef de la Cellule Action de la Coordination Nationale REDD couvrent l'ensemble de la période prévue pour la préparation du R-PP et la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo.

Livrables

Au cours de son mandat, l'expert national en développement de projets fournira les livrables suivants :

Rapport sur l'évaluation des besoins en projets pilotes identifiant les principaux domaines et zones d'intervention des futurs projets pilotes REDD+ ;

Rapport sur l'identification des partenaires techniques et financiers, comportant notamment une proposition reliant les partenaires potentiels aux différents thèmes et zones d'intervention ;

Liste des projets pilotes identifiés.

Dossiers des propositions de projets pilotes.

Supervision

L'expert en développement de projets pilotes REDD+ travaillera sous la supervision technique du responsable de la Cellule Action de la CN-REDD. Une supervision administrative sera assurée par la représentation du PNUD au Congo.

Principales qualifications

Niveau Master ou Licence dans le domaine de l'environnement, des sciences économiques ou de la gestion ;

Expérience d'au moins 5 ans en matière de développement et/ou de gestion de projets de développement en milieu rural et forestier ;

Expérience en République du Congo en matière d'études et d'évaluation de projets ;

Bonne connaissance des outils de développement et de planification de projets ;

Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationale du pays (lingala/kituba) ;

Une bonne connaissance du R-PP et du processus REDD+ serait un atout.

Annexe 2d : Evaluation environnementale et sociale stratégique

Annexe 2d-1 : Termes de référence (TDRs) de l'Evaluation Environnementale et Sociales Stratégique (EESS) du processus REDD+ en République du Congo

L'EESS permet d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans le processus de préparation à REDD à deux niveaux :

- (i) le niveau stratégique qui permet de faire les évaluations des insuffisances et les lacunes à combler ;
- (ii) la mise en place du cadre de gestion environnementale et social, après évaluation des impacts environnementaux et sociaux des actions spécifiques de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ en établissant les liens avec les clauses de sauvegarde de la banque mondiale.

Sur la base de ces deux niveaux de préparation, l'EESS doit se faire avec des termes de références qui vont aider à ressortir les éléments environnementaux et sociaux découlant des activités de la mise en œuvre de la REDD. Les structures impliquées ont la charge de préparer et de valider les TDR, de commun accord avec la coordination REDD.

Les prestations de services sont faites par des consultants nationaux qui peuvent être des cabinets, des bureaux d'études, des associations ayant un agrément en cours de validité ou des consultants individuels ayant une expérience bien reconnue dans le domaine. Le tout sur la double coordination du Ministère du Développement Durable et de la REDD.

Objectifs

- (i) Analyse des conséquences potentielles des options stratégiques et du cadre de mise en œuvre de REDD+ sur les milieux environnemental et social.
- (ii) Propositions par rapport de la prise en considération des impacts potentiels lors de la finalisation de la stratégie nationale de REDD+ et du cadre de mise en œuvre y relatif
- (iii) Développement d'un cadre réaliste de gestion et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels de la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Résultats attendus

- (i) Les impacts et le degré d'atteinte des objectifs assignés du point de vue du rétablissement des activités économiques et de l'amélioration des conditions de vie des populations sont établis.
- (ii) Les recommandations pour approfondir et pérenniser les impacts du projet et améliorer la conception des projets à venir dans la mise en œuvre de la REDD+ sont formulées.
- (iii) Un programme de renforcement des capacités de l'Agence Nationale de l'Environnement, du Ministère du Développement Durable et des autres parties prenantes pour l'intégration des mesures dans la stratégie REDD+ sont renforcées.

- (iv) Des actions simples et efficaces économiquement permettant d'atténuer les impacts environnementaux négatifs et de renforcer les impacts positifs sont proposées.

Activités indicatives

- (i) Développer le plan de travail pour l'élaboration de l'EESS, incluant un plan de consultation des parties prenantes, ainsi qu'un programme pour le renforcement des capacités des principales parties prenantes.
- (ii) Etablir la situation de départ des domaines environnemental et social potentiellement affectés par la mise en œuvre de la stratégie REDD+, incluant notamment une analyse des efforts entrepris auparavant pour adresser les principales causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières.
- (iii) Analyser la cadre légal et institutionnel en relation avec lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, incluant les réglementations internationales et des organisations internationales, ainsi qu'une analyse de l'adéquation des outils juridiques et des structures actuels.
- (iv) Déterminer les impacts potentiels des différentes options stratégiques provisoires mentionnées dans la composante 2b et sur l'environnement et le milieu social par rapport à des critères nationaux et, le cas échéant, internationaux, plus particulièrement les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.
- (v) Analyser l'importance des impacts potentiels de la stratégie REDD+ et leur disposition dans l'espace, afin de permettre une hiérarchisation et une spatialisation des effets de REDD+ sur l'environnement et le milieu humain.
- (vi) Proposer un cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie nationale REDD, intégrant des mesures concrètes pour éviter, atténuer et si possible compenser les impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs.
- (vii) Développer des propositions concrètes par rapport à l'échange et la communication des informations et des conclusions issues des évaluations environnementales auprès des différentes parties prenantes et ainsi d'assurer leur prise en compte dans la finalisation de la stratégie nationale REDD+.

Annexe 3 : Scénario de référence

Variables à prendre en compte dans l'option 2 de construction du scénario de référence

Causes de déforestation / dégradation actuelles et futures	Analyse qualitative	Variables détaillées potentielles et données sur ces variables
<p>Agriculture itinérante (vivrière et commerciale) Ex : manioc, maïs, arachide, etc.</p>	<p>OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Productivité agricole (accès aux intrants, pratiques culturales, facteurs biophysiques) et coûts de transport internes - Importations de produits vivriers (productivité dans les pays exportateurs, coûts de transport internationaux et internes, prix des denrées importées sur le marché national) <p>DEMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'autoconsommation au niveau de la famille du producteur, qui dépend du bilan natalité/mortalité en zone rurale, et des opportunités d'emploi en zone urbaine - Demande des villes les plus proches qui dépend des infrastructures de communication, du bilan natalité/mortalité en zone urbaine, du régime alimentaire (besoins en kcal, habitudes), de l'accès à un revenu salarié (indice de pauvreté) 	<p>Taille de la population en zone rurale et urbaine (Recensements de la population et de l'habitat, CNSEE, 1974-1984-1996-2006)</p> <p>Besoins alimentaires en kcal/personne en fonction des indices de pauvreté (enquête de pauvreté, CNSEE, statistiques internationales sur les besoins alimentaires)</p> <p>Rendements vivriers (enquête agricole, CNSEE, 2005)</p> <p>Projections sur les quantités importées de produits vivriers (Ministères du commerce, de l'agriculture - Direction des statistiques agricoles, bases de données internationales)</p> <p>➔ Consultation pour vérifier existence / fiabilité des données</p>
<p>Agriculture permanente de rente (cacao, café, palmier à huile, fruitiers, etc.) ou vivrières (fruitiers, etc.)</p>	<p>OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Productivité agricole (intrants, terroir) et coûts de transport - Compétitivité des autres pays (productivité dans les autres pays et coûts de transport dans ces pays) <p>DEMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande internationale : croissance démographique internationale, augmentation du PIB international (Cf. pays émergents), développement des biocarburants, etc. - Demande nationale : dépendant du bilan natalité/mortalité en zone urbaine, du régime alimentaire (besoins en kcal, habitudes), de l'accès à un revenu salarié (taux de chômage) 	<p>Evolution historique des surfaces de café, cacao et palmier (Direction de la statistique agricole) à corréliser avec les variables ci-dessous, pour pouvoir établir des projections</p> <p>Indices d'évolution du prix mondial du café, du cacao et du palmier à huile en moyenne sur un cycle d'évolution du prix des matières premières considérées (bases de données internationales)</p> <p>Nombre de km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables (DGPD – Ministère des Transports, CFCO, Direction de la Navigation Fluviale)</p> <p>➔ Consultation pour vérifier existence / fiabilité des données</p>
<p>Bois de feu</p>	<p>OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts de transport (dépendant de la localisation des forêts par rapport aux villes – par ex : utilisation de rémanents d'exploitation ou de connexes de scierie comme bois de feu à Ouesso) - Accès des populations à des techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique (revenus, éducation) <p>DEMANDE</p>	<p>Taille de la population en zone rurale et urbaine (Recensements de la population et de l'habitat, CNSEE, 1974-1984-1996-2006)</p> <p>Volumes demandés de bois de feu en fonction du profil énergétique des villes (ex : 3 profils de conso. énergétique : déterminer annuellement le % de population par profil)</p> <p>Déterminer la part de bois de feu qui est conjoint à l'exploitation</p>

	<p><i>NB : variable suivant zones urbaines vs rurales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique en ville, accès à un revenu salarié - Accès à d'autres sources d'énergie en ville (qui dépend de la capacité de fournitures d'énergie à un prix raisonnable) - Part de bois de feu/charbon dans la consommation des ménages 	<p>agricole et celui qui ne l'est pas (<i>pour éviter tout double comptage</i>), à la fois en zone rurale et urbaine</p> <p>Déterminer la part du bois de feu qui provient des rémanents d'exploitation et connexes de scieries</p> <p>→ 3 études à réaliser sur le bois de feu</p>
Exploitation forestière	<p>OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Productivité liée à l'exploitation et aux infrastructures de transport ; - Augmentation de la valeur ajoutée à travers la politique de transformation locale des produits ligneux - Existence et efficacité du contrôle mené par l'Etat (AVP/FLEGT) <p>DEMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix du bois sur les marchés internationaux (qui dépend de la compétitivité avec les autres pays, et des coûts de transport) ; - Demandes nationale et transfrontalière 	<p>Scénario de dégradation : calcul des émissions liées à l'exploitation forestière dans le massif du Sud et dans celui du Nord (et estimation des émissions si poursuite du taux de dégradation). Estimation des volumes exploités illégalement (données éparées recueillies dans le cadre du programme FLEGT et de la revue mondiale de l'exploitation illégale réalisée par WWF)</p> <p>→ 2 études à réaliser sur l'exploitation forestière</p>
Mines et pétrole sur terre ferme (futur : pour l'instant, surtout prospection et peu d'exploitation)	<p>OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement d'exploitation (coût d'exploitation vs prix. Pour pétrole offshore, coût est élevé en mer très profonde) <p>DEMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix internationaux - Compétitivité internationale suivant coûts de transport) <p>Pas d'historique d'exploitation : utilisation des prévisions du Ministère des mines et des hydrocarbures en matière d'exploitation (considération des concessions d'exploitation déjà accordées).</p>	<p>A terme si historique d'exploitation : établir une corrélation entre la surface d'exploitation avec les prix des minerais et les km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables)</p>
Infrastructures (dans le futur)	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements étrangers - Planification nationale (moyens, priorités) 	<p>Nombre de km de routes goudronnées, de chemins de fers, et de voies navigables prévues (DGPD – Ministère des Transports, CFCO, Direction de la Navigation Fluviale)</p>
Barrages hydroélectriques	<p>OFFRE :</p> <p>Efficacité coût du barrage</p> <p>DEMANDE</p> <p>Coût des autres énergies et démographie</p>	<p>Utilisation des prévisions du Ministère de l'énergie en ce qui concerne le nombre de barrages (plan de développement sectoriel) et la surface inondée par barrage (résultats des études d'impact environnementales)</p>
Expansion urbaine	<p>Migration vers les zones urbaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation démographique - Opportunités d'emploi - Productivité en milieu rural 	<p>Taux de croissance des villes (CNSEE)</p> <p>Surface moyenne d'une habitation (Direction de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ou Direction générale du cadastre)</p>